



**Premier
amendement au
Document
d'enregistrement
universel 2021**

INCLUANT LE
RAPPORT FINANCIER
SEMESTRIEL DE LA BFCM
AU 30 JUIN 2022

SOMMAIRE

1	PRÉSENTATION DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE	5	5	COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE	79
	1.1 Organigramme au 30 juin 2022	5		5.1 États financiers consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	79
	1.2 Évènements récents	6		5.2 Notes annexes aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	86
				5.3 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	154
2	RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE ET DE LA BFCM	7			
	2.1 Environnement économique et réglementaire au 1 ^{er} semestre 2022	7	6	COMPTES CONSOLIDÉS DE LA BFCM	155
	2.2 Activités et résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	10		6.1 États financiers consolidés de la BFCM	155
	2.3 Résultats consolidés de la BFCM	28		6.2 Notes annexes aux comptes consolidés de la BFCM	162
				6.3 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	226
3	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	31	7	COMPLÉMENTS SUR LES INFORMATIONS PUBLIÉES DANS LE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021	227
	3.1 Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – Rapport sur le gouvernement d'entreprise	31			
	3.2 BFCM – Rapport sur le gouvernement d'entreprise	50	8	CAPITAL SOCIAL DE LA BFCM	232
4	RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES – PILIER 3	69	9	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	233
	4.1 Chiffres clés	69		9.1 Documents accessibles au public	233
	4.2 Facteurs de risque	70		9.2 Responsable de l'information	233
				9.3 Responsable du document	234
				9.4 Responsables du contrôle des comptes	234
				9.5 Tables de concordance	235

Premier amendement au Document d'enregistrement universel 2021

incluant le Rapport financier semestriel
de la BFCM au 30 juin 2022

Ce document de présentation globale est rédigé par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) dans le cadre de l'élargissement de sa base d'investisseurs, afin de répondre à la spécificité de certains marchés sur lesquels elle se présente.

Afin de donner le même niveau d'information à l'ensemble des investisseurs se situant sur le continent européen, en Amérique du Nord et dans la région d'Asie Pacifique, la BFCM a décidé, pour plus de clarté et de lisibilité, de mettre en place un document d'enregistrement universel unique reprenant les informations financières de Crédit Mutuel Alliance Fédérale [qui offre une vision économique complète des activités du groupe] et celles de la BFCM [l'émetteur]. Ce document sera utile à l'ensemble des programmes de refinancement de la BFCM [Programme *Euro Medium-Term Notes* ; *U.S. Medium-Term Notes Program* ; *Euro Commercial Paper* ; *Titres de créances négociables*].

Les comptes ne sont pas audités mais font l'objet d'un examen limité.

Document d'enregistrement universel 2021 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 13 avril 2022 sous le numéro D.22-0284.

Premier amendement au Document d'enregistrement universel 2021 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 10 août 2022 sous le numéro D.22-0284-A01.



Ce premier Amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 10 août 2022 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.

PRÉAMBULE

Des résultats solides au service des territoires et de la solidarité

« Crédit Mutuel Alliance Fédérale boucle les six premiers mois de l'année 2022 avec une performance globale remarquable, tant d'un point de vue de sa solidité financière que dans ses engagements solidaires et de transformation. Au premier semestre, avec nos élus et salariés, notre groupe mutualiste a su accroître ses engagements pour être au rendez-vous des attentes des sociétaires et clients et de la société, et particulièrement de ceux les plus touchés par la hausse des prix. Nos résultats sont une promesse pour l'avenir, pour amplifier nos actions solidaires, nos innovations commerciales et technologiques et accélérer la transformation écologique de l'économie. »

Nicolas Théry, Président

« Crédit Mutuel Alliance Fédérale réalise ce semestre des résultats solides. Ils traduisent la capacité d'adaptation du groupe dans un contexte de crise sans précédent en Europe, de retour de l'inflation forte et de pandémie toujours présente. Première banque entreprise à mission, nous comptons accélérer notre engagement mutualiste pour construire une société plus juste et plus durable. C'est la promesse d'une banque utile, solidaire et de long terme. »

Daniel Baal, Directeur général

Une banque utile pour ses clients et sociétaires

Le retour de la guerre en Europe a bouleversé les perspectives économiques du premier semestre 2022. S'ajoutant aux tensions préexistantes tant en matière d'approvisionnement que sur le marché du travail, les six premiers mois de l'année ont été marqués par une tension inflationniste inédite pesant sur le pouvoir d'achat. Attaché au mutualisme de la preuve, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est fortement engagé pour accompagner la clientèle la plus touchée par les crises et contribuer ainsi à la réduction des inégalités et de la fragmentation de la société.

Un mutualisme solidaire en action

Banque mutualiste et première banque entreprise à mission, l'ensemble des réseaux bancaires et métiers ont été fortement mobilisés pour accompagner les projets de leurs clients.

Une nouvelle étude, menée en partenariat avec le *Conseil d'analyse économique*, a montré que pour 10 % des clients à revenus modérés^[1], le poids cumulé des dépenses d'énergie et de carburant représente désormais 19,6 % des ressources mensuelles. Des mesures d'accompagnement personnalisées ont ainsi été lancées.

Pour les habitants des zones rurales et péri-urbaines fortement dépendants de l'automobile, les 30 000 conseillers dédiés des deux réseaux bancaires de proximité ont organisé 100 000 points budgétaires pour conseiller leurs clients touchés par la baisse de pouvoir d'achat.

Le groupe mutualiste propose également à compter du 1^{er} août 2022 une offre bancaire à 1 euro net par mois sans aucuns frais d'incident. Il s'agit de l'offre bancaire solidaire pour les personnes en fragilité financière la moins coûteuse.

Parce que l'implication du monde associatif pour une société inclusive et solidaire n'a jamais été aussi importante, en janvier 2022, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a permis à chaque responsable d'association sportive et culturelle cliente du groupe de bénéficier d'une couverture d'assurance responsabilité civile à titre gratuit.

Ces initiatives viennent en complément de très nombreuses actions solidaires ou de mécénat menées par les 14 fédérations de Crédit Mutuel, le CIC et ses cinq banques régionales, l'ensemble des filiales du groupe et la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

POUVOIR D'ACHAT

100 000 rendez-vous pouvoir d'achat

Entre mai et juillet, les conseillers du Crédit Mutuel et du CIC ont réalisé plus de 100 000 rendez-vous afin d'accompagner les clients en situation de fragilité financière.

Objectif : examiner, avec eux et selon leurs besoins, leur situation pour faire face à l'inflation.

SOLIDARITÉ

Un compte à 1€ net par mois sans frais d'incident

Engagé auprès des populations les plus touchées par l'inflation, Crédit Mutuel Alliance Fédérale lance le 1^{er} août *Facil'Accès 1€* et *Service Accueil*, des offres bancaires proposant un compte courant sans aucuns frais d'incident avec un conseiller dédié et une agence bancaire de proximité pour 1€ net par mois.

Objectif : proposer la meilleure offre solidaire du marché pour accompagner au mieux les personnes les plus affectées par la hausse des prix.

[1] Revenu inférieur à 1 500 euros par mois seul ou inférieur à 2 700 euros par mois en couple.

L'engagement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est également exemplaire en matière de contribution à l'effort national de solidarité et de redistribution. Partie intégrante du groupe Crédit Mutuel, le groupe s'acquitte chaque année de la troisième contribution à l'impôt sur les sociétés en France.

Un mutualisme de la preuve pour faire bouger les lignes

Les premiers mois de l'année ont été marqués par l'accélération du dérèglement climatique et l'urgence de la transformation.

Après l'arrêt dès février 2020 du financement du charbon, du pétrole et gaz de schiste et des hydrocarbures conventionnels et la cessation du financement des nouveaux projets dans le pétrole et le gaz, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a étendu ses engagements climatiques en mars 2022 au domaine agricole à travers des mécanismes d'incitation et des solutions de financements bonifiés en faveur d'une agriculture performante et durable.

Banque de la transformation climatique, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a également été la première banque avec la Banque postale à démarrer en mars 2022 la commercialisation du *Prêt avance rénovation*. Solution de lutte contre les passoires thermiques, ce dispositif de financement inédit s'adresse tout particulièrement aux 800 000 propriétaires de logements mal isolés disposant de revenus modestes.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale poursuit également ses engagements en faveur de l'accès pour tous à la propriété et contre les discriminations liées à la santé. En novembre 2021, le groupe et sa filiale d'assurance, les Assurances du Crédit Mutuel, ont supprimé le questionnaire de santé pour leurs clients fidèles dans le cadre de l'acquisition de leur résidence principale (jusqu'à 500 000 euros de capital assuré par emprunteur).

Ce dispositif a été repris par le législateur en février 2022 qui a généralisé la fin de la sélection médicale à l'ensemble des acteurs (jusqu'à 200 000 euros de capital assuré par emprunteur). Défendant un contrat social fort, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est également un acteur responsable auprès de ses salariés. Dans un environnement inflationniste où le pouvoir d'achat est tiré vers le bas, le groupe mutualiste a accordé une nouvelle augmentation générale de 2,2 % (avec un plancher de 750 euros bruts annuels) au 1^{er} juillet 2022. Celle-ci intervient après une première revalorisation de l'ensemble des salaires de 1 % en janvier 2022 et une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat de 2 000 euros versée en décembre 2021. Enfin, une enveloppe de 0,5 % de la masse salariale a été octroyée en juin 2022 afin de résorber les écarts salariaux pouvant subsister entre les rémunérations des femmes et des hommes.

Une banque proche de ses clients et au service du développement des territoires

Après une année 2021 au service de la relance économique, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a amplifié sa mobilisation au premier semestre 2022 en augmentant de manière significative ses financements aux particuliers, professionnels et entreprises à hauteur de 37 milliards d'euros (+ 8,6 % d'encours de crédits). Le groupe mutualiste a pu compter sur une mobilisation renforcée dans les territoires avec l'adhésion d'une 14^e fédération, Crédit Mutuel Nord Europe, après l'adhésion des fédérations Crédit Mutuel Antilles-Guyane et Crédit Mutuel Massif Central en 2020 à Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Une performance commerciale historique

Le produit net bancaire semestriel global dépasse pour la première fois de son histoire les 8 milliards d'euros pour se fixer à 8 556 millions d'euros, en croissance soutenue de 7,5 % à périmètre courant et de 1,8 % à périmètre constant. Premier métier du groupe, les réseaux bancaires voient leurs revenus fortement progresser pour atteindre 4,2 milliards d'euros (+ 16,5 % à périmètre courant, + 7,4 % à périmètre constant). Ils bénéficient du maintien de la marge d'intérêt et d'une hausse des commissions et de l'arrivée de la fédération Crédit Mutuel Nord Europe au 1^{er} janvier 2022. Regroupant les entités Cofidis Group et TARGOBANK Allemagne, l'activité de crédit à la consommation est également en forte progression à 1 452 millions d'euros (+ 5,8 %).

CONQUÊTE

Performance de la stratégie multiservice

Assurances	36,1 millions de contrats
Téléphonie	1 390 000 abonnés
Télésurveillance	621 000 abonnés
Immobilier neuf	4 316 ventes
Nombre de clients	29,6 M

Premier métier de diversification, les revenus de l'activité d'assurances sont affectés (- 19,8 %) par l'évolution défavorable des marchés financiers, par la forte sinistralité liée à l'accélération des catastrophes naturelles ; les épisodes orageux et de grêle du mois de juin 2022 ont une répercussion de 134 millions d'euros sur les charges de sinistres.

La progression globale des revenus est également portée par les métiers de la gestion d'actifs et de la banque privée qui se sont renforcés avec l'entrée dans le périmètre du groupe La Française. En dépit du contexte défavorable, l'activité progresse pour atteindre 531 millions d'euros (+ 25,2 % à périmètre courant, + 2,1 % à périmètre constant). Enfin, le capital-investissement réalise un semestre dynamique, à 304 millions d'euros (+ 18,5 %).

Mobilisé pour le développement économique des territoires, Crédit Mutuel Alliance Fédérale continue à s'illustrer dans son soutien à la relance économique. Les financements des projets de ses clients particuliers comme entreprises se sont accentués. L'encours de crédits à l'habitat progresse de 9,5 % à 248,0 milliards d'euros tout comme celui du crédit à la consommation (48,8 milliards d'euros, + 6,8 %). Les entreprises bénéficient également de crédits à l'équipement en nette progression (+ 8,8 %) pour atteindre 108,4 milliards d'euros. Au total, l'encours de crédits à la clientèle atteint 485,9 milliards d'euros à fin juin 2022 (+ 8,6 %) tandis que les dépôts croissent à 450,7 milliards d'euros (+ 2,9 %).

Au travers de sa filiale de capital-investissement, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est également un acteur du financement des start-up, PME et ETI sur tout le territoire. De janvier à juin 2022, 229,4 millions d'euros ont été investis dans l'entrepreneuriat, portant à 3,1 milliards le portefeuille d'investissement dans l'économie réelle.

Au 30 juin 2022, les réseaux Crédit Mutuel atteignent 8,6 millions de clients et 5,5 millions de clients pour le CIC. Crédit Mutuel Alliance Fédérale compte 29,6 millions de clients, en progression de 10 % (à périmètre courant), avec 233 000 nouveaux clients sur le semestre dans les caisses locales de Crédit Mutuel et 197 000 nouveaux clients dans les agences du CIC.

Une relation renforcée par la technologie et le multiservice de proximité

Le premier semestre 2022 a également été celui du renforcement de la proximité relationnelle, qu'elle soit physique ou digitale. Tout en maintenant une présence territoriale forte, les applications Crédit Mutuel et CIC atteignent un milliard de connexions sur le semestre (+ 18 %) en complément des 236 millions de connexions à la banque en ligne. Le rendez-vous vidéo et la signature électronique poursuivent leur essor. 11 millions d'actes de souscription, de gestion et d'opérations courantes ont ainsi été signés électroniquement (+ 35 %) tandis que le rendez-vous vidéo poursuit son déploiement avec 139 000 rendez-vous vidéo client-conseiller (+ 14 %) sur le semestre. L'intensité relationnelle est amplifiée par l'intelligence artificielle qui accompagne les 30 000 conseillers au quotidien. **Au premier semestre, près de 18,3 % des ventes ont été générées par un *lead* de l'intelligence artificielle.**

Des résultats solides pour construire l'avenir

Crédit Mutuel Alliance Fédérale réalise un premier semestre 2022 en ligne avec son plan stratégique *ensemble#nouveau monde, plus vite, plus loin !* Son résultat net dépasse les 2 milliards d'euros et lui permet d'accélérer sur sa stratégie de long terme avec sérénité.

Performance opérationnelle et solidité financière de premier plan

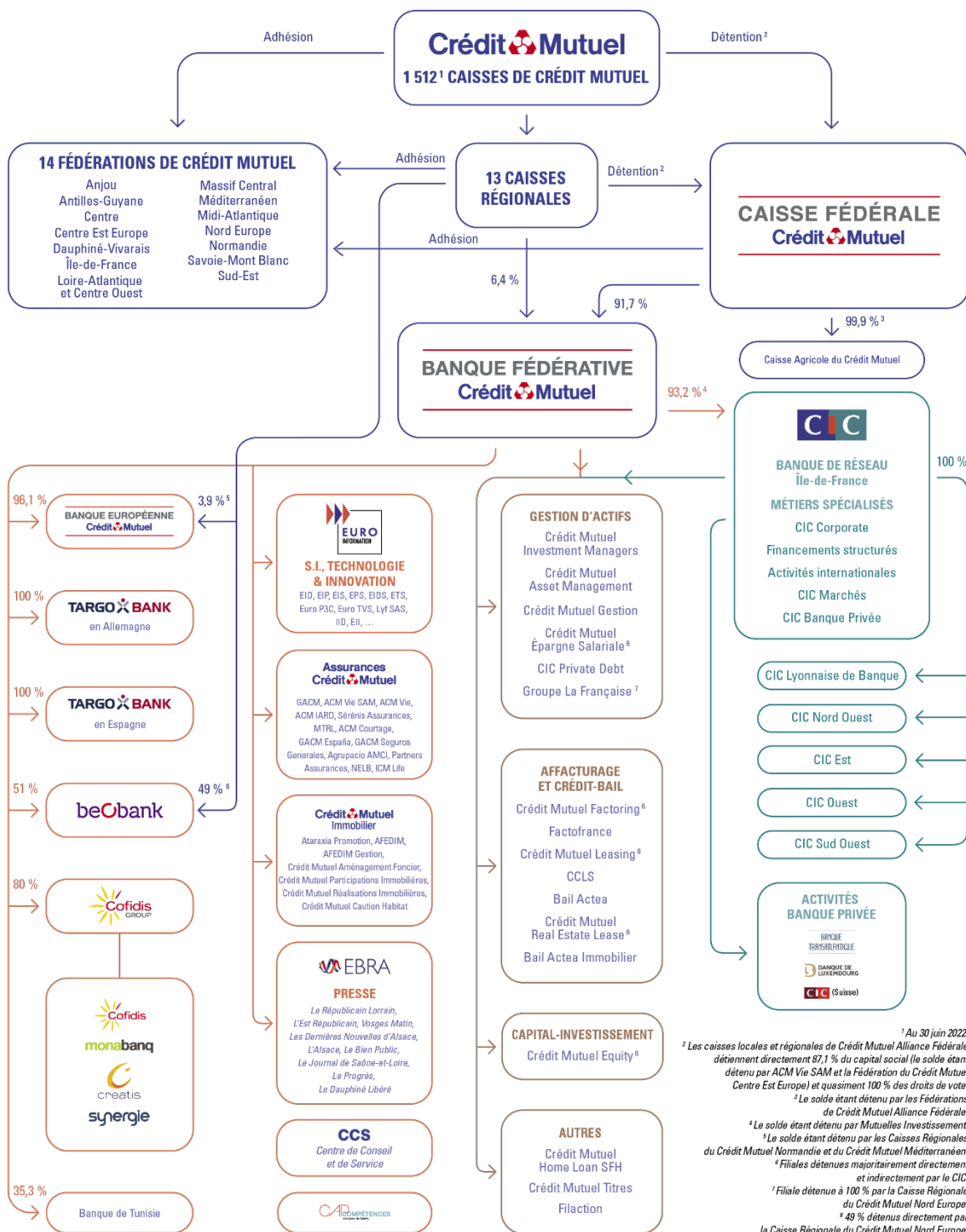
Les investissements soutenus dans la technologie et l'humain ont permis de contribuer à une performance opérationnelle remarquable du groupe tout en assurant une évolution contenue des frais généraux. Ils augmentent de + 3,0 % sur un an (à périmètre constant) à 5,2 milliards d'euros. Ils incluent le poids grandissant des frais de supervision et de contribution au fonds de résolution unique pour un montant de 379 millions d'euros, en forte hausse (+ 37,8 %). En légère augmentation, le coefficient d'exploitation reste le meilleur des groupes bancaires français et se fixe à 61,1 %. Le coût du risque s'élève à 470 millions d'euros. Le groupe a maintenu des scénarios économiques prudents qui ont entraîné une forte croissance du risque non avéré (+ 120 millions d'euros) après une reprise de provisions au premier semestre 2021.

La solidité financière du groupe se traduit également par le niveau élevé de réserve de liquidité (188,9 milliards d'euros) qui couvre très largement les tombées de ressources de marchés à 12 mois.

La régularité des résultats a aussi permis au groupe de poursuivre sereinement son programme de refinancement en dépit d'un marché très difficile. Au 30 juin 2022, près de 70 % du programme de refinancement annuel sont d'ores et déjà effectués. Avec un CET1 estimé de 18,1 % et des capitaux propres qui atteignent 56,1 milliards d'euros (+ 2,9 milliards sur 6 mois) à la fin du semestre, Crédit Mutuel Alliance Fédérale se place parmi les banques les plus solides d'Europe.

1 PRÉSENTATION DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

1.1 ORGANIGRAMME AU 30 JUIN 2022



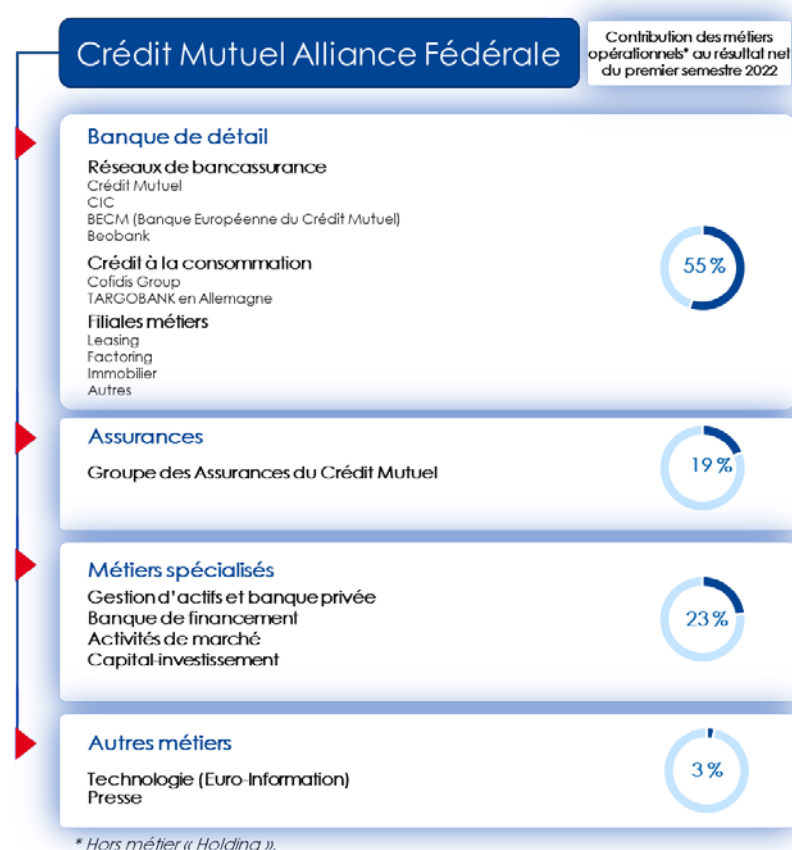
1.2 ÉVÈNEMENTS RÉCENTS

1.2.1 Périmètre et sectorisation

Les comptes du premier semestre 2022 intègrent pour la première fois le Crédit Mutuel Nord Europe et ses filiales suite à la convergence réussie le 1^{er} janvier 2022.

La sectorisation des comptes a été revue à compter du premier semestre 2022. Les principales évolutions concernent ⁽¹⁾ :

- la création d'un métier « Crédit à la consommation » au sein du secteur « Banque de détail », regroupant TARGOBANK en Allemagne (hors factoring et crédit-bail) et Cofidis ;
- la création d'un métier « Gestion d'actifs et banque privée » au sein du secteur « Métiers spécialisés » ;
- la création d'un secteur « Autres métiers » qui totalise la presse, la logistique, l'activité holding et les opérations réciproques.



1.2.2 Actualisation de l'exigence de « Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities » (MREL) du groupe Crédit Mutuel.

Le groupe Crédit Mutuel (le « Groupe », le « Crédit Mutuel ») a reçu, courant mai, sa notification actualisée d'exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles sur base consolidée pour le groupe de résolution, composé de l'organe central (Confédération Nationale du Crédit Mutuel), ses entités affiliées dont la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, et toutes leurs filiales (« l'exigence de MREL »).

L'exigence de MREL externe du Crédit Mutuel est fixée à 20,99 % des actifs pondérés par le risque (« RWA ») du Groupe, et à 6,55 % en assiette de levier. Elle doit être couverte par les fonds propres consolidés du Groupe et les engagements éligibles émis directement par l'organe central et ses entités affiliées.

L'exigence du MREL de subordination est à 14,35 % des RWA et à 6,55 % en assiette de levier.

Le Crédit Mutuel se situe bien au-delà des exigences requises par le régulateur, avec un ratio de MREL subordonné (fonds propres, passifs subordonnés dont senior non préférés) de 23,06 % des RWA du Groupe et 10,61 % en assiette de levier au 31 décembre 2021.

Ainsi, les exigences globale et subordonnée sont couvertes uniquement avec les fonds propres consolidés réglementaires du Groupe et la dette senior non préférée au 31 décembre 2021.

⁽¹⁾ Pour plus de détails, se référer à la note annexes 2a au chapitre 6.

2 RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITÉ DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE ET DE LA BFCM

2.1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGLEMENTAIRE AU 1^{ER} SEMESTRE 2022

2.1.1 Environnement économique

1^{er} semestre 2021 : des perspectives incertaines

Le premier semestre a été marqué par l'invasion russe de l'Ukraine et les fortes tensions internationales qui en ont découlé. L'important regain d'aversion au risque sur les marchés financiers et la flambée des prix des matières premières, en particulier énergétiques et alimentaires, ont reflété l'incertitude occasionnée par le conflit et la sévérité des sanctions prises notamment par les pays européens et les Etats-Unis à l'encontre de la Russie. Sur le front sanitaire, si les Etats européens et américains sont parvenus à éloigner l'épidémie de Covid-19 grâce à l'efficacité de leur couverture vaccinale, la Chine a connu davantage de difficultés et a dû réintroduire des mesures de restriction, amplifiant les tensions sur les chaînes de production mondiales et les difficultés d'approvisionnement des entreprises. La conjugaison du choc inflationniste de 2021, des tensions géopolitiques et des difficultés d'approvisionnement s'est traduite par une accélération notable des hausses de prix tout au long du semestre. Afin d'amortir les chocs qui pèsent sur la confiance des ménages et des entreprises, les gouvernements ont mis en œuvre des mesures de soutien via leur politique budgétaire. Néanmoins, ceci n'a pu empêcher le ralentissement d'une partie des indicateurs économiques en Europe et aux Etats-Unis, alimentant en toute fin de semestre des craintes de récession. De leur côté, les banques centrales ont peu à peu choisi de favoriser la lutte contre l'inflation dans le cadre de leur mandat, face aux risques de craintes de désancrage des anticipations d'inflation et d'accélération des salaires. Ceci a eu pour conséquence d'entraîner une remontée particulièrement forte des taux souverains et de pénaliser les indices actions.

En **zone euro**, les perspectives économiques favorables liées à la réouverture et à l'allègement des contraintes sanitaires ont rapidement été tempérées par l'éclatement de la guerre en Ukraine le 24 février. L'Union européenne a adopté plusieurs trains de sanctions à l'encontre de la Russie, parmi lesquelles un embargo sur les importations de charbon et de pétrole par voie maritime. Avec la décision de Moscou de réduire l'approvisionnement en gaz de nombreux pays, cela a provoqué une forte augmentation des prix de l'énergie. Les indices d'activité PMI sont restés en territoire d'expansion du fait d'un effet rattrapage toujours à l'œuvre et grâce à un important soutien budgétaire déployé pour tempérer la hausse de l'inflation. En revanche, la situation des entreprises a été fragilisée par des marges comprimées entre d'un côté la hausse des prix à la production et des salaires et, de l'autre, un ralentissement des commandes. Dans ce contexte, la Banque centrale européenne (BCE) a amorcé son resserrement monétaire afin de porter un coup d'arrêt à la demande, nécessaire pour freiner l'inflation alors que celle-ci a continué de s'éloigner de sa cible de 2 % pour atteindre 8,6 % en rythme annuel en juin. Pour ce faire, elle a décidé : 1/ l'arrêt des programmes d'achats d'actifs de « pandémie » en mars et historique (Asset Purchase Programme) en juillet ; et 2/ des hausses de taux directeurs fléchées pour les prochaines réunions à partir de l'été. Toutefois, conséquence des craintes de ralentissement marquées et d'une hausse rapide des taux souverains, le risque de fragmentation financière a de nouveau rapidement refait surface. L'institution a dû réagir afin de calmer l'écartement brutal des taux souverains entre ceux de l'Allemagne et ceux des pays les plus fragiles. Pour ce faire, elle a convaincu de sa détermination après avoir annoncé qu'elle accélérerait les travaux en vue de définir un mécanisme pour lutter contre ce risque. Dans ce contexte économique tendu, l'euro s'est fortement déprécié, d'autant que la dégradation des comptes extérieurs, de nature à pénaliser la devise, s'est accélérée. Les craintes ont été également renforcées par les problématiques de disponibilité de l'énergie. Seule l'intégration de la volonté de la BCE de durcir les conditions financières a permis de contenir modestement la baisse de la monnaie unique. En **France**, l'activité a été pénalisée par le rebond épidémique en tout début d'année et, si l'économie française est moins dépendante des hydrocarbures russes que ses voisins européens, l'inflation a aussi connu une accélération notable. Elle reste cependant moindre que dans le reste de la zone euro grâce au bouclier tarifaire sur les prix de l'énergie. Le semestre a également été marqué par les enjeux politiques : Emmanuel Macron a été réélu président de la République, mais son parti n'a pas obtenu la majorité absolue aux élections législatives, ce qui limite la visibilité sur la politique qui sera menée durant ce quinquennat. Enfin, les craintes relatives à un rationnement énergétique se sont peu à peu amplifiées alors que la production nucléaire a connu une chute notable en raison de la mise en maintenance de nombreux réacteurs.

Au **Royaume-Uni**, si la croissance est restée vigoureuse au premier trimestre, les indicateurs économiques se sont rapidement dégradés dans le sillage de l'accélération de l'inflation en raison notamment du relèvement du plafond des prix de l'énergie, accentuée par les effets du Brexit. Face à ce ralentissement, le gouvernement britannique a renforcé les mesures de soutien budgétaire aux ménages, mais ceci est resté limité, alors que la volonté de rééquilibrage rapide des comptes publics a été maintenue. La Banque d'Angleterre a poursuivi son resserrement monétaire en portant les taux directeurs à 1,25 % soit + 115 pb depuis décembre 2021. Elle s'inquiète cependant des risques pesant sur l'économie, lesquels ont alimenté la dépréciation de la livre sterling ce semestre.

En **Allemagne**, l'activité économique a été pénalisée au premier trimestre par l'évolution de l'épidémie et par les conséquences de la guerre en Ukraine sur l'inflation et les difficultés d'approvisionnement. L'économie étant dépendante des hydrocarbures russes, le commerce extérieur s'est dégradé en raison du renchérissement des importations d'énergie. Afin de limiter les effets de l'inflation, le gouvernement a engagé des mesures de soutien de l'ordre de 43 milliards d'euros.

Aux **Etats-Unis**, si les effets de la guerre en Ukraine sont plus modérés, l'impact sur les prix du pétrole et du gaz s'est progressivement renforcé et a accentué les pressions inflationnistes en raison notamment de l'embargo sur le gaz et le pétrole russes, lequel a accru la demande européenne envers les Etats-Unis. L'impact sur les prix à la pompe a également été amplifié par le manque de capacités de raffinage. Par ailleurs, la hausse des prix s'est généralisée, le taux d'inflation a atteint 8,5 % en rythme annuel en juin, et le risque de désancrage des anticipations s'est amplifié. La bonne santé du marché du travail a en effet porté les salaires à la hausse au cours du semestre. Face à l'inflation, après une première hausse du taux directeur en mars de 25 bp suivie d'une seconde de 50 bp en mai, la Fed a accéléré le resserrement de sa politique monétaire en juin en annonçant une hausse de 75 pb, ce qui porte les taux directeurs à 1,5 % - 1,75 %. L'objectif est aujourd'hui de durcir les conditions financières pour freiner la demande, ce qui a lourdement pénalisé les marchés financiers. Pour autant, si le ralentissement économique se matérialise, la consommation des services reste soutenue du fait de la levée des contraintes sanitaires et d'une épargne accumulée encore importante des ménages.

En **Chine**, l'application de la stratégie zéro-Covid s'est progressivement retournée contre l'Empire du milieu alors qu'elle s'est révélée bien moins adaptée à un variant plus transmissible comme Omicron. Ceci a donc lourdement pesé sur l'activité économique en raison des confinements stricts qui ont été mis en œuvre dans plusieurs régions à partir du premier trimestre. Toutefois, l'amélioration sanitaire à partir de la fin mai a constitué un élément favorable pour les perspectives de croissance. De plus, le soutien monétaire et budgétaire a été très largement renforcé ces derniers mois, afin de soutenir l'activité en amont du Congrès du Parti communiste chinois à l'automne. S'agissant des autres **pays émergents**, les pressions inflationnistes sont restées soutenues alors que les risques de pénuries en énergie et aliments se sont intensifiés. Dans ce contexte, les banques centrales sont restées proactives dans leur lutte contre l'inflation avec une remontée généralisée des taux d'intérêt qui amplifiera le ralentissement économique.

Enfin, sur le front des **matières premières**, la guerre en Ukraine a accentué la hausse des prix notamment énergétiques et alimentaires à mesure que la demande augmente sans que l'offre soit suffisante pour y répondre. L'ajustement de l'offre à venir, décidé par l'OPEP, n'a pas semblé suffire à inverser durablement la tendance haussière sur les cours du pétrole. La flambée des prix s'est également retrouvée dans les prix du gaz et de l'alimentaire. Les métaux industriels ont quant à eux temporairement été pénalisés par le ralentissement chinois.

2.1.2 Environnement réglementaire

Les mesures réglementaires émises par les différentes autorités au plan international et européen sont susceptibles d'impacter significativement Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans les pays où il opère. La mise en conformité avec ces règles concerne tous les métiers, activités et marchés géographiques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et exige la mobilisation de moyens humains et matériels importants.

Le premier semestre 2022 est marqué par la poursuite de nombreux travaux des autorités européennes dans différents domaines dont la finance durable et des évolutions réglementaires impactantes pour tous les métiers de la banque :

Risques de crédit

Les priorités de supervision de la BCE pour les années 2022 à 2024 ont été publiées. Ainsi, afin de réduire les retombées négatives de la pandémie de Covid-19 et d'assurer la résistance du secteur bancaire, la BCE renforce ses exigences prudentielles sur le risque de crédit avec :

- le suivi de la capacité opérationnelle à gérer les débiteurs en difficulté et à suivre les risques de crédit dans le cadre de la crise de la Covid-19 ;
- le renforcement de la surveillance et le suivi régulier des expositions aux secteurs dits « vulnérables », les plus affectés par la pandémie, notamment l'immobilier commercial ;
- le renforcement de la surveillance concernant la finance levragée. La BCE entend intensifier ses efforts afin d'éviter l'accumulation des risques bruts dans le domaine du financement à effet de levier.

La BCE a confirmé qu'elle ne prolongerait pas l'allègement des exigences de fonds propres décidé en 2020 au plus fort de la crise pandémique. La BCE avait autorisé les banques à opérer en dessous du niveau de fonds propres défini par leurs orientations du Pilier 2 (P2G) jusqu'à au moins décembre 2022. La BCE a annoncé par ailleurs l'expiration de l'exemption prudentielle en mars 2022 qui permet actuellement aux banques d'exclure les expositions de banque centrale du calcul de l'exposition totale aux fins du ratio de levier.

Le financement à effet de levier est identifié comme une vulnérabilité cruciale par la supervision bancaire de la BCE et constitue une de ses priorités clé pour 2022-2024.

Plusieurs évolutions concernant la revue des modèles internes ont eu lieu en 2021, dont la finalisation des revues TRIM- *Targeted Review of Internal Model*. Celles-ci évaluent les modèles internes utilisés par les banques. La BCE incite ces dernières à prendre des mesures pour corriger les lacunes identifiées dans leurs modèles internes. Par ailleurs, la BCE a lancé de nouvelles enquêtes ciblées sur les modèles internes dans le cadre de la mise en œuvre du programme « IRB Repair » de l'Autorité Bancaire Européenne (ABE).

Depuis le 1^{er} janvier 2022, en France, le Haut Conseil de Stabilité Financière rend juridiquement contraignantes ses recommandations relatives aux conditions d'octroi de crédits immobiliers. Il fixe le taux d'endettement maximum à 35 % et relève la durée maximale d'emprunt à 25 ans ou 27 ans sous certaines conditions, avec une marge de flexibilité sur 20 % de la production des banques.

Risques informatiques

Le Parlement européen et la Commission européenne ont approuvé le 11 mai 2022 le projet de règlement DORA sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier qui entrerait en vigueur d'ici la fin de l'année. Ce règlement vise à améliorer la résilience opérationnelle informatique des acteurs des services financiers en mettant en place un cadre de gouvernance et de contrôle interne renforcé sur le sujet.

La présidence du Conseil et le Parlement européen sont parvenus à un accord provisoire au titre de la proposition de règlement sur les marchés de cryptos actifs (MiCA), le 30 juin 2022. Ce projet vise à protéger les investisseurs et à maintenir la stabilité financière en créant un cadre réglementaire pour les cryptos actifs qui permette une innovation continue et préserve l'attrait de ce secteur tout en rendant responsables les prestataires de services sur ces actifs en cas de perte.

La BCE, dans ses priorités de supervision pour les trois prochaines années, inclut un renforcement de l'évaluation prudentielle sur le risque en matière d'externalisation des services informatiques et sur la cyber-résilience.

Risques climatiques

Le paquet climat européen poursuit son déploiement. Les dispositions des règlements *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD) et *Sustainable Finance Disclosure Regulation* (SFDR) dit *Disclosure*, concernant la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, entrent en application par étapes. Un accord a été trouvé le 21 juin 2022 concernant la *Corporate Sustainability Reporting Directive* qui va remplacer la *Non Financial Reporting Directive* (NFRD).

Les exigences en matière de suivi des risques climatiques ont aussi été renforcées avec l'adoption d'actes délégués du règlement Taxonomie. Un nouveau ratio, le *Green Asset Ratio* (GAR), calculant la proportion des actifs d'une banque investis dans des activités économiques durables, ainsi qu'une classification des actifs selon six critères de durabilité, seront mis en place progressivement en 2022.

La BCE, dans ses priorités de supervision pour les trois prochaines années, inclut un renforcement de l'évaluation prudentielle sur les risques climatiques. En ce 1^{er} semestre 2022, la BCE vient d'évaluer les publications des banques européennes en matière d'expositions aux risques climatiques. Elle a évalué la résistance des banques aux risques climatiques pour la première fois au niveau de la zone euro, à travers un *stress-test* climatique dont les résultats viennent d'être publiés. Les données restent partielles dans la mesure où ce test ne prend en compte que les risques de crédit et de marché, et est essentiellement encore fondé sur des estimations.

Criminalité financière

En juillet 2021, la Commission européenne a présenté un paquet législatif visant à renforcer les règles de l'Union européenne en matière de LCB-FT. Une nouvelle autorité de supervision européenne compétente en la matière, *Anti-Money Laundering Authority* (AMLA), devrait être créée. Pour rappel, la LCB-FT représente une part croissante du SREP.

Autres préoccupations majeures :

- fraude et escroquerie : nécessité de renforcer le dispositif pour identifier et prévenir les fraudes et ainsi protéger les clients ;
- sanctions internationales : les dispositifs sanctions et gel d'avoir des établissements seront sur le devant de la scène en 2022 compte tenu du contexte géopolitique sous tension.

Gouvernance

L'ABE a révisé trois de ses principales orientations concernant la gouvernance interne, les politiques de rémunération et l'évaluation de l'aptitude des dirigeants et responsables de fonctions clés. Les évolutions concernant ce dernier point sont accompagnées de la révision, par la BCE, du guide et du questionnaire sur le thème du *Fit & Proper*. Ces modifications sont entrées en application au 31 décembre 2021.

La capacité de pilotage des organes de direction fait partie des priorités de supervision de la BCE. Elle renforce ses exigences quant à la composition et au fonctionnement des organes de direction.

Activités d'assurance et risque lié au conglomérat financier

Plusieurs chantiers réglementaires entamés en 2021 devraient se poursuivre en 2022 et dans les années à venir, dont :

- la mise en place des nouvelles normes techniques d'exécution (ITS) en vertu de la directive sur les conglomérats financiers (FICOD). Cela concerne les reportings de déclaration des transactions intra-groupe (IGT) et de la concentration des risques (RC) ;
- la préparation de la mise en place en 2023 de la norme comptable IFRS 17 qui induit des changements significatifs en termes d'évaluation des passifs d'assurance et du résultat des compagnies d'assurance
- le projet de refonte de la directive Solvabilité II relative aux exigences de solvabilité des sociétés d'assurance.

Redressement et résolution

Le Conseil de résolution unique (CRU, ou *Single Resolution Board / SRB*) a priorisé certaines exigences minimales en matière de résolubilité pour l'année 2022 : la liquidité et le financement en résolution, le plan de séparabilité et de réorganisation des institutions, les capacités en matière de systèmes d'information, de valorisation et d'infrastructure technologique.

Conformité

La révision de la directive DSP2 (*Payment Services Directive*) est en cours pour un marché des paiements européens plus efficace et un renforcement de la sécurité.

La commission européenne propose d'abroger la directive 2002/65/CE sur la vente à distance de services financiers et de compléter la directive 2011/83/UE sur les droits des consommateurs afin de renforcer la protection des consommateurs.

Le Parlement européen a communiqué un projet final de nouvelle directive de crédit à la consommation qui sera discuté tout au long du second semestre 2022.

En France, en mars 2022, au titre de la réforme SAPIN II, la loi a amélioré et renforcé la protection des lanceurs d'alerte.

Par ailleurs, d'autres échanges et discussions réglementaires abordés en 2021 se poursuivent en 2022

Le règlement Benchmark (BMR) doit entrer en vigueur en 2022 avec la mise en œuvre opérationnelle des nouveaux indices de référence.

La transposition en droit européen (projet de CRR3/CRD6) des accords de Bâle III va se poursuivre. Un *output floor* limitant les gains en fonds propres des modèles internes par rapport aux modèles standards doit être mis en place. Le dispositif de suivi des risques de marché *Fundamental Review of the Trading Book* (FRTB) sera discuté.

Avec le Comité de Stabilité Financière (FSB), les banques centrales et d'autres instances réglementaires, poursuivent leurs travaux sur l'encadrement croissant des acteurs financiers non-bancaires et des activités dites de *shadow banking*.

En France, La loi pour un accès plus simple au marché de l'assurance emprunteur promulguée le 28 février 2022 renforce les droits des emprunteurs et apporte trois évolutions majeures : la résiliation à tout moment, la suppression conditionnée du questionnaire médical et l'abaissement du droit à l'oubli.

2.2 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

2.2.1 Analyse de l'activité et des résultats

2.2.1.1 Précisions méthodologiques

Modification de la sectorisation

À compter du premier semestre 2022, la répartition sectorielle du compte de résultat est dorénavant faite sur quatre secteurs (Banque de détail, Assurance, Métiers spécialisés et Autres métiers) eux-mêmes subdivisés en métiers comme présenté sur l'organigramme de la page 6.

Les principales évolutions sur les données du premier semestre 2021 publiées en juillet et août 2021 sont détaillées ci-après :

Répartition du compte de résultat par secteurs – NOUVELLE SECTORISATION

30 /06 /2021 <i>(en millions d'euros)</i>	Banque de détail	Assurance	Métiers spécialisés	Autres métiers	TOTAL
Produit net bancaire	5 256	1 119	1 152	435	7 962
Frais de fonctionnement	- 3 424	- 344	- 529	-439	- 4 736
Résultat brut d'exploitation	1 832	775	622	- 4	3 226
Coût du risque de contrepartie	- 214	-	25	2	- 188
Gains sur autres actifs	- 2	0	0	- 71	- 73
Résultat avant impôt	1 616	775	647	- 73	2 965
Impôt sur les sociérés	- 517	- 236	- 114	- 19	- 885
Gains et pertes nets sur actifs abandonnés	7	-	-	-	7
Résultat net	1 106	540	533	- 92	2 087
Minoritaires	-	-	-	-	161
Résultat net part du groupe	-	-	-	-	1 926

Répartition du compte de résultat par secteurs – ANCIENNES SECTORISATION

Page 104 du premier amendement au Document d'enregistrement universel 2020, déposé le 12 août 2021

30 /06 /2021 (en millions d'euros)	Banque de détail	Assurance	Financement et marchés	Banque privée	Capital-investissement	Logistique et holding	Inter-activités	TOTAL
Produit net bancaire	5 340	1 119	490	319	257	924	- 486	7 962
Frais de fonctionnement	- 3 486	- 344	- 204	- 225	- 36	- 928	486	- 4 736
Résultat brut d'exploitation	1 854	775	286	94	221	- 4	-	3 226
Coût du risque de contrepartie	- 214	-	37	- 5	-7	2	-	- 188
Gains sur autres actifs	- 2	0	-	-	-	- 72	-	- 73
Résultat avant impôt	1 638	775	324	89	214	- 74	-	2 965
Impôt sur les sociérés	- 523	- 236	- 84	- 23	- 0	- 19	-	- 885
Gains et pertes nets sur actifs abandonnés	7	-	-	-	-	-	-	7
Résultat net	1 122	540	240	66	213	-93	-	2 087
Minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	161
Résultat net part du groupe	-	-	-	-	-	-	-	1 926

- Banque de détail : des filiales spécialisées ont été transférées dans le secteur « Métiers spécialisés » / métier « Gestion d'actifs et banque privée » d'une part et dans le secteur « Autres métiers » / métier « Holding » d'autre part ;
- Assurance : pas de changement ;
- Le nouveau secteur « Métiers spécialisés » regroupe dorénavant les anciens secteurs « Financement et marchés », « Banque privée », « Capital-investissement » ainsi que des entités auparavant classées en « Banque de détail » ;
- « Autres métiers » : sont globalisées dans ce secteur les anciennes colonnes « Logistique et holding » et « Inter-activités » ainsi qu'une entité auparavant classée en « Banque de détail ».

Des détails complémentaires sur les métiers du secteur « Métiers spécialisés » sont présentés dans les tableaux ci-après :

NOUVELLE SECTORISATION – Détail du secteur « Métiers spécialisés »

30 /06 /2021 (en millions d'euros)	Gestion d'actifs et banque privée	Banque de financement	Activités de marché	Capital-investissement	TOTAL
Produit net bancaire	424	198	273	257	1 152
Frais de fonctionnement	- 293	- 69	- 132	- 36	- 529
Résultat brut d'exploitation	131	129	141	221	622
Coût du risque de contrepartie	- 5	37	0	- 7	25
Gains sur autres actifs	0	-	-	-	0
Résultat avant impôt	126	166	141	214	647
Impôt sur les sociérés	- 33	- 42	- 38	- 0	- 114
Gains et pertes nets sur actifs abandonnés	-	-	-	-	-
Résultat net	93	124	103	213	533

ANCIENNE SECTORISATION – Détail du secteur « Métiers spécialisés »

30 /06 /2021 (en millions d'euros)	Gestion d'actifs et banque privée	Banque de financement	Activités de marché	Capital-investissement	TOTAL
Produit net bancaire	319	198	293	257	1 066
Frais de fonctionnement	- 225	- 69	- 135	- 36	- 464
Résultat brut d'exploitation	94	129	157	221	602
Coût du risque de contrepartie	- 5	37	0	-7	25
Gains sur autres actifs	0	-	-	-	0
Résultat avant impôt	89	166	157	214	627
Impôt sur les sociérés	- 23	- 42	- 42	- 0,4	- 108
Gains et pertes nets sur actifs abandonnés	-	-	-	-	-
Résultat net	66	124	115	213	519

- « Gestion d'actifs et banque privée » : ce nouveau métier intègre :
 - toutes les filiales classées auparavant en « Banque privée » ;
 - Crédit Mutuel Asset Management et Crédit Mutuel Épargne Salariale auparavant classées en « Banque de détail » / « Filiales du réseau bancaire » et Cigogne Management auparavant classée en « Activités de marché » ;
 - les entrées de périmètre du premier semestre : La Française, Crédit Mutuel Investment Managers et CIC Private Debt.

- « Activités de marché » : une entité classée auparavant dans ce métier a été transférée dans le nouveau métier « Gestion d'actifs et banque privée » : Cigogne Management.

Évolutions à périmètre constant

Des variations à périmètre constant sont calculées en neutralisant :

- sur le premier semestre 2022 : les données des entités entrées dans le périmètre, à savoir Crédit Mutuel Nord Europe, Crédit Mutuel Investment Managers et CIC Private Debt (impacts sur « Banque de détail », « Gestion d'actifs » et « Autres métiers ») ;
- sur le premier semestre 2021 : les données de FLOA Bank sortie du périmètre en janvier 2022 (impacts sur le secteur « Banque de détail »), sur le 1er semestre 2020, les résultats d'Euro-Information Telecom cédée en fin d'année 2020.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale

	1 ^{er} semestre 2022	var. périm.	1 ^{er} semestre 2022 hors var. périm.	1 ^{er} semestre 2021	var. périm.	1 ^{er} semestre 2021 hors var. périm.	2022 / 2021	Evolution à périmètre constant en %
<i>(en millions d'euros)</i>								
Produit net bancaire	8 556	448	8 108	7 962	-	7 962	+7,5%	+ 1,8%
Frais de fonctionnement	- 5 228	- 349	- 4 879	- 4 736	-	- 4 736	+ 10,4%	+ 3,0%
<i>dont frais de supervision et de résolution</i>	<i>- 379</i>	<i>- 9</i>	<i>- 369</i>	<i>- 268</i>	-	<i>- 268</i>	<i>+ 41,3%</i>	<i>+ 37,8%</i>
Résultat brut d'exploitation	3 329	99	3 230	3 226	-	3 226	+ 3,2%	+ 0,1%
Coût du risque	- 470	- 18	- 452	- 188	-	- 188	x 2,5	x 2,4
<i>Coût du risque avéré</i>	<i>- 350</i>	<i>- 9</i>	<i>- 342</i>	<i>- 320</i>	-	<i>- 320</i>	<i>+ 9,6%</i>	<i>+ 6,9%</i>
<i>Coût du risque non avéré</i>	<i>- 120</i>	<i>- 10</i>	<i>- 110</i>	<i>132</i>	-	<i>132</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
Résultat d'exploitation	2 859	80	2 778	3 038	-	3 038	- 5,9%	- 8,6%
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE	47	15	32	- 73	-	- 72	ns	ns
Résultat avant impôt	2 906	95	2 810	2 965	-	2 966	- 2,0%	- 5,2%
Impôt sur les bénéfices	- 773	- 26	- 747	- 885	-	- 885	- 12,6%	- 15,6%
Gains et pertes nets sur activités abandonnées	-	-	-	7	7	-	ns	ns
Résultat net	2 132	69	2 064	2 087	7	2 081	+ 2,2%	- 0,8%
Intérêts minoritaires	99	-	99	161	-	161	- 38,6%	- 38,6%
Résultat net part du groupe	2 034	69	1 965	1 926	7	1 920	+ 5,6%	+ 2,4%

Banque de détail

	1 ^{er} semestre 2022	var. périm.	1 ^{er} semestre 2022 hors var. périm.	1 ^{er} semestre 2021	var. périm.	1 ^{er} semestre 2021 hors var. périm.	2022 / 2021	Evolution à périmètre constant en %
<i>(en millions d'euros)</i>								
Produit net bancaire	5 976	345	5 631	5 256	-	5 256	+ 13,7%	+ 7,1%
Frais de fonctionnement	- 3 798	- 270	- 3 528	- 3 424	-	- 3 424	+ 10,9%	+ 3,1%
<i>dont frais de supervision et de résolution</i>	<i>- 245</i>	<i>- 9</i>	<i>- 236</i>	<i>- 193</i>	-	<i>- 193</i>	<i>+ 27,0%</i>	<i>+ 22,2%</i>
Résultat brut d'exploitation	2 178	75	2 103	1 832	-	1 832	+ 18,9%	+ 14,8%
Coût du risque	- 461	- 18	- 443	- 214	-	- 214	x 2,1	x 2
<i>Coût du risque avéré</i>	<i>- 336</i>	<i>- 9</i>	<i>- 328</i>	<i>- 303</i>	-	<i>- 303</i>	<i>+ 10,9%</i>	<i>+ 8,1%</i>
<i>Coût du risque non avéré</i>	<i>- 125</i>	<i>- 10</i>	<i>- 115</i>	<i>89</i>	-	<i>89</i>	<i>ns</i>	<i>ns</i>
Résultat d'exploitation	1 717	57	1 660	1 618	-	1 618	+ 6,1%	+ 2,6%
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE	2	-	2	- 2	-	- 2	ns	ns
Résultat avant impôt	1 719	57	1 662	1 616	-	1 617	+ 6,3%	+ 2,8%
Impôt sur les bénéfices	- 530	- 19	- 511	- 517	-	- 517	+ 2,6%	- 1,2%
Gains et pertes nets sur activités abandonnées	-	-	-	7	7	-	ns	ns
Résultat net	1 189	38	1 151	1 106	7	1 100	+ 7,4%	+ 4,6%

Gestion d'actifs et banque privée

	1 ^{er} semestre 2022	var. périm.	1 ^{er} semestre 2022 hors var. périm.	1 ^{er} semestre 2021	2022 / 2021	Evolution à périmètre constant en %
<i>(en millions d'euros)</i>						
Produit net bancaire	531	98	433	424	+ 25,2%	+ 2,1%
Frais de fonctionnement	- 392	- 79	- 313	- 293	+ 33,8%	+ 6,7%
Résultat brut d'exploitation	139	18	120	131	+ 6,1%	- 8,0%
Coût du risque	- 3	-	- 3	- 5	- 40,3%	- 40,3%
Résultat d'exploitation	136	18	117	126	+ 8,0%	- 6,7%
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE	15	15	-	-	ns	ns
Résultat avant impôt	150	33	117	126	+ 19,6%	- 6,7%
Impôt sur les bénéfices	- 35	- 6	- 28	- 33	+ 4,6%	- 14,2%
Résultat net	116	27	89	93	+ 25,0%	- 4,0%

Autres métiers

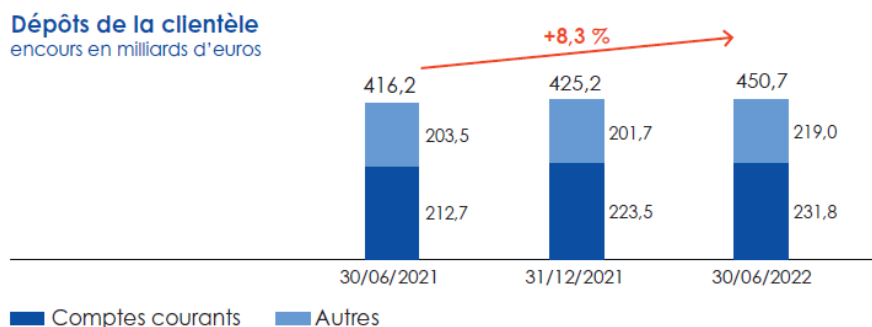
<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2022	var. périm.	1 ^{er} semestre 2022 hors var. périm.	1 ^{er} semestre 2021	2022 / 2021	Evolution à périmètre constant en %
Produit net bancaire	454	5	449	435	+ 4,3%	+ 3,2%
Frais de fonctionnement	- 415	-	- 415	- 439	- 5,5%	- 5,5%
Résultat brut d'exploitation	39	5	34	- 4	ns	ns
Coût du risque	8	-	8	2	x 5,2	x 5,2
Résultat d'exploitation	47	5	42	- 2	ns	ns
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE	30	-	30	- 71	ns	ns
Résultat avant impôt	77	5	72	- 73	ns	ns
Impôt sur les bénéfices	- 48	- 1	- 46	- 19	x 2,5	x 2,4
Résultat net	30	4	26	- 92	ns	ns

2.2.1.2 Évolution de l'activité au 1^{er} semestre 2022

Dépôts de la clientèle

Les encours de dépôts s'élèvent à 450,7 milliards d'euros à juin 2022, en hausse de 8,3 % sur un an. Ils intègrent depuis le 1^{er} janvier 2022 les encours de Crédit Mutuel Nord Europe, soit 22,3 milliards d'euros à fin juin 2022. À périmètre constant, la progression des dépôts est de 2,9 %.

Comme en 2021, la croissance reste soutenue sur les comptes courants (+ 5,3 %) et la collecte a été importante sur les comptes sur livrets ordinaires dont les encours ont augmenté de 9,1 % à près de 78 milliards d'euros.

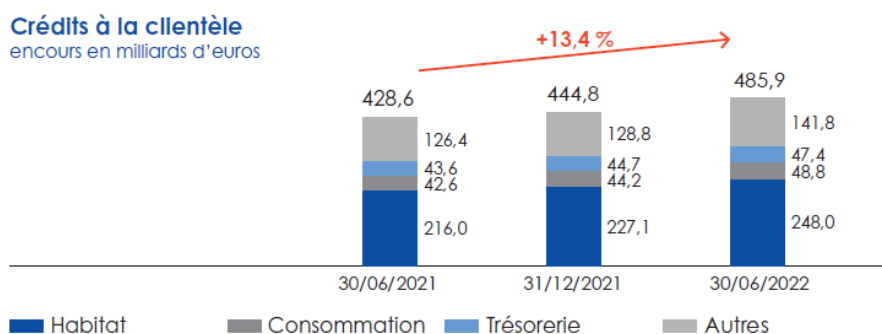


Crédits à la clientèle

À fin juin 2022, les encours de crédits atteignent 485,9 milliards d'euros, en hausse de 13,4 % sur un an. Ils intègrent depuis le 1^{er} janvier 2022 les encours de Crédit Mutuel Nord Europe, soit 19,9 milliards d'euros à fin juin 2022. À périmètre constant, la progression des crédits est de 8,6 %.

La demande de crédits pour accompagner la relance est forte, l'accompagnement des clients se traduit par des progressions importantes des encours sur les principales catégories de prêts (à périmètre constant) :

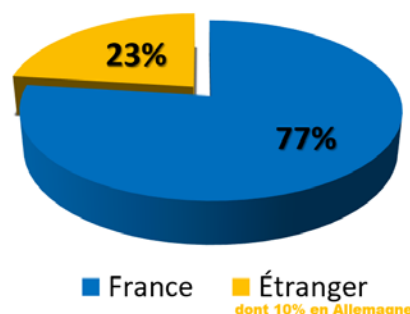
- + 9,5 % pour les encours de crédits habitat à 248 milliards d'euros ;
- + 8,8 % pour les encours de crédits d'équipement à 108,4 milliards d'euros ;
- + 6,8 % pour les crédits à la consommation à 48,8 milliards d'euros ;
- + 8,0 % pour les encours de crédit-bail à 19 milliards d'euros.



2.2.1.3 Ventilation géographique des revenus

L'activité du groupe est concentrée en France, qui représente plus des trois quarts du produit net bancaire du groupe (77 % au 30 juin 2022). À l'international, le groupe a des activités importantes en Allemagne et, dans une moindre mesure, en Espagne. Le CIC dispose également de succursales internationales à Londres, Bruxelles, New York, Hong-Kong et Singapour, et de bureaux de représentation dans plusieurs autres pays. Ces activités internationales représentent près d'un quart (23 %) du produit net bancaire du groupe.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale
Ventilation géographique du PNB au 30/06/2022



2.2.1.4 Résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2021	évol. à pér. constant ⁽¹⁾
Produit net bancaire	8 556	7 962	+ 1,8 %
Frais de fonctionnement	- 5 228	- 4 736	+ 3,0 %
<i>dont contribution au fonds de résolution unique, aux frais de supervision et aux cotisations au FGD ⁽²⁾</i>	- 379	- 268	+ 37,8 %
Résultat brut d'exploitation	3 329	3 226	+0,1 %
Coût du risque	- 470	- 188	x 2,4
<i>coût du risque avéré</i>	- 350	- 320	+ 6,9 %
<i>coût du risque non avéré</i>	- 120	132	ns
Résultat d'exploitation	2 859	3 038	- 8,6 %
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽³⁾	47	- 73	ns
Résultat avant impôt	2 906	2 965	- 5,2 %
Impôt sur les bénéfices	- 773	- 885	- 15,6 %
Gains / pertes nets sur activités abandonnées	-	7	ns
Résultat net	2 132	2 087	- 0,8 %
Intérêts minoritaires	99	161	- 38,6 %
Résultat net part du groupe	2 034	1 926	+ 2,4 %

(1) Neutralisation des entrées de périmètre en 2022 (CMNE, CM Investment Managers, CIC Private Debt) et des sorties de 2021 (Floa) - voir précisions méthodologiques au point 2.2.1.1.

(2) FGD = Fonds de garantie des dépôts.

(3) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Produit net bancaire (PNB)

Crédit Mutuel Alliance Fédérale enregistre une croissance de 1,8 % de son produit net bancaire au premier semestre 2022 à 8,6 milliards d'euros, grâce à de solides performances commerciales, notamment dans les réseaux, tandis que les activités de marché et d'assurances ont été pénalisées par les tensions sur les marchés financiers.

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2021	évol. à pér. constant
Banque de détail	5 976	5 256	+ 7,1 %
<i>dont réseaux bancaires</i>	4 196	3 601	+ 7,4 %
<i>dont crédit à la consommation</i>	1 452	1 372	+ 5,8 %
Assurance	897	1 119	- 19,8 %
Métiers spécialisés	1 229	1 152	- 1,8 %
Gestion d'actifs et banque privée	531	424	+ 2,1 %
Banque de financement	214	198	+ 8,4 %
Activités de marché	180	273	- 34,2 %
Capital-investissement	304	257	+ 18,5 %
Autres métiers	454	435	+ 3,2 %
TOTAL PNB Crédit Mutuel Alliance Fédérale	8 556	7 962	+ 1,8 %

La **banque de détail** affiche une hausse de 7,1 % de ses revenus au premier semestre 2022 à près de 6 milliards d'euros reflétant le dynamisme commercial du réseau et du crédit à la consommation.

L'activité **assurance** est affectée par la baisse des marchés et des charges inédites liées aux événements naturels (incendies, sécheresse...). Le produit net assurance, à 897 millions d'euros, est en recul de 19,8 %.

Le produit net bancaire de la **gestion d'actifs et banque privée** est de 531 millions d'euros au premier semestre 2022, en hausse de 2,1 % à périmètre constant par rapport au premier semestre 2021. À périmètre courant, il est en hausse de 25,2 %, bénéficiant de l'entrée dans le périmètre au premier semestre 2022 de La Française (80 millions d'euros de PNB) suite à l'adhésion de Crédit Mutuel Nord Europe ainsi que de Crédit Mutuel Investment Managers et de CIC Private Debt.

La **banque de financement** affiche une performance remarquable sur le premier semestre 2022 portée par l'ensemble des entités en France et à l'international, avec des revenus de 214 millions d'euros en forte hausse de 8,4 % par rapport au premier semestre 2021 déjà élevé.

Après une embellie en 2021, l'environnement des marchés financiers s'est dégradé, provoquant une baisse de 34,2 % du produit net des **activités de marché** (investissement et commercial) au premier semestre 2022 par rapport au premier semestre 2021, s'élevant à 180 millions d'euros contre 273 millions un an plus tôt.

Le produit net bancaire du **capital-investissement** dépasse 300 millions d'euros au premier semestre 2022, en hausse de 18,5 % grâce à des plus-values générées en lien avec les nombreuses opérations au sein des lignes du portefeuille.

Frais de fonctionnement et résultat brut d'exploitation

Au premier semestre 2022, les frais de fonctionnement ressortent à 5,2 milliards d'euros, soit une hausse de 3,0 % par rapport au premier semestre 2021.

Ils sont à nouveau impactés de façon significative par l'ensemble des charges liées aux contributions au fonds de résolution unique, aux frais de supervision et aux cotisations au Fonds de garantie des dépôts qui s'élèvent à 379 millions d'euros pour le semestre (contre 268 millions pour le premier semestre 2021). Hors l'ensemble de ces contributions, la hausse des frais de fonctionnement est limitée à + 0,9 %.

Le coefficient d'exploitation se dégrade de 1,6 point à 61,1 % et le résultat brut d'exploitation est stable à 3,3 milliards d'euros.

Coût du risque et résultat d'exploitation

Le coût du risque global du premier semestre 2022 ressort à 470 millions d'euros contre 188 millions au premier semestre 2021, soit une hausse de 282 millions sur la période.

Le coût du risque avéré s'élève à 350 millions d'euros au premier semestre 2022 contre 320 millions au premier semestre 2021, soit une hausse modérée de 6,9 % dans un contexte économique plus difficile.

Le coût du risque non avéré est en dotation nette de 120 millions d'euros au premier semestre 2022 contre une reprise nette de 132 millions au premier semestre 2021. Les hypothèses prudentes de scénario IFRS9 sont restées inchangées par rapport à 2021 et les provisions sectorielles, réalisées en 2020, demeurent à un niveau élevé.

Le taux de créances douteuses est en baisse – sur un an – à 2,5 % à juin 2022 contre 2,8 % à fin juin 2021, et le taux de couverture s'établit à un niveau de 50,1 %.

En pourcentage des encours de crédits, le coût du risque clientèle reste à un niveau bas de 19 points de base à juin 2022 contre 10 à fin juin 2021 (et 48 à fin juin 2020).

<i>Encours en millions d'euros</i>	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2020
Crédits à la clientèle (encours nets au bilan)	485 933	428 551	407 001
Crédit bruts	495 603	437 737	416 128
Créances douteuses brutes	12 363	12 097	12 669
Provisions pour dépréciation des créances	9 670	9 186	9 127
<i>dont provisions pour dépréciations sur encours douteux (Statut 3)</i>	6 199	6 172	6 676
<i>dont provisions pour dépréciations sur encours sains (Statuts 1 & 2)</i>	3 471	3 014	2 451
Part des douteux dans les crédits bruts	2,5%	2,8 %	3,0 %

Compte tenu de cette hausse du coût du risque, le résultat d'exploitation est en baisse de 8,6 % sur un an à 2,9 milliards d'euros.

Autres éléments

Le poste « Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE » à 47 millions d'euros intègre, d'une part, une plus-value résultant de la vente de FLOA (ex-Banque Casino) à BNP Paribas en début d'année et, d'autre part, des gains de première intégration des filiales Crédit Mutuel Investment Managers et CIC Private Debt.

Résultat avant impôt

Le résultat avant impôt est en recul de 5,2 % par rapport au premier semestre 2021 et s'établit à 2,9 milliards d'euros.

Résultat net

Le résultat net s'établit à 2,1 milliards d'euros, il est stable par rapport à 2021 [- 0,8 %].

Le résultat net part du groupe ressort à 2,0 milliards [+ 2,4 %].

2.2.1.5 Résultats par activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

2.2.1.5.1 Banque de détail et crédit à la consommation en France et en Europe

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2021	évol. à pér. constant ⁽¹⁾
Produit net bancaire	5 976	5 256	+ 7,1 %
Frais de fonctionnement <i>dont contributions aux fonds de résolution unique, aux frais de supervision et aux cotisations au FGD ⁽²⁾</i>	- 3 798	- 3 424	+ 3,1 %
	- 245	- 193	+ 22,2 %
Résultat brut d'exploitation	2 178	1 832	+ 14,8 %
Coût du risque	- 461	- 214	x 2
<i>coût du risque avéré</i>	- 336	- 303	+ 8,1 %
<i>coût du risque non avéré</i>	- 125	89	ns
Résultat d'exploitation	1 717	1 618	+ 2,6 %
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽³⁾	2	- 2	ns
Résultat avant impôt	1 719	1 616	+ 2,8 %
Impôt sur les bénéfices	- 530	- 517	- 1,2 %
Gains/pertes nets sur activités abandonnées	-	7	ns
Résultat net	1 189	1 106	+ 4,6 %

⁽¹⁾ Neutralisation des entrées de périmètre en 2022 (CMNE) et des sorties de 2021 (Floa) - voir précisions méthodologiques au point 2.2.1.1

⁽²⁾ FGD = Fonds de garantie des dépôts.

⁽³⁾ MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Le secteur de la banque de détail regroupe trois métiers :

- le réseau bancaire constitué des caisses locales de Crédit Mutuel des 14 fédérations, du réseau CIC, de la Banque Européenne du Crédit Mutuel, de Beobank et de TARGOBANK en Espagne ;
- le crédit à la consommation composé de Cofidis Group et de TARGOBANK en Allemagne ;
- les filiales métiers regroupant les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par les réseaux : crédit-bail mobilier et location avec option d'achat, crédit-bail immobilier, affacturage, vente et gestion immobilière.

Le réseau bancaire

Réseau de bancassurance des caisses de Crédit Mutuel, Beobank et BECM

Réseau de bancassurance des caisses de Crédit Mutuel et de Beobank

En termes de résultat, le réseau de bancassurance des caisses de Crédit Mutuel et de Beobank réalise au premier semestre 2022 un produit net bancaire de 2,0 milliards d'euros, en hausse de 4,7 %. La marge est stable et les commissions en hausse de 11,5 %.

Les frais de fonctionnement évoluent de 5,4 % à 1,5 milliard d'euros.

La forte hausse du coût du risque [- 56 millions d'euros au premier semestre 2022 contre une reprise nette de 16 millions en 2021] est une composante majeure de la baisse du résultat d'exploitation : - 8,7 %, à 487 millions d'euros.

Le résultat net s'inscrit en baisse de 10,1 % à 335 millions d'euros au premier semestre 2022.

ACTIVITÉ DU PÉRIMÈTRE DES CAISSES DE CRÉDIT MUTUEL

À fin juin 2022, le nombre de clients du réseau de bancassurance des caisses de Crédit Mutuel atteint 8,6 millions, en hausse de 1,2 % sur 12 mois.

L'encours d'épargne est de 241,9 milliards à fin juin 2022, en hausse de 2,6 % sur un an.

Après des déblocages en hausse par rapport au premier semestre 2021, l'encours global de crédits et financements externes atteint 178,3 milliards d'euros, en hausse de 6,6 % sur un an.

La stratégie multiservice se traduit par des niveaux d'équipement de nos clients qui progressent :

- le stock de contrats d'assurance de risques hors emprunteurs atteint 12,7 millions, en hausse de 2,5 % sur un an ;
- le nombre d'abonnements de télésurveillance du domicile s'est accru de 3,4 % à près de 210 000 contrats.

ACTIVITÉ DE BEOBANK

Au cours de ce premier semestre, Beobank a confirmé les bons résultats commerciaux records de 2021 en réalisant un niveau d'activité très favorable sur toutes les lignes de produits, et en particulier au niveau des crédits à la consommation et des cartes de crédit. Dans un contexte tendu de resserrement monétaire et de hausse des taux, Beobank a continué son développement sur ses relais de croissance, à savoir les marchés des crédits hypothécaires (+26,9 % de progression des encours sur les 12 derniers mois), des crédits aux professionnels (+9,1 % de progression des crédits d'investissement au cours des 12 derniers mois) et des assurances IARD (portefeuille de plus de 60 000 contrats, en hausse de 39 % sur un an). À fin juin 2022, les encours de crédits s'établissent à 7,6 milliards d'euros (+ 15,5 % sur un an) et ceux des dépôts à 6,9 milliards (+ 6,1 %).

Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)

La BECM est la filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au service de l'économie des régions et des territoires, sur les marchés des entreprises et des professionnels de l'immobilier. En France, elle intervient sur ces marchés en complémentarité avec les fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. En Allemagne, elle propose un accompagnement dédié aux grandes entreprises allemandes et à leurs filiales françaises ainsi qu'aux entreprises françaises implantées en Allemagne. Sur le marché de l'immobilier, elle intervient comme partenaire de premier rang des promoteurs et des sociétés foncières.

S'appuyant sur la solidité financière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la BECM est une banque à taille humaine, largement décentralisée, proche de ses clients, avec des circuits de décision courts. Ses valeurs reposent sur la proximité, la réactivité et l'innovation. Elle apporte aux entreprises et aux professionnels de l'immobilier une technicité et une valeur ajoutée pour une relation client augmentée, qu'elle soit physique ou digitale, dans le cadre d'une stratégie multiservice renforcée chaque année.

Pour accompagner ses 20 351 clients, la BECM met à disposition 411 collaborateurs et l'ensemble des services des centres de métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le réseau commercial est constitué de 53 points de vente actifs dont 43 en France et 10 en Allemagne. Il est organisé par marché, avec 38 agences pour le marché des entreprises et 15 agences pour celui des professionnels de l'immobilier.

La BECM a créé et accompagné tout au long de 23 années le développement du réseau commercial sur le marché des entreprises en Allemagne. Le passage des activités de la BECM en Allemagne sous la marque TARGOBANK sera réalisé en octobre 2022. Ce transfert porte un projet de développement augmenté sur le marché *corporate* et il confirme les ambitions de Crédit Mutuel Alliance Fédérale de devenir une banque globale en Allemagne.

Mesurés en capitaux moyens mensuels de juin 2022, les crédits à la clientèle sont en progression de 9,8 % par rapport à fin 2021, à 19,6 milliards d'euros. Les ressources comptables sont en baisse de 20,7 % par rapport à fin 2021, à 14,1 milliards d'euros.

Hors la BECM Monaco, le produit net bancaire de la BECM au 30 juin 2022 est en augmentation de 24,4 %, à 201,4 millions d'euros, et le résultat net progresse de 36,3 %, à 102,7 millions d'euros.

Réseau de bancassurance du CIC

Le nombre de clients du réseau bancaire du CIC s'établit à plus de 5,5 millions à juin 2022, en hausse de 1,9 % sur un an, soit plus de 100 000 clients supplémentaires. Sur le marché des professionnels et entreprises (1,1 million de clients), la hausse est de 3,6 % et sur celui des particuliers (79 % du stock), elle est de 1,4 %.

Les encours de dépôts s'élèvent à 167 milliards d'euros à fin juin 2022, en hausse de 2,0 %.

Au premier semestre 2022, la croissance des encours de dépôts reste marquée sur les comptes courants (+ 5,3 %) et les livrets (+ 8,1 %), tandis que les comptes à terme sont en décollecte nette (- 32,8 %).

À fin juin 2022, les encours de crédits atteignent 171,7 milliards d'euros, en hausse de 8,3 % sur un an.

Au premier semestre 2022, l'activité a été très soutenue sur les principales catégories de prêts :

- + 9,6 % pour les encours de crédits habitat à 95,4 milliards. Les débloques ont été particulièrement importants, à 10,2 milliards contre 9,2 milliards au premier semestre 2021 ;
- + 10,5 % pour les encours de crédits d'investissement, à 48,1 milliards, traduisant la reprise de l'activité et le haut niveau d'accompagnement des clients. Les débloques ont également été d'un haut niveau, à 8,4 milliards (+ 50 %) ;
- + 2,8 % pour les encours de crédits à la consommation, à 6,1 milliards.

La stratégie multiservice se concrétise par des niveaux d'équipement de nos clients en progression :

- le stock de contrats d'assurance de biens et de personnes (hors assurance vie) atteint 6,2 millions, en hausse de 3,8 % sur un an ;
- le nombre d'abonnements de télésurveillance du domicile s'est accru de 3,1 % à près de 116 000 contrats.

En termes de résultat, le réseau bancaire du CIC réalise au premier semestre 2022 un produit net bancaire de 1,9 milliard d'euros, en hausse de 8,3 %. Tant la marge d'intérêt, dans un contexte de progression des volumes de crédits, que les commissions participent à cette hausse des revenus.

Les frais de fonctionnement évoluent de 3,7 %, à 1,2 milliard d'euros.

Le coefficient d'exploitation s'améliore de 2,8 points de pourcentage à 62,5 % et le résultat brut d'exploitation augmente de 17,1 %, à 721 millions d'euros.

La forte hausse du coût du risque (80 millions d'euros au premier semestre 2022 contre une reprise nette de 4 millions en 2021) limite la hausse du résultat d'exploitation à + 3,5 %.

Le résultat net s'inscrit à 456 millions d'euros au premier semestre 2022, en hausse de 7,8 % sur un an.

Le crédit à la consommation

Cofidis Group

En termes d'activité, Cofidis Group a réalisé un très bon premier semestre, avec une production de 4,8 milliards d'euros, soit 900 millions de plus qu'à fin juin 2021. Ce bon niveau d'activité s'observe à la fois sur le canal de recrutement direct, qui progresse de 31 %, que sur le canal partenariat qui progresse de 24 %. Seule l'activité *e-commerce* affiche un niveau en retrait de 11 % par rapport à l'an dernier. L'encours de crédit progresse de 10 % par rapport à fin juin 2021 et s'établit à 16 653 millions d'euros à fin juin 2022.

Le résultat net progresse de 63 % par rapport à l'an dernier et s'établit à 90 millions d'euros. La forte hausse d'encours permet une progression du PNB de 69 millions d'euros malgré un contexte de taux qui se tend significativement. Les frais généraux progressent de 15 millions d'euros, dont la majeure partie en lien avec la reprise de l'activité ; en particulier, les investissements commerciaux augmentent de 10 millions d'euros pour accompagner la reprise de l'activité. Le coût du risque reste sur un niveau faible : il s'établit à 2,2 % en taux sur encours, niveau identique à l'an dernier.

TARGOBANK en Allemagne

Implantée dans plus de 250 villes allemandes, TARGOBANK répond aux besoins de 3,6 millions de clients particuliers et entreprises en proposant des solutions en banque, assurance, affacturage et crédit-bail. Avec une forte présence, notamment sur le marché du crédit à la consommation et de l'affacturage, TARGOBANK combine les avantages d'une banque en ligne et d'une banque de réseau. Cette complémentarité offre un service efficace et personnalisé à distance comme au sein des 336 points de vente.

La production de crédits amortissables directs s'élève à environ 3 milliards d'euros au 30 juin 2022, en hausse de 30 % par rapport à juin 2021. Les crédits clients de l'activité d'affacturage et de crédit-bail sont en progression de 16 %. Le total des encours de crédits affiche une croissance de 10 % à 23,6 milliards d'euros. Les volumes de dépôts clientèle atteignent 24,2 milliards d'euros, en hausse de 7 %.

Le résultat avant impôt contributif du réseau bancaire (hors *factoring* et *leasing*) de TARGOBANK en Allemagne au 30 juin 2022 est de 210 millions d'euros après une légère croissance du PNB, une baisse des frais généraux et une augmentation du coût du risque, liée à une production de crédits plus élevée et une gestion prudente des provisions en phase avec l'environnement économique.

Les filiales métiers

Au sein de la banque de détail, les métiers d'appui - leasing, factoring, immobilier - dégagent, après reversement au réseau, un produit net bancaire de 328 millions d'euros (+ 16,0 %) et un résultat net de 67 millions (contre 75 millions au premier semestre 2021).

Le factoring maintient une hausse de son résultat d'exploitation grâce à une forte croissance des volumes traités et une maîtrise des charges.

Le leasing voit son résultat d'exploitation baisser - malgré une hausse de l'activité commerciale - suite à la hausse du coût du risque non avéré s'expliquant par la croissance globale de l'encours, mais aussi par la comptabilisation de fortes reprises en 2021.

2.2.1.5.2 L'assurance

(en millions d'euros)	1 ^{er} sem. 2022	1 ^{er} sem. 2021	évolution
Produit net assurance	897	1 119	- 19,8 %
Frais de fonctionnement	- 374	- 344	+ 8,7 %
Résultat brut d'exploitation	523	775	- 32,5 %
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽¹⁾	0,5	0,4	+ 47,9 %
Résultat avant impôt	523	775	- 32,5 %
Impôt sur les bénéfices	- 102	- 236	- 56,8 %
Résultat net	422	540	- 21,9 %

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

L'activité d'assurance, portée par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) depuis plus de 50 ans, est pleinement intégrée sur le plan commercial et technologique à Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

À fin juin 2022, le GACM couvre plus de 13 millions d'assurés au travers de 36,1 millions de contrats. Les ventes de contrats d'assurance sont en hausse de 1,4 % par rapport à fin juin 2021 et le portefeuille du GACM enregistre une progression de 1,5 % depuis le début de l'année. Le chiffre d'affaires assurance s'élève à 6,6 milliards d'euros, en hausse de 8,5 % par rapport au premier semestre 2021.

Cette évolution est portée principalement par la croissance de la collecte brute en assurance vie et capitalisation (+ 13,1 %), laquelle s'établit à 3,6 milliards d'euros. En France, où est réalisée la quasi-totalité de la collecte (3,5 milliards d'euros), la croissance est de 12,5 %, niveau nettement supérieur à celle du marché à fin mai (+ 3,6 %). La part des unités de compte dans la collecte brute se maintient à un niveau élevé, 42,8 %, dans la tendance du marché.

Le chiffre d'affaires des assurances de risques poursuit sa progression à fin juin 2022 (+ 3,6 %), par rapport à fin juin 2021 et s'élève à 3,1 milliards d'euros. Au détail, le chiffre d'affaires en assurances de biens progresse de 2,7 % et celui en assurances de personnes (santé, prévoyance et emprunteurs) de 4,2 %.

Le GACM, conformément à ses ambitions stratégiques, poursuit son développement sur le marché des professionnels et des entreprises. La nouvelle offre de santé collective, déployée en mars 2022, a permis de terminer le renouvellement de notre gamme complète d'offres à destination de ces marchés. En parallèle, des recrutements importants ont été réalisés par les Assurances du Crédit Mutuel, sur chacun de

ces deux marchés, afin que des chargés d'affaires spécialisés en assurance accompagnent les réseaux Crédit Mutuel et CIC dans la commercialisation de ces offres.

Le chiffre d'affaires réalisé par les filiales internationales s'élève à 310 millions d'euros, dont 215 millions en Espagne et 95 millions d'euros en Belgique.

Les commissions versées aux réseaux s'élèvent à 940 millions d'euros, dont 807 millions d'euros pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

À 422 millions d'euros, le résultat net contributif du GACM à fin juin 2022 est en baisse de 22 % par rapport au 30 juin 2021.

Cette évolution est, pour partie, la conséquence d'une très forte sinistralité liée aux événements naturels et notamment aux épisodes d'orages et de grêle du mois de juin 2022, dont la charge s'élève à 134 millions d'euros pour près de 45 000 dossiers. Lors de ces événements, l'e-déclaration, fonctionnalité permettant de déclarer un sinistre en ligne, a été massivement utilisée, illustrant à nouveau la pertinence des services digitaux mis à disposition des assurés. L'ensemble des événements climatiques survenus au cours du premier semestre 2022 représente ainsi pour le GACM une charge de 211 millions d'euros, en forte progression par rapport au premier semestre 2021 (65 millions d'euros). Le programme de réassurance permet d'en céder 55 millions d'euros.

Au-delà des événements naturels, la baisse du résultat s'explique également par l'évolution des marchés financiers. En hausse au premier semestre 2021, ils avaient contribué positivement au résultat du GACM grâce à l'appréciation des actifs classés en juste valeur par le résultat. Sur le premier semestre 2022, la baisse des marchés financiers pèse sur le résultat IFRS. Concomitamment, les taux d'intérêt progressent significativement sur le premier semestre 2022, ce qui entraîne une baisse de la valeur des titres obligataires, classés en juste valeur par les capitaux propres.

Le retour de l'inflation en France, à des niveaux inédits depuis plus d'une trentaine d'années, renchérit les coûts de réparation et de reconstruction des assurances automobile et habitation. En automobile, le renforcement des partenariats avec les réseaux de réparateurs agréés permet néanmoins de contenir la hausse des coûts des sinistres matériels.

Avec 9,3 milliards d'euros de fonds propres, le GACM bénéficie d'une structure de bilan solide qui lui permet d'aborder sereinement ce nouvel environnement économique.

2.2.1.5.3 Métiers spécialisés

Gestion d'actifs et banque privée, banque de financement, activités de marché et capital-investissement complètent l'offre de bancassurance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ces quatre métiers contribuent à hauteur de 13 % au produit net bancaire ⁽¹⁾ et de 23 % au résultat net des métiers opérationnels ⁽²⁾.

Gestions d'actifs et banque privée

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2021 Ⓜ	évol. à pér. constant ⁽²⁾
Produit net bancaire	531	424	+ 2,1 %
Frais de fonctionnement	- 392	- 293	+ 6,7 %
Résultat brut d'exploitation	139	131	- 8,0 %
Coût du risque	- 3	- 5	- 40,3 %
Résultat d'exploitation	136	126	- 6,7 %
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽³⁾	15	0	ns
Résultat avant impôt	150	126	- 6,7 %
Impôt sur les bénéfices	- 35	- 33	-14,2 %
Résultat net	116	93	- 4,0 %

⁽¹⁾ Périmètre comparable - Voir précisions méthodologiques au point 2.2.1.1.

⁽²⁾ Neutralisation des entrées de périmètre en 2022 : Crédit Mutuel Investment Managers, CIC Private Debt, La Française - voir précisions méthodologiques au point 2.2.1.1.

⁽³⁾ MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Le métier gestion d'actifs et banque privée de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'articule autour de :

- Crédit Mutuel Investment Managers qui fédère sept entités de gestion ;
- le groupe La Française, rassemblant quatre sociétés de gestion et une plateforme de distribution ;
- la Banque Transatlantique, la Banque de Luxembourg et la Banque CIC (Suisse).

Le produit net bancaire du métier gestion d'actifs et banque privée à 531 millions d'euros représente 6 % du PNB des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et s'apprécie de 2,1 % à périmètre constant dans un contexte économique difficile.

Il bénéficie ce semestre de l'apport des filiales nouvellement consolidées : La Française (80 millions d'euros de PNB), Crédit Mutuel Investment Managers (8,4 millions de PNB après rétribution des réseaux) et CIC Private Debt (9,2 millions de PNB).

Les frais de fonctionnement sont en hausse de 6,7 %, entraînant une baisse de 8,4 % du résultat brut d'exploitation à 138 millions d'euros.

⁽¹⁾ Hors opérations réciproques et holding.

⁽²⁾ Hors holding.

Le poste « Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE » enregistre un produit non récurrent lié à l'effet de première consolidation de Crédit Mutuel Investment Managers et CIC Private Debt.

Le résultat net est de 116 millions d'euros au premier semestre 2022 contre 93 millions un an plus tôt.

Ces données n'intègrent pas l'activité banque privée logée au sein du réseau du CIC et de ses cinq banques régionales, soit 117,6 millions d'euros de PNB (+8,2 %) et 54,5 millions de résultat net (+ 14,4 %).

ACTIVITÉ GESTION D'ACTIFS

L'activité au premier semestre 2022 s'est inscrite dans un contexte général complexe, marqué par le déclenchement de la guerre en Ukraine qui a impacté l'ensemble des trajectoires économiques, géopolitiques et financières avec pour corollaires : une inflation forte, une remontée des taux, une forte volatilité des marchés financiers, une perspective de croissance économique revue à la baisse, et plus que jamais une urgence de la transition énergétique et climatique accélérée par le besoin de souveraineté de l'Europe.

Dans ce contexte, l'attractivité de l'immobilier pour les investisseurs, qui y voient une protection, au moins partielle, contre le risque d'inflation demeure. Les volumes d'investissement en immobilier de bureaux en Europe en témoignent, en atteignant des niveaux records depuis le début 2022.

Les encours du métier gestion d'actifs s'élèvent à 156 milliards d'euros à fin juin.

La gestion d'actifs tous produits hors monétaires collecte en net 2,0 milliards d'euros, le tout dans un volume d'affaires très intense.

Grâce à une collecte nette de 1,2 milliard d'euros auprès d'une clientèle *retail* et un encours de 30 milliards d'euros auprès d'une clientèle *retail*, La Française REM, pilier immobilier du groupe La Française, maintient sa position de leader sur le marché français de l'immobilier collectif avec un encours de 30 milliards d'euros. Cette attractivité de la marque a été saluée pour la deuxième année consécutive par l'European Real Estate Brand Institute en juin 2022. Les différentes SCPI continuent en effet à gagner en traction par leurs rendements attractifs auprès de l'ensemble des réseaux de distribution. L'engouement pour les UC immobilières se poursuit, et le groupe La Française participe à ce mouvement.

Les investisseurs ont par ailleurs fortement plébiscité la dette privée : la collecte nette est de 380 millions d'euros. Un nouveau fonds à impact a été lancé par CIC Private Debt à la fin du semestre avec CIC Transition Infra Debt 2, fonds à impact classé article 9 SFDR.

ACTIVITÉ BANQUE PRIVÉE

Le premier semestre aura été satisfaisant en termes de produit net bancaire pour le **Groupe Banque Transatlantique**, en croissance de 20 % par rapport au 30 juin 2021.

Les encours d'épargne gérée s'élèvent à 50 milliards d'euros, en diminution en raison de la baisse des marchés. La collecte de capitaux (750 millions d'euros) est restée soutenue. On notera la croissance des encours en capitaux gérés issus de la synergie avec Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

L'activité crédits, en particulier les crédits immobiliers, est restée dynamique en dépit de la hausse des taux de la fin de semestre. L'encours s'établit à 4,7 milliards d'euros, avec une production de 486 millions au premier semestre 2022 (en hausse de 107 millions par rapport à 2021).

Le contexte géopolitique, économique et financier reste très préoccupant et le deuxième semestre du Groupe Banque Transatlantique devrait connaître un ralentissement des commissions financières en raison de la baisse des marchés financiers.

Au premier semestre 2022, la **Banque de Luxembourg** a connu des performances solides sur l'ensemble de ses métiers, grâce notamment à une très bonne dynamique commerciale, tant au niveau des particuliers que des entreprises et des professionnels. D'autant plus, la remontée des taux USD et EUR entraîne une hausse de la marge nette d'intérêts (+ 15 %).

Ainsi, la banque affiche un produit net bancaire qui s'établit à 161,7 millions d'euros au 30 juin 2022, en augmentation de 4 % grâce à des commissions nettes (77 % du PNB) en progression de 4 % par rapport à juin 2021 et à l'évolution favorable de la marge d'intérêts.

La Banque de Luxembourg a également placé au centre de sa stratégie de développement l'intégration des critères ESG (Environnemental, Social et Gouvernance) en définissant des axes d'engagement dans le domaine social et sociétal notamment et a initié en 2021 sa certification B Corp.

En 2022, la **Banque CIC (Suisse)** poursuit son développement ainsi que sa croissance ciblée, avec un total de bilan de 13,1 milliards d'euros et près de 448 collaborateurs. Elle tire profit de son approche omnicanale en combinant l'accompagnement personnel et la proximité des clients avec la solution d'e-banking, CIC eLounge.

Le développement des volumes est resté soutenu avec une hausse des encours d'épargne de 13 % à 16,2 milliards d'euros et des crédits de 13,5 % à 9,6 milliards. Le résultat net du premier semestre 2022 progresse favorablement et ressort à 24,5 millions d'euros, soutenu par un PNB en hausse de 11,5 % et un coût du risque en net recul (1,3 million contre 6,4 millions en juin 2021).

Soucieuse de répondre aux besoins évolutifs des clients et de s'adapter aux nouveaux modes de consommation, Banque CIC (Suisse) continue inlassablement à améliorer son expérience clients.

La banque de financement

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2021	évolution
Produit net bancaire	214	198	+ 8,4 %
Frais de fonctionnement	- 82	- 69	+ 19,2 %
Résultat brut d'exploitation	132	129	+ 2,7 %
Coût du risque	- 13	37	ns
<i>Coût du risque avéré</i>	- 22	- 5	x 4,2
<i>Coût du risque non avéré</i>	9	43	- 79,7 %
Résultat avant impôt	119	166	- 28,5 %
Impôt sur les bénéfices	- 28	- 42	- 33,9 %
Résultat net	91	124	- 26,6 %

Avec ses équipes basées à la fois en France et dans les succursales du CIC à l'étranger (Londres, Bruxelles, New York, Singapour et Hong Kong), la banque de financement offre des services à une clientèle de grandes entreprises et d'institutionnels, dans le cadre d'une approche globale de leurs besoins. Elle appuie également l'action des réseaux « entreprises » pour leur grande clientèle et contribue au développement de l'activité internationale ainsi qu'à la mise en œuvre de financements spécialisés (acquisitions, actifs, projets).

L'activité des **financements structurés** (financement d'acquisitions, financement de projets, financement d'actifs et titrisation) présente une production globale de crédits en retrait par rapport à 2021, notamment en financement d'acquisitions dans les succursales. Les autorisations restant en hausse, les revenus de l'activité sont en légère progression.

L'activité **grands comptes (CIC Corporate)** accompagne, dans leur développement et dans le cadre d'une relation à long terme, les grandes entreprises industrielles françaises ou étrangères, cotées ou non, dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 millions d'euros. Le premier semestre 2022 a été marqué par la poursuite des opérations d'investissement et projets à moyen terme des clients malgré la crise en Ukraine. Les revenus sont en forte hausse, grâce notamment à une bonne production de crédits et une progression des commissions suite à des opérations patrimoniales et structurantes rémunératrices.

La **direction des activités à l'international** accompagne les clients entreprises dans la réalisation de leurs projets à l'international. Au premier semestre 2022, les opérations de *trade finance* ont repris mais l'environnement international plus compliqué impose une plus grande sélectivité dans le choix des opérations. L'activité de financements de type crédit acheteur reste dynamique grâce notamment aux nombreux projets couverts par une assurance BPI.

Les engagements se positionnent à 57,8 milliards d'euros au 30 juin 2022 et sont en progression de 5,8 milliards tant sur le tiré que sur le non tiré dont 4,4 milliards sur la France et 1,4 milliard sur les succursales.

Le produit net bancaire s'apprécie de 17 millions d'euros (+ 8,4 %) à 214 millions au premier semestre 2022. Il bénéficie d'une forte hausse des revenus de l'activité grandes entreprises grâce à une bonne production de crédits, d'une légère progression de l'activité des financements structurés et d'une amélioration des revenus des financements internationaux grâce à une bonne proactivité pour maintenir une proximité avec les clients.

Le coût du risque enregistre une hausse de 51 millions d'euros : le coût du risque avéré passe à 22 millions, contre 5 millions en 2021 ; la principale variation provient du coût du risque non avéré caractérisée par une moindre reprise de provisions : 9 millions d'euros au 30 juin 2022 contre 43 millions d'euros au premier semestre 2021.

Le résultat net s'inscrit donc en baisse de 26,6 % à 91 millions d'euros.

Les activités de marché

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2021	évolution
Produit net bancaire	180	273	- 34,2 %
Frais de fonctionnement	- 129	- 132	- 2,2 %
Résultat brut d'exploitation	51	141	- 64,1 %
Coût du risque	- 0,1	-	ns
Résultat avant impôt	51	141	- 64,2 %
Impôt sur les bénéfices	- 15	- 38	- 59,9 %
Résultat net	35	103	- 65,7 %

[1] Périmètre comparable - Voir précisions méthodologiques au point 2.2.1.1.

CIC Marchés regroupe les activités commerciales de marché – sous la marque CIC Market Solutions – à destination de la clientèle entreprises et institutions financières, l'activité investissement ainsi que les prestations de post marché au service de ces activités.

Sur le premier semestre 2022, le produit net bancaire des activités de marché s'établit à 180 millions d'euros, en baisse par rapport au premier semestre 2021, du fait d'un effet de base défavorable – le premier semestre 2021 ayant fait ressortir une performance exceptionnelle post-crise sanitaire – et d'une situation géopolitique et économique dégradée sur la période qui impacte les marchés financiers.

CIC Market Solutions (France et Asie) réalise 65 millions d'euros de produit net bancaire (69 millions d'euros à fin juin 2021), après 56 millions de commissions versées au réseau (37,6 millions d'euros à fin juin 2021) et une dotation de provision CVA/FVA de 24,5 millions d'euros (contre une reprise de 10,5 millions au premier semestre 2021) du fait de la hausse des *spreads* de crédit. Sur le semestre, l'activité a été

principalement portée par les prestations de couverture Taux Change Matières Premières (TCMP) et l'offre de placements structurés. L'activité couverture TCPM bénéficie à la fois d'une forte demande des clients dans un contexte de marché volatil et d'une extension de l'offre commerciale, notamment sur de nouvelles matières premières. Les solutions de placements structurés dégagent un fort niveau d'activité avec 1,8 milliard d'euros d'EMTN émis sur le semestre.

Sur le premier semestre 2022, le métier investissement (incluant la France, les succursales de New York et de Singapour - hors Cigogne Management SA reclassée en « Gestion d'actifs et banque privée » - point 2.2.1.1) génère un PNB de 115 millions d'euros contre 205 millions à fin juin 2021. Bénéficiant de l'abaissement du profil de risque, l'activité résiste au contexte de marché difficile entre conflit Russie-Ukraine, inflation et arrêt de la politique accommodante des banques centrales.

CIC Marchés maintient sa vigilance sur la structure de coûts dans ce contexte de marché, lesquels ressortent en baisse de 2,2 % par rapport au premier semestre 2021.

Le résultat brut d'exploitation s'établit à 51 millions d'euros. Le résultat net global des activités de marché est de 35 millions.

Capital-investissement

(en millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2021	évolution
Produit net bancaire	304	257	+18,5 %
Frais de fonctionnement	- 38	- 36	+5,4 %
Résultat brut d'exploitation	267	221	+20,6 %
Coût du risque	-	- 7	ns
Résultat avant impôt	267	214	+24,7 %
Impôt sur les bénéfices	- 16	- 1	ns
Résultat net	251	213	+17,6 %

Crédit Mutuel Alliance Fédérale finance en capital des start-up, PME et ETI via son entité Crédit Mutuel Equity qui regroupe l'ensemble des métiers de « haut de bilan » du groupe : capital innovation, capital-investissement, capital transmission, mais également investissement dans des projets d'infrastructure et conseil en fusions-acquisitions. Crédit Mutuel Equity finance des projets de développement principalement en France via ses huit implantations dans les régions – Paris, Lyon, Nantes, Bordeaux, Lille, Strasbourg, Marseille et Toulouse – mais aussi à l'international au travers de ses filiales en Allemagne, en Suisse ou au Canada.

Crédit Mutuel Equity investit les capitaux propres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et s'engage durablement aux côtés des dirigeants pour leur permettre de se développer, se transformer, s'enrichir d'expériences, de savoir-faire, de trajectoires. Preuve de cet engagement : plus d'un quart de ses 331 participations sont détenues depuis plus de dix ans. La rotation du portefeuille reste, pour autant, très dynamique et révélatrice de la force de frappe de Crédit Mutuel Equity : près d'un milliard d'euros en moyenne sont investis et désinvestis tous les deux ans.

Le premier semestre 2022 confirme la grande qualité des participations détenues par Crédit Mutuel Equity qui, à ce stade, ont pu compenser et corriger l'instabilité économique et géopolitique observée.

La bonne gestion des entreprises du portefeuille leur permet d'accélérer les projets de développement et de regroupements pour pallier l'instabilité de la croissance dans un contexte perturbé par la hausse du prix des matières premières et des problèmes de ruptures d'approvisionnement.

L'activité d'investissement a été robuste au cours de ce semestre avec 229,4 millions d'investissements au travers de 29 opérations, dont 48 % dans de nouveaux projets.

Le portefeuille en encours investi atteint désormais 3,1 milliards d'euros après prise en compte des cessions pour 180 millions au cours de ce premier semestre.

Le total des produits a dépassé 300 millions d'euros au 30 Juin 2022 dont plus de 240 millions de plus-values générées en lien avec les nombreuses opérations au sein des lignes du portefeuille toujours évaluées avec grande prudence malgré leurs bonnes performances de gestion.

Après une année 2021 record en termes de commissions facturées en fusions-acquisitions, CIC Conseil a réalisé une nouvelle fois un très bon premier semestre avec un niveau de commissions d'ores et déjà équivalent aux trois quarts de l'ensemble de l'exercice précédent.

Le résultat net au 30 juin s'élève à 251 millions d'euros. Ce haut niveau de rentabilité semestrielle permet à Crédit Mutuel Equity d'aborder avec une plus grande sérénité les défis économiques et financiers qui attendent nos participations et auprès desquelles nous poursuivons notre accompagnement de long terme.

2.2.1.5.4 Autres métiers : informatique, logistique, presse et autres

Ce secteur rassemble principalement :

- le métier « logistique » incluant les sociétés informatiques du groupe et les structures à vocation logistique ;
- l'activité de presse quotidienne régionale composé de neuf titres : Vosges Matin, Le Dauphiné Libéré, Le Bien Public, L'Est Républicain, Les Dernières Nouvelles d'Alsace, L'Alsace, Le Progrès de Lyon, Le Républicain Lorrain, Le Journal de Saône et Loire. Ces titres de presse régionale sont diffusés dans 23 départements de l'Est de la France ;

- *les activités « holding ».*

Le résultat net du secteur « Autres métiers » est positif de 30 millions d'euros au premier semestre 2022 contre une charge de 92 millions au premier semestre 2021.

Le produit net bancaire ressort à 454 millions d'euros, contre 435 millions au 30 juin 2021.

Le résultat brut d'exploitation retrouve un niveau positif de 39 millions d'euros au premier semestre 2022, il enregistrait une charge de 4 millions un an plus tôt. Les principales évolutions à noter concernent :

- une amélioration de 28 millions pour le secteur logistique dont les revenus ont progressé plus vite que les charges ;
- une légère dégradation pour l'activité « presse » en raison du renchérissement des coûts ;
- une charge résiduelle en baisse pour les activités « holding ».

Le résultat avant impôts s'inscrit à + 77 millions par rapport à - 73 millions en 2021. Il est principalement impacté par le poste « Gains et pertes sur autres actifs » qui bénéficie d'un effet de base favorable, le premier semestre 2021 ayant été impacté par des éléments non récurrents liés à des amortissements d'écarts d'acquisition.

Zoom sur l'activité presse

Après avoir réalisé un résultat opérationnel courant excédentaire en 2021, le groupe EBRA évolue dans un environnement économique complexe, avec une très forte hausse du prix du papier, des tarifs de l'énergie, et du coût des consommables industriels nécessaires à la production quotidienne de ses journaux.

Néanmoins, le chiffre d'affaires du groupe est en croissance de + 2 % par rapport à la même époque l'an dernier, avec le développement de ses revenus digitaux ainsi que la reprise des activités publicitaires et événementielles régionales.

Afin de compenser les hausses historiques du prix du papier et de l'énergie, le groupe a prévu de rationaliser ses outils industriels et a pris des mesures d'économies pour préserver son équilibre financier.

Par ailleurs, le groupe poursuit le développement de ses revenus digitaux et l'élargissement de ses audiences. L'arrivée au sein du groupe EBRA de la société Humanoid, editrice des médias emblématiques Frandroid, Numerama et Madmoizelle permet la conquête de nouveaux lecteurs au travers de nouvelles thématiques.

À fin juin 2022, le groupe arrive à compenser partiellement l'augmentation du prix du papier et de l'énergie et limite la dégradation de son résultat net à - 5,3 millions d'euros en comparaison à fin juin 2021.

2.2.1.6 Situation financière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

2.2.1.6.1 Bilan

La structure de bilan est le reflet de l'activité de banque commerciale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et des mesures prises par le groupe pour renforcer sa structure financière en vue de satisfaire aux nouvelles exigences réglementaires qui seront applicables dans les années à venir. En particulier :

- Crédit Mutuel Alliance Fédérale finance une plus grande partie des crédits à la clientèle au moyen des dépôts, cette évolution s'inscrivant dans le prolongement de la stratégie déployée au cours des dernières années. Le ratio crédits/dépôts s'est progressivement amélioré : il s'établit à 107,8 % au 30 juin 2022 contre 103,0 % au 30 juin 2021 ;
- le risque de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale fait l'objet d'une gestion stricte dans le cadre d'un dispositif piloté par la BFCM sur la base d'un système de gestion centralisée du risque. Ainsi, une progression significative est réalisée dans le cadre des ratios de liquidité Bâle 3 qui s'affichent au-delà du seuil de 100 % ; le LCR ressort à 166,8 % en moyenne sur le premier semestre 2022.

Actifs

Synthèse. Les actifs consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élèvent à 867,4 milliards d'euros au 30 juin 2022 contre 843,9 milliards au 31 décembre 2021 (+ 2,8 %).

Cette hausse de 2,8 % du total des actifs (+ 23,5 milliards d'euros) découle principalement de la hausse des prêts et créances sur la clientèle (+ 41,1 milliards soit + 9,2 %), des actifs financiers à la juste valeur par résultat (+ 9 milliards soit + 40,6 %) et de la baisse des placements des activités d'assurance (- 12,4 milliards soit - 9,1 %).

Prêts et créances sur les établissements de crédit. Les prêts et créances sur les établissements de crédit sont constitués des dépôts à vue, des prêts interbancaires et des prises en pension de titres. Les prêts et créances sur les établissements de crédit atteignent 65,7 milliards d'euros au 30 juin 2022 contre 60,9 milliards au 31 décembre 2021.

Prêts et créances sur la clientèle. Les prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à 485,9 milliards d'euros au 30 juin 2022 contre 444,8 milliards au 31 décembre 2021, soit une hausse brute de 9,2 %.

Passifs (hors capitaux propres)

Synthèse. Les passifs consolidés du groupe hors capitaux propres s'élèvent à 811,3 milliards d'euros au 30 juin 2022 contre 790,7 milliards au 31 décembre 2021 (+ 2,6 %). Ces passifs comprennent des dettes subordonnées à hauteur de 10,1 milliards d'euros au 30 juin 2022 contre 8,1 milliards d'euros au 31 décembre 2021. La hausse des passifs hors capitaux propres constatée au premier semestre 2022 provient

principalement de la hausse des dettes envers la clientèle (dépôts principalement) de 25,5 milliards d'euros (+ 6,0 %) et des passifs financiers à la juste valeur par résultat (+ 58,0 %).

Capitaux propres consolidés

Les capitaux propres consolidés part du groupe s'établissent à 54,4 milliards d'euros au 30 juin 2022 contre 50,2 milliards au 31 décembre 2021, l'évolution correspondant en majeure partie au report du résultat net de 2021.

Les intérêts minoritaires passent de 3 059 millions d'euros au 31 décembre 2021 à 1 731 millions au 30 juin 2022.

2.2.1.6.2 Liquidité et refinancement

La gestion de la trésorerie centrale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale repose sur des règles prudentes et un dispositif efficace d'accès aux ressources de marché.

Les impasses de la banque commerciale sont couvertes par des ressources à moyen et long terme alors que le coussin ou *buffer* de liquidité fait appel à des refinancements de marché monétaire. Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose de nombreux programmes d'émission bien adaptés permettant l'accès aux investisseurs des principales zones au niveau international à travers des émissions publiques et privées. Le dispositif est complété par la détention d'une réserve de liquidité confortable adaptée au respect des ratios réglementaires ainsi qu'à la résistance à des stress sévères.

Le premier semestre 2022 restera comme l'un des pires semestres sur les marchés financiers depuis bien longtemps. En effet, le déclenchement de la guerre en Ukraine fin février a provoqué une très forte accélération de la hausse des prix, notamment de l'énergie et des matières premières, avec des niveaux records d'inflation.

Les banques centrales ont dû alors adopter un changement de politique monétaire très agressif avec des programmes de hausse des taux soutenus et conséquents. Cette détermination à lutter coûte que coûte contre une inflation incontrôlée, malgré un risque possible de récession, a provoqué une forte volatilité et beaucoup d'incertitude sur l'ensemble des marchés.

Cette situation inédite pèse déjà sur les perspectives économiques dans un contexte géopolitique anxiogène avec un impact attendu sur le pouvoir d'achat et la consommation des ménages, et donc au final sur la croissance.

Dans cette situation difficile, les marchés de la dette sont restés ouverts par intermittence avec des primes d'émission assez larges pour tenter de rassurer des investisseurs très inquiets.

La BFCM, à travers l'ensemble de ses programmes de dettes, a pu néanmoins profiter de sporadiques fenêtres d'émission pour avancer dans son programme de refinancement 2022.

Au total, l'encours des ressources externes levées sur les marchés ressort à 150,8 milliards d'euros à fin juin 2022, soit une progression de 4,2 % par rapport à fin 2021.

En effet, les ressources courtes de marché monétaire (moins d'un an) représentent un encours de 42,7 milliards d'euros à juin 2022 et diminuent de -1,0 % par rapport à l'exercice précédent. Elles représentent 28 % de l'ensemble des ressources de marché levées, soit une baisse de 2 points par rapport à fin 2021.

L'amélioration sensible du coefficient d'engagement du groupe a permis à la trésorerie centrale de continuer à diminuer son accès aux ressources à court terme.

Les ressources à moyen et long terme (MLT) ressortent à 108,1 milliards d'euros à fin juin 2022, soit un accroissement de 6,4 % par rapport à l'année 2021. Au 30 Juin 2022, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a levé 11,0 milliards d'euros de ressources à MLT en utilisant majoritairement la signature BFCM, mais également celle de Crédit Mutuel Home Loan SFH, son entité émettrice d'obligations à l'habitat (*Covered bonds*) qui bénéficie du meilleur échelon de notation par les agences. 90 % de ces ressources à MLT ont été levées en euros et le solde en devises étrangères (livre sterling, franc suisse et couronne norvégienne), illustrant la bonne diversification de la base d'investisseurs.

La répartition entre les émissions publiques et les placements privés s'établit respectivement à 89 % et 11 %. La durée moyenne des ressources à moyen long terme levées en 2022 a été de 5,95 ans, comparable à celle constatée en 2021.

Programme de refinancement 2022

Au 30 juin 2022, les émissions sous un format public ont représenté une contre-valeur de 9,9 milliards d'euros et se répartissent de la manière suivante :

BFCM sous format EMTN senior :

- 1,5 milliard d'euros sous le format senior à + 3 ans et plus,
- 600 millions de livres sterling à 3 ans et + 6 ans, émis en janvier,
- 175 millions de francs suisses à 5 ans émis en juin ;

BFCM sous format EMTN Non Preferred Senior : 3,0 milliards d'euros à + 5 ans, 10 ans et + 7 ans émis en janvier et mai dans le cadre de la gestion du MREL ;

Crédit Mutuel Home Loan SFH : 3,25 milliards d'euros à 5 ans, 10 ans et + 5 ans, réalisés en mars et juin.

LCR et *buffer* de liquidité

Sur le périmètre consolidé, la situation de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est la suivante :

- un ratio LCR moyen sur le semestre de 166,8 % contre 181,3 % en moyenne annuelle en 2021 ;
- des actifs moyens de liquidité HQLA (High Quality Liquid Asset) de 142,1 milliards d'euros, dont 82 % déposés auprès des banques centrales (principalement la BCE).

Le total des réserves de liquidité sur le périmètre consolidé se répartit de la façon suivante :

Crédit Mutuel Alliance Fédérale <i>[en milliards d'euros]</i>	30/06/2022
Cash déposé en banques centrales dont encaisses	106,4
Titres LCR (après haircut LCR)	25,7
<i>dont titres HQLA Level 1</i>	21,0
Autres actifs éligibles banques centrales (après haircut BCE)	56,8
TOTAL DES RESERVES DE LIQUIDITE	188,9

La réserve de liquidité couvre très largement les tombées de ressources de marché à 12 mois.

Opérations de refinancement ciblées

Les différentes enveloppes allouées par la BEI ont fait l'objet de tirages en 2021 par la BFCM. Les affectations aux bénéficiaires finaux du réseau Crédit Mutuel Alliance Fédérale se sont poursuivies au cours du premier semestre 2022. Il s'agit de PME et d'ETI des secteurs agricoles en ce qui concerne l'enveloppe « Jeunes Agriculteurs & Actions Climatiques » ainsi que de PME & ETI suivies par notre réseau Entreprises en ce qui concerne l'enveloppe « COVID19 CRISIS RESPONSE FOR SME&MIDCAP » qui est sur le point d'être finalisée. Ces clients pourront continuer à bénéficier d'un accompagnement dans ce cadre sur la base d'une enveloppe « BEI PME & ETI III » dont la commercialisation vient de débiter.

Il en est de même pour l'enveloppe « Prêts aux professions médicales » destinée à des professionnels et/ou des PME actifs dans les secteurs pharmaceutiques et de la santé, notamment dans des régions où l'accès à des experts médicaux est sous-optimal ou mal desservi.

2.2.1.6.3 Solvabilité et gestion du capital

Au 30 juin 2022, les capitaux propres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élèvent à 56,1 milliards d'euros contre 53,2 milliards à fin décembre 2021, en hausse de 2,9 milliards grâce au report des résultats.

À fin juin 2022, Crédit Mutuel Alliance Fédérale affiche une solvabilité très solide, avec un ratio Common Equity Tier 1 (CET1) de 18,2 %^[1] en baisse de 60 points de base par rapport au 31/12/2021. Cette baisse s'explique par la perte de l'homologation de la méthode interne sur les grands comptes. Le ratio Tier 1 s'établit à 18,2 %^[1] à fin juin 2022 et le ratio global de solvabilité atteint 20,9 %^[1].

Les fonds propres prudentiels CET1 atteignent 49,5 milliards d'euros. Les encours pondérés par les risques (RWA) s'élèvent à 272,3 milliards d'euros au 30 juin 2022 (contre 245,1 milliards à fin décembre 2021). Le rendement des actifs pondérés du risque (RoRWA - Return on Risk-weighted Assets) atteint un niveau de 1,67 % à fin juin 2022 contre 1,77 % au 30 juin 2021.

Le ratio de levier cible au 30 juin 2022 est de 6,6 %.

2.2.1.6.4 Notations

La solidité financière et la pertinence du modèle d'affaires sont reconnues par les trois agences de notation qui notent Crédit Mutuel Alliance Fédérale et le groupe Crédit Mutuel :

	Émetteur/ Dette		Perspective	Dette senior préférée CT	Notation intrinsèque ***	Date de la dernière publication
	Contrepartie LT/CT **	senior préférée LT				
Standard & Poor's	AA-/A- 1+	A+	Stable	A-1	a	16/12/2021
Moody's	Aa2/P-1	Aa3	Stable	P-1	a3	10/12/2021
Fitch Ratings *	AA-	AA-	Stable	F1+	a+	10/05/2022

* La note "Issuer Default Rating" est stable à A+.

** Les notes de contrepartie correspondent aux notations des agences suivantes : Resolution Counterparty chez Standard & Poor's, Counterparty Risk Rating chez Moody's et Derivative Counterparty Rating chez Fitch Ratings.

*** La notation intrinsèque correspond à la note « Stand Alone Credit Profile (SACP) » chez Standard & Poor's, à la note « Adjusted Baseline Credit Assessment (Adj. BCA) » chez Moody's et à la note « Viability Rating » chez Fitch.

Standard & Poor's : note Groupe Crédit Mutuel.

Moody's : note Crédit Mutuel Alliance Fédérale/BFCM et CIC.

Fitch Ratings : note Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

[1] Estimé - sans mesures transitoires.

Les notations externes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et du groupe Crédit Mutuel sont restées inchangées au premier semestre 2022.

Pour rappel, Standard & Poor's (S&P) a amélioré, le 16 décembre 2021, la note long terme (*Issuer Credit Rating*) du groupe Crédit Mutuel de A à A+, avec perspective stable, suite à l'obtention d'un cran supplémentaire reflétant un coussin d'absorption des pertes (ratio ALAC) supérieur au seuil requis par l'agence, dans le cadre de sa nouvelle méthodologie de notation. De plus, S&P a décidé de confirmer la notation intrinsèque SACP (« a »), mettant en avant la récurrence des résultats du groupe Crédit Mutuel ainsi que la solidité de son bilan.

Le 28 octobre 2021, l'agence Fitch Ratings a procédé à un relèvement de perspective de négative à stable sur les notes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, compte tenu de la résilience de ses indicateurs de rentabilité, de qualité d'actifs et de capitalisation. Pour mémoire, la perspective négative avait été attribuée à la suite du développement de la pandémie et dans le cadre d'actions de notations groupées sur les banques européennes en 2020.

De son côté, l'agence Moody's a confirmé, le 12 octobre 2021, les notes et la perspective stable de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, compte tenu de ses fondamentaux financiers très résilients dans un contexte de crise sanitaire.

2.2.1.7 Indicateurs alternatifs de performance

INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE (IAP) – ARTICLE 223- 1 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF/ORIENTATIONS DE L'ESMA (ESMA/20151415)

Libellé	Définition/mode de calcul	Pour les ratios, justification de l'utilisation
Coefficient d'exploitation	Ratio calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : rapport entre les frais généraux (sommes des postes « charges de personnel », « autres charges générales d'exploitation » et « dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles ») et le « produit net bancaire »	Mesure de l'efficacité d'exploitation de la banque
Coût du risque clientèle global rapporté aux encours de crédits <i>(exprimé en % ou en points de base)</i>	Coût du risque clientèle de la note de l'annexe des comptes consolidés rapporté aux encours de crédits bruts de fin de période	Permet d'apprécier le niveau de risque en pourcentage des engagements de crédit bilanciaux
Coût du risque	Poste « coût du risque de contrepartie » du compte de résultat consolidé publiable	Mesure le niveau de risque
Crédits à la clientèle	Poste « prêts et créances sur la clientèle au coût amorti » de l'actif du bilan consolidé	Mesure de l'activité clientèle en matière de crédits
Coût du risque avéré	Actifs dépréciés (S3), voir note annexe « coût du risque de contrepartie »	Mesure le niveau de risque avéré (encours douteux)
Coût du risque non avéré	Pertes attendues à 12 mois (S1) + pertes attendues à maturité (S2), voir note annexe « coût du risque de contrepartie ». Application de la norme IFRS 9.	Mesure le niveau de risque non avéré (sur encours sains)
Dépôts de la clientèle ; dépôts comptables	Poste « dettes envers la clientèle au coût amorti » du passif du bilan consolidé	Mesure de l'activité clientèle en matière de ressources bilanciales
Épargne assurance	Encours d'assurance-vie détenus par nos clients – données de gestion (compagnie d'assurance)	Mesure de l'activité clientèle en matière d'assurance-vie
Épargne financière bancaire, épargne gérée et conservée	Encours d'épargne hors bilan détenus par nos clients ou conservés (comptes titres, OPCVM...) – données de gestion (entités du groupe)	Mesure représentative de l'activité en matière de ressources hors-bilan (hors assurance-vie)
Épargne totale	Somme des dépôts comptable, de l'épargne assurance et de l'épargne financière bancaire	Mesure de l'activité clientèle en matière d'épargne
Frais de fonctionnement ; frais généraux ; frais de gestion	Sommes des lignes « charges de personnel », « autres charges générales d'exploitation » et « dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat consolidé publiable	Mesure le niveau des frais de fonctionnement
Marge d'intérêt ; revenu net d'intérêt ; produit net d'intérêt	Calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : différence entre les intérêts reçus et les intérêts versés : ▪ intérêts reçus = poste « intérêts et produits assimilés » du compte de résultat consolidé publiable ▪ intérêts versés = poste « intérêts et charges assimilés » du compte de résultat consolidé publiable	Mesure représentative de la rentabilité
Ratio crédits/dépôts ; coefficient d'engagement	Ratio calculé à partir de postes du bilan consolidé : rapport exprimé en pourcentage entre le total des crédits à la clientèle et des dépôts de la clientèle	Mesure de la dépendance aux refinancements externes
Taux de couverture	Déterminé en rapportant les provisions constatées au titre du risque de crédit (dépréciations S3) aux encours bruts identifiés comme en défaut au sens de la réglementation (créances brutes faisant l'objet d'une dépréciation individuelle S3)	Ce taux de couverture mesure le risque résiduel maximal associé aux encours en défaut (« douteux »)
Part des douteux dans les crédits bruts	Rapport entre les encours de créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3) et les encours de crédits clientèle bruts (calcul à partir de l'annexe « Prêts et créances sur la clientèle » des comptes consolidés : créances brutes + location financement)	Indicateur de qualité des actifs

INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE (IAP) : RECONCILIATION AVEC LES COMPTES

(en millions d'euros)

	S1 2022	S1 2021	S1 2020
Coefficient d'exploitation			
Frais généraux	- 5 228	- 4 736	- 4 552
Produit net bancaire	8 556	7 962	6 858
Coefficient d'exploitation	61,1 %	59,5 %	66,4 %
Résultat net / actifs réglementaires moyens (RoRWA) - annualisé			
Résultat net	2 132	2 087	857
Actifs réglementaires (RWA) moyens	255 777	235 200	224 176
Résultat net / actifs réglementaires moyens - annualisé	1,67 %	1,77 %	0,76 %
Crédits / dépôts	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2020
Crédits nets à la clientèle	485 933	428 551	407 001
Dépôts de la clientèle	450 728	416 232	381 654
Crédits / dépôts	107,8 %	103,0 %	106,6 %
Taux de couverture	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2020
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3)	- 6 199	- 6 172	- 6 676
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	12 363	12 097	12 669
Taux de couverture global	50,1 %	51,0 %	52,7 %
Taux de créances douteuses	30/06/2022	30/06/2021	30/06/2020
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	12 363	12 097	12 669
Crédits bruts à la clientèle	495 603	437 737	416 128
Taux de créances douteuses	2,5 %	2,8 %	3,0 %
Coût du risque clientèle rapporté aux encours de crédits - annualisé			
Coût du risque clientèle	- 470	- 228	- 1 005
Crédits bruts à la clientèle	495 603	437 737	416 128
Coût du risque clientèle rapporté aux encours de crédits - annualisé	0,19 %	0,10 %	0,48 %

2.2.2 Évolutions récentes et perspectives

Crédit Mutuel Alliance Fédérale affiche au premier semestre 2022 des résultats solides. Ils traduisent la capacité d'adaptation du groupe dans un contexte de crise sans précédent en Europe, de retour de l'inflation forte, d'une remontée rapide des taux d'intérêt dans un contexte de fin des politiques monétaires accommodantes des banques centrales dans la majorité des pays de l'OCDE, et d'une pandémie toujours présente.

Cette dynamique et ces performances associées à un haut niveau de solidité financière permettent au groupe d'envisager sa stratégie de long terme avec sérénité dans un environnement incontestablement plus incertain qui pèse sur la rentabilité d'exploitation.

Ces résultats sont également une promesse pour l'avenir : première banque entreprise à mission, Crédit Mutuel Alliance Fédérale compte accélérer son engagement mutualiste pour construire une société plus juste et plus durable en amplifiant les actions solidaires, les innovations commerciales et technologiques afin d'être au rendez-vous des attentes des sociétaires et clients et de la société, et particulièrement de ceux les plus touchés par la hausse des prix.

2.3 RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE LA BFCM

2.3.1 Analyse du compte de résultat consolidé

Les résultats de la BFCM sur périmètre consolidé au titre du premier semestre 2022 ont été portés par les mêmes facteurs qui ont influé sur les résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

<i>(en millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2022	1 ^{er} semestre 2021	évol. à perim. constant
Produit net bancaire	6 234	5 983	+ 1,4 %
Frais de fonctionnement	- 3 559	- 3 306	+ 3,5 %
Résultat brut d'exploitation	2 675	2 677	- 1,1 %
Coût du risque	- 415	- 204	x 2
<i>coût du risque avéré</i>	- 311	- 298	+ 4,1 %
<i>coût du risque non avéré</i>	- 104	94	n.s.
Résultat d'exploitation	2 259	2 473	- 9,6 %
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽¹⁾	61	-63	n.s.
Résultat avant impôt	2 321	2 410	- 5,3 %
Impôt sur les bénéfices	- 579	- 6 93	- 17,2 %
Gains / pertes nets sur activités abandonnées	-	7	n.s.
Résultat net	1 742	1 723	- 0,4 %
Intérêts minoritaires	172	204	- 15,7 %
Résultat net part du groupe	1 570	1 519	+ 1,6 %

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

La BFCM sur périmètre consolidé enregistre une croissance de 1,4 % de son produit net bancaire au premier semestre 2022 à 6,2 milliards d'euros, grâce à de solides performances commerciales notamment dans les réseaux tandis que les activités de marché et d'assurances ont été pénalisées par les tensions sur les marchés financiers.

Au premier semestre 2022, les frais de fonctionnement ressortent à 3,6 milliards d'euros, soit une hausse de 3,5 % par rapport au premier semestre 2021.

Ils sont à nouveau impactés de façon significative par l'ensemble des charges liées aux contributions au fonds de résolution unique, aux frais de supervision et aux cotisations au FGD qui s'élevaient à 304 millions d'euros pour le semestre (contre 213 millions pour le premier semestre 2021). Hors l'ensemble de ces contributions, la hausse des frais de fonctionnement est limitée à + 1,1 %.

Le coefficient d'exploitation se dégrade de 1,8 point à 57,1 % et le résultat brut d'exploitation est en légère baisse à 2,7 milliards d'euros.

Le coût du risque global du premier semestre 2022 ressort à -415 millions d'euros contre - 204 millions au premier semestre 2021 soit une hausse de 211 millions sur la période.

Le coût du risque avéré s'élève à - 311 millions d'euros au premier semestre 2022 contre - 298 millions au premier semestre 2021 soit une hausse modérée de 4,1 % dans un contexte économique plus difficile.

Le coût du risque non avéré atteint - 104 millions d'euros au premier semestre 2022 contre une reprise nette de + 94 millions au premier semestre 2021. Les hypothèses prudentes de scénario IFRS9 sont restées inchangées par rapport à 2021 et les provisions sectorielles, réalisées en 2020, demeurent à un niveau élevé.

Compte tenu de cette hausse du coût du risque, le résultat d'exploitation est en baisse de 9,6 % sur un an à 2,3 milliards d'euros.

Le poste « Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE » à 61 millions d'euros intègre, d'une part, une plus-value résultant de la vente de Floa à BNP Paribas en début d'année et, d'autre part, des gains de première intégration des filiales Crédit Mutuel Investment Managers et CIC Private Debt.

Le résultat avant impôt est en recul de 5,3 % par rapport au premier semestre 2021 et s'établit à 2,3 milliards d'euros.

Le résultat net s'établit à 1,7 milliard d'euros stable par rapport à 2021 [- 0,4 %].

Le résultat net part du groupe ressort à 1,6 milliard [+ 3,4 %].

Résultats par métiers

Banque de détail

Le produit net bancaire de la banque de détail est de 4,1 milliards d'euros [+8,3 %]. Les frais généraux évoluent de 2,0% à 2,4milliards. Le coût du risque est en forte hausse (+177 millions d'euros) à 407 millions dont 297 millions sur le risque avéré [+5,7 %] et 110 millions sur le non avéré (contre une reprise nette de 51 millions au premier semestre 2021).

Il en ressort un résultat net de 866 millions d'euros [+11,1 %].

Assurance

À 392 millions d'euros, le résultat net contributif de l'activité assurance à fin juin 2022 est en baisse de 23,5 % par rapport au 30 juin 2021. En effet, le produit net assurance est affecté par la baisse des marchés et des charges inédites liées aux événements naturels (incendies, sécheresse ...). Le produit net assurance, à 844 millions d'euros, est en recul de 20,4 %.

Gestion d'actifs et banque privée

Le produit net bancaire du métier Gestion d'actifs et banque privée à 451 millions d'euros s'apprécie de 2,1 % à périmètre constant dans un contexte économique difficile. Il bénéficie ce semestre de l'apport des filiales nouvellement consolidées : Crédit Mutuel Investment Managers (8,4 millions de PNB après rétribution des réseaux) et CIC Private Debt (9,2 millions de PNB).

Les frais de fonctionnement sont en hausse de 6,7 % entraînant une baisse du résultat brut d'exploitation de 8,0 % à 125 millions d'euros. Le poste « Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE » enregistre un produit non récurrent lié à l'effet de première consolidation de Crédit Mutuel Investment Managers et CIC Private Debt.

Le résultat net est de 105 millions d'euros au premier semestre 2022 contre 93 millions un an plus tôt.

Banque de financement

Le produit net bancaire s'apprécie de 17 millions d'euros (+8,4 %) à 214 millions au premier semestre 2022. Il bénéficie d'une forte hausse des revenus de l'activité grandes entreprises grâce à une bonne production de crédits, d'une légère progression de l'activité des financements structurés et d'une amélioration des revenus des financements internationaux grâce à une bonne proactivité pour maintenir une proximité avec les clients.

Le coût du risque enregistre une hausse de 51 millions d'euros : le coût du risque avéré passe à 22 millions, contre 5 millions en 2021 ; la principale variation provient du coût du risque non avéré caractérisé par une moindre reprise de provisions : 9 M€ au 30 juin 2022 contre 43 M€ au premier semestre 2021.

Le résultat net s'inscrit donc en baisse de 27,2 % à 90 millions d'euros.

Activités de marché

Sur le premier semestre 2022, le produit net bancaire des activités de marché s'établit à 180 millions d'euros, en baisse par rapport au premier semestre 2021, du fait d'un effet de base défavorable – le premier semestre 2021 ayant fait ressortir une performance exceptionnelle post-crise sanitaire – et d'une situation géopolitique et économique dégradée sur la période qui impacte les marchés financiers.

CIC Marchés maintient sa vigilance sur la structure de coûts dans ce contexte de marché, lesquels ressortent en baisse de 2,2% par rapport au premier semestre 2021.

Le résultat brut d'exploitation s'établit à 51 millions d'euros. Le résultat net global des activités de marché est de 35 millions.

Capital-investissement

L'activité d'investissement a été robuste au cours de ce semestre avec 229,4 millions d'investissements au travers de 29 opérations, dont 48 % dans de nouveaux projets. Le portefeuille en encours investi atteint désormais 3,1 milliards d'euros après prise en compte des cessions pour 180 millions au cours de ce premier semestre.

Le total des produits a dépassé 300 millions d'euros au 30 Juin 2022 dont plus de 240 millions de plus-values générées en lien avec les nombreuses opérations au sein des lignes du portefeuille toujours évaluées avec grande prudence malgré leurs bonnes performances de gestion.

Le résultat net au 30 Juin s'élève à 251 millions d'euros. Ce haut niveau de rentabilité semestrielle permet à Crédit Mutuel Equity d'aborder avec une plus grande sérénité les défis économiques et financiers qui attendent nos participations et auprès desquelles nous poursuivrons notre accompagnement de long terme.

2.3.2 Évolutions de l'activité au premier semestre 2022

Les encours de dépôts s'élèvent à 280,3 milliards d'euros à juin 2022 en hausse de 4,5% sur un an. Ils intègrent depuis le 1er janvier 2022 les encours de Beobank (réseau en Belgique de Crédit Mutuel Nord Europe), soit 6,9 milliards d'euros à fin juin 2022. À périmètre constant, la progression des dépôts est de 1,9 %.

Comme en 2021, la croissance reste soutenue sur les comptes courants (+ 4,8 %) et la collecte a été importante sur les comptes sur livrets ordinaires dont les encours ont augmenté de 6,8 % à près de 42 milliards d'euros.

À fin juin 2022, les encours de crédits atteignent 311,3 milliards d'euros en hausse de 12,9 % sur un an. Ils intègrent depuis le 1^{er} janvier 2022 les encours de Beobank et de Bail Actéa et Bail Actéa Immobilier (crédit-bail mobilier et immobilier), soit 9,7 milliards d'euros à fin juin 2022. À périmètre constant, la progression des crédits est de 9,4 %.

La demande de crédits pour accompagner la relance est forte, l'accompagnement des clients se traduit par des progressions importantes des encours sur les principales catégories de prêts :

- + 11,0 % pour les encours de crédits habitat à 112,6 milliards d'euros ;
- + 9,8 % pour les encours de crédits d'équipement à 83,3 milliards d'euros ;
- + 2,2 % pour les crédits à la consommation à 38,4 milliards d'euros ;
- + 8,0 % pour les encours de crédit-bail à 19 milliards d'euros.

2.3.3 Opérations avec les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Au 30 juin 2022, les encours de crédits accordés aux entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne faisant pas partie du périmètre consolidé de la BFCM s'établissent à 34,5 milliards d'euros.

Le résultat brut d'exploitation du périmètre consolidé de la BFCM est issu, à hauteur de - 231 millions d'euros, d'opérations réalisées avec des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne faisant pas partie du périmètre consolidé de la BFCM (principalement les caisses locales et la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel). Au premier semestre 2022, les revenus nets d'intérêts issus de ces opérations totalisent 208 millions d'euros, les commissions nettes versées s'élèvent à - 17 millions et le solde net des autres produits et charges et des frais généraux enregistrés par ces entités ressortent à - 422 millions d'euros.

2.3.4 Évolutions récentes et perspectives

Crédit Mutuel Alliance Fédérale affiche au premier semestre 2022 des résultats solides. Ils traduisent la capacité d'adaptation du groupe dans un contexte de crise sans précédent en Europe, de retour de l'inflation forte, d'une remontée rapide des taux d'intérêt dans un contexte de fin des politiques monétaires accommodantes des banques centrales dans la majorité des pays de l'OCDE, et d'une pandémie toujours présente.

Cette dynamique et ces performances associées à un haut niveau de solidité financière permettent au groupe d'envisager sa stratégie de long terme avec sérénité dans un environnement incontestablement plus incertain qui pèse sur la rentabilité d'exploitation.

Ces résultats sont également une promesse pour l'avenir : première banque entreprise à mission, Crédit Mutuel Alliance Fédérale compte accélérer son engagement mutualiste pour construire une société plus juste et plus durable en amplifiant les actions solidaires, les innovations commerciales et technologiques afin d'être au rendez-vous des attentes des sociétaires et clients et de la société, et particulièrement de ceux les plus touchés par la hausse des prix.

3 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1 CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL- RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1.1 Composition des organes de direction au 30 juin 2022

Présentation du conseil d'administration au 30 juin 2022

LES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Âge ⁽¹⁾	Sexe	Début de mandat	Fin de mandat	Comités ⁽²⁾	Assiduité en conseil
Nicolas THÉRY <i>Président</i>	56	H	2014	2025	CSRG	100 %
Hélène DUMAS <i>Vice-présidente</i>	64	F	2022	2023	-	100 %
Gérard CORMORECHE	64	H	1995	2025	CACG	100 %
Bernard DALBIEZ	63	H	2019	2025	Nominations	67 %
Étienne GRAD	69	H	2018	2024	CACG	100 %
Nicolas HABERT	60	H	2020	2024	CSRG	100 %
Marie-Jean BOOG	60	F	2022	2024	-	100 %
Marie JOSSO	43	F	2022	2025	-	N/A
Christine LEENDERS	66	F	2017	2023	CSRG Rémunérations	100 %
Jean-Louis MAÎTRE	65	H	2019	2025	-	100 %
Elia MARTINS	52	F	2018	2024	-	100 %
Laurence MIRAS	57	F	2017	2023	-	67 %
Frédéric RANCHON	56	H	2018	2024	-	100 %
Agnès ROUXEL	64	F	2017	2023	Nominations	100 %
Daniel SCHOEPF	67	H	2018	2023	CSRG	100 %
Annie VIROT	67	F	2017	2023	Rémunérations	100 %
Alex WEIMERT	68	H	2020	2023	-	100 %
Luc WYNANT	56	H	2022	2025	CACG	N/A
Audrey HAMMERER <i>Administratrice représentant les salariés</i>	44	F	2016	2025	Rémunérations	100 %
Laurent TORRE <i>Administrateur représentant les salariés</i>	54	H	2020	2022	-	100 %

Dans la colonne Comités, les présidents des Comités figurent en bleu gras.

(1) Âge au 30/06/2022.

(2) CSRG : Comité de suivi des risques Groupe - CACG : comité d'audit et des comptes Groupe - Rémunérations : comité des rémunérations - Nominations : comité des nominations.

LES CENSEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Âge ⁽¹⁾	Sexe	Début de mandat	Fin de mandat	Comité ⁽²⁾	Assiduité en conseil
Bernard BASSE	70	H	2005	2023	CSRG	100 %
Jean-Pierre DELCASSO	74	H	2020	2023	-	100 %
Philippe GALLIENNE	66	H	2019	2025	Rémunérations	100 %
Charles GERBER	68	H	2020	2023	CACG	100 %
Jean-François JOUFFRAY	74	H	2001	2023	CACG CSRG Nominations Rémunérations	100 %
Damien LIEVENS	51	H	2017	2023	-	100 %
Olivier OGER	70	H	2022	2025	-	100 %
Philippe RAGE	61	H	2020	2023	-	100 %
Gislhaine RAVANEL	69	F	2020	2023	-	100 %
Thierry REBOULET	59	H	2021	2024	CSRG Nominations	100 %
Alain TÊTEDOIE	58	H	2017	2023	-	100 %
Philippe TUFFREAU	67	H	2017	2023	-	100 %
Didier VIEILLY	65	H	2015	2024	-	100 %

Dans la colonne Comités, les présidents des Comités figurent en bleu gras.

(1) Âge au 30/06/2022.

(2) CSRG : Comité de suivi des risques Groupe – CACG : comité d'audit et des comptes Groupe – Rémunérations : comité des rémunérations – Nominations : comité des nominations.

LES QUATRE COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité des rémunérations		Comité des nominations		Comité d'audit et des comptes groupe		Comité de suivi des risques groupe	
4 membres et 1 membre associé représentant de fédération		4 membres et 1 membre associé représentant de fédérations		6 membres et 11 membres associés représentants des fédérations		6 membres et 10 membres associés représentants des fédérations	
2 réunions	90 % d'assiduité	7 réunions	97 % d'assiduité	3 réunions	100 % d'assiduité	5 réunions	83 % d'assiduité

Le taux d'assiduité s'applique aux membres et aux membres associés.

Autres participants

- Conformément à l'article L.2312-72 du Code du travail, deux représentants du comité social et économique assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'administration ;
- Les statuts de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel prévoient également que trois représentants des organisations syndicales représentatives, autres que celles ayant désigné des administrateurs représentant les salariés, assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'administration.

Direction générale

- Daniel Baal, directeur général et dirigeant effectif ;
- Éric Petitgand, directeur général adjoint et dirigeant effectif ;
- Frantz Rublé, directeur général adjoint.

3.1.2 Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Administrateurs

Nicolas Théry

Né le 22 décembre 1965
Nationalité Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Nicolas Théry a débuté sa carrière à l'inspection des finances en 1989 avant de rejoindre la direction du Trésor en 1993. De 1997 à 2000, il est conseiller au cabinet du ministre de l'économie et des finances, chargé des questions monétaires et financières puis des questions internationales et européennes. En 2000, il devient directeur de cabinet de Florence Parly, Secrétaire d'État au Budget. De 2000 à 2002, il est secrétaire confédéral à la CFDT, chargé des questions économiques. Il a participé à la création du Comité intersyndical de l'épargne salariale et de l'agence de notation Vigeo créée par Nicole Notat. De 2002 à 2009, il travaille à la Commission européenne comme directeur de cabinet de Pascal Lamy, Commissaire au Commerce international avant de rejoindre la direction générale des entreprises et de devenir directeur à la direction générale de l'environnement où il a notamment travaillé sur le climat. En 2009, il rejoint le Crédit Mutuel après avoir exercé différentes fonctions au sein du groupe bancaire, il est président-directeur général du CIC Est de 2012 à 2016.

Depuis 2014, il préside la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et le Crédit Industriel et Commercial. Depuis 2016, il est président de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe. Il préside également le conseil de surveillance du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel. Enfin depuis le 1^{er} septembre 2021, il est devenu président de la Fédération bancaire française pour un an.

Nicolas Théry est diplômé de Sciences Po Paris et de l'École Nationale d'Administration (ENA) – major de la Promotion « Liberté, Égalité, Fraternité » – et diplômé d'un master de Droit, Économie, Gestion – mention Droit des affaires.

Président du conseil d'administration
Membre du comité de suivi des risques groupe
Nomination au conseil : 2014
Echéance du mandat : 2025

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022

Président du conseil d'administration

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial

Banque CIC Est

Assurances du Crédit Mutuel Vie SA

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

ACM IARD SA

Dialogues

Président du conseil de surveillance

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Banque Européenne du Crédit Mutuel

Président

Fédération bancaire française

Administrateur

Caisse de Crédit Mutuel Strasbourg Vosges

Musée Rodin

Représentant permanent du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, administrateur

ACM GIE

Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe, membre du conseil de direction

Euro-Information

Membre

Comité d'éthique de la Défense

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Membre du conseil de direction

Euro-Information

Président du conseil d'administration

Banque CIC Nord Ouest

Hélène Dumas

Née le 9 septembre 1957
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
Place de l'Europe - 105 rue du Faubourg Madeleine
45920 Orléans

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une licence d'économie et de gestion et du Diplôme d'Etudes Comptables Supérieures (DECS), Hélène Dumas a exercé différentes fonctions dont celles de de Sous-Directeur puis de Directeur adjoint chargé des fonctions support tels que les Ressources Humaines, l'Informatique et la logistique au sein de la Mutualité sociale agricole, avant de prendre sa retraite en 2013.
Dès 1998, elle devient administratrice de la caisse de Crédit Mutuel d'Orléans Châtelet, qu'elle préside désormais depuis 2017. Depuis 2020, elle est administratrice au sein de la Fédération et de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre.

Vice-présidente du conseil d'administration

Première nomination au conseil : 2022

Échéance au mandat : 2023

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022

Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel d'Orléans Châtelet

Vice-présidente du conseil d'administration

Fédération Régionale des Caisses de Crédit Mutuel du Centre

Administratrice

Caisse régionale de Crédit Mutuel du Centre

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Marie-Jean Boog

Née le 30 août 1961
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Après l'obtention en 1982 de son diplôme d'Etat, Marie-Jean Boog débute sa carrière en tant qu'infirmière, jusqu'en 1988. La même année, elle intègre l'association Saint Christophe WALSCHEID et devient cadre de soins. Elle obtient en 1991 son diplôme universitaire en gérontologie puis effectue une formation de cadre en soins infirmiers en 1992. En 1998, elle suit une formation de directeur d'établissement de santé et d'ESMS lui permettant de devenir directrice des établissements au sein de l'Association Saint Christophe WALSCHEID.
Dès 2000 elle devient membre de la Caisse de Crédit Mutuel Bièvre et Vosges et en prend la présidence en 2010. En 2018, elle est nommée membre du conseil de surveillance de la Banque Européenne du Crédit Mutuel et administratrice de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe, présidente du District de Sarrebourg. Depuis 2022, elle est membre du comité de mission de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Administratrice

Première nomination au conseil : 2022

Échéance du mandat : 2024

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022

Membre du conseil de surveillance

Banque Européenne du Crédit Mutuel

Vice-présidente du conseil d'administration (présidente du District de Sarrebourg)

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Bièvre et Vosges

Directrice des établissements

Association Saint Christophe WALSCHEID

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Gérard Cormorèche

Né le 3 juillet 1957

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

8 rue Rhin et Danube

69009 Lyon

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'École Supérieure d'Agricultures d'Angers, Gérard Cormorèche est gérant d'une exploitation de céréales et de légumes et de la SARL CORMORECHE spécialisée dans la transformation et cuisson de betteraves rouges. Il a reçu l'insigne de Chevalier du mérite agricole en 1999. Dès 1993, il est élu à la présidence d'une caisse locale de Crédit Mutuel. Il exerce des mandats au sein du Crédit Mutuel tant au niveau local, que régional et national. Depuis 1995, il est président de la Fédération et de la caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est. Il est également président du conseil d'administration de la Caisse Agricole du Crédit Mutuel depuis 2004 et vice-président de la CNCM (Confédération Nationale du Crédit Mutuel).

Administrateur**Membre du comité d'audit et des comptes groupe****Première nomination au conseil : 1995****Échéance du mandat : 2025***Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022***Président du conseil d'administration**

Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est

Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est

Caisse Agricole Crédit Mutuel (CACM)

CECAMUSE

Caisse de Crédit Mutuel Neuville-sur-Saône

Vice-président du conseil d'administration

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural

MTRL

Assurances du Crédit Mutuel pour l'éducation et la prévention en santé

Administrateur

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial

Représentant permanent de la caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est, administrateur

Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

SICA d'habitat Rural du Rhône et de la Loire

Censeur

CIC Lyonnaise de Banque

Gérant

SCEA CORMORECHE Jean-Gérard

SARL CORMORECHE

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices***Censeur**

Crédit Industriel et Commercial

Bernard Dalbiez

Né le 7 août 1958
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
494 avenue du Prado
13008 Marseille

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un baccalauréat, Bernard Dalbiez a été conducteur de ligne et formateur au sein de la SNCF avant de prendre sa retraite en 2008. En parallèle de son activité principale, il a été officier de réserve de l'Armée de l'air, sous contrat jusqu'en juin 2019. En 2010, il est élu président de la caisse locale de Crédit Mutuel de Marseille Pelletan. En 2018, il devient président de District et vice-président de la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen. Depuis 2021, il est président de la Fédération et Caisse Régionale de Crédit Mutuel Méditerranéen et président du conseil de surveillance de Centre de conseil et de service.

Administrateur

Membre du comité de suivi des risques groupe et du comité des nominations

Première nomination au conseil : 2019

Échéance du mandat : 2025

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen

Caisse de Crédit Mutuel Marseille Pelletan

Caisse de Crédit Mutuel de Sainte Maxime - Cogolin

Caisse Méditerranéenne de Financement (CAMEFI)

Vice-président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Ghisonaccia

Administrateur

Caisse de Crédit Mutuel de Lunel

Caisse de Crédit Mutuel de Nice Saint Isidore

Président du conseil de surveillance

Société Actimut

Centre de conseil et de service

Représentant de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel

Méditerranéen, administrateur

Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

Censeur

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Saint Laurent du Var

Membre du conseil de surveillance

Banque Européenne du Crédit Mutuel

Administrateur

Caisse de Crédit Mutuel de Saint Cyr sur Mer

Étienne Grad

Né le 26 décembre 1952
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômé de la Chambre de commerce et d'industrie de Karlsruhe en Allemagne, Étienne Grad est président de la société Étienne Grad Conseil et Développement.

Il a débuté sa carrière au sein de Technal en qualité de responsable du secteur Est avant de poursuivre chez Sopromal en tant que responsable commercial. En 1992 il fonde le Bureau d'études Étienne Grad avant de créer la société Étienne Grad Conseil et développement en 2011.

Dès 1992, il est nommé président du conseil d'administration de la caisse de Crédit Mutuel du cours de l'Andlau. Depuis 2010, il est président du District de la Communauté Urbaine de Strasbourg de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

Administrateur

Membre du comité d'audit et des comptes groupe

Première nomination au conseil : 2018

Échéance du mandat : 2024

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022

Président

SAS GRAD Étienne Conseil et Développement

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Cours de l'Andlau

Vice-président du conseil d'administration et président du District de la Communauté Urbaine de Strasbourg

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Administrateur

Crédit Industriel et Commercial

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Administrateur

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Nicolas Habert

Né le 27 avril 1962

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

6 rue de la Tuilerie

31130 Balma

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômé de l'ISEP et de l'ESSEC et titulaire d'une formation à l'actuariat, Nicolas Habert est consultant indépendant au sein de NH Consulting depuis 2007. En 1987, il débute sa carrière à la Banque Nationale de Paris en qualité de chargé de clientèle avant de rejoindre la Caisse des Dépôts et Consignations en 1989 puis la Caisse Centrale de Crédit Mutuel en 1993. De 1988 à 2012 il intervient en tant que formateur vacataire pour diverses entités du Centre de Formation de la Profession Bancaire ainsi qu'à l'École d'ingénieurs de Purpan de 1996 à 2007 en tant que professeur de gestion, finance et commerce international.

Dès 2001, il devient administrateur à la création d'une caisse locale de Crédit Mutuel avant d'en devenir le président en 2010. Depuis 2017, il est administrateur fédéral et président du conseil de surveillance de Cautionnement Mutuel de l'Habitat. En mai 2020, il a été nommé président de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel Midi-Atlantique.

Administrateur**Membre du comité de suivi des risques groupe****Première nomination au conseil : 2020****Échéance du mandat : 2024***Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022***Président du conseil d'administration**

Fédération du Crédit Mutuel Midi Atlantique

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique

Caisse du Crédit Mutuel de Toulouse Purpan

Président du conseil de surveillance

Cautionnement Mutuel de l'Habitat

Administrateur

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel**Midi-Atlantique**

Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

Représentant permanent de Marsovalor, administrateur

Banque CIC Sud Ouest

Censeur

Confédération Nationale de Crédit Mutuel

Caisse centrale de Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Marie Josso

Née le 29 décembre 1978
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
275, Boulevard Marcel Paul Exapole
44800 Saint-Herblain

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un master de psychologie du travail, Marie Josso a fondé et préside depuis 2013 l'entreprise Ad Potentiel qui intervient sur des prestations d'audit psychosocial, d'accompagnement managérial et de recrutements.

Dès 2012, elle devient administratrice de la Caisse de Crédit Mutuel Isac Saint Gildas des Bois. Depuis 2018, elle est présidente du conseil d'administration du bailleur social Atlantique Habitations et de la coopérative d'accession Maison Familiale de Loire-Atlantique. En 2020, elle devient vice-présidente de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre-Ouest.

Administratrice

Première nomination au conseil : 2022

Échéance du mandat : 2025

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022

Présidente du conseil d'administration

Atlantique Habitations

Maison Familiale de la Loire Atlantique

Demeures et traditions

Présidente du conseil de surveillance

Société de coordination Uniter

Présidente

Ad Potentiel

Vice-présidente du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre-Ouest

Caisse régionale du Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre-Ouest

Administratrice

Caisse de Crédit Mutuel Isac Saint Gildas des Bois

Livie

Membre du conseil de surveillance

Batigère en Ile de France

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Christine Leenders

Née le 21 février 1956
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
1 place Molière
49000 Angers

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômée d'un BTS Tourisme et titulaire d'une formation *coaching and mentoring*, Christine Leenders a été dirigeante du Haras des Landes.

En 2001, elle est nommée administratrice de la caisse de Crédit Mutuel de Durtal-Seiches-sur-le-Loir avant d'être élue présidente de cette caisse en 2003.

Depuis 2006, elle est administratrice de la caisse de Crédit Mutuel agricole et rurale de l'Anjou ainsi qu'administratrice de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Anjou depuis 2010. Depuis 2017, elle est membre du conseil de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Administratrice

Membre du comité de suivi des risques groupe et du comité des rémunérations

Première nomination au conseil : 2017

Échéance du mandat : 2023

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022

Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Durtal-Seiches-sur-le-Loir

Administratrice

Fédération du Crédit Mutuel Anjou

Caisse régionale du Crédit Mutuel d'Anjou

Caisse de Crédit Mutuel Agricole et Rural de l'Anjou

Gérante

Les Landes

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Présidente

Le pied à l'étrier

Écurie le mors aux dents

Jean-Louis Maître

Né le 26 février 1957

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

99 avenue de Genève

74054 Annecy

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une formation en expertise comptable, Jean-Louis Maître a exercé sa carrière en expertise comptable pendant 39 ans dont 26 ans comme directeur d'un cabinet de dix personnes avant de prendre sa retraite le 1^{er} mars 2017.

Élu au sein du conseil d'administration de la caisse locale de Crédit Mutuel de Bourg Saint Maurice le 15 mars 1989, vice-président du conseil d'administration de cette même caisse locale le 16 mars 1994 puis président de ce même conseil le 16 mars 2000. En 2000, il devient administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc. Censeur à la Confédération Nationale et à la Caisse Centrale du Crédit Mutuel depuis 2018, il est devenu administrateur en 2022. Il est également administrateur au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel depuis le 10 mai 2019. En 2020, il est devenu président de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc. Depuis 2022, il est membre du comité de mission de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Administrateur**Première nomination au conseil : 2019****Échéance du mandat : 2025***Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022***Président du conseil d'administration**

Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc

Caisse de Crédit Mutuel de Bourg Saint-Maurice

Administrateur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel**Savoie-Mont Blanc, administrateur**

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices***Censeur**

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Élia Martins

Née le 4 juin 1970

Nationalité : Portugaise

Adresse professionnelle :

18 rue de la Rochefoucauld

75009 Paris

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un DEA en droit européen de l'Université Paris 1 et d'un CAPA de l'EFB Paris, Elia Martins est juriste au sein du groupe L'ORÉAL depuis 2006. Auparavant, elle exerçait en tant que collaboratrice au sein du cabinet d'avocats Pierre Haiik.

En 2013, elle est élue présidente du conseil d'administration de la caisse de Crédit Mutuel Paris 8 Europe. Depuis 2017, elle est membre du conseil d'administration de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Île-de-France.

Administratrice**Première nomination au conseil : 2018****Échéance du mandat : 2024***Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022***Présidente du conseil d'administration**

Caisse de Crédit Mutuel Paris 8 Europe

Vice-présidente

Fédération du Crédit Mutuel Île-de-France

Administratrice

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Laurence Miras

Née le 4 avril 1965
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
130-132 avenue Victor Hugo
26009 Valence

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une maîtrise en droit à la faculté de Droit d'Aix-Marseille et d'un diplôme de notaire, Laurence Miras a exercé divers postes dans des études de notaires en qualité de clerc puis a exercé en tant que notaire pendant dix ans avant de devenir jardinier paysagiste en entreprise individuelle en 2013. En 2014, elle est élue présidente du conseil d'administration de la caisse de Crédit Mutuel Agriculture de Valréas et est membre du conseil d'administration de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarois.

Administratrice

Première nomination au conseil : 2017

Échéance : 2023

Autres mandats exercés au 30 juin 2022

Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Agriculture de Valréas

Administratrice

Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarois

Caisse régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarois

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Frédéric Ranchon

Né le 22 juin 1966
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
61 rue Blatin
63000 Clermont-Ferrand

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômé de la faculté de pharmacie de Châtenay-Malabry, Frédéric Ranchon a débuté sa carrière en tant que délégué médical ville et hospitalier en 1988 avant de suivre des formations en entrepreneuriat auprès de l'ESC de Clermont-Ferrand et de l'ESSEC Paris et de prendre la gérance de boutique Orchestra en 2003. De 2005 à 2019, Key Account Manager pour les Laboratoires ABBOTT/ABBVIE (chargé grands comptes hospitaliers). Il est président de la Fédération du Crédit Mutuel Massif Central depuis 2017 ainsi que président de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central depuis 2016.

Administrateur

Première nomination au conseil : 2018

Échéance du mandat : 2024

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Massif Central

Caisse régionale du Crédit Mutuel Massif Central

Administrateur

Caisse de Crédit Mutuel Chamalières

Représentant permanent de la Caisse régionale du Crédit Mutuel Massif Central, administrateur

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

Membre du conseil de surveillance

Groupe ESC Clermont Auvergne Développement

Gérant

SAXO

MAM

SAXO MOD

FARGES

Censeur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Administrateur

Caisse de Crédit Mutuel Clermont les 9 Soleils

Caisse de Crédit Mutuel Cebazat

Agnès Rouxel

Née le 20 avril 1958
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
17 rue du 11 novembre
14052 Caen

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Agnès Rouxel a suivi un diplôme universitaire de formateur pour adultes. Elle est gérante des sociétés JP2A et GENÈSE, deux cabinets internationaux de conseil et de formation en performance humaine. En parallèle de son activité principale, elle est présidente de la Commission des élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire et membre du MEDEF Seine Estuaire et du Conseil européen Femmes Entreprises et Commerce. Depuis 2018, elle est présidente de la caisse de Crédit Mutuel Sainte-Adresse et membre du conseil d'administration de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie.

Administratrice

Membre du comité des nominations
Première nomination au conseil : 2017
Échéance du mandat : 2023

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022

Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Sainte-Adresse

Représentante permanente de la caisse de Crédit Mutuel de Sainte Adresse, administrateur

Caisse régionale du Crédit Mutuel Normandie

Conseiller technique

Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire

Membre du conseil

Conseil européen des entreprises et commerce – Conseil du commerce de France

Gérante

JP2A

Genèse

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Membre du conseil d'administration

MEDEF Seine Estuaire

Titulaire et présidente de la Commission élus

Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire

Daniel Schoepf

Né le 9 mars 1955
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un BTS Action commerciale et de multiples formations dans les domaines informatiques, de la gestion et du management, Daniel Schoepf a effectué sa carrière dans le secteur informatique pendant presque quarante ans avant de prendre sa retraite en 2015. Dès 1996, il est élu président de l'Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Saverne de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe. En 2014, il est élu président de la caisse de Crédit Mutuel Dettwiller. Il est président du comité de suivi des risques groupe depuis 2016.

Administrateur

Président du comité de suivi des risques groupe
Première nomination au conseil : 2018
Échéance du mandat : 2023

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Dettwiller

Administrateur et président du District de Saverne

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Administrateur

Éditions des dernières nouvelles d'Alsace

SAP L'Alsace

Représentant permanent de la BFCM, administrateur

Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Membre du conseil de surveillance

Banque Européenne du Crédit Mutuel

Annie Virot

Née le 6 mars 1955
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un CAPES en mathématiques de l'Université de Reims, Annie Virot a exercé en tant que professeur de mathématiques pendant une vingtaine d'années avant d'exercer en tant que consultante puis en tant que formatrice.
En 2007, elle est élue présidente de la caisse de Crédit Mutuel de Dijon Darcy. Elle est présidente du District Bourgogne Champagne de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe depuis 2018. Depuis 2021, elle est administratrice au sein de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Administratrice

Présidente du comité des rémunérations
Première nomination au conseil : 2017
Échéance du mandat : 2023

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022

Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Dijon Darcy

Vice-présidente du conseil d'administration et Présidente du District de Bourgogne-Champagne

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Administratrice

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Alex Weimert

Né le 23 mai 1954
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
Rue du Prof Raymond Garcin
97201 Fort de France

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un diplôme en agro-économie et diplômé d'études supérieures spécialisées, Alex Weimert a débuté sa carrière en qualité de directeur de la Coopérative Fruitière de Guyane avant de devenir conseiller technique et pédagogique au ministère de la Jeunesse et des Sports. En 1984 il fonde l'IFODES, un organisme de formation professionnelle puis en 1988, il fonde Guyane Technologiques Systèmes, une société de services et ingénierie en informatique, Monsieur Alex Weimert est aujourd'hui retraité.
Dès 1992, il devient président de la caisse locale de Crédit Mutuel de Guyane avant de devenir président du Crédit Mutuel Antilles-Guyane en octobre 2016. Depuis 2021, il a rejoint la Confédération Nationale du Crédit Mutuel en tant qu'administrateur.

Administrateur

Première nomination au conseil : 2020
Échéance du mandat : 2023

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Antilles Guyane

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles Guyane

Caisse de Crédit Mutuel Le Crédit Populaire Guyanais

Administrateur

Confédération Nationale de Crédit Mutuel

Caisse Centrale de Crédit Mutuel

Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane, administrateur

Assurances du Crédit Mutuel VIE SAM

Associé-Gérant

Guyane Technologie Systèmes

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Censeur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Luc Wynant

Né le 19 février 1966
Nationalité : Belge

Adresse professionnelle :
4, place Richebé
59000 Lille

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une licence de droit de l'Université de KU Leuven et d'un MBA de la Vlerick Business School, Luc WYNANT est associé fondateur du cabinet d'avocats Van Olmen & Wynant à Bruxelles depuis 1993 et responsable du département de droit des sociétés. Pendant plusieurs années, il a été assistant universitaire et maître de conférences à la faculté de droit KU Leuven.

En 2012, il est nommé membre du conseil d'administration de Beobank NV/SA avant de rejoindre, en 2019, la Fédération et la Caisse régionale du Crédit Mutuel Nord-Europe en tant qu'administrateur.

Administrateur
Membre du comité d'audit et des comptes groupe
Première nomination au conseil : 2022
Échéance du mandat : 2025

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022

Membre du conseil d'administration

Beobank NV/SA
Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe
North Europe Life Belgium (Bruxelles)

Membre

Belgian Venture Capital and Private Equity Association
European Private Equity and Venture Capital Association

Associé fondateur

Val Olmen & Wynant

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Administrateurs représentant les salariés

Audrey Hammerer

Née le 8 janvier 1978
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
8 avenue Alsace Lorraine
38000 Grenoble

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une licence en histoire géographie et d'une licence ABF, Audrey Hammerer a rejoint le Crédit Mutuel dès 2002 en tant que conseillère d'accueil puis a occupé le poste de chargée de clientèle professionnelle au sein du Pôle professionnel de Grenoble de Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraïs. Depuis 2022, elle est directrice de caisse en formation.

Depuis 2016, elle est administratrice représentant les salariés au conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Depuis 2022, elle est membre du comité de mission de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Administratrice représentant les salariés
Membre du comité des rémunérations
Première nomination au conseil : 2016
Échéance du mandat : 2025

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022

Administratrice

Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraïs

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Laurent Torre

Né le 5 mai 1967
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une Maîtrise en Droit privé, Laurent Torre est responsable d'activité juridique au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Il a débuté sa carrière en 1995 en qualité de juriste au sein des Assurances du Crédit Mutuel avant de rejoindre la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel en 2000.

Depuis janvier 2020, il est administrateur représentant les salariés au sein du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Depuis 2022, il est membre du comité de mission de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Administrateur représentant les salariés
Première nomination : 2020
Échéance du mandat : 2025

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022

Néant

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Dirigeants

Daniel Baal

Né le 27 décembre 1957

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen

67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Daniel Baal a débuté sa carrière en 1979, en tant que rédacteurs-crédits au siège de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel à Strasbourg, avant d'exercer diverses fonctions de siège et de réseau à Strasbourg, Colmar et Mulhouse. En 1995, il devient directeur des Engagements à la direction régionale Sud de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Centre Est Europe, puis devient directeur de la caisse de Crédit Mutuel Mulhouse-Europe en 2001. Il a été directeur général adjoint de la société du Tour de France et directeur des activités « cyclisme » Sport Amaury Organisation de 2001 à 2004. En 2004, il devient directeur à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Centre Est Europe avant d'être nommé directeur général de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Île-de-France. Puis en 2010, il est nommé directeur général adjoint de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel puis directeur général adjoint du Crédit Industriel et Commercial en 2014 et directeur général de la Caisse Centrale de Crédit Mutuel en 2015.

Depuis 2017, il est directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, directeur général de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, directeur général du Crédit Industriel et Commercial, directeur général de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe et membre du Directoire du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

Daniel Baal est diplômé de l'EDC Paris Business School, option gestion financière.

Directeur général

Première nomination : 2017

Échéance du mandat : 2023

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022

Directeur général

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial

Membre du Directoire

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Président du conseil de surveillance

Cofidis

Cofidis Group

Euro-Information Production

Vice-président du conseil d'administration

Banque de Luxembourg

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président du conseil d'administration

CIC Sud-Ouest

CIC Ouest

Président du conseil de surveillance

CIC Iberbanco

Vice-président du conseil de surveillance

Targo Deutschland GmbH

TARGOBANK AG

Targo Management AG

Administrateur

Fivory SA

Fivory SAS

Représentant permanent de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel

Île-de-France, membre du conseil de direction

Euro-Information

Éric Petitgand

Né le 4 février 1964
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Éric Petitgand a débuté sa carrière en 1987 en qualité de responsable du back-office trésorerie au sein de BTP puis Renault Crédit International. En 1992, il rejoint la Caisse Centrale du Crédit Mutuel en tant que responsable des back-offices marchés. En 1996, il devient chargé de missions auprès du directeur général et directeur commercial au sein du Crédit Mutuel Centre Est Europe. En 1999, il est nommé directeur régional de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe avant d'être nommé directeur général de la Fédération et Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Savoie Mont-Blanc en 2003, puis vice-président et chef d'exploitation du centre des services partagés du réseau des caisses Desjardins en 2013.

Depuis 2016, il est directeur général adjoint de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et directeur général adjoint de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe. Depuis 2017, il est également directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Antilles Guyane et de la Fédération du Crédit Mutuel Antilles Guyane. Depuis 2022, il est directeur général de la Caisse Agricole Crédit Mutuel.

Éric Petitgand est titulaire d'un DESS en contrôle de gestion et d'audit de l'IAE de l'Université Paris 1 Panthéon - Sorbonne.

Directeur général adjoint et dirigeant effectif

Première nomination : 2016

Sans limitation de durée

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022

Président et représentant permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Bischenberg

Directeur général

Caisse Régionale de Crédit Mutuel Antilles-Guyane

Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane

Caisse Agricole Crédit Mutuel

Directeur général adjoint

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Président du conseil d'administration

CIC Sud Ouest

LYF

Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, membre du conseil de surveillance

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, membre du comité de direction

Euro-Information

Administrateur

Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Vice-président

Monetico International

Administrateur

Cautionnement Mutuel de l'Habitat

Membre du conseil de surveillance

Euro-Information Production

Centre de Conseil et de Service - CCS

Membre du conseil de direction

Euro-Information Direct Services

Euro-Information Télécom

Représentant permanent de Placinvest, administrateur

Crédit Mutuel Investment Managers

Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, membre du conseil de direction

Euro-TVS

Euro-Information Épithète

Représentant permanent du CIC Associés, administrateur

Crédit Mutuel Asset Management

3.1.3 Préparation et organisation des travaux du conseil

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance

Il n'a pas été mentionné à ce jour de situation de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs de l'un quelconque des membres du conseil d'administration et de la direction générale à l'égard de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Les membres du conseil et de la direction générale sont soumis aux obligations légales et réglementaires applicables en matière de conflits d'intérêts. Chacun des dirigeants, administrateurs et censeurs de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel adhère aux valeurs et engagements de Crédit Mutuel Alliance Fédérale décrits dans son recueil de déontologie. Ce recueil vise à prévenir et le cas échéant, à gérer les situations de conflits d'intérêts.

Par ailleurs, le fonctionnement du conseil est régi par son règlement intérieur qui affirme que « le membre du conseil s'efforce d'éviter tout conflit pouvant exister entre ses intérêts moraux et matériels et ceux de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Aussi, il s'engage à ne pas favoriser directement ou indirectement ses intérêts personnels ou professionnels ou ceux d'une personne liée au détriment des intérêts du Crédit Mutuel dans son ensemble ou d'une de ses entités. Il informe le conseil de tout conflit d'intérêt, y compris potentiel, dans lequel il pourrait être impliqué directement ou indirectement et dans ce cas, il s'abstient de participer aux débats et à la prise de décision sur les sujets concernés. »

3.1.4 Les travaux du conseil au cours du premier semestre 2022

Le conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an selon un calendrier préétabli.

Chaque point de l'ordre du jour fait l'objet d'un dossier ou d'une présentation, selon son ampleur, destiné à éclairer les membres du conseil. Le procès-verbal rend compte des délibérations, des décisions et des votes de façon détaillée.

Au 30 juin 2022, le conseil d'administration s'est réuni trois fois. Le taux moyen de présence aux conseils a été de 95 % en ce qui concerne les administrateurs.

Réunion du 9 février 2022

Le conseil du 9 février 2022 a notamment porté sur les sujets suivants :

- présentation du bilan et des comptes consolidés au 31 décembre 2021 ;
- point ALM, risque de taux et de liquidité ;
- rapport du comité d'audit et des comptes groupe ;
- observations des commissaires aux comptes ;
- rapport du comité de suivi des risques groupe ;
- relations avec les superviseurs et lettres de suites reçues ;
- validation de la revue du cadre d'appétence aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- validation du corps de règles de CIC Marchés et de la Trésorerie Groupe ;
- validation de la mise à jour du Plan Préventif de Rétablissement ;
- validation de la politique sectorielle Agricole ;
- risques de non-conformité : synthèse 2021 ;
- rapport du comité des rémunérations ;
- révision de la charte relative aux moyens d'exercice des mandats des membres des conseils d'administration ou de surveillance ;
- rapport du comité des nominations ;
- information sur l'adoption de la proposition de loi Rixain sur la Parité Femmes-Hommes au sein des entreprises ;
- présentation de la Charte interne des bonnes pratiques pour les dirigeants effectifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- épargne, crédits, assurances, services ;
- plan de développement ;
- comité de taux, règlement financier ;
- agréments, crédits aux collectivités et crédits spéciaux ;
- présentation des comptes au 31 décembre 2021 ;
- arrêté des comptes sociaux, globalisés et consolidés au 31 décembre 2021 ;
- frais généraux 2021 – réalisations définitives ;
- information sur la désignation du responsable de contrôle périodique des dispositifs de LCB-FT ;
- conventions réglementées ;
- cooptation d'un membre ;
- validation de la contribution annuelle de la CFdeCM à la fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Réunion du 21 mars 2022

Le conseil du 21 mars 2022 a notamment porté sur les sujets suivants :

- point d'actualité : le dispositif de gestion de crise Ukrainienne et les mesures prises par le groupe ;
- mise en oeuvre d'un projet.

Réunion du 8 avril 2022

Le conseil du 8 avril 2022 a notamment porté sur les sujets suivants :

- point d'actualité ;
- rapport du comité d'audit et des comptes groupe des 24 mars et 5 avril 2022 ;
- recommandation du comité d'audit et des comptes groupe sur la nomination du commissaire aux comptes sur le périmètre des comptes globalisés et consolidés ;

- présentation et examen du rapport annuel sur le contrôle interne ;
- approbation du rapport annuel sur le contrôle interne LCB-FT ;
- rapport du comité de suivi des risques groupe des 16 et 23 mars 2022 ;
- désignation du responsable du contrôle permanent des dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- activité réseau : synthèse du comité des réclamations ;
- rapport du comité des rémunérations du 6 avril 2022 et validation du rapport sur la politique et pratiques de rémunération 2021 ;
- validation de la liste des preneurs de risques et de l'enveloppe globale de rémunération versée aux preneurs de risques
- répartition de l'enveloppe globale d'indemnités au titre de la charte des moyens d'exercice des mandats des membres des conseils ;
- rapport du comité des nominations des 10 février, 16 mars et 6 avril 2022, y compris la présentation de la synthèse des évaluations des comités réglementaires ;
- validation de l'ensemble des évaluations des comités et prise d'acte des évaluations des fonctions clés ;
- charte des membres des organes de surveillance : déontologie, gestion des conflits d'intérêts et déclarations personnelles ;
- renouvellement du président du conseil ;
- remplacement à la vice-présidence du conseil ;
- renouvellement d'un mandat de censeur ;
- nomination de censeur ;
- cooptation au sein du conseil :
- fin d'un mandat de censeur ;
- mouvements au sein du CACG et mouvements au sein du CSRG ;
- composition du comité des rémunérations et mouvements au sein du comité des nominations ;
- proposition de nomination à la CNCM ;
- actualisation du règlement intérieur du conseil ;
- rapport de gestion et rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- rapport du comité de mission et avis motivé de l'OTI ;
- préparation et convocation de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2022.

3.1.5 Les comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration s'est doté de quatre comités spécialisés qui interviennent sur le périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale : le comité des rémunérations, le comité des nominations, le comité d'audit et des comptes groupe, le comité de suivi des risques groupe. Les dispositions encadrant la composition, le fonctionnement, le cadre réglementaire et les missions des comités réglementaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont détaillées dans le règlement intérieur du conseil d'administration mis à jour 8 avril 2022.

Les comités sont composés de trois à huit membres du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de ses principales filiales, la BFCM, la BECM et le CIC, nommés par le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel sur proposition du président du conseil pour la durée de leur mandat d'administrateur, auxquels peuvent s'ajouter des membres associés, proposés par les conseils d'administration des fédérations pour la durée de leur mandat d'administrateur fédéral, au sein de la BFCM, de la BECM ou du CIC. Un membre du comité des rémunérations est obligatoirement un administrateur salarié.

Comité des rémunérations : composition et réunions sur le premier semestre 2022

Au 30 juin 2022, le comité des rémunérations se compose d'un président, de quatre membres dont un administrateur salarié et d'un membre associé.

Membres	Qualité	Taux d'assiduité au 1 ^{er} semestre 2022
Annie Virot	Présidente	100 %
Christine Leenders	Membre	100 %
Philippe Gallienne	Membre	100 %
Audrey Hammerer	Membre [administrateur salarié]	50 %
Jean-François Jouffray	Membre associé	100 %

Comité des nominations : composition et réunions sur le premier semestre 2022

Au 30 juin 2022, le comité des nominations se compose d'un président, de trois membres et de un membre associé.

Membres	Qualité	Taux d'assiduité au 1 ^{er} semestre 2022
Thierry Reboulet	Président	100 %
Bernard Dalbiez	Membre	100 %
Agnès Rouxel	Membre	86 %
Mireille Gavillon	Membre	100 %
Jean-François Jouffray	Membre associé	86 %

Comité d'audit et des comptes groupe : composition et réunions sur le premier semestre 2022

Au 30 juin 2022, le comité d'audit et des comptes se compose d'un président, de six membres et de onze membres associés.

Membres	Qualité	Taux d'assiduité au 1 ^{er} semestre 2022
Jean-François Jouffray	Président	100 %
Gérard Cormorèche	Membre	100 %
Etienne Grad	Membre	100 %
Luc Wynant	Membre	N/A
Jean-François Parra	Membre	100 %
René Schwartz	Membre	100 %
Jean-Pierre Bertin	Membre associé	67 %
Didier Belloir	Membre associé	100 %
Christian Fouchard	Membre associé	100 %
Patrice Garrigues	Membre associé	100 %
Charles Gerber	Membre associé	100 %
Jean-Claude Lordelot	Membre associé	100 %
Yves Magnin	Membre associé	67 %
Alexandre Martial	Membre associé	33 %
Bich Van Ngo	Membre associé	100 %
Stéphane Servantie	Membre associé	67 %
Franck Emery	Membre associé	67 %

Comité de suivi des risques groupe : composition et réunions sur le premier semestre 2022

Au 30 juin 2022, le comité de suivi des risques se compose d'un président, de cinq membres et de dix membres associés.

Membres	Qualité	Taux d'assiduité au 1 ^{er} semestre 2022
Daniel Schoepf	Président	100 %
Catherine Lamblin Messien	Membre	100 %
Christine Leenders	Membre	80 %
Nicolas Habert	Membre	100 %
Nicolas Théry	Membre	80 %
Thierry Reboulet	Membre	40 %
Gilles Berrée	Membre associé	100 %
Bernard Basse	Membre associé	100 %
Hubert Chauvin	Membre associé	100 %
Jean-François Jouffray	Membre associé	80 %
Laurent Benoît	Membre associé	60 %
Claude Levêque	Membre associé	60 %
Pascal Tissot	Membre associé	100 %
Marc Taieb	Membre associé	100 %
Didier Benonie	Membre associé	100 %
Patrick Hoche	Membre associé	80 %

3.1.6 Direction générale

Composition de la direction générale

La direction générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel est composée de :

- M. Daniel Baal, directeur général et dirigeant effectif ;
- M. Éric Petitgand, directeur général adjoint et dirigeant effectif ;
- M. Frantz Rublé, directeur général adjoint.

Prérogatives de la direction générale

Les statuts ne prévoient aucune limitation particulière des pouvoirs des dirigeants effectifs, mais le règlement intérieur définit les cas dans lesquels une approbation préalable du conseil d'administration est requise, à savoir, les projets de prise ou de cession de participations (hors opérations de placements financiers) d'un montant supérieur à 100 millions d'euros

3.2 BFCM-RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.2.1 Composition des organes de direction au 30 juin 2022

Présentation du conseil d'administration

	Âge ⁽¹⁾	Début de mandat		Fin de mandat	Comités ⁽²⁾	Assiduité
Nicolas THÉRY <i>Président</i>	56	2014		2023	CSRG	100 %
Philippe TUFFREAU <i>Vice-président</i>	67	2021		2024	/	100 %
Jean-Marc BUSNEL <i>Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, administrateur</i>	63	2018		2024	/	100 %
Gérard CORMORÈCHE <i>Administrateur</i>	64	2001		2025	CACG	100 %
Claude COURTOIS <i>Administrateur</i>	68	2019		2025	/	100 %
Philippe GALLIENNE <i>Administrateur</i>	66	2019		2025	Rémunérations	100 %
Charles GERBER <i>Administrateur</i>	68	2020		2023	CACG	100 %
Olivier GUIOT <i>Administrateur</i>	54	2020		2023	/	100 %
Elio GUMBS <i>Administrateur</i>	60	2020		2023	/	0 %
Nicolas HABERT <i>Administrateur</i>	60	2020		2024	CSRG	100 %
Albert MAYER <i>Administrateur</i>	66	2018		2024	/	100 %
Bich Van NGO <i>Administratrice</i>	65	2021		2024	CACG	100 %
Gislhaine RAVANEL <i>Administratrice</i>	69	2019		2025	/	100 %
Thierry REBOULET <i>Administrateur</i>	59	2021		2024	CSRG Nominations	100 %
René SCHWARTZ <i>Administrateur</i>	65	2018		2024	CACG	100 %
Francis SINGLER <i>Administrateur</i>	65	2018		2024	/	100 %
Alain TÊTEDOIE <i>Administrateur</i>	58	2007		2024	/	100 %
Catherine LAMBLIN MESSIEN <i>Administrateur</i>	57	2022		2025	CSRG	N/A
Christian GUILBARD <i>Censeur</i>	64	2021		2024	/	100 %
Jean-Claude LORDELLOT <i>Censeur</i>	68	2018		2024	CACG	100 %
Christian MULLER <i>Censeur</i>	64	2018		2024	/	100 %
Jacques SIMON <i>Censeur</i>	65	2018		2024	/	100 %

Dans la colonne Comités, les présidents des Comités figurent en bleu gras.

(1) Âge au 30/06/2022

(2) CSRG : comité de suivi des risques Groupe - CACG : comité d'audit et des comptes Groupe - Rémunérations : comité des rémunérations - Nominations : comité des nominations.

Autres participants

- Conformément à l'article L.2312-72 du Code du travail, deux représentants du comité social et économique assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'administration.

Direction générale

- Daniel Baal, directeur général et dirigeant effectif ;
- Éric Charpentier, directeur général délégué et dirigeant effectif ;
- Alexandre Saada, directeur général adjoint et dirigeant effectif.

3.2.2 Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Administrateurs

Nicolas Théry

Né le 22 décembre 1965
Nationalité Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Nicolas Théry a débuté sa carrière à l'inspection des finances en 1989 avant de rejoindre la direction du Trésor en 1993. De 1997 à 2000, il est conseiller au cabinet du ministre de l'économie et des finances, chargé des questions monétaires et financières puis des questions internationales et européennes. En 2000, il devient directeur de cabinet de Florence Parly, Secrétaire d'État au Budget. De 2000 à 2002, il est secrétaire confédéral à la CFDT, chargé des questions économiques. Il a participé à la création du Comité intersyndical de l'épargne salariale et de l'agence de notation Vigeo créée par Nicole Notat. De 2002 à 2009, il travaille à la Commission européenne comme directeur de cabinet de Pascal Lamy, Commissaire au Commerce international avant de rejoindre la direction générale des entreprises et de devenir directeur à la direction générale de l'environnement où il a notamment travaillé sur le climat. En 2009, il rejoint le Crédit Mutuel après avoir exercé différentes fonctions au sein du groupe bancaire, il est président-directeur général du CIC Est de 2012 à 2016.

Depuis 2014, il préside la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et le Crédit Industriel et Commercial. Depuis 2016, il est président de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe. Il préside également le conseil de surveillance du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel. Enfin depuis le 1^{er} septembre 2021, il est devenu président de la Fédération bancaire française pour un an.

Nicolas Théry est diplômé de Sciences Po Paris et de l'École Nationale d'Administration (ENA) - major de la promotion « Liberté, Égalité, Fraternité » - et diplômé d'un master de Droit, Économie, Gestion - Mention Droit des affaires.

Président du conseil d'administration
Membre du comité de suivi des risques groupe de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Nomination au conseil : 2014
Echéance du mandat : 2023

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022

Président du conseil d'administration

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial

Banque CIC Est

Assurances du Crédit Mutuel Vie SA

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

ACM IARD SA

Dialogues

Président du conseil de surveillance

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Banque Européenne du Crédit Mutuel

Président

Fédération bancaire française

Administrateur

Caisse de Crédit Mutuel Strasbourg Vosges

Musée Rodin

Représentant permanent du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, administrateur

ACM GIE

Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe, membre du conseil de direction

Euro-Information

Membre

Comité d'éthique de la Défense

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Membre du conseil de direction

Euro-Information

Président du conseil d'administration

Banque CIC Nord Ouest

Philippe Tuffreau

Né le 24 mai 1955

Nationalité Française

Adresse professionnelle :

1, place Molière

49006 Angers

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une Maîtrise en Droit privé, d'un DESS Sciences juridictionnelles et d'un Certificat d'aptitude à la profession d'avocat, Philippe Tuffreau est Président de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou.

En 1995, il fonde le cabinet, Exaequo, spécialisé en droit des affaires. En parallèle, il s'implique dans la vie du barreau. En 1998, il est élu pour 2 ans bâtonnier d'Angers. En 2003, il devient membre du Conseil national des barreaux. Il assure la vice-présidence de cette institution de 2006 à 2008, et devient l'interlocuteur régulier de la chancellerie. Dans la foulée, il est élevé au rang de chevalier de l'ordre national du Mérite et de chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur. De 1995 à 2017, il est vice-président du cabinet d'avocats Oratio.

Dès 1991, il devient président d'une caisse locale de Crédit Mutuel et exerce divers mandats avant de mettre un terme à ses mandats du fait de ses autres activités. En 2014, il est nommé président d'une caisse locale de Crédit Mutuel puis devient administrateur fédéral du Crédit Mutuel d'Anjou en 2015 avant de devenir président en 2017. Il est administrateur confédéral depuis 2020.

Vice-président du conseil d'administration**Première nomination au conseil : 2021****Échéance du mandat : 2024***Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022***Président du conseil d'administration**

Fédération du Crédit Mutuel Anjou

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Anjou

Vice-président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Angers Saint Laud

Membre du conseil de surveillance

Banque européenne du Crédit Mutuel

Administrateur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

GIEMAT

Multifinancière de l'Anjou

SPL ALTEC

Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou, administrateur

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

Censeur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices***Administrateur**

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Censeur

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Jean-Marc Busnel

Né le 25 avril 1959

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

43 boulevard Volney

53083 Laval

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un DESS en administration et gestion d'entreprise, Jean-Marc Busnel a débuté sa carrière au sein d'Acome en tant que technicien puis cadre supérieur en 1980. Il a ensuite occupé différents postes de directeur des opérations (2002) à directeur industrie, achats et supply chain (2008) avant de devenir directeur de branche (2015) puis directeur industriel (2018) avant de prendre sa retraite en 2021.

Dès 1994, il est élu administrateur de la caisse locale de Crédit Mutuel de Saint-Hilaire du Harcouët. Il exerce aujourd'hui des mandats au niveau local mais aussi au niveau fédéral et confédéral. Depuis 2018, il est président de la Caisse Fédérale et de la Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou Basse-Normandie.

Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, administrateur

Première nomination au conseil : 2018

Échéance du mandat : 2024

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Caisse de Crédit Mutuel de Saint-Hilaire du Harcouët

Caisse de Crédit Mutuel Solidaire

Résidence foyer les hirondelles

Creavenir

Fondation d'entreprise du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-

Normandie

Vice-président du conseil de surveillance

SODEREC

Vice-président du conseil d'administration

Union régionale des Scop de l'Ouest

Administrateur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, administrateur

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

ACM IARD SA

Représentant permanent de la Fondation d'entreprise du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Association des résidences Escalys

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président du conseil d'administration

IDEA OPTICAL

Administrateur

ACOME SA

Gérard Cormorèche

Né le 3 juillet 1957

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

8 rue Rhin et Danube

69009 Lyon

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'École Supérieure d'Agricultures d'Angers, Gérard Cormorèche est gérant d'une exploitation de céréales et de légumes et de la SARL Cormorèche spécialisée dans la transformation et cuisson de betteraves rouges. Il a reçu l'insigne de Chevalier du mérite agricole en 1999. Dès 1993, il est élu à la présidence d'une caisse locale de Crédit Mutuel. Il exerce des mandats au sein du Crédit Mutuel tant au niveau local, que régional et national. Depuis 1995, il est président de la Fédération et de la caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est. Il est également président du conseil d'administration de la Caisse Agricole du Crédit Mutuel depuis 2004 et vice-président de la CNCM (Confédération Nationale du Crédit Mutuel).

Administrateur**Membre du comité d'audit et des comptes groupe de la Caisse****Fédérale de Crédit Mutuel****Première nomination au conseil : 2001****Échéance du mandat : 2025***Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022***Président du conseil d'administration**

Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est

Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est

Caisse Agricole Crédit Mutuel (CACM)

CECAMUSE

Caisse de Crédit Mutuel Neuville-sur-Saône

Vice-président du conseil d'administration

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural

MTRL

Assurances du Crédit Mutuel pour l'éducation et la prévention en santé

Administrateur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial

Représentant permanent de la caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est, administrateur

Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

SICA d'habitat Rural du Rhône et de la Loire

Censeur

CIC Lyonnaise de Banque

Gérant

SCEA CORMORECHE Jean-Gérard

SARL CORMORECHE

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices***Censeur**

Crédit Industriel et Commercial

Claude Courtois

Né le 6 janvier 1954
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
494 avenue du Prado
13008 Marseille

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômé de l'École Nationale de Police de Cannes-Écluse, Claude Courtois a exercé des fonctions d'inspecteur de police au sein de deux services actifs de la Police Nationale.

Dès 1998, il est élu membre de conseil de surveillance d'une caisse locale de Crédit Mutuel. En 2014, il devient administrateur fédéral et président du District Ouest de la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen.

Administrateur

Première nomination au conseil : 2019

Échéance du mandat : 2025

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Montpellier Antigone

Caisse de Crédit Mutuel Bassin de Thau

Caisse de Crédit Mutuel de Lunel

Vice-président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen

Administrateur

Caisse Méditerranéenne Financement

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Vice-président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Frontignan

Administrateur

Caisse de Crédit Mutuel de Perpignan Kennedy

Caisse de Crédit Mutuel de Montpellier Alco

Censeur

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Philippe Gallienne

Né le 17 juin 1956
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
17 rue du 11 novembre
14052 Caen

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômé de l'École de Management de Normandie, Philippe Gallienne a été associé en charge du secteur association et gestion sociale du bureau du Havre de Mazars de 1990 à avril 2019.

Dès 1995, il est élu président fondateur de la caisse de Crédit Mutuel du Havre Sanvic. En 1998, il devient président de la caisse de Crédit Mutuel du Havre Hôtel de Ville et est élu administrateur fédéral la même année. Il a été nommé vice-président de la Fédération du Crédit Mutuel de Normandie en 2003 avant d'être nommé président de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie en 2019.

Administrateur

Membre du comité des rémunérations

Première nomination au conseil : 2019

Échéance du mandat : 2025

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel de Normandie

Caisse Régionale de Crédit Mutuel de Normandie

Caisse de Crédit Mutuel Le Havre Hôtel de Ville

Membre du conseil de surveillance

Banque Européenne du Crédit Mutuel

Administrateur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Représentant permanent de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel de Normandie, administrateur

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

Censeur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Censeur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Charles Gerber

Né le 3 juin 1954
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un CAP en mécanique générale et d'un diplôme en management et recrutement du Comité d'action économique du Haut-Rhin, Charles Gerber a débuté sa carrière en tant que sergent-chef dans l'armée. Il a ensuite exercé 10 ans dans le secteur de la mécanique, 20 ans en tant que responsable d'un site de production et 10 ans en tant que responsable achat grand volume au sein de la même entreprise avant de prendre sa retraite en 2009. Dès 1991, il est nommé membre du conseil d'administration d'une caisse locale de Crédit Mutuel avant d'être nommé président de conseil d'administration en 2012.

Administrateur

Membre associé du comité d'audit et des comptes groupe de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Première nomination au conseil : 2020
Échéance du mandat : 2023

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de la Largue

Administrateur et président du District d'Altkirch-St-Louis

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Administrateur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Censeur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Administrateur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Olivier Guiot

Né le 21 juillet 1967
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
61 rue Blatin
63000 Clermont-Ferrand

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un CAP en comptabilité, Olivier GUIOT a été technicien logistique avant d'être élu maire de la commune de Saint-Hilaire dans l'Allier en 2001. Dès 1999, il devient administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel Massif Central. De 2018 à 2020, il est administrateur de plusieurs conseils d'administration provisoires (CCM Montferrand, CCM Cebazat, vice-président de la CCM Yzeure). En 2020, il devient président de la caisse de Crédit Mutuel d'Yzeure.

Administrateur

Première nomination au conseil : 2020
Échéance du mandat : 2023

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel d'Yzeure

Administrateur

Fédération du Crédit Mutuel Massif Central

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Vice-président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Moulins

Administrateur

Caisse de Crédit Mutuel de Cebazat

Caisse de Crédit Mutuel de Montferrand

Elio Gumbs

Né le 23 novembre 1961
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
Rue du Prof Raymond Garcin
97201 Fort de France

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un DUT en Génie électrique, Elio GUMBS est Chef de groupe centrale au sein d'Électricité de France depuis 2001. En 1983, il débute sa carrière en tant que Professeur de technologie avant de rejoindre Électricité de France en 1984. En 2008, il devient administrateur d'une caisse locale de Crédit Mutuel avant d'en devenir le président en 2017. Depuis 2005, il est Vice-Président des conseils d'administration de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane.

Administrateur

Première nomination au conseil : 2020
Échéance du mandat : 2023

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022

Président

Howlite Concept

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Saint-Martin

Administrateur

Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Nicolas Habert

Né le 27 avril 1962
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
6 rue de la Tuilerie
31130 Balma

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômé de l'ISEP et de l'ESSEC et titulaire d'une formation à l'actuariat, Nicolas Habert est consultant indépendant au sein de NH Consulting depuis 2007. En 1987, il débute sa carrière à la Banque Nationale de Paris en qualité de chargé de clientèle avant de rejoindre la Caisse des Dépôts et Consignations en 1989 puis la Caisse Centrale de Crédit Mutuel en 1993. De 1988 à 2012 il intervient en tant que formateur vacataire pour diverses entités du Centre de Formation de la Profession Bancaire ainsi qu'à l'École d'ingénieurs de Purpan de 1996 à 2007 en tant que professeur de gestion, finance et commerce international. Dès 2001, il devient administrateur à la création d'une caisse locale de Crédit Mutuel avant d'en devenir le président en 2010. Depuis 2017, il est administrateur fédéral et président du conseil de surveillance de Cautionnement Mutuel de l'Habitat. En mai 2020, il a été nommé président de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel Midi-Atlantique.

Administrateur

Membre du comité de suivi des risques groupe de la Caisse
Fédérale de Crédit Mutuel
Première nomination au conseil : 2020
Échéance du mandat : 2024

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Midi Atlantique

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique

Caisse du Crédit Mutuel de Toulouse Purpan

Président du conseil de surveillance

Cautionnement Mutuel de l'Habitat

Administrateur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique, administrateur

Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

Représentant permanent de Marsovalor

Banque CIC Sud Ouest

Censeur

Confédération Nationale de Crédit Mutuel

Caisse centrale de Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Catherine Lamblin Messien

Née le 17 août 1964
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 place Richebé
59011 Lille

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Après la préparation et l'obtention en 1987 du diplôme d'études supérieures comptables et financières (DESCF) à l'institut d'expertise comptable de La Catho Lille, Catherine Lamblin Messien a débuté sa carrière au sein du Cabinet Lecat en qualité de collaboratrice comptable. En 1990, elle rejoint le Cabinet Declercq avant d'obtenir son diplôme d'expert-comptable (DEC) en 1992. La même année, elle intègre Cofidine - Conseil Fiduciaire, Audit & Finance, en qualité d'expert-comptable. Depuis 1995, elle exerce les fonctions de gérante dans ce même cabinet comptant 15 salariés. Dès 2015 elle est élue à la présidence d'une caisse locale de Crédit Mutuel. Elle exerce des mandats au sein du Crédit Mutuel tant au niveau local, que régional et national.

Administratrice
Membre du comité d'audit et des comptes groupe de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Première nomination au conseil : 2022
Échéance du mandat : 2025

Mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022

Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Cambrai

Vice-Présidente du conseil d'administration

Caisse fédérale du Crédit Mutuel Nord-Europe

Fédération du Crédit Mutuel Nord-Europe

Administratrice

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial

Cautionnement Mutuel de l'Habitat

Trésorière

Association Femmes Chefs d'entreprise (FCE)

Gérante

Cofidine Conseil Fiduciaire Audit & Finance

Groupement forestier du bois de la Chassagne

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Albert Mayer

Né le 17 septembre 1955
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire de certificats d'études comptables supérieures, Albert Mayer est président du cabinet Albert Mayer Expertise et Audit Comptable depuis 2009. Albert Mayer est également membre de la Compagnie des commissaires aux comptes de Metz depuis 1994 et expert judiciaire près de la Cour d'Appel de Metz. Dès 1993, il est nommé président d'une caisse locale de Crédit Mutuel. Depuis 2018, il est président du District de Saint-Avold de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

Administrateur
Première nomination au conseil : 2018
Échéance du mandat : 2024

Mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Freyming Hombourg-Haut

Président

Mayer Albert Expertise et Audit Comptable

Administrateur et président du District de Saint Avold

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Gérant

Secogem expertise comptable

Pôle d'expertise comptable

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Bich Van Ngo

Née le 21 juillet 1956

Nationalité : Française

*Adresse professionnelle :*18, rue de La Rochefoucauld
75439 Paris**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Diplômée d'expertise comptable, titulaire d'une maîtrise d'économie de l'Université Paris Dauphine et certifiée Administrateur de Sociétés de l'école Sciences-Po Paris, Bich Van Ngo est Présidente Directrice Générale de la société NGO Audit et Conseil depuis 2018.

Elle a débuté sa carrière en 1979 et exercé dans différents groupes en qualité de directeur financier puis Président Directeur Général. En 1995, elle crée la société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes Audit et Conseil Europe qu'elle dirige jusqu'en 2018.

En 2013, elle est nommée administratrice au conseil d'administration de la Caisse de Crédit Mutuel de Verrières le Buisson avant d'en devenir la présidente en 2015. Elle est membre du conseil d'administration de la Fédération du Crédit Mutuel Ile-de-France depuis 2018, du comité d'audit et des comptes groupe du Crédit Mutuel Alliance Fédérale depuis 2020 et du conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel depuis 2021.

Administratrice**Membre associé du comité d'audit et des comptes groupe de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel****Première nomination au conseil : 2021****Échéance du mandat : 2024***Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022***Présidente du conseil d'administration**

Crédit Mutuel de Verrières le Buisson

Administratrice

Fédération du Crédit Mutuel Ile-de-France

Administratrice indépendante

Haffner Ernergy

Présidente – Directrice générale

NGO Audit et conseil

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Gislhaine Ravanel

Née le 30 septembre 1952

Nationalité : Française

*Adresse professionnelle :*99 avenue de Genève
74054 Annecy**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Diplômée de l'École Pigier de Nice, Gislhaine Ravanel est maire de la commune de Houches. Elle a exercé sa carrière au sein de la Mairie de Chamonix puis de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc avant de prendre sa retraite en 2013.

Elle est présidente d'une caisse locale de Crédit Mutuel depuis 2008 ainsi que présidente du District Arve/Genevois et membre du conseil d'administration de la Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc depuis 2017.

Administratrice**Première nomination au conseil : 2019****Échéance du mandat : 2025***Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022***Présidente du conseil d'administration**

Caisse de Crédit Mutuel de Chamonix

Administratrice et président du District Arve/Genevois

Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc

Censeur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Thierry Reboulet

Né le 3 août 1962

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

130-132 avenue Victor-Hugo

26009 Valence cedex

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un DUT Gestion des entreprises et administration, Thierry Reboulet a exercé les fonctions de Directeur Général des Services à la Marie de Tain l'Hermitage pendant 17 ans (36 ans d'ancienneté).

Dès 1998, il est nommé vice-président d'une caisse locale de Crédit Mutuel. En 2001, il devient administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraï. Il devient président de la Caisse de Crédit Mutuel de Tain l'Hermitage en 2014. Depuis 2021, il préside la Fédération et la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraï.

Administrateur

Président du comité des nominations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Première nomination au conseil : 2021

Échéance du mandat : 2024

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraï

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraï

Caisse de Crédit Mutuel Tain l'Hermitage

Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel

Dauphiné-Vivaraï, administrateur

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

Censeur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

René Schwartz

Né le 14 janvier 1957

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen

67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une maîtrise en Droit et d'un DESS en administration des entreprises, René Schwartz exerçait jusqu'au 30 juin 2019, date de son départ en retraite, la profession d'avocat spécialisé en droit fiscal au sein de la société Fiduciaire d'Alsace et de Lorraine à Mulhouse.

Dès 1992, il est élu président de la caisse de Crédit Mutuel du Nouveau Monde à Bollwiller.

Depuis fin 2018, il est président de l'Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Mulhouse et administrateur de la Fédération Centre Est Europe et de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Administrateur

Membre associé du comité d'audit et des comptes groupe de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Première nomination au conseil : 2018

Échéance du mandat : 2024

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel du Nouveau Monde

Administrateur et président du District de Mulhouse

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Administrateur

CARPA Mulhouse

Francis Singler

Né le 18 juillet 1956
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un diplôme de technicien en méthodes industrielles, Francis Singler est retraité. Il a effectué sa carrière au sein d'APF Entreprises Alsace, occupant des fonctions de responsable de production puis de responsable informatique avant de prendre sa retraite en 2018.

Dès 2001, il est nommé administrateur d'une caisse locale de Crédit Mutuel. Il a été président de la commission de formation des élus du District de Sélestat de 2006 à 2018. Depuis 2018, il est président du District de Sélestat de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe et président du conseil d'administration de la caisse Ried Centre Alsace.

Administrateur

Première nomination au conseil : 2018

Échéance du mandat : 2024

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Ried Centre Alsace

Membre du conseil de direction

Euro-Information Production

Administrateur et président du District de Sélestat

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Alain Têtedoie

Né le 16 mai 1964

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

10 rue de Rieux

44040 Nantes

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômé en horticulture, Alain Têtedoie est président-directeur général dans le secteur de l'agroalimentaire. Dès 1991, il devient administrateur de caisse locale de Crédit Mutuel. Il est président de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest depuis 2006 et est également administrateur confédéral depuis 2004.

Administrateur**Première nomination au conseil : 2007****Échéance du mandat : 2024***Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022***Président**

Thalie Holding

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest

Caisse régionale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest

Président du comité de surveillance

Crédit Mutuel Immobilier

Vice-président du conseil de surveillance

Banque Européenne du Crédit Mutuel

Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel de**Loire-Atlantique et du Centre Ouest, président**

Investlaco

Administrateur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Caisse de Crédit Mutuel de Loire Divatte

Représentant permanent de EFSA, administrateur

Banque CIC Ouest

Représentant permanent de la Caisse régionale de Crédit Mutuel**Loire-Atlantique et du Centre Ouest, administrateur**

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

SODEREC

Représentant de Thalie Holding, président

La Fraiseriaie SAS

Représentant de Thalie Holding, gérant

SCEA La Fraiseriaie

Gérant

GFA La Fraiseriaie

Censeur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

*Mandats échus exercés au cours des cinq derniers exercices***Administrateur**

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Président du conseil de surveillance

Centre de Conseil et de Service (CCS)

Dirigeants

Daniel Baal

Né le 27 décembre 1957

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen

67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Daniel Baal a débuté sa carrière en 1979, en tant que rédacteurs-crédits au siège de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel à Strasbourg, avant d'exercer diverses fonctions de siège et de réseau à Strasbourg, Colmar et Mulhouse. En 1995, il devient directeur des engagements à la direction régionale Sud de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Centre Est Europe, puis devient directeur de la caisse de Crédit Mutuel Mulhouse-Europe en 2001. Il a été directeur général adjoint de la société du Tour de France et directeur des activités « cyclisme » Sport Amaury Organisation de 2001 à 2004. En 2004, il devient directeur à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Centre Est Europe avant d'être nommé directeur général de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Île-de-France. Puis en 2010, il est nommé directeur général adjoint de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel puis directeur général adjoint du Crédit Industriel et Commercial en 2014 et directeur général de la Caisse Centrale de Crédit Mutuel en 2015.

Depuis 2017, il est directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, directeur général de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, directeur général du Crédit Industriel et Commercial, directeur général de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe et membre du directoire du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

Daniel Baal est diplômé de l'EDC Paris Business School, option gestion financière.

Directeur Général et dirigeant effectif

Première nomination : 2017

Échéance du mandat : 2023

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022

Directeur général

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial

Membre du Directoire

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Président du conseil de surveillance

Cofidis

Cofidis Group

Euro-Information Production

Vice-président du conseil d'administration

Banque de Luxembourg

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président du conseil d'administration

CIC Sud Ouest

CIC Ouest

Président du conseil de surveillance

CIC Iberbanco

Vice-président du conseil de surveillance

Targo Deutschland GmbH

TARGOBANK AG

Targo Management AG

Administrateur

Fivory SA

Fivory SAS

Représentant permanent de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel

Île-de-France, membre du conseil de direction

Euro-Information

Éric Charpentier

Né le 6 octobre 1960

Nationalité : Française

*Adresse professionnelle :*4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de mathématiques, titulaire d'un DEA de recherches opérationnelles, d'un mastère spécialisé de l'ESSEC en techniques financières, Éric Charpentier démarre sa carrière en 1987 au sein de la société financière des sociétés de développement régional – Finansder dont il devient le directeur général. Il rejoint en 1998 Crédit Mutuel Nord Europe en tant que directeur général adjoint chargé du pôle finances et entreprises, puis il devient directeur général du Crédit Mutuel Nord Europe en 2006.

Depuis 2021, Eric Charpentier est directeur général adjoint, dirigeant effectif du Crédit Industriel et Commercial. Il exerce des mandats de président du conseil d'administration dans plusieurs instances de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en France et à l'étranger.

Directeur général délégué et dirigeant effectif
Première nomination : 25 novembre 2021 à compter du 1^{er} janvier 2022

Echéance du mandat : 2025

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022

Directeur général

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe

Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe

Directeur général adjoint

Crédit Industriel et Commercial

Président du conseil d'administration

Beobank NV

Banque de Tunisie

Banque de Luxembourg

CIC Suisse

Crédit Mutuel Investment Managers

Sciences Po Lille

Président du conseil de surveillance

Crédit Mutuel Equity

Membre du conseil de surveillance

Groupe La Française

Administrateur

Euratechnologies

UFR3S (Faculté de sport et Santé de l'université de Lille)

Représentant de VTP – 1 Investissements, membre du conseil de surveillance

Banque Transatlantique

Représentant de VTP – 1 Investissements, administrateur

Crédit Mutuel Asset Management

*Mandats échus au cours des cinq derniers exercices***Représentant la CFCM Nord Europe, membre du conseil de surveillance**

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Représentant la CFCM Nord Europe, membre du conseil de direction

Euro-Information

Représentant permanent de la BFCM, administrateur

Astree Assurances

Administrateur

Société Foncière et Immobilière Nord Europe

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Crédit Mutuel Nord Europe Belgium

Crédit Industriel et Commercial

Membre

Conseil Economique, Social et Environnemental Régional des Hauts-de-France

Alexandre Saada

Né le 5 septembre 1965
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Alexandre Saada a débuté sa carrière en 1992 à Londres chez S.G. Warburg (fusionné en 1995 dans UBS Investment Bank) dans le département de *corporate* finance, spécialisé dans le secteur de institutions financières avant d'exercer en tant qu'associé gérant au sein de S Capital de 2002 à 2010. En 2010, il rejoint la société Générale en tant que responsable des fusions-acquisitions pour le secteur des institutions financières pour la France et le Benelux. En 2015, il devient conseiller de direction générale puis directeur financier du Crédit Mutuel Nord Europe.

Depuis juin 2017, il est directeur général adjoint de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et président du conseil d'administration de Crédit Mutuel Home Loan SFH. Il est également président du conseil d'administration du CIC Ouest depuis 2018 et Directeur du "Pôle Finances" de Crédit Mutuel Alliance Fédérale depuis 2021.

Alexandre Saada est diplômé de Sciences Po Paris (1988 – section Économique et financière), titulaire d'une maîtrise de sciences de gestion (1987), d'un DEA d'économie et finance internationales (1988) de l'Université Paris Dauphine et d'un master of Science in Finance (1989 – bourse Jean Monnet) de Lancaster University (R.U).

Directeur général adjoint et dirigeant effectif

Première nomination : 2018

Sans limitation de durée

Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2022

Directeur Pôle Finances

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Président du conseil d'administration

CIC Ouest

Crédit Mutuel Home Loan SFH

Vice-Président du conseil de surveillance

Cofidis

Cofidis Group

Représentant permanent de la BFCM, administrateur

Banque de Tunisie

ACM IARD SA

Membre du conseil de surveillance

TARGOBANK AG

Targodeutschland GmbH

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Représentant permanent de Marsovalor, administrateur

Crédit Mutuel Investment Managers

Représentant permanent de la BFCM, administrateur

Opuntia (LUXE TV) SA

Censeur

Cofidis

Cofidis Group

3.2.3 Préparation et organisation des travaux du conseil

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance

Il n'a pas été mentionné à ce jour de situation de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs de l'un quelconque des membres du conseil d'administration et de la direction générale à l'égard de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Les membres du conseil d'administration et de la direction générale sont soumis aux obligations légales et réglementaires applicables en matière de conflits d'intérêts. Chacun des dirigeants, administrateurs et censeurs de la Banque Fédérative de Crédit Mutuel adhère aux valeurs et engagements de Crédit Mutuel Alliance Fédérale décrits dans son recueil de déontologie. Ce recueil vise à prévenir et le cas échéant, à gérer les situations de conflits d'intérêts.

Par ailleurs, le fonctionnement du conseil est régi par une Charte « Déontologie, conflits d'intérêts et déclarations personnelles » adoptée lors du conseil d'administration du 8 avril 2022 qui affirme que « le membre du conseil s'efforce d'éviter tout conflit pouvant exister entre ses intérêts moraux et matériels et ceux de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Aussi, il s'engage à ne pas favoriser directement ou indirectement ses intérêts personnels ou professionnels ou ceux d'une personne liée au détriment des intérêts du Crédit Mutuel dans son ensemble ou d'une de ses entités. Il informe le conseil de tout conflit d'intérêt, y compris potentiel, dans lequel il pourrait être impliqué directement ou indirectement et dans ce cas, il s'abstient de participer aux débats et à la prise de décision sur les sujets concernés. »

3.2.4 Les travaux du conseil au premier semestre 2022

Le conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an selon un calendrier préétabli.

Chaque point de l'ordre du jour fait l'objet d'un dossier ou d'une présentation, selon son ampleur, destiné à éclairer les membres du conseil. Le procès-verbal rend compte des délibérations, des décisions et des votes de façon détaillée.

Au 30 juin 2022, le conseil d'administration s'est réuni deux fois. Le taux moyen de présence aux conseils a été de 94 % en ce qui concerne les administrateurs.

Réunion du 9 février 2022

Le conseil d'administration du 9 février 2022 a notamment porté sur les sujets suivants :

- présentation du bilan et des comptes consolidés au 31 décembre 2021 ;
- point ALM, risque de taux et de liquidité ;
- rapport du comité d'audit et des comptes groupe ;
- observations des commissaires aux comptes ;
- rapport du comité de suivi des risques groupe ;
- relations avec les superviseurs et lettres de suites reçues ;
- validation de la revue du cadre d'appétence aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- validation du corps de règles de CIC Marchés et de la Trésorerie Groupe
- validation de la mise à jour du Plan Préventif de Rétablissement ;
- validation de la politique sectorielle Agricole ;
- risques de non-conformité : synthèse 2021 ;
- rapport du comité des rémunérations ;
- rapport du comité des nominations ;
- activités de la Banque Fédérative de Crédit Mutuel ;
- activités financières, dont la présentation des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2021, l'arrêté des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2021 et les frais généraux 2021 ;
- information sur la désignation du responsable de contrôle périodique des dispositifs de LCB-FT ;
- conventions réglementées ;
- validation de la contribution annuelle de la Banque Fédérative de Crédit Mutuel à la fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Réunion du 8 avril 2022

Le conseil d'administration du 8 avril 2022 a notamment porté sur les sujets suivants :

- point d'actualité ;
- rapport du comité d'audit et des comptes groupe ;
- recommandation du CACG sur la nomination du commissaire aux comptes sur le périmètre des comptes globalisés et consolidés ;
- présentation et examen du rapport annuel sur le contrôle interne ;
- approbation du rapport annuel sur le contrôle interne LCB-FT ;
- rapport du comité de suivi des risques groupe ;
- désignation du responsable du contrôle permanent des dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- prise d'acte du rapport du comité des rémunérations et du rapport sur la politique et pratique de rémunération ;
- validation de la liste des preneurs de risques et de l'enveloppe globale de rémunération versée aux preneurs de risques ;
- répartition de l'enveloppe globale d'indemnités au titre de la charte des moyens d'exercice des mandats des membres des conseils ;
- rapports du comité des nominations ;
- fin d'un mandat de censeur ;
- la Charte des membres des organes de surveillance : déontologie, gestion des conflits d'intérêts et déclarations personnelles ;
- adoption d'un règlement intérieur du conseil ;
- rapports de gestion et rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- préparation et convocation de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2022.

3.2.5 Direction générale

Composition de la direction générale

La direction générale de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est composée de :

- M. Daniel Baal, Directeur général et dirigeant effectif ;
- M. Eric Charpentier, Directeur général délégué et dirigeant effectif ;
- M. Alexandre Saada, Directeur général adjoint et dirigeant effectif.

Prérogatives de la direction générale

Les statuts ne prévoient aucune limitation particulière des pouvoirs des dirigeants effectifs mais une décision du conseil d'administration du 20 février 2019 définit les cas dans lesquels une approbation préalable du conseil d'administration est requise, à savoir, les projets de prise ou de cession de participations (hors placements financiers) d'un montant supérieur à 100 millions d'euros.

4 RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES – PILIER 3

4.1 CHIFFRES CLÉS

Le rapport Pilier 3 comprenant l'ensemble des tableaux semestriels requis sera publié dans le cadre d'un deuxième amendement dont le dépôt est prévu en septembre 2022.

En anticipation de cette publication, les principaux ratios au 30 juin 2022 sont repris dans le tableau ci-dessous (modèle EBA EU KM1) :

<i>(en millions d'euros ou en pourcentage)</i>	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Fonds propres disponibles (montants)			
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	49 467	45 996	43 799
Fonds propres de catégorie 1	49 514	46 257	44 058
Fonds propres totaux	57 041	53 246	50 482
Montants d'expositions pondérés			
Montant total d'exposition au risque	272 349	245 095	238 853
Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)			
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	18,2%	18,8%	18,3%
Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	18,2%	18,9%	18,5%
Ratio de fonds propres totaux (%)	20,9%	21,7%	21,1%
Exigences de fonds propres supplémentaires relatives au SREP (Exigences de Pilier 2 en pourcentage des actifs pondérés)			
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	1,5%	1,5%	1,5%
<i>dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)</i>	0,8%	0,8%	0,6%
<i>dont : à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (points de pourcentage)</i>	1,1%	1,1%	1,1%
Exigences totales de fonds propres SREP (%)	9,5%	9,5%	9,5%
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)			
Coussin de conservation de fonds propres (%)	2,5%	2,5%	2,5%
Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau de l'Etat membre (%)	N/A	N/A	N/A
Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,0%	0,0%	0,0%
Coussin pour le risque systémique (%)	N/A	N/A	N/A
Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	N/A	N/A	N/A
Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	N/A	N/A	N/A
Exigence globale de coussin (%)	2,5%	2,5%	2,5%
Exigences globales de fonds propres (%)	12,0%	12,0%	12,0%
Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	6,1%	6,8%	6,3%
Ratio de levier			
Mesure de l'exposition totale	746 720	606 610	612 938
Ratio de levier (%)	6,6%	7,6%	7,2%

(en millions d'euros ou en pourcentage)

30/06/2022

31/12/2021

30/06/2021

Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition totale)			
Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	N/A	N/A	N/A
<i>dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)</i>	<i>N/A</i>	<i>N/A</i>	<i>N/A</i>
Exigences de ratio de levier SREP totales (%)	3,0%	3,3%	3,3%
Exigences de coussin lié au ratio de levier et exigence de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'expression totale)			
Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,0%	N/A	0,0%
Exigence de ratio de levier globale (%)	3,0%	3,3%	3,3%
Ratio de couverture des besoins de liquidité			
Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée moyenne)	144 845	138 753	126 796
Sorties de trésorerie - Valeur pondérée totale	101 558	98 000	96 607
Entrées de trésorerie - Valeur pondérée totale	20 363	21 351	22 255
Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	81 194	76 649	74 352
Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	179,2%	181,3%	170,7%
Ratio de financement stable net			
Financement stable disponible total	504 529	492 874	487 646
Financement stable requis total	425 700	392 543	376 778
Ratio NSFR (%)	118,5%	125,6%	129,4%

4.2 FACTEURS DE RISQUE

Crédit Mutuel Alliance Fédérale (ci-après dénommé « le groupe »), regroupe l'ensemble des entités du « périmètre réglementaire » composé des caisses de Crédit Mutuel, des fédérations et de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et du « périmètre consolidé BFCM » constitué de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et de l'ensemble de ses filiales.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est exposé à une multitude de risques associés à ses activités de banque de détail, d'assurance, de banque de financement et de marché, de banque privée et de capital investissement. Le groupe s'est doté d'un processus d'identification et de mesure des risques liés à ses activités qui lui permet, au moins une fois par an, d'établir la cartographie de ses risques les plus significatifs. La cartographie des risques est soumise à la validation des conseils d'administration du groupe.

CMNE – Le 1^{er} janvier 2022, Crédit Mutuel Nord Europe a été affilié à Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Compte tenu du business model et des profils de risques relativement similaires entre le CMNE et Crédit Mutuel Alliance Fédérale, cette affiliation n'est pas de nature à modifier significativement les facteurs de risque du groupe et ne remet pas en cause la présentation des facteurs de risque de Crédit Mutuel Alliance Fédérale faite ci-après.

Conflit Russie – Ukraine et contexte macro-économique

A date de rédaction du document, les conséquences du conflit en cours entre la Russie et l'Ukraine que ce soit en termes d'impacts géopolitiques, économiques, financiers, sociaux ainsi que leur propagation aux différents pans de l'économie mondiale sont bien réels et évoluent rapidement. Ainsi dans ce contexte de choc inflationniste, de remontée des taux directeurs, d'évolution potentiellement défavorable des marchés, de difficultés d'approvisionnement en matières premières et de menaces de récession dont l'ampleur et la durée restent difficiles à estimer, les impacts sur les facteurs de risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pourraient être accentués.

Stricto sensu, en termes de risques d'expositions sur la Russie et l'Ukraine, Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a pas de présence directe dans ces deux pays (via une filiale ou une joint-venture). De manière globale, l'exposition du groupe sur ces pays est extrêmement limitée (cf. Document d'enregistrement universel 2021 page 270 – tableau 1 « Expositions au défaut, Zoom sur l'Ukraine et la Russie »).

Les principaux facteurs pouvant influencer significativement les risques du groupe sont mentionnés ci-dessous, les risques majeurs étant formalisés en premier au sein de chaque catégorie.

4.2.1 Risques liés aux activités de bancassurance du groupe

4.2.1.1 Risques de crédit

Le risque de crédit constitue le principal risque de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en raison de son modèle d'entreprise. Les expositions brutes (bilan, hors bilan, dérivés et pensions) soumises quasi exclusivement au risque de crédit représentent 875 milliards d'euros au 31 mars 2022 et mobilisent environ 90 % des exigences de fonds propres du groupe au titre du Pilier 1 de la réglementation Bâle III.

Dans le cadre de la pandémie de la Covid-19, les mesures de soutien des banques et des pouvoirs publics ont eu pour effet d'anesthésier les indicateurs classiques du risque de crédit. Par exemple, les défaillances d'entreprises ont fortement chuté en France en 2020 et en 2021 alors même que la pandémie a entraîné des chutes d'activités sans précédent, voire a mis à l'arrêt, certains secteurs d'activité, comme l'hôtellerie-restauration, avec un recours massif à l'emprunt, notamment en France via des prêts garantis par l'État. Le rebond d'activité en 2021 a quant à lui notamment entraîné des goulets d'étranglement dans certains secteurs, comme par exemple l'automobile suite à la crise des semi-conducteurs, et le conflit entre la Russie et l'Ukraine a accentué la reprise de l'inflation par les coûts des matières premières, notamment le pétrole et le gaz.

Le détail des expositions par type de contrepartie est disponible dans les tableaux 29 « Expositions performantes et non-performantes et provisions associées – EU CR1 » et 27 « Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité – EU CQ5 » du Document d'enregistrement universel 2021 respectivement aux pages 327 et 326.

En prenant exemple sur les conséquences de la crise de 2008 sur les comptes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la crise sanitaire pourrait avoir quatre types d'impacts significatifs sur les expositions du groupe au titre du risque de crédit.

- a. Le premier impact serait lié **au risque de perte financière du fait de l'incapacité des contreparties à respecter leurs obligations contractuelles (risque de défaut)**, d'autant que la crise de la Covid-19 a généré un recours massif à l'endettement pour faire face aux fortes chutes d'activité et de rentrées de trésoreries pendant les périodes de confinement. Les contreparties peuvent être des banques, des institutions financières, des entreprises industrielles ou commerciales, des États, des fonds d'investissement ou des personnes physiques. Ce risque concerne les activités de financement (qui apparaissent au bilan de Crédit Mutuel Alliance Fédérale) ou de garantie (qui apparaissent au hors bilan) ainsi que d'autres activités exposant le groupe au risque de défaut des contreparties, notamment les activités liées à la négociation et au règlement de livraison d'instruments financiers sur les marchés de capitaux, et à l'assurance. Le contexte macro-économique actuel (hausse des taux, inflation, prix de l'énergie ...) fait par ailleurs craindre un risque de récession avec ses conséquences, notamment en terme de sobriété énergétique et de chômage. Ce contexte pourrait se traduire par des difficultés croissantes de respect de ses engagements par la clientèle *retail* et *corporate*. Au 31 mars 2022, le taux des créances douteuses et litigieuses de Crédit Mutuel Alliance Fédérale atteint 2,58 %, identique à celui du 31 décembre 2021. Le coût du risque est de 215 millions d'euros (168 millions d'euros au 31 mars 2021). Rapporté aux encours de crédits bruts, et annualisé, le coût du risque clientèle est de 0,178 % au T1 2022 (0,145 % au T1 2021). Le groupe dispose d'un matelas de provisions sur encours sains de 3,4 milliards d'euros (statut 1 et statut 2) suite notamment à un effort important de dotations en 2020 (près de 1,4 milliard d'euros de dotations). Pour rappel, suite à la suite de la crise de 2008, le taux de CDL du groupe a grimpé jusqu'à 4,68 % (31 décembre 2009) générant un pic de coût du risque représentant 0,77 % des crédits bruts de l'époque.
- b. Le deuxième impact concerne le calcul des **risques pondérés** composant le dénominateur du ratio de solvabilité. Au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, 63 % des expositions totales au risque de crédit dépendent notamment de notes internes, dont la qualité conditionne le calcul des exigences de fonds propres au titre du risque de crédit en méthode Bâle 3 et donc le ratio de solvabilité du groupe. Une dégradation des notes de tout ou partie du portefeuille entraînerait une détérioration de la solvabilité du groupe. Une récession peut accroître de risque de crédit compte tenu, là aussi, de la hausse de l'endettement des agents économiques et de la baisse de leurs rentrées financières, et la crise des matières premières suite à la guerre entre la Russie et l'Ukraine peut dégrader la situation d'autres secteurs (Chimie, sidérurgie, transport, automobile, industrie agro-alimentaire...) où le groupe est exposé (cf. Document d'enregistrement universel 2021 page 326 – tableau 27 « EU CQ5 »).
- c. Du fait de l'importance de son **portefeuille de crédits immobiliers** (51 % des crédits nets à la clientèle, soit 242 milliards d'euros au 31 mars 2022), principalement en France, le groupe est exposé à un retournement de la conjoncture immobilière. Un scénario de baisse des prix de l'immobilier pourrait avoir un impact sur le coût du risque par la hausse des défauts mais aussi, s'agissant des financements garantis par des hypothèques, par la baisse de la valeur des logements donnés en garantie. À la suite de la crise de 2008, le coût du risque sur le portefeuille de crédits immobiliers du réseau a atteint 0,10 % des engagements au bilan pendant deux années (2009 et 2010). Ce coût du risque est quasi nul au T1 2022 tout comme en 2021. Au cours des 5 derniers exercices, ce taux oscillait autour de 0,01 %.
- d. Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose **d'expositions unitaires relativement importantes sur certains États**, sur des contreparties bancaires ou des grands groupes, principalement français, dont certains ont bénéficié de mesures de soutien des pouvoirs publics (i.e. des prêts garantis par l'État). Le défaut d'un ou plusieurs des plus gros clients du groupe pourrait dégrader sa rentabilité. Sur les États (194 milliards d'euros d'expositions brutes à fin mars 2022), le groupe est principalement exposé sur la France (164 milliards d'euros), majoritairement sur la Banque de France (plus de 104 milliards d'euros), membre de l'Eurosystème, et sur la Caisse des Dépôts et Consignations (32 milliards d'euros, assimilée à un risque souverain France, du fait du mécanisme de centralisation des dépôts issus de l'épargne réglementée). En dehors des États, au 31 mars 2022, les expositions unitaires bilan et hors bilan dépassant 300 millions d'euros (soit moins de 10 % du résultat net) représentaient 5 milliards d'euros sur les banques pour six contreparties et 39 milliards d'euros sur les entreprises pour 59 contreparties. La probabilité de voir plusieurs de ces contreparties se dégrader, voire faire défaut simultanément ne peut être exclue et impacterait défavorablement la rentabilité du groupe.

4.2.1.2 Risques liés aux activités d'assurance

De par son activité de bancassureur qui résulte de la détention majoritaire à près de 90 % ^[1] du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM), Crédit Mutuel Alliance Fédérale est soumis à une surveillance complémentaire au titre de la directive 2002/87/CE relative à surveillance des conglomérats financier (dite FICOD). Le GACM contribue en moyenne ces dernières années à environ 25 % des résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et distribue ses produits principalement *via* les réseaux bancaires du groupe auxquels il reverse des commissions. Une dégradation majeure de la situation de solvabilité du GACM pourrait nécessiter une intervention de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pouvant réduire la solvabilité consolidée du groupe. Au 31 décembre 2021, le GACM présentait un ratio de Solvabilité 2 (ratio de couverture du capital de solvabilité requis, SCR) de 213 % (pour une exigence réglementaire de 100 %).

Les deux principaux facteurs de risque spécifiques aux activités d'assurance sont les risques de marché et les risques de souscription.

a. Risques de marché liés aux activités d'assurance : ils regroupent notamment le risque de taux lié à l'activité d'épargne en euros, le risque actions et assimilés et le risque immobilier.

En cas de hausse des taux, le taux servi par l'assureur aux contrats en euros peut-être dans un premier temps en-dessous des taux de marché. Le phénomène est d'autant plus important que la hausse des taux est marquée et soudaine. Les assurés peuvent alors décider de racheter leur contrat pour investir leur épargne sur un produit concurrent. Ces rachats, s'ils deviennent significatifs, peuvent obliger l'assureur à vendre ses titres obligataires en réalisant des moins-values.

Par ailleurs, un krach du marché actions ou immobilier entraînerait une dépréciation de ces actifs. Le GACM serait amené à constater des provisions liées aux moins-values latentes et verrait ses produits financiers diminuer.

b. Les risques de souscription : ils concernent les activités de prévoyance, assurance emprunteurs, épargne, retraite et assurance non-vie et santé du GACM.

Trois types d'événements sont susceptibles de matérialiser le risque de souscription :

- une variation imprévue des taux de mortalité, longévité, incapacité ou invalidité pèserait sur les activités de prévoyance, d'assurance emprunteur ou de retraite en augmentant la sinistralité et les prestations fournies sur ces portefeuilles ;
- une hausse massive des rachats (ou résiliations) forcerait le GACM à rembourser par anticipation les porteurs de contrats d'assurance emprunteur ou non-vie changeant d'assureur entraînant un manque à gagner. En épargne, pour les contrats en euros bénéficiant d'une garantie en capital, cela présenterait un risque de pertes financières lié à la vente massive d'actifs à un moment potentiellement défavorable sur les marchés financiers ;
- une inadéquation de la tarification ou du montant des provisions techniques vis-à-vis de la structure des sinistres et des frais à couvrir générerait une perte de rentabilité.

4.2.2 Risques financiers liés aux activités du groupe et aux conditions macroéconomiques

On entend par risques financiers liés aux contextes macroéconomiques et de marchés, les risques liés à l'évolution des conditions de marché et notamment ceux affectant les revenus, le niveau des cours, ainsi que de l'environnement macroéconomique telle que la conjoncture économique existante ou anticipée.

4.2.2.1 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond à l'aptitude d'un établissement à trouver des fonds nécessaires au financement de ses engagements à un prix raisonnable et ce, à n'importe quel moment. Ainsi un établissement de crédit qui ne peut pas honorer ses flux nets sortants de trésorerie du fait d'une raréfaction de ses ressources financières sur l'ensemble des horizons court terme et moyen long terme est en risque de liquidité.

La pandémie de Covid-19 a généré une situation de marchés inédite qui a nécessité des mesures exceptionnelles de la part des autorités européennes et nationales. Dans le contexte du risque de liquidité, ces mesures ont accentué la diffusion de la liquidité dans le secteur bancaire. De plus, l'afflux des dépôts constatés dans le système bancaire français, et au Crédit Mutuel Alliance Fédérale, lié à l'épargne de précaution des particuliers et des entreprises s'est traduit par une hausse de la réserve de liquidité ainsi que du niveau du LCR. Au cours du premier semestre 2022, avec la guerre en Ukraine, la fin annoncée des politiques accommodantes et la remontée de l'inflation, le contexte a fondamentalement évolué. L'augmentation de l'inflation se traduit par la fin des politiques accommodantes des banques centrales et notamment de la Banque Centrale Européenne. En particulier, la fin des programmes d'achats liés à la crise de la pandémie et une réduction possible à terme des bilans des banques centrales ne sera pas sans conséquence sur la liquidité disponible et les conditions de refinancement du secteur bancaire.

Le risque de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale peut notamment être appréhendé par le ratio réglementaire de liquidité à court terme (LCR – *Liquidity Coverage Ratio*) qui met en rapport les actifs hautement liquides face à des sorties nettes de liquidité à trente jours en scénario de stress. Le LCR moyen de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élève à 166,8 % sur le premier semestre 2022 ce qui représente un excédent moyen de 56,7 milliards d'euros par rapport aux exigences réglementaires minimum. La réserve de liquidité de Crédit Mutuel Alliance

[1] À noter qu'au 3^e janvier 2022, l'intégration de Crédit Mutuel Nord Europe au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale conduit à un taux de détention du GACM par Crédit Mutuel Alliance Fédérale de près de 90 %.

Fédérale est constituée de dépôts auprès des banques centrales (principalement la Banque Centrale Européenne), de titres et de créances disponibles éligibles au refinancement banques centrales. Elle s'élève à 188,9 milliards d'euros au 30 juin 2022, après le remboursement de 8 milliards d'euros de TLTRO. Illustrant la transformation d'un établissement à un an, le NSFR (Net Stable Fund Ratio) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élève à 124,1 % au 31 mars 2022 avec un excédent de ressources stable de 99,8 milliards d'euros.

Le ratio crédits sur dépôts ou ratio d'engagement est un indicateur comptable et non pas réglementaire, qui complète la batterie d'indicateurs de liquidité. Cet indicateur affiche un niveau de 105,2 % au 31 mars 2022, en légère augmentation par rapport au 31 décembre 2021 (104,6 %), traduisant une croissance de l'encours des crédits supérieure à celle des dépôts.

a. L'accès de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au financement et les coûts de ce financement pourraient être impactés de manière défavorable en cas de situations de marchés fortement dégradées, de difficultés macroéconomiques majeures, de dégradation brutale de notation ou d'autres facteurs de crise.

Les ressources de marché à court et à moyen long terme sont une composante essentielle du financement des activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le financement s'entend par l'émission de dettes à moyen long terme et de titres de créances négociables (TCN) à court terme. Les opérations de financements garanties telles que les opérations de mise en pension sont également concernées. Ainsi, si l'accès au marché et les conditions de marché se dégradent sévèrement, les impacts sur le secteur financier en général et sur Crédit Mutuel Alliance Fédérale en particulier pourraient affecter de manière significative le niveau de sa liquidité et la situation financière du groupe notamment en matière de rentabilité.

b. Une dégradation significative de la notation de la BFCM pourrait avoir un impact important sur le coût de financement, la rentabilité et la poursuite d'activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

BFCM est l'émetteur principal de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, et à ce titre porte les notations pour le compte du groupe. Les notations s'appuient notamment sur l'examen de la gouvernance, la stratégie, la qualité et la diversité des sources de revenus, l'adéquation des fonds propres, la qualité et la structure de bilan, la gestion des risques et l'appétit pour le risque. Les notations long terme (*Senior Preferred*) de la BFCM au 31 juin 2022 sont AA- stable pour Fitch, Aa3 stable pour Moody's et A+ stable pour Standard & Poor's (cette dernière agence note le groupe Crédit Mutuel et ses principaux émetteurs).

Ainsi une baisse de ces notations de crédit pourrait avoir une incidence sur le refinancement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Cette situation pourrait limiter l'accès au refinancement, en renchérir les coûts à travers l'augmentation de son *spread* de crédit, déclencher des obligations dans certains contrats bilatéraux de financement collatéralisés et finalement réduire la capacité de développement du groupe.

c. Une importante « évolution/variation » des taux d'intérêt pourrait avoir un impact défavorable sur le comportement des clients et affecter le niveau de leurs dépôts bancaires.

L'environnement de taux bas qui prévaut depuis plusieurs années a modifié le comportement des clients et notamment la manière dont ils placent leurs dépôts. Ainsi, ces dernières années, les clients ont plutôt privilégié de déposer leurs fonds sur les comptes courants plutôt que sur les comptes de dépôts (livrets, comptes à terme, etc.) ces derniers étant rémunérés à un niveau peu attractif.

Ainsi l'évolution significative à la hausse des taux d'intérêt pourrait engendrer une certaine volatilité de ces dépôts en comptes courants. Les clients pourraient soit les orienter vers des investissements, soit les placer sur d'autres types de comptes (comptes sur livret, comptes à terme), soit dans des fonds type assurance ou gestion d'actifs. Cette potentielle volatilité des dépôts est donc susceptible d'affecter la liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ainsi que son ratio crédits sur dépôts.

d. La hausse des décotes pratiquée par la Banque de France sur les créances mises en garanties dans les opérations de refinancement type TRICP (Traitement informatique des créances privées) ou ACC (Additional Credit Claims) ou un resserrement des critères d'éligibilité pourraient diminuer le niveau de la réserve de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La réserve de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale se compose principalement de liquidités déposées au jour le jour en banques centrales, d'un portefeuille de titres d'un très haut degré de liquidité, et de collatéral éligible en banque centrale.

Ce collatéral comprend essentiellement des créances dont la nature, la composition et la qualité leur permettent d'être mises en garantie et d'être éligibles au financement de la Banque Centrale Européenne (BCE). La Banque de France détermine pour chaque type de créance un taux de décote qu'elle peut à tout moment réviser à la hausse ou à la baisse.

Ainsi, la révision à la hausse des décotes appliquées sur les créances mises en garanties dans les opérations de refinancement type TRICP (traitement informatique des créances privées) ou ACC (*Additional Credit Claims*) ou un resserrement des critères d'éligibilité pourraient affecter à la baisse le niveau de la réserve de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

4.2.2.2 Risque de taux

Le risque de taux d'intérêt se définit comme l'écart subi par le résultat d'une banque lorsque les taux d'intérêt varient à la hausse ou à la baisse. La valeur d'un établissement étant directement liée à ses résultats, la variation des taux se traduit aussi par un changement de sa valeur patrimoniale avec une incidence sur l'équilibre du bilan et du hors bilan.

Les mesures exceptionnelles mises en place par les autorités européennes et nationales en raison de la pandémie de Covid-19 vont impacter les niveaux de taux sur le long terme et pourront impacter de manière significative le niveau de rentabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Après une longue période de politique accommodante, accentuée par les mesures exceptionnelles liées à la pandémie de Covid-19, le premier semestre 2022, dominé par la guerre en Ukraine et la hausse de l'inflation, a vu les banques centrales procéder au resserrement de leur politique monétaire et inscrire à leur calendrier des hausses successives de leurs taux directeurs. Les courbes des taux aux Etats-Unis et dans la zone Euro se sont aussi ajustées brutalement à cette modification de l'environnement économique et monétaire.

La sensibilité de la valeur actuelle nette (ou « VAN ») du bilan de Crédit Mutuel Alliance Fédérale déterminée selon les six scénarios réglementaires est inférieure au seuil de 15 % des fonds propres de base (Tier 1). Crédit Mutuel Alliance Fédérale est sensible à une hausse de l'ensemble de la courbe des taux avec une sensibilité à la baisse de la VAN de - 6,47 % par rapport aux fonds propres de base (Tier 1) au 31 mars 2022. La sensibilité du produit net bancaire à un an et à deux ans est déterminée selon plusieurs scénarios (hausse et baisse des taux de 100 bp, hausse et baisse des taux de 200 bp avec *floor*) et deux scénarios de stress (dépendification/inversion de la courbe des taux et stagflation/choc d'inflation à court terme avec hausse progressive des taux longs). Le scénario « stagflation avec adossement alternatif » est le scénario le plus défavorable pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale avec un impact de - 9,37 % à deux ans soit - 1 307 millions d'euros au 31 mars 2022.

a. Un environnement prolongé de taux bas comporte des risques pouvant affecter les revenus ou la rentabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les revenus de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont en grande partie liés à la marge nette d'intérêt, celle-ci influençant directement la rentabilité du groupe. Les taux d'intérêt évoluent en fonction de nombreux facteurs sur lesquels Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a pas d'influence, tels que le niveau de l'inflation, les politiques monétaires des Banques Centrales et également celle de l'État français notamment sur le niveau des taux réglementés (Livret A, Livret bleu, etc.). Ainsi l'évolution des taux d'intérêt sur les différents points de la courbe affectent les revenus et la rentabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Les marchés évoluent depuis plusieurs années dans un environnement de taux bas impactant significativement la rentabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

b. De même, une remontée brutale des taux de marché court et moyen/long termes (liée notamment à une hausse de l'inflation) pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le produit net bancaire et affecter la rentabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La fin d'une période prolongée de taux bas notamment en raison d'un resserrement de la politique monétaire comporte des risques pour le secteur bancaire en général et pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale en particulier. Ainsi, une hausse brutale de ces niveaux de taux (lié notamment à une hausse de l'inflation) pourrait avoir un impact défavorable sur les revenus et la rentabilité de la banque. Notamment, elle pourrait affecter sensiblement le coût de refinancement sur les marchés du secteur bancaire dans le cadre des émissions de dette à court terme et à moyen long terme, mais aussi le coût de l'épargne réglementée (Livret A notamment). En parallèle, Crédit Mutuel Alliance Fédérale pourrait avoir des difficultés à répercuter immédiatement la hausse de ces taux d'intérêt (notamment pour respecter le taux d'usure en France) sur la production de crédits immobiliers et autres crédits à taux fixe accordés aux particuliers et aux entreprises, alors que le coût des dépôts clientèle et le coût de couverture seraient amenés à augmenter plus rapidement. Certains dépôts à vue aujourd'hui non rémunérés sont volatils et pourraient être transformés en dépôts plus onéreux (par exemple sur des comptes à terme ou livrets). Une partie des dépôts volatils serait également susceptible d'être réorientée par les épargnants vers des supports hors bilan, comme les OPCVM et l'assurance vie.

c. Des variations significatives de valeurs des portefeuilles titres et des produits dérivés affectés en couverture peuvent impacter de manière défavorable le résultat net et les capitaux propres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

En effet, la variation de valeur des actifs du portefeuille de liquidité étant comptabilisée sur la base de la juste valeur soit directement en compte de résultat soit par capitaux propres, toute évolution défavorable est susceptible d'avoir une incidence négative directe ou indirecte sur les capitaux propres et par conséquent sur la rentabilité, ainsi que sur les ratios prudentiels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

4.2.2.3 Risques de marché

Il s'agit du risque de perte de valeur provoquée par toute variation défavorable des paramètres de marché, tels que les taux d'intérêt, les prix des valeurs mobilières, les taux de change et les cours des matières premières. Le risque de marché concerne plusieurs métiers de la banque dont les activités de marché réalisées par la filière CIC Marchés, l'activité de gestion de bilan et l'activité de gestion d'actifs réalisée par les sociétés de gestion du groupe. L'impact du risque de marché sur les activités d'assurance est décrit dans le facteur de risque lié aux activités d'assurance *supra*.

L'impact potentiel du risque de marché sur l'activité de gestion de bilan est abordé *supra*. Le risque portant sur les activités de gestion d'actifs est dû au fait que les commissions perçues par ce métier sont fonction de la valorisation des fonds qui sont gérés, ceux-ci dépendant du niveau de valorisation des marchés.

Les principaux facteurs de risque associés aux risques de marché sont :

a. Une dégradation des perspectives économiques impacterait négativement les marchés financiers qui sont censés refléter la santé financière des émetteurs des titres de capital et de dette qui y sont négociés.

La valorisation des valeurs mobilières baisserait et la volatilité des valorisations augmenterait. L'effet sur les activités du CIC Marchés serait alors négatif.

La volatilité des marchés financiers peut avoir un effet défavorable et entraîner des corrections sur les actifs risqués et générer des pertes pour le groupe. En particulier une augmentation des niveaux de volatilité peut rendre complexe ou plus coûteuse la capacité du groupe à couvrir certaines positions.

Le métier investissement souffrirait des conditions adverses des marchés financiers dans la mesure où il intervient dans une hypothèse d'amélioration de l'économie normalement reflétée par la hausse des marchés actions et par une meilleure qualité de signature des émetteurs de dette.

Les résultats du métier commercial seraient également négativement impactés par de mauvaises conditions de marché. Les commissions de l'activité d'intermédiation baisseraient proportionnellement à la baisse des valorisations des opérations. De même, le

nombre d'opérations sur le marché primaire (introduction en bourse, augmentation de capital et émission de dette) diminuerait impliquant de facto moins de commissions.

- b. **La politique monétaire** est un autre facteur ayant un fort impact sur les risques de marché (cf. *supra* partie risque de taux). La politique monétaire accommodante de la BCE *via* sa composante « rachat d'actifs » a soutenu depuis quelques temps la valorisation des instruments de capital (actions) et de dette (obligations) créant un risque de survalorisation. Celle-ci devrait prendre fin avec l'annonce faite par la BCE d'un resserrement de sa politique monétaire et notamment un arrêt du Quantitative Easing (QE) au cours du second semestre ainsi qu'un relèvement de ses taux directeurs dès juillet.

Le risque de marché auquel est exposée la filière CIC Marchés est faible. L'enveloppe de fonds propres allouée à CIC Marchés est de 560 millions d'euros en 2022 contre 580 millions d'euros en 2021, ce qui représente 1,1 % des fonds propres prudentiels globaux de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (53 milliards d'euros à fin 2021). Au 30 juin 2022, cette enveloppe était consommée à hauteur de 430,1 millions d'euros.

Au cours du premier semestre 2022, la VaR historique (un jour, 99 %) du portefeuille de négociation s'est élevée en moyenne à 5,2 millions d'euros pour CIC Marchés. Au 30 juin 2022, cette VaR historique est supérieure et s'élève à 8,7 millions d'euros pénalisée par la dégradation progressive du contexte macroéconomique dans l'historique annuel glissant.

Après une année 2021 qui a connu une récupération sur les indices actions et un resserrement des spreads de crédit dans un contexte de taux bas, l'année 2022 au contraire connaît depuis l'invasion de l'Ukraine par la Russie, une forte volatilité des marchés et des incertitudes macro-économiques engendrant notamment une montée de l'inflation, des prix de l'énergie et une baisse de l'euro face au dollar.

Bien que les marchés aient connu des soubresauts au cours du semestre (la hausse des spreads, des taux et une baisse des indices boursiers), CIC Marchés finit le semestre en affichant un PNB IFRS de + 177,3 millions d'euros et un résultat avant impôts de +73,5 millions d'euros contre respectivement +290,4 millions d'euros et +183,3 millions d'euros en juin 2021.

Crédit Mutuel Equity de par la nature de son activité, investit dans des actifs non cotés sur le long terme (94 % du portefeuille est détenu au travers d'actifs non cotés). Le 1er semestre 2022 confirme la grande qualité des participations détenues par Crédit Mutuel Equity qui, à ce stade, ont pu compenser et corriger l'instabilité économique et géopolitique observée. La création de valeur du portefeuille est issue d'une multitude de critères liés à : l'activité de l'entreprise, sa position de marché / son positionnement concurrentiel (tant en France qu'à l'international), son pricing power, la qualité de sa gestion et son taux de croissance intrinsèque. La profondeur du portefeuille (331 participations dans des secteurs bien diversifiés), sa maturité (plus d'1/3 des participations du portefeuille détenues depuis plus de 10 ans), la prudence dans les évaluations et la permanence des méthodes utilisées ; nous prémunit des conséquences de volatilité de marché à court terme. L'impact des risques de marché sur le portefeuille ne pourra donc que refléter une dégradation continue et de long terme sur le tissu économique des entreprises françaises et sera donc nécessairement étalé dans le temps.

4.2.3 Risques liés au contexte réglementaire du groupe

4.2.3.1 Risques liés à l'environnement réglementaire et prudentiel

L'environnement réglementaire dans lequel Crédit Mutuel Alliance Fédérale évolue est décrit dans la partie dédiée, paragraphe 2.1.2 « Environnement réglementaire » du chapitre 2. Le groupe est soumis à une réglementation bancaire importante dont certains pans ne se traduisent pas encore dans ses ratios prudentiels et qui pourraient avoir un impact significatif sur ces derniers. Comme indiqué dans le facteur de risque relatif aux risques de crédit, une grande majorité des expositions du groupe bénéficie d'une homologation du superviseur pour le calcul en méthode interne des risques pondérés. Or, des évolutions de la réglementation dites « finalisation des accords Bâle 3 » vont impacter défavorablement le calcul des risques pondérés et donc le ratio de solvabilité du groupe. La probabilité de survenance de ce risque est quasi certaine mais sa survenance interviendrait progressivement vraisemblablement à partir de 2025 (selon le calendrier du Comité de Bâle) et son impact dépendra des modalités exactes de transposition de cette réglementation en droit national et européen.

- a. **À partir de 2025** (selon le calendrier du Comité de Bâle) sera progressivement mis en place un plancher en capital (auss appelé *output floor*) dont la vocation est de limiter les gains en fonds propres issus des modèles internes pour le calcul des risques pondérés au dénominateur du ratio de solvabilité. 63 % des expositions du groupe ont une pondération en risque issue de modèles internes (85 % pour les seules expositions sur la clientèle *Corporate* et *Retail*), bien inférieure à la pondération en standard pour la plupart d'entre elles. D'après le calendrier du Comité de Bâle, l'application de l'*output floor* se fera par paliers progressifs entre 2023 (50 %) et 2028 (72,5 %) et impactera défavorablement le ratio de solvabilité. Le calendrier et les modalités exactes d'application de l'*output floor* dépendront de la transposition de cette mesure réglementaire en droit national et européen.
- b. Comme indiqué dans le facteur de risque relatif aux risques de crédit, les expositions sur l'immobilier du groupe sont significatives. Elles seront aussi impactées défavorablement par la réglementation lorsque la nouvelle méthode standard s'appliquera (au plus tôt en 2025 d'après le Comité de Bâle). Cette nouvelle approche utilisera notamment l'indicateur de la *Loan-To-Value* (LTV, rapport entre le montant du prêt et la valeur du bien sur le marché) pour pondérer en risque les expositions. Plus la LTV sera élevée, plus la pondération en risque le sera aussi et jusqu'à 100 %, alors que la pondération de la méthode standard actuelle pour les expositions garanties par une hypothèque ou une sûreté équivalente – soit 188 milliards d'euros d'expositions brutes au 31 mars 2022 – est de 35 % (et environ 14 % en méthode interne). Cette nouvelle méthodologie aura également pour conséquence de rendre les exigences de fonds propres relatives aux portefeuilles de créances immobilières plus sensibles à la dégradation des prix de l'immobilier.
- c. La finalisation des nouvelles enquêtes ciblées de la BCE sur les modèles internes dans le cadre de la mise en œuvre du programme « *IRB Repair* » de l'Autorité bancaire européenne, peut également se traduire par une revue des paramètres bâlois des modèles internes et une hausse des risques pondérés (RWA) en résultant.

4.2.3.2 Risques liés à la mise en place d'un dispositif de résolution

La réglementation confère à l'autorité de résolution le pouvoir d'entamer une procédure de résolution à l'égard du groupe Crédit Mutuel si, après application des mesures visées à l'article L.511-31, la défaillance de la CNCM, organe central du groupe et de l'ensemble de ses affiliés est avérée ou prévisible avec pour objectif d'assurer la continuité des fonctions critiques, d'éviter les risques de contagion, de recapitaliser ou de restaurer la viabilité du groupe Crédit Mutuel. Ces pouvoirs doivent être mis en œuvre de manière à ce que les pertes, sous réserve de certaines exceptions, soient supportées en priorité par la dépréciation ou la conversion d'instruments de fonds propres, ensuite des porteurs d'instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et de catégorie 2, les titulaires de créances subordonnées autres que celles retenus comme instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 ou comme instruments de fonds propres de catégorie 2 conformément au paragraphe 5 de l'article L.613-30-3 du Code monétaire et financier, puis par les porteurs d'obligations senior non préférées et enfin par les porteurs d'obligations senior préférées conformément à l'ordre de priorité de leurs créances.

L'autorité de résolution dispose de pouvoirs étendus pour mettre en œuvre les outils de résolution à l'égard de l'Émetteur, et du groupe Crédit Mutuel, ce qui peut notamment inclure la cession totale ou partielle des activités à un tiers ou à un établissement relais, la séparation des actifs de cet établissement, la substitution de l'Émetteur en qualité de débiteur au titre d'instruments de dette, la dépréciation totale ou partielle d'instruments de fonds propres réglementaires, la dilution d'instruments de fonds propres réglementaires à travers l'émission de nouveaux titres de capital, la dépréciation totale ou partielle ou la conversion en titres de capital d'instruments de dette, la modification des conditions des instruments de dette (y compris la modification de l'échéance et/ou du montant des intérêts payables et/ou la suspension temporaire des paiements), la suspension de la cotation et de l'admission à la négociation d'instruments financiers, la révocation des dirigeants ou la nomination d'un administrateur spécial.

L'Émetteur, affilié à l'organe central du Crédit Mutuel, la CNCM, bénéficie de la couverture du mécanisme de solidarité financière interne au groupe Crédit Mutuel. Néanmoins, l'attention des créanciers est attirée sur le fait que le remboursement intégral de leur créance reste sujet au risque de mise en œuvre de ce mécanisme de solidarité financière.

Lorsque le plan d'urgence ou les mesures prises au titre de la solidarité ne suffisent pas au rétablissement des affiliés à l'organe central, y compris le rétablissement de l'Émetteur, ou si des éléments objectifs permettent de conclure de manière anticipée que la mise en œuvre de ce plan d'urgence ou des mesures que pourrait prendre la CNCM se révélerait insuffisante pour rétablir le respect des exigences prudentielles, la résolution du groupe Crédit Mutuel sera appréhendée sur une base collective. En effet, la mise en œuvre de la solidarité, s'accompagne de la fusion entre les affiliés du groupe Crédit Mutuel.

En phase de difficulté financière avérée (c'est-à-dire lorsque la Banque centrale européenne alerte le Conseil de Résolution Unique du risque de défaillance (principe du « *Failing Or Likely To Fail* » ou FOLTF), appréhendé sur une base consolidée du groupe Crédit Mutuel, ou le Conseil de Résolution Unique procède à la déclaration de FOLTF sur une base consolidée du groupe Crédit Mutuel conformément à l'article 18.1 du règlement (UE) 806/2014 dit « SRMR »), ainsi que cela est prévu dans le dispositif de solidarité nationale, lorsque le plan d'urgence ou les mesures prises par la CNCM dans le cadre de ce dispositif ne suffisent pas au rétablissement d'un groupe défaillant ou si des éléments objectifs permettent de conclure de manière anticipée que la mise en œuvre de ce plan d'urgence ou des mesures que pourrait prendre la Confédération se révélerait insuffisante pour rétablir le respect des exigences prudentielles), la CNCM exerce, le cas échéant à la demande des autorités de supervision ou de résolution, tous ses pouvoirs en matière de solidarité afin de satisfaire les objectifs et les principes poursuivis par ces autorités.

En phase de difficulté financière avérée ou en phase de résolution, la solidarité entre les affiliés à la CNCM est illimitée.

La mise en œuvre de ces moyens et pouvoirs à l'égard de l'Émetteur et, ou du groupe Crédit Mutuel pourrait donner lieu à des modifications structurelles significatives.

Si la CNCM devait procéder à la fusion de la totalité des affiliés, les créanciers pourraient se trouver en concurrence avec les créanciers de même rang que les créanciers d'autres affiliés à la CNCM. Après le transfert de tout ou partie des activités, les créanciers (même en l'absence de toute dépréciation ou conversion de leurs créances) détiendraient des créances dans un établissement dont les activités ou les actifs restants pourraient être insuffisants pour honorer ces créances détenues par tout ou partie.

Si la CNCM n'a pas procédé à la fusion de la totalité des affiliés à l'entrée en résolution, l'autorité de résolution pourrait considérer d'autres stratégies de résolution (cession d'activités, établissement relais, mise en place d'une structure de séparation des actifs, ou renflouement interne coordonné de tous les affiliés à la CNCM). Dans l'hypothèse où l'autorité de résolution appliquerait le renflouement interne coordonné, la liquidité des affiliés à la CNCM et la totalité des instruments de capital, des engagements éligibles pourraient être mis à contribution pour absorber les pertes, et recapitaliser les affiliés à la CNCM. Dans ce cas, les mesures de réduction de la valeur ou la conversion des engagements éligibles suivrait le rang des créanciers en liquidation judiciaire. Le renflouement interne serait basé sur les besoins en fonds propres au niveau consolidé mais appliqué au prorata au niveau de l'entité, c'est-à-dire que le même taux de dépréciation ou de conversion sera appliqué à tous les actionnaires et créanciers de la même classe nonobstant l'entité juridique émettrice dans le réseau.

L'exercice des pouvoirs décrits ci-dessus pourrait emporter des pertes pour les investisseurs.

4.2.4 Risques liés à la conduite des activités du groupe

4.2.4.1 Risques opérationnels

Conformément au point 52 de l'article 4 du règlement (UE) 575/2013, le risque opérationnel est défini comme le risque de perte ou de gain découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique. L'arrêté du 3 novembre 2014 précise que le risque opérationnel inclut notamment les risques liés à des

événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact, les risques de fraude interne et externe définis à l'article 324 du règlement (UE) n° 575/2013 susvisé, et les risques liés au modèle.

L'arrêté du 3 novembre 2014 décrit le risque de modèle comme le risque de perte susceptible d'être subie du fait de décisions pouvant être fondées principalement sur les résultats de modèles internes, en raison d'erreurs dans leur mise au point, leur mise en œuvre ou leur utilisation.

Le risque opérationnel, ainsi défini exclut les risques stratégiques et de réputation (image).

Les principaux facteurs de risque associés aux risques opérationnels sont :

- a. **Les fraudes internes et externes** organisées par des personnes intérieures ou extérieures au groupe dans le but de détourner des fonds ou des données. La fraude externe représente le risque de fréquence le plus important pour le groupe, notamment la fraude sur les moyens de paiement.
- b. **Les risques juridiques** auxquels le groupe est exposé et qui pourraient avoir un effet défavorable sur sa situation financière et ses résultats.
- c. **Un manque ou un retard du groupe à la mise en conformité** intégrale de ses activités avec les règles liées aux activités financières ou bancaires, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, des normes professionnelles et déontologiques, d'instructions, de l'éthique dans les comportements professionnels. L'adoption par différents pays d'exigences légales ou réglementaires multiples et parfois divergentes exacerbe ce risque.
- d. **Toute défaillance ou attaque des systèmes informatiques du groupe** qui pourrait entraîner un manque à gagner, engendrer des pertes et fragiliser ponctuellement le dispositif de protection de la clientèle.

Au 31 mars 2022, 1,85 milliard d'euros de fonds propres étaient mobilisés pour couvrir les pertes générées par ce risque. La sinistralité avérée du T1 2022 s'élève à 31,9 millions d'euros. Les principaux risques de la sinistralité potentielle sont (i) les fraudes (externes et internes) et (ii) les risques liés à la politique envers les clients, les produits et les pratiques commerciales (dont le risque juridique).

Les risques ayant le plus fort impact dans la sinistralité avérée du T1 2022 ont été (i) la politique envers les clients, les produits et les pratiques commerciales, (ii) les fraudes et (iii) les défaillances du traitement des opérations ou de la gestion des relations avec les contreparties commerciales et les vendeurs.

Les fraudes ont représenté 29 % de la sinistralité avérée de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (dont 28 % pour les fraudes externes) et 40 % de la sinistralité potentielle (part relative des exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels). La sinistralité avérée globale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (hors récupérations des assurances le cas échéant) a représenté au 1^{er} trimestre 2022 environ 0,76 % du produit net bancaire du groupe.

4.2.4.2 Risque lié à l'interruption d'activité

L'indisponibilité du personnel, des locaux, ou des infrastructures pourrait conduire à un arrêt partiel ou complet de l'activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale entraînant une baisse de ses résultats fonction de l'ampleur de l'arrêt en question. De manière analogue, une impossibilité pour les clients d'avoir accès aux services proposés par Crédit Mutuel Alliance Fédérale nuirait à sa situation financière. De telles circonstances entraîneraient nécessairement des adaptations des dispositifs d'exercice de l'activité avec des surcoûts induits.

Depuis le début de la pandémie de Covid-19 la sinistralité opérationnelle totale a été évaluée à environ 26 millions d'euros dont 7 millions d'euros pour l'exercice 2021 (NB : la méthodologie de comptabilisation de la sinistralité liée à la crise Covid-19 a évolué au fur et à mesure de la pandémie).

Au cours du premier semestre 2022 :

- dans le cadre de la pandémie de Covid-19, les activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont progressivement retrouvé un cours normal et la sinistralité opérationnelle a été très faible.
- dans le cadre du conflit Russie-Ukraine, le risque d'une attaque cyber menaçant potentiellement tout ou partie des activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est sous surveillance permanente et renforcée des équipes dédiées et aucun arrêt partiel ou complet des activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a été constaté sur quelque domaine que ce soit.

4.2.4.3 Risques climatiques

Le changement climatique expose Crédit Mutuel Alliance Fédérale à :

- des risques physiques résultant de catastrophes naturelles (crue centennale, tempête, ouragan, tornade, typhon, séisme) et/ou entraînant des risques environnementaux ou accidentels (pollution, rupture d'un barrage, incendie majeur, catastrophe nucléaire) ;
 - des risques de transition regroupant les risques induits par la transition vers une économie bas-carbone et qui sont sectoriels. Ils sont notamment liés à l'évolution plus ou moins rapide des habitudes des consommateurs, des business model des entreprises, et de l'environnement réglementaire et fiscal lié au changement climatique.
- a. Le modèle d'affaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pourrait être impacté par les risques physiques entraînant notamment :**
- des pertes de valeur et destruction d'actifs, ainsi que des garanties reçues, accentuant le risque de crédit,
 - une chute de la valorisation des dettes et titres financiers, accentuant le risque de marché,
 - une hausse des sinistres et des dédommagements d'assurance associée, accentuant le risque lié aux activités d'assurance,
 - une hausse des sinistres sur les infrastructures ou/et les collaborateurs du groupe, accentuant les risques opérationnels.
- b. Le modèle d'affaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pourrait être impacté par les risques de transition entraînant notamment :**
- une perte de clientèle et une chute de la rentabilité des entreprises financées au business model trop carboné,
 - un coût de refinancement davantage conditionné aux performances extra-financières,
 - l'augmentation des charges liées à l'énergie et au transport,
 - une potentielle surcharge en capital, selon la taxonomie carbone, des financements et des titres en portefeuille.

Les politiques sectorielles de Crédit Mutuel Alliance Fédérale permettent de délimiter un champ d'intervention et de fixer des critères pour l'exercice de ses activités dans les domaines où les impacts sociaux et environnementaux (intégrant les risques climatiques) sont les plus élevés. Le suivi des expositions éligibles aux politiques sectorielles, pour l'ensemble des portefeuilles *corporate*, investissement et assurance, donne ainsi une première mesure des expositions potentiellement les plus concernées par les risques climatiques. Crédit Mutuel Alliance Fédérale compte six politiques sectorielles : Charbon, Minier, Hydrocarbures, Énergies nucléaires civiles, Défense et Sécurité, Mobilité sur les secteurs aérien, maritime et routier. Au 31/12/2021, 36,2 milliards d'euros étaient éligibles aux politiques sectorielles (contre 39,5 milliards d'euros au 31/12/2020), dont 22,7 milliards d'euros sur le portefeuille *Corporate*. Sur ce portefeuille, la part des expositions liées aux politiques sectorielles Charbon & Hydrocarbures s'élève à respectivement 1,18 % et 17,09 %.

L'empreinte carbone directe en France de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (liée aux consommations énergétiques, aux fluides frigorigènes, à la flotte automobile et aux déplacements professionnels du groupe) a diminué de 20 % entre 2020 et 2021, et l'empreinte carbone indirecte des financements de son portefeuille *Corporate* (mesurée en tonne de CO2 par million d'euros prêtés) a diminué de 2,1 % entre 2020 et 2021. Davantage d'éléments concernant la performance extra-financière et les engagements climatiques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont disponibles dans le Document d'enregistrement universel 2021, chapitre 3 dédié « Responsabilité Sociale et Mutualiste ».

5 COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

5.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

5.1.1 Bilan

Bilan actif

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021	Notes
Caisse, Banques centrales	104 301	121 181	4
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	31 427	22 356	5a
Instruments dérivés de couverture	909	1 293	6a
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	34 872	32 095	7
Titres au coût amorti	3 395	3 674	10a
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	65 688	60 915	10b
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	485 933	444 825	10c
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-4 217	1 083	6b
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	123 150	135 552	13a
Actifs d'impôts courants	973	1 249	14a
Actifs d'impôts différés	2 214	1 774	14b
Compte de régularisation et actifs divers	9 430	9 496	15a
Actifs non courants destinés à être cédés	22	107	3c
Participations dans les entreprises mises en équivalence	768	533	16
Immeubles de placement	296	61	17
Immobilisations corporelles	4 126	3 832	18a
Immobilisations incorporelles	767	740	18b
Écarts d'acquisition	3 373	3 140	19
TOTAL DE L'ACTIF	867 429	843 906	

Bilan passif

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021	Notes
Banques centrales	493	605	4
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	19 084	12 080	5b
Instruments dérivés de couverture	1 900	1 874	6a
Dettes représentées par un titre au coût amorti	119 113	121 116	11a
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	70 635	71 755	11b
Dettes envers la clientèle au coût amorti	450 728	425 197	11c
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-543	13	6b
Passifs d'impôts courants	617	774	14a
Passifs d'impôts différés	959	1 126	14b
Compte de régularisation et passifs divers	14 100	12 783	15b
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0	3c
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	120 646	131 424	13b
Provisions	3 454	3 894	20
Dettes subordonnées au coût amorti	10 102	8 054	21
Capitaux propres totaux	56 141	53 211	
Capitaux propres – Part du groupe	54 410	50 152	
Capital et réserves liées	8 412	6 905	22a
Réserves consolidées	43 993	38 904	22a
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-29	1 100	22b
Résultat de l'exercice	2 034	3 243	
Capitaux propres – Intérêts minoritaires	1 731	3 059	
TOTAL DU PASSIF	867 429	843 906	

5.1.2 Compte de résultat

Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2022	30/06/2021	Notes
Intérêts et produits assimilés	6 418	6 247	24
Intérêts et charges assimilées	- 2 498	- 2 765	24
Commissions (produits)	3 035	2 484	25
Commissions (charges)	-768	- 550	25
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	379	498	26
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-27	42	27
Produits nets des activités d'assurance	1 611	1 632	28
Produits des autres activités	661	694	29
Charges des autres activités	- 256	- 319	29
Produit net bancaire	8 556	7 962	
Charges de personnel	- 3 001	- 2 754	30 a
Autres charges générales d'exploitation	- 1 864	- 1 643	30 b
Dot/Rep sur amortissements et provisions des immos corporelles et incorporelles	-362	- 339	30 c
Résultat brut d'exploitation	3 329	3 226	
Coût du risque de contrepartie	- 470	- 188	31
Résultat d'exploitation	2 859	3 038	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	2	- 4	16
Gains ou pertes sur autres actifs	46	0	32
Variations de valeur des écarts d'acquisition	- 1	- 69	33
Résultat avant impôt	2 906	2 965	
Impôts sur les bénéfices	- 773	- 885	34
Gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées	0	7	3c
Résultat net	2 132	2 087	
Résultat - Intérêts minoritaires	99	161	
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	2 034	1 926	

État du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2022	30/06/2021
Résultat net	2 132	2 087
Écarts de conversion	131	50
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de dettes	- 141	- 3
Réévaluation des placements des activités d'assurance	- 1 858	- 30
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	11	1
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	3	- 1
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	- 1 854	18
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de capitaux propres à la clôture	2	1
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	358	39
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE	0	0
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	360	39
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	639	2 144
<i>dont part du groupe</i>	<i>905</i>	<i>1 982</i>
<i>dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>- 266</i>	<i>162</i>

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.

5.1.3 Tableau de variation des capitaux propres

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions)	Actifs à la										
	Capital	Primes	Réserves ^m	Écart de conversion	juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés de couverture	Écart actuariels	Résultat net - part du groupe	Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres consolidés
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2020	6 773	0	36 463	- 87	1 435	0	- 413	2 289	46 461	3 115	49 576
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	2 289	-	-	-	-	-2 289	0	-	0
Augmentation de capital	99	-	-	-	-	-	-	-	99	-	99
Distribution de dividendes	-	-	- 58	-	-	-	-	-	- 58	- 3	- 61
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	0
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	99	0	2 231	0	0	0	0	- 2 289	40	- 3	37
Résultat consolidé de la période	-	-	-	-	-	-	-	1 926	1 926	161	2 087
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	173	49	- 203	1	37	-	56	- 4	53
Sous-total	0	0	173	49	- 203	1	37	1 926	1 982	158	2 140
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	0
Autres variations	-	0	5	-	-	-	-	-	5	3	9
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2021	6 872	0	38 873	- 38	1 232	0,936	- 376	1 926	48 489	3 272	51 761
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	364	-	-	-	-	- 364	0	-	0
Augmentation de capital	33	-	-	-	-	-	-	-	33	-	33
Distribution de dividendes	-	-	0	-	-	-	-	-	0	- 307	- 307
Opérations d'acquisitions de participations complémentaires ou de cessions partielles	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	0
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	33	0	364	0	0	0	0	- 364	33	- 307	- 274
Résultat consolidé de la période	-	-	-	-	-	-	-	1 317	1 317	123	1 440
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	- 11	80	207	1	- 7	-	270	3	273
Sous-total	0	0	- 11	80	207	1	- 7	1 317	1 588	126	1 713
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires	-	-	- 13	-	-	-	-	-	- 13	- 47	- 60
Autres variations	-	0	55	-	-	-	-	-	55	15	70
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2021	6 905	0	38 904	42	1 439	2	- 383	3 243	50 152	3 059	53 211
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	3 243	-	-	-	-	- 3 243	0	-	0
Augmentation de capital	80	-	-	-	-	-	-	-	80	-	80
Distribution de dividendes	-	-	- 80	-	-	-	-	-	- 80	- 51	- 131
Opérations d'acquisitions de participations complémentaires ou de cessions partielles	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	0
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	80	0	3 163	0	0	0	0	- 3 243	- 1	- 51	- 51

Résultat consolidé de la période	-	-	-	-	-	-	-	2 034	2 034	99	2 132
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	131	- 1 618	9	349	-	- 1 129	- 365	- 1 494
Sous-total	0	0	0	131	- 1 618	9	349	2 034	905	- 266	639
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires ⁽²⁾	-	-	- 18	-	-	-	-	-	- 18	- 22	- 40
Autres variations ⁽³⁾	1 428	0	1 944	-	-	-	-	-	3 372	- 1 150	2 222
CAPITAUX PROPRES											
AU 30 JUIN 2022	8 412	0	43 993	173	- 179	11	- 33	2 034	54 410	1 731	56 41

(1) Les réserves sont constituées au 30 juin 2022 par la réserve légale pour 498 millions d'euros, les réserves statutaires pour 8 790 millions d'euros, et les autres réserves pour 34 705 millions d'euros.

(2) Concerne l'actualisation de la dette relative au put Cofidis ainsi que la comptabilisation d'un put au niveau du pôle Presse.

(3) Est relatif à l'adhésion de Crédit Mutuel Nord Europe au 1^{er} Janvier 2022.

5.1.4 Tableau des flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2022	30/06/2021
Résultat net	2 132	2 087
Impôt	773	885
Résultat avant impôts	2 906	2 972
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	360	337
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	- 12
+/- Dotations nettes aux provisions	- 9	- 178
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	- 2	4
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	- 5	- 14
+/- (Produits)/charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	- 1 693	3 798
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	- 1 350	3 936
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	- 3 254	25 314
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	- 18 547	- 1 992
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	- 94	- 8 147
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	- 2 169	95
Impôts versés	- 531	- 151
= Diminution/ nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	- 24 595	15 119
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	- 23 039	22 027
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	84	1 151
+/- Flux liés aux immeubles de placement	- 12	- 6
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 322	- 268
Total flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement	- 250	878
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	- 51	36
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	4 476	- 1 511
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	4 425	- 1 474
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée	421	11
Augmentation/nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	- 18 443	21 441
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	- 23 039	22 027
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 250	878
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	4 425	- 1 474
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	421	11
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	117 548	96 224
Caisse, banques centrales, CCP	120 577	99 002
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 3 029	- 2 778
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	99 105	117 666
Caisse, banques centrales, CCP	103 810	122 793
Comptes et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 4 705	- 5 127
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	- 18 443	21 441

5.2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

Note 1 Principes et méthodes comptables

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 30 juin 2022.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-financial-statements

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2017-02 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

Le groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2022, les amendements adoptés par l'UE et la décision IFRIC tels que présentés ci-après :

Amendements à IFRS 3 – Référence au cadre conceptuel

Il met à jour la référence à la version actualisée du Cadre conceptuel de 2018 (en remplacement de celle relative à sa version antérieure de 1989). Il introduit une exception pour ne pas créer de divergences avec les conséquences actuelles en matière de reconnaissance d'actifs et de passifs lors d'un regroupement d'entreprise.

Selon celle-ci, un acquéreur doit se référer aux définitions données par IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ou IFRIC 21 Taxes prélevées par une autorité publique, au lieu de celles fournies dans le nouveau Cadre conceptuel.

Un acquéreur ne doit pas comptabiliser les actifs éventuels acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

Amendements à IAS 37 - coût d'exécution du contrat

Il clarifie la notion de « coûts inévitables » utilisée dans la définition d'un contrat onéreux. Il s'applique aux contrats pour lesquels le groupe n'aurait pas rempli ses obligations contractuelles au 1er janvier 2022.

Amendements à IAS 16 - Produit antérieur à l'utilisation prévue

Il interdit de déduire du coût d'une immobilisation corporelle, les produits nets dégagés au cours des tests de fonctionnement de l'immobilisation. Le produit de la vente de tels éléments doit être comptabilisé immédiatement en résultat.

Amélioration des normes IFRS – Cycle 2018-2020

Les amendements mineurs portent principalement sur les normes suivantes :

- **IFRS 1 – Première application des normes IFRS** : il introduit une simplification dans l'application d'IFRS 1 pour une filiale adoptant les normes IFRS après sa mère ;
- **IFRS 9 – Instruments financiers** : il précise les frais à inclure dans le test de 10% utilisé pour déterminer si un passif financier doit être décomptabilisé, en cas de renégociation des conditions. Sont visés uniquement les frais payés ou reçus entre l'emprunteur et le prêteur, y compris ceux payés ou reçus pour le compte de l'autre.
- **IFRS 16 – Contrats de location** : il modifie l'exemple illustratif 13 afin de lever toute confusion sur le traitement des avantages reçus par le bailleur.

Invasion de l'Ukraine par la Russie

N'étant pas implanté en Ukraine et en Russie, Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a pas d'équipes présentes sur les lieux de conflits ; les expositions directes dans ces deux pays ainsi qu'à la Biélorussie sont non significatives. Par ailleurs, le groupe n'a aucun actif à la Banque centrale de Russie.

Le groupe est engagé dans la mise en œuvre et le respect des mesures restrictives ainsi que des sanctions individuelles et économiques adoptées par l'Union Européenne en réponse à l'agression militaire de l'Ukraine par la Russie. En particulier, il possède un dispositif d'une gouvernance et de pilotage des risques robuste, lui permettant d'avoir un suivi attentif des flux opérés par ses clients avec la Russie permettant de lutter contre le blanchiment, la fraude fiscale ou le financement du terrorisme. Le groupe fait également preuve d'une vigilance accrue en matière de cybersécurité.

Par ailleurs, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est totalement mobilisé pour faire face aux impacts liés à la crise ukrainienne et, au contexte d'incertitudes économiques accrues, qui continue de peser sur les secteurs précédemment affectés par la crise Covid-19.

Il est totalement impliqué pour accompagner en proximité ses clients professionnels et entreprises en difficulté (notamment TPE/PME) et ses clients particuliers.

Le groupe suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité.

La crise ukrainienne peut entraîner une dégradation de la qualité du portefeuille de crédits, et augmenter le niveau de provisionnement, déjà fortement accru pendant la crise sanitaire.

Une analyse au cas par cas, est réalisée afin de suivre toute éventuelle augmentation du risque de crédit des clients professionnels ou entreprises en difficultés, et clients particuliers, qui seraient affectés, directement ou indirectement, par le conflit ukrainien par la hausse de prix de l'énergie, des matières premières agricoles, métaux, ainsi qu'une inflation sous-jacente.

Par ailleurs, les pondérations de scénarios demeurent inchangées par rapport à 31/12/2021 (cf. paragraphe II.1.viii)

Le groupe est également impacté par la situation des marchés financiers qui pourrait diminuer la valorisation de ses portefeuilles d'instruments financiers (obligations, actions et dérivés) et par l'inflation sur ses frais généraux.

Les effets sur la marge d'intérêt 2022 dépendront notamment des répercussions de l'inflation et de la politique monétaire de la BCE sur la courbe des taux et le niveau des taux de l'épargne réglementée.

Au 30 juin 2022, les analyses de l'impact macroéconomique de la crise permettent d'être confiant dans la capacité du groupe à absorber les effets sans difficulté.

Réforme IBOR

La réforme des taux IBORs s'inscrit en réponse aux faiblesses constatées sur les méthodologies de construction des indices et des taux interbancaires, celles-ci étant fondées sur les données déclarées des banques et sur un volume de transactions sous-jacentes significativement en baisse.

En Europe, elle se matérialise par le règlement Benchmark dit « BMR » publié en 2016 et entré en vigueur début 2018. L'élément majeur de cette réforme repose sur un calcul de taux sur la base de transactions réelles, pour la sécurisation et la fiabilisation des indices utilisés par le marché.

Tous les indices doivent désormais être conformes au règlement BMR. Les indices non conformes ont été utilisés jusqu'au 31 décembre 2021 et pour certains termes LIBOR (USD) éventuellement jusqu'au 30 juin 2023. A terme, les anciens indices de référence ne pourront plus être utilisés sauf s'ils sont conformes à la nouvelle réglementation ou bénéficient d'une extension exceptionnelle de contribution.

Afin d'assurer une transition sans heurt, le groupe a procédé à un recensement des impacts juridiques, commerciaux, organisationnels, outils et financiers/comptables. Il a ainsi lancé le chantier en mode projet dès le premier trimestre 2019, et s'assure de couvrir les risques associés à cette transition.

L'EONIA avait été défini comme un tracker de l'€ster depuis octobre 2019 et jusqu'à sa disparition. L'€STR a été définitivement désigné par la Commission Européenne en tant que successeur de l'EONIA, pour tous contrats non échus début janvier 2022, qui n'intégreraient pas une clause de repli robuste.

Par ailleurs, le SARON majoré d'un ajustement d'écart défini par maturité représentera, par défaut, l'indice de remplacement légal du LIBOR CHF.

Depuis le changement de sa méthodologie de calcul en juillet 2019, l'Euribor est conforme à la réglementation BMR.

Enfin, en novembre 2021, le régulateur britannique Financial Conduct Authority a annoncé la publication de LIBOR GBP et JPY synthétiques jusqu'à la fin 2022 qui pourront être utilisés pour des contrats difficiles à gérer au niveau transition juridique (clauses de repli inexistantes) L'indice de marché successeur du LIBOR GBP est le SONIA, mais cet indice ne bénéficiera pas d'une bascule « réglementaire » contrairement au LIBOR CHF ou à l'EONIA.

Le régulateur ne s'est pas prononcé sur l'indice de substitution du LIBOR USD pour les maturités qui cesseront d'être publiées au 30 juin 2023. En revanche, le Comité de référence des taux alternatifs (ARRC), l'ISDA, et l'Association des prêts de marché (LMA) ont émis des préconisations à ce sujet. Par ailleurs, depuis fin 2021, les organismes de réglementation ont recommandé l'arrêt de l'utilisation de l'USD LIBOR dans les nouveaux contrats.

Le groupe estime que des incertitudes persistent sur les expositions indexées sur les taux LIBOR USD, et GBP pour les contrats existants non encore amendés sur les périmètres hors marché, les autres expositions ayant basculées sur des indices de remplacement conformes aux standards du marché au plus tard en Janvier 2022.

Concernant les contrats en stock, le groupe poursuit ses travaux de transition vers les taux de remplacement.

Le groupe a défini une démarche pour la mise à jour des contrats par négociations bilatérales entre parties ou par l'actualisation des conditions commerciales (i.e changement du taux de référence par voie d'avenant). Celui-ci débutera dès le second semestre 2022.

Sur les aspects comptables, le groupe applique les amendements aux normes IAS 39, IFRS 9, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16, *Phase 1* pour la période préparatoire à la réforme et *Phase 2*, pour la période de transition vers les nouveaux indices dès lors qu'ils seront définis. Sur les traitements et assouplissements introduits par ces textes, cf. Section 3.1.

Les expositions non échues au 30/06/2022 et qui seront soumises aux changements liés à la réforme des taux de référence concernent principalement l'indice USD-LIBOR. Elles sont présentées au sein des informations relatives à la gestion des risques.

Les expositions non échues et qui seront soumises aux changements liés à la réforme IBOR sont présentés ci-dessous :

Au 30/06/2022 <i>(en millions d'euros)</i>	Actifs financiers – Valeurs comptables	Passifs financiers – Valeurs comptables	Dérivés – Notionnels	dont dérivé de couverture
USD-Libor	200	683	0	0
GBP-Libor	0	0	0	0

1. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

1.1 ENTITÉ CONSOLIDANTE

Au 30 juin 2022, Crédit Mutuel Alliance Fédérale regroupe 14 fédérations de Crédit Mutuel : Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi Atlantique, Loire-Atlantique Centre-Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivarais, Méditerranée, Anjou, Antilles-Guyane, Massif Central et Nord Europe.

Le Crédit Mutuel Alliance Fédérale est un groupe mutualiste adhérent à un organe central, au sens des articles L.511-30 et suivants du Code monétaire et financier. Les Caisses locales de Crédit Mutuel, intégralement détenues par les sociétaires, sont à la base du groupe, selon une structure de contrôle capitalistique en « pyramide inversée ».

Afin de refléter le plus fidèlement possible la communauté d'intérêts de nos sociétaires en consolidation, l'entité « consolidante » est définie de telle sorte à traduire les liens communs de fonctionnement, de solidarité financière et de gouvernance.

Dans ce cadre, l'entité « consolidante » à la tête du groupe est constituée par les entreprises placées sous le même agrément collectif d'exercice de l'activité bancaire, délivré par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

Ainsi, l'entité « consolidante » est constituée par :

- la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (FCMCEE), la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est (FCMSE), la Fédération du Crédit Mutuel Ile-de-France (FCMIDF), la Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc (FCMSMB), la Fédération du Crédit Mutuel Midi Atlantique (FCMMA), la Fédération du Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest (FCMLACO), la Fédération du Crédit Mutuel du Centre (FCMC), la Fédération du Crédit Mutuel de Normandie (FCMN), la Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais (FCMDV), la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranée (FCMM), la Fédération du Crédit Mutuel d'Anjou (FCMA), la Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyanes (FCMAG), la Fédération du Crédit Mutuel Massif Central (FCMMC) et la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe (FCMNE). Organes politiques des groupes, elles en déterminent les grandes orientations, décident de leur stratégie et organisent la représentation des caisses ;
- la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Sud-Est (CRCMSE), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Ile-de-France (CRCMIDF), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc (CRCMSMB), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique (CRCMMA), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest (CRCMLACO), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Centre (CRCMC), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie (CRCMN), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais (CRCMDV), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranée (CRCMM), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou (CRCMA), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles-Guyanes (CRCMAG), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central (CRCMMC) et la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe (CRCMNE). Au service des caisses locales, la CF de CM est responsable des services communs du réseau, assure son animation et prend en charge la logistique du groupe. Elle centralise les dépôts des caisses, assure parallèlement leur refinancement et porte l'ensemble des emplois réglementaires pour leur compte (réserves obligatoires, ressources affectées, dépôts à la Caisse Centrale du Crédit Mutuel, etc.) ;
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la FCMCEE, FCMSE, FCMIDF, FCMSMB, FCMMA, FCMLACO, FCMC, FCMN, FCMDV, FCMM, FCMA, FCMAG, FCMMC et FCMNE : ces dernières constituent la base du réseau bancaire du groupe.

1.2 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS28R.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1% sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de consolidation par palier). Ce critère quantitatif n'est que relatif; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Le périmètre de consolidation est composé :

- **des entités contrôlées de manière exclusive** : il y a présomption de contrôle lorsque le groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées sont consolidés par intégration globale.
- **des entités sous contrôle conjoint** : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :
 - une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité ;
 - une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.

- **des entités sous influence notable** : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité « consolidante » mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Les participations détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont comptabilisées en juste valeur par résultat.

1.3 MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

1.3.1 Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité « consolidante ».

1.3.2 Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

1.4 INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuels et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

Conformément à IAS32, le groupe a comptabilisé une dette au titre de l'engagement de porter sa participation dans COFIDIS Participation à 100%. La contrepartie a été constatée en diminution des intérêts minoritaires et en diminution de la part du groupe pour le montant excédent.

1.5 DATE DE CLOTURE

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

1.6 ELIMINATION DES OPERATIONS RECIPROQUES

Les comptes réciproques ainsi que les profits ou les pertes résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

1.7 CONVERSION DES COMPTES EN DEVICES ETRANGERES

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau, qui résulte de l'évolution des cours de change, est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte « Réserves de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « Réserves de conversion ». Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

1.8 ECARTS D'ACQUISITION

1.8.1 Ecarts d'évaluation

A la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

1.8.2 Ecarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente selon la norme IFRS 5, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. L'écart d'acquisition correspond à la somme de la contrepartie transférée et des participations ne donnant pas le contrôle minorée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total); dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.

Les écarts d'acquisitions n'intègrent pas les coûts directs liés aux acquisitions qui selon IFRS 3R, sont comptabilisés en résultat.

Le groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. L'écart d'acquisition issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise. La valeur recouvrable d'une UGT ou groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est évaluée par rapport aux flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le groupe suit son activité.

Lorsque le *goodwill* concerne une entreprise associée ou une coentreprise, il est inclus dans la valeur comptable de la valeur de mise en équivalence. Dans ce cas, il n'est pas soumis à des tests de dépréciation séparément de la valeur de mise en équivalence. Lorsque la valeur recouvrable de celle-ci (à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée et n'est pas affectée à un actif en particulier. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur recouvrable de la mise en équivalence augmente ultérieurement.

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 INSTRUMENTS FINANCIERS SELON IFRS 9

2.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

2.1.1.a Prêts, créances, ou titres de dettes acquis

L'actif est classé :

- au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, cf. § ci-dessous « Caractéristiques des flux de trésorerie » (modèle de collecte) ;
- en juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente) ;
- en juste valeur par résultat, si :
 - il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et / ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou
 - le groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI (*Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts*) des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé ⁽¹⁾ est considérée comme raisonnable, par exemple, si :

- elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10% du nominal remboursé, ou
- elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêts benchmark entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarios raisonnablement possibles. A cet effet, le groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

A noter que :

⁽¹⁾ Le groupe applique, par anticipation, l'amendement à IFRS 9 sur les clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative, adopté par l'UE en mars 2018.

- les dérivés incorporés à des actifs financiers ne sont plus comptabilisés séparément, ce qui implique que l'ensemble de l'instrument hybride est alors considéré comme non-basique et enregistré en juste valeur par résultat ;
- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention de management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et peut être remis en cause en cas de changement de modèle (cas exceptionnels).

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires ;
- le mode de rémunération des gestionnaires ;
- la fréquence, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes ;
- la raisons des ventes ;
- les prévisions de ventes futures ;
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit ;
- proches de la maturité et pour un montant proche du pair ;
- exceptionnelles (par exemple, liées à un stress de liquidité).

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille. Des cessions fréquentes et/ou significatives ne seraient pas compatibles avec ce modèle de gestion. Par ailleurs, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas-par-cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres, par exemple 2% pour une maturité moyenne de 8 ans (le groupe ne cède pas ses crédits).

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers, qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

Actifs financiers au coût amorti

Ils incluent principalement :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit ;
- les autres prêts aux établissements de crédits, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat ;
- une partie des titres détenus par le groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

Les actifs sont valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts. Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne, le groupe l'a intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Prêts garantis par l'Etat (PGE)

Le groupe s'est engagé dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie lié à la crise Covid-19. Celui-ci a été renforcé en Avril 2022, dans le contexte du conflit en Ukraine.

Le groupe propose :

- des prêts garantis par l'Etat1 (PGE) pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels, et
- depuis Avril 2022, des PGE Résilience pour les clients qui n'auraient pas souscrit de PGE depuis Mars 2020 ou qui n'auraient pas saturé le plafond de leur 1er PGE.

Les PGE représentent des prêts in fine d'une durée de 12 mois, qui comportent une clause de différé d'amortissement sur une période d'un à cinq ans. En date de souscription, le taux d'intérêt du PGE s'établit à 0%, augmenté du coût de la garantie d'Etat fixé entre 0,25% et 0,50% (et refacturé au client via une commission).

A l'issue des 12 premiers mois, le bénéficiaire du PGE a la possibilité de fixer une nouvelle durée au PGE (limitée à 6 ans au total) et ses modalités d'amortissement. Conformément aux annonces gouvernementales du 14 janvier 2021, il peut obtenir un « report d'un an supplémentaire » pour commencer à rembourser le capital.

Le groupe Crédit Mutuel estime que cette mesure de différé d'amortissement s'inscrit dans le cadre légal du PGE (i.e aménagement de l'échéancier contractuel, avec une 1ère échéance de remboursement annuelle). Ce « report » ne représente pas, pris isolément, un indicateur de dégradation du risque de crédit ou du probable défaut de l'emprunteur (i.e « unlikely to pay »).

Détenus dans un objectif de collecte des flux de trésorerie et respectant le critère du prêt basique, ils sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En date de comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés à leur valeur nominale, celle-ci étant représentative de la juste valeur.

En date d'anniversaire de souscription, les PGE peuvent faire l'objet d'un différé d'amortissement. La révision des flux liée à la prise en compte des commissions de garantie sur la durée d'amortissement est comptabilisée comme un ajustement de la valeur comptable des PGE, avec un impact positif et immédiat en résultat. Cet impact est non significatif en date d'arrêté.

Au 30 juin 2022, les prêts garantis par l'Etat émis par le groupe s'élèvent à de 14,6 milliards d'euros, garantis à hauteur de 13 milliards d'euros. Les encours déclassés en statut 3 s'élèvent à 0,96 milliard d'euros.

L'évaluation des pertes de crédit attendues de ces prêts tient compte de l'effet de la garantie d'Etat (mise en œuvre par la Banque Publique d'Investissement), à hauteur de 70 % à 90 % du capital et des intérêts restant dus. Au 30 juin 2022, la dépréciation s'élève à 0,15 milliards d'euros.

Réforme des taux de référence

Conformément à l'amendement Phase 2 aux normes IAS 39, IFRS 9, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16, le groupe applique le traitement comptable dérogatoire des actifs/passifs financiers, dont les changements de base de détermination des flux de trésorerie contractuels résultent de la réforme IBOR et sont effectués sur base économique équivalente. Selon celui-ci, le taux d'intérêt effectif de l'actif ou du passif financier modifié est révisé prospectivement ; sa valeur comptable demeure inchangée.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Le groupe ne cédant pas ses crédits, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, en date de règlement et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents

[1] Les principales caractéristiques des prêts garantis par l'Etat et du mécanisme de déclenchement de la garantie sont récapitulées dans l'article 2 de l'Arrêté du 23 mars 2020, accordant la garantie de l'Etat aux établissements de crédit et sociétés de financement, ainsi qu'aux prêteurs mentionnés à l'article L. 548-1 du code monétaire et financier.

comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (cf. § « 2.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « 2.1.8 Evaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § « 2.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Depuis l'exercice 2018, les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Ce changement avait été effectué dans le but d'être en cohérence avec des états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du *Short Term Exercise* (STE) et pour avoir une meilleure lecture des intérêts reçus et versés.

En 2019, afin de mieux refléter les produits et charges d'intérêts des instruments de transaction, le groupe a également revu le schéma de comptabilisation et de présentation dans le produit net bancaire des produits et charges d'intérêts de certains de ces instruments financiers à la juste valeur par résultat et a procédé notamment aux retraitements suivants : (i) enregistrement sous forme compensée globalement des intérêts sur les jambes prêteuses et emprunteuses des swaps de transaction et (ii) reclassement des intérêts sur instruments dérivés de couverture de la rubrique « produits et charges d'intérêt sur instruments dérivés de couverture ».

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

2.1.1.b Instruments de capitaux propres acquis

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat ; ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres non recyclables, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable, dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession (cf. § « 2.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat.

2.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

2.1.2.a Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

- Ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture ; et
- les passifs financiers non dérivés que le groupe a classé dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
 - les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
 - les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
 - les instruments appartenant à un groupe d'instruments financiers évalués et gérés en juste valeur.

La comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option, est constatée en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables. Le groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

2.1.2.b Passifs financiers au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire, les titres de refinancement TLTRO II et III...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisés, lors des arrêtés suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) qui sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

Parmi les passifs financiers au coût amorti, figurent les opérations de TLTRO III.

Le programme TLTRO III permet aux banques de bénéficier depuis septembre 2019, de sept tranches de refinancement d'une durée respective de trois ans, et à taux d'intérêt qui varie selon les périodes, et depuis janvier 2021, de 3 tranches supplémentaires.

Le montant de TLTRO III auquel Crédit Mutuel Alliance Fédérale peut emprunter dépend du pourcentage d'encours de crédit accordés aux entreprises non financières et aux ménages à fin février 2019.

Le taux d'intérêt TLTRO III s'établit au regard des conditions de marché définies par la BCE et peut intégrer une bonification liée à la performance de crédit de la banque.

Dans le contexte de la crise sanitaire, les conditions de ces opérations de refinancement ont été assouplies par la BCE pour soutenir l'octroi de prêts aux ménages et aux entreprises. Certains paramètres cibles ont été recalibrés ⁽¹⁾:

- la capacité d'emprunt des banques a été rehaussée à hauteur de 55% des encours éligibles à compter de mars 2021 (contre 50 % auparavant) ;
- il est possible de rembourser par anticipation de manière trimestrielle les 7 premières tranches de TLTRO III, un an après le lancement de chaque opération, et les trois dernières à compter de juin 2022 ;
- les conditions de taux plus favorables ont été prorogées, en cas d'atteinte d'objectifs de performance sur une période additionnelle. Le taux d'intérêt TLTRO III est ainsi réduit de 50bp (i.e surbonification) sur la période « spéciale » de juin 2020 à juin 2022 (contre juin 2021 initialement) ⁽²⁾.

Les opérations de TLTRO III représentent des instruments financiers à taux révisable comptabilisés au coût amorti.

Le groupe a atteint les objectifs de croissance de performance de crédit fixés par la BCE sur l'ensemble des périodes de référence du programme. En conséquence, le taux d'intérêt effectif des opérations de financement TLTRO est calculé à partir du taux dépôt de liquidités auprès de la BCE (« taux DFR ») et tient compte de l'étalement de la surbonification de 0,50 % sur la période « spéciale » d'intérêt qui prend fin le 23 juin 2022.

Au 30 juin 2022, le Crédit Mutuel Alliance Fédérale participe aux opérations de refinancement de TLTRO III à hauteur de 34,6 milliards d'euros (contre 43 milliards d'euros au 31 décembre 2021).

2.1.3 Distinction dettes et capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des

[1] Décision (UE) 2021/124 de la BCE du 29 janvier 2021 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2021/3 publiée au JOUE le 03/02/2021).

[2] Décision (UE) 2020/614 de la Banque centrale européenne du 30 avril 2020 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2020/25).

dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité « consolidante » du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

2.1.4 Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêté.

2.1.4.a Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

2.1.4.b Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

2.1.5 Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39.

Le groupe a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

Le groupe Crédit Mutuel traite des instruments dérivés simples (swaps, options vanilles), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

2.1.5.a Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, *floors* et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de *Black and Scholes*, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

2.1.5.b Classification des dérivés et comptabilité de couverture

Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

S'agissant d'instruments financiers sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Comptabilités de couverture

- Risques couverts

Le groupe ne couvre comptablement que le risque de taux, via la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture.

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques (change, crédit,...) qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des *asset swaps*. Elle vise généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert :

- la couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ;
- la couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures ;
- la couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture ;
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture ;
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80 % à 125 %.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

- Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des

éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un instrument de dettes classé en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés ;
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont « collatéralisés » ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

- Dérivés de macro-couverture

Le groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 (*carve-out*) permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et, de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts, pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

- Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

Réforme des taux de référence

Dans le cadre de la réforme IBOR, le groupe applique les assouplissements en matière de comptabilité de couverture, pour les changements liés à la réforme IBOR :

- avant la définition des indices de substitution, maintien des relations de couvertures existantes dans ce contexte exceptionnel et temporaire, et jusqu'à ce que l'incertitude créée par la réforme des taux IBOR soit levée, sur le choix d'un nouvel indice et la date effective de ce changement ;
- après définition des indices de substitution, notamment, la mise à jour de la désignation du risque couvert et de la documentation, sans impact sur la continuité des relations de couverture. Une exception temporaire sur le caractère « séparément identifiable » d'une composante de risque couverte non contractuellement spécifiée. Une telle composante de risque indexée sur un taux de remplacement sera considérée comme identifiable de manière séparée s'il est raisonnable qu'elle le devienne sous un délai de 24 mois après désignation, dans le contexte de développement des marchés des indices de remplacement.

2.1.6 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IFRS 9. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

2.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe « décomptabilise » tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent (cas des renégociations commerciales), ou lorsque le groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la « décomptabilisation » d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée ;
- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession ;
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatées en réserves consolidées sans transiter par le compte de résultat.

Le groupe « décomptabilise » un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être « décomptabilisé » en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

2.1.8 Evaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues » tandis que celui d'IAS 39 reposait sur un modèle de pertes de crédit avérées, impliquant une comptabilisation jugée trop tardive et trop faible des pertes de crédit au moment de la crise financière.

Dans ce modèle IFRS 9, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et les garanties financières. Ces encours sont répartis en 3 catégories :

- statut 1 – encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- statut 2 – encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale, et
- statut 3 – encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

2.1.8.a Gouvernance

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés. L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarios ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du groupe Crédit Mutuel.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte-tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du groupe Crédit Mutuel, les organes de surveillance et de Direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du groupe Crédit Mutuel, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs.

Au niveau national, le GT Bâle 3 approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les groupes régionaux. Tout évolution de calibrage des scénarios ou des paramètres utilisés dans le modèle de provisionnement IFRS 9 fait l'objet d'une validation par cette instance.

Au niveau régional, les groupes régionaux ont en charge le calcul de leurs provisions IFRS 9 au sein de leurs entités, sous la responsabilité et le contrôle de leurs organes exécutifs et de surveillance respectifs.

2.1.8.b Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- les portefeuilles LDP (*Low Default Portfolio*, portefeuille à faible nombre de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation expert) : Grands comptes, Banques, Collectivités locales, Souverains, Financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courants... ;
- les portefeuilles HDP (*High Default Portfolio*, portefeuille qui présente un nombre de défaut pour suffisant pour établir un modèle de notation statistique) : *Corporate* de masse, *Retail*. Ces portefeuilles sont composés entre autres des produits prêts à l'habitat, crédit à la consommation, revolving, comptes courants...

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties étant commun à l'ensemble du groupe. L'ensemble des contreparties du groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP), ou
- des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

A noter que le groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Le groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêt. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêt. Le groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en Statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêt.

Critères qualitatifs

Le groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés.

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés « prudentiellement » en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

2.1.8.c Statuts 1 et 2 – Calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (1 à 10 ans) pour le statut 2.

Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie ; sur une profondeur d'historique remontant à 1981.

Pertes en cas défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60 % sur les souverains et 40 % sur le reste).

Facteurs de conversion

Pour tous les produits, y compris les crédits revolving, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarii (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans. Le groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme,...) disponibles auprès de l'OCDE. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêté des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective sur les maturités différentes de 1 an découle notamment de celle déterminée sur la maturité 1 an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, via l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés. L'approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

Pondération au 30 juin 2022

Au 30 juin 2022, le scénario défavorable est pondéré à 75 %, le scénario neutre à 24 % et le scénario optimiste à 1 % (pondérations inchangées par rapport à 31 décembre 2021), reflétant le contexte d'incertitudes accrues liés à la crise ukrainienne sur l'environnement macro-économique, qui continue de peser sur les secteurs précédemment affectés par la crise Covid-19 dont le niveau d'activité demeure inférieur à celui pré-pandémie.

L'évaluation des pertes de crédit attendues tiennent compte d'un ajustement sectoriel et d'un critère additionnel de dégradation du risque de crédit applicables à certains actifs.

- ✓ Ajustement Sectoriel

Une provision complémentaire a été réalisée, depuis 2020, pour anticiper l'augmentation de la sinistralité sur les secteurs jugés comme les plus vulnérables à la crise sanitaire (tourisme, jeux, loisirs, hôtels, restaurants, industrie automobile et aéronautique hors constructeurs, habillement, commerce de boissons, locations de véhicules légers, transport industriel de passagers, transporteurs aériens).

Elle a été constituée conformément à une méthodologie groupe définie au niveau national, qui repose sur une analyse par étapes, de la dégradation du risque de crédit.

- Identification des secteurs vulnérables

L'ensemble des codes NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne) fait l'objet d'un examen au regard des impacts de la crise ukrainienne sur les secteurs économiques, et des niveaux d'activités inférieurs à la situation post-crise. 59 secteurs sont identifiés et répartis en 3 groupes.

- Méthodologie de détermination de l'ajustement sectoriel

Les secteurs ainsi retenus font l'objet d'un suivi spécifique selon deux volets :

- un volet à dire d'expert avec la mise en place d'un comité ad hoc en charge de donner une vision économique des secteurs d'activité et de proposer des avis motivant l'identification ou la suppression de secteurs vulnérables,
- un volet quantitatif avec le suivi mensuel d'indicateurs internes tels que le taux d'encours sains ayant un arriéré supérieur à 30 jours sur le total des encours sains. Celui-ci permet de définir un taux de provisionnement minimum par groupe de secteurs au niveau national, qui peut faire l'objet d'un ajustement à dire d'expert.

- Transfert en stage 2

Les expositions saines sur secteurs vulnérables sont intégralement transférées en stage 2.

- ✓ Critère additionnel de détérioration du risque de crédit pour les prêts ayant bénéficié d'un second report d'échéances

Le groupe a enrichi ses critères de suivi de détérioration du risque de crédit, pour les prêts ayant fait l'objet d'un second report d'échéance, alors que le premier n'a pas été remboursé.

La mise en œuvre d'un tel critère a entraîné des transferts complémentaires en actifs restructurés, et une hausse des pertes de crédit attendues (liée à un transfert en statut 2 ou à une détérioration de la cotation sur les encours déjà dégradés).

Analyse de sensibilité

Le groupe a mené un test de sensibilité du coût du risque (y compris ajustement sectoriel). Une augmentation de la pondération du scénario pessimiste de 10 points pour les entités IRB et 5 points pour les entités en modèle standard conduirait à une dotation complémentaire de 199 millions d'euros, soit 5,7 % des pertes attendues.

2.1.8.d Statut 3 – Encours douteux

Une dépréciation est constatée, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts – susceptibles de générer une perte. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Depuis novembre 2019, le groupe Crédit Mutuel applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE, et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables.

Les principales évolutions liées à l'implémentation de cette nouvelle définition sont les suivantes :

- l'analyse du défaut s'effectue dorénavant en traitement quotidien au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat ;
- le nombre de jours de retards s'apprécie au niveau d'un emprunteur (*obligo*) ou d'un groupe d'emprunteurs (*joint obligo*) ayant un engagement commun ;
- Le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'arriérés consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteurs. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolus (100 € *Retail*, 500€ *Corporate*) et relatif (plus de 1% des engagements bilan en retard). L'arriéré emprunteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimale est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

Le groupe Crédit Mutuel a fait le choix de déployer la nouvelle définition du défaut sur les entités IRB selon l'approche en deux étapes proposée (*two-step approach*) par l'ABE :

- étape 1 – Elle consiste à présenter une auto-évaluation et une demande d'autorisation auprès du superviseur. L'autorisation de mise en œuvre a été obtenue par le groupe en octobre 2019 ;
- étape 2 – Elle consiste à implémenter dans les systèmes la nouvelle définition du défaut, puis à « recalibrer » le cas échéant les modèles après une période d'observation de 12 mois des nouveaux défauts.

Le groupe estime que la nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable (Statut 3) et prudentiel. Cette évolution constitue un changement d'estimation, dont l'impact non significatif est comptabilisé en résultat au cours de l'exercice du changement.

2.1.8.e Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêt, ils sont classés en Statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en Statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

2.1.8.f Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque de contrepartie. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque de contrepartie, pour la partie relative à la variation du risque et, en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions », pour les engagements de financement et de garantie (cf. « 2.1.6 Garanties financières et engagements de financement » et « 2.3.2 « Provisions »). Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

2.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

2.1.9.a Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

2.1.9.b Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

2.1.9.c Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; Sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt ;
- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque,

dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables. L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

2.2 ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Les pôles assurance du groupe relevant de la directive Conglomérat bénéficient, jusqu'en 2022, du différé d'application d'IFRS 9, prévu par l'amendement à IFRS 4, tel qu'adopté par l'Union européenne. Leurs instruments financiers restent donc évalués et comptabilisés selon IAS 39. En terme de présentation, le groupe a choisi d'adopter une approche « référentiel IFRS » qui permet de regrouper l'ensemble des instruments financiers sous IAS 39 sur les lignes dédiées de l'actif ou du passif plutôt que d'appliquer stricto sensu la recommandation ANC 2017-02, qui conduit à présenter dans certains postes des instruments sous IAS 39 et sous IFRS 9. Ainsi, l'ensemble des instruments financiers des pôles d'assurance est regroupé, à l'actif, dans la ligne « Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques », et au passif, dans la ligne « Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance », incluant également les provisions techniques.

Sont également concernés par le reclassement les immeubles de placements. L'impact en compte de résultat des instruments financiers et provisions techniques est inclus dans la ligne « Produits nets des activités d'assurance ». Les autres actifs/passifs et éléments du compte de résultat figurent dans les postes communs « bancassurance ». Lorsqu'elles sont pertinentes, les informations à fournir selon IFRS 7 sont produites séparément pour les pôles d'assurance.

Conformément au règlement d'adoption du 3 novembre 2017, le groupe s'assure de l'absence de transfert d'instrument financier ayant un effet « décomptabilisant », entre l'assurance et les autres secteurs du conglomérat, autre que ceux comptabilisés en juste valeur par résultat dans les 2 secteurs.

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance émis ou souscrits, et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Hormis les cas cités ci-dessus, les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

2.2.1 Activités d'assurance – Instruments financiers

Selon IAS 39, les instruments financiers des assureurs peuvent être classés dans l'une des catégories suivantes :

- actifs/passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers disponibles à la vente ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- passifs financiers au coût amorti.

Ils sont regroupés, à l'actif, dans la ligne « Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques », et au passif, dans la ligne « Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance ».

La classification dans l'une ou l'autre de ces catégories traduit l'intention de gestion et détermine les règles de comptabilisation des instruments.

La juste valeur de ces instruments suit les principes généraux repris au § « 2.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers ».

2.2.1.a Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Critères de classement

Le classement d'instruments dans cette catégorie résulte soit d'une réelle intention de transaction, soit du recours à l'option de juste valeur.

- a) Instruments détenus à des fins de transaction

Les titres détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

- b) Instruments en juste valeur sur option

Les instruments financiers peuvent être classés par choix, dès l'origine et de façon irrévocable, à la juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- a. instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables ;

- b. instrument présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié ;
- c. instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

Cette option est utilisée, notamment dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance, par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les actifs classés en « *Actifs à la juste valeur par résultat* » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur ces actifs sont enregistrés au compte de résultat en « *Produits nets des activités d'assurance* ».

2.2.1.b Actifs financiers disponibles à la vente

Critères de classement

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en « *prêts et créances* », ni en « *actifs financiers détenus jusqu'à maturité* » ni en « *juste valeur par résultat* ».

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « *Gains ou pertes latents ou différés* », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont présentés en « *Produits nets des activités d'assurance* », tout comme les dividendes perçus sur les titres à revenu variable.

Dépréciation et risque de crédit

- Dépréciation durable, spécifique aux actions et autres instruments de capitaux propres

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente à revenu variable, en cas de baisse prolongée ou significative de la juste valeur, par rapport au coût.

S'agissant de titres à revenu variable, le groupe considère, qu'une dévalorisation du titre d'au moins 50% par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs, entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus, mais pour lesquels la Direction estime que la « *recouvrabilité* » du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat en « *Produits nets des activités d'assurance* ».

Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en compte de résultat.

Les dépréciations durables des actions ou autres instruments de capitaux propres, passées en résultat sont irréversibles, tant que l'instrument est porté au bilan. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique « *gains ou pertes latents ou différés* ».

- Dépréciation au titre du risque de crédit

Les dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe (obligations notamment) sont comptabilisées dans le poste « *Coût du risque* ». En effet, seule l'existence d'un risque de crédit peut conduire à déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant pas admise. En cas de dépréciation, l'intégralité des moins-values latentes cumulées en capitaux propres doit être constatée en résultat. Ces dépréciations sont réversibles ; toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat, dans la rubrique « *coût du risque* », en cas d'amélioration de la situation de crédit de l'émetteur.

2.2.1.c Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Critères de classement

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe, que l'entité a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres, ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Par ailleurs, les possibilités de cession ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées, compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau groupe dans la catégorie « *actifs financiers disponibles à la vente* » et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés en « Produits nets des activités d'assurance » dans le compte de résultat.

Risque de crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte [risque de crédit avéré]. Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « *coût du risque* ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « *coût du risque* ».

2.2.1.d Prêts et créances**Critères de classement**

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif, qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net décaissé. Ces encours sont ensuite valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif [sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option].

Risque de crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte [risque de crédit avéré]. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « *coût du risque* ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « *coût du risque* ».

2.2.1.e Passifs financiers au coût amorti

Ils recouvrent les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées, lors des arrêts suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

2.2.2 Actifs non financiers

Les immeubles de placement et immobilisations suivent les méthodes de comptabilisation décrites par ailleurs.

2.2.3 Passifs non financiers

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements vis-à-vis des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste « provisions techniques des contrats d'assurance ». Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant généralement aux valeurs de rachat des contrats. Les risques couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions techniques des contrats en unité de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance non-vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs) et aux sinistres à payer.

Les contrats d'assurance, bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaires font l'objet d'une « comptabilité reflet ». La provision pour participation aux bénéfices différée en résultant représente la quote-part des plus et moins-values des actifs, revenant aux assurés. Ces provisions pour participation aux bénéfices différée sont présentées au passif ou à l'actif, par entité juridique et sans compensation entre entités du périmètre. A l'actif, elles figurent dans un poste distinct.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

2.3 INSTRUMENTS NON FINANCIERS

2.3.1 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

2.3.1.a Opérations de location financement bailleur

Conformément à IFRS 16, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé, pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière. Les opérations de location financement permettent de transférer aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Ainsi, l'analyse de la substance économique des opérations conduit :

- à sortir du bilan l'immobilisation louée ;
- constater une créance, en Actifs financiers au coût amorti, pour une valeur actualisée au taux implicite du contrat, des paiements de location à recevoir au titre du contrat de location-financement, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
- comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles existantes tout au long de la vie de l'opération de location-financement ;
- comptabiliser en marge nette d'intérêt, le revenu net de l'opération de location, celui-ci étant représentatif du taux de rentabilité périodique constant sur l'encours restant dû.

Le risque de crédit sur les créances financières est évaluée et comptabilisé selon IFRS 9 (Cf. § « 2.1.8 Evaluation du risque de crédit »).

2.3.1.b Opérations de location financement preneur

Conformément à IFRS 16, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'une dette en « autres passifs ». Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

2.3.2 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

2.3.3 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel » à l'exception de la part résultant des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

2.3.3.a Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux à long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements ;
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales ;
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT « inflaté » pour les différentes maturités ;
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

2.3.3.b Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation doit être payée.

2.3.3.c Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail.

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

2.3.3.d Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.

Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

2.3.3.e Avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

2.3.4 Immobilisations

2.3.4.a Immobilisations dont le groupe est propriétaire

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de

placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « charges des autres activités » du compte de résultat

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

- Terrain aménagements réseaux : 15-30 ans
- Constructions – gros œuvre structure : 20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné)
- Constructions – équipements : 10-40 ans
- Agencements et installations : 5-15 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans
- Matériel de sécurité : 3-10 ans
- Matériel roulant : 3-5 ans
- Matériel informatique : 3-5 ans

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-10 ans
- Fonds de commerce acquis : 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle)

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

2.3.4.b Immobilisations dont le groupe est locataire

La définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat ;
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers ;
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Le groupe active principalement ses contrats immobiliers. La flotte automobile n'a été retraitée que lorsqu'elle était localement significative et les matériels informatiques et de sécurité ont été écartés au motif de leur caractère substituable, conformément à la norme. Seul un nombre limité de contrats informatiques jugés significatifs, a été activé.

D'autres actifs sous-jacents ont pu être écartés via les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 K€). Le groupe n'a pas de contrat de location pouvant donner lieu à la comptabilisation d'actif incorporel ou d'immeuble de placement.

Ainsi, les droits d'utilisation sont enregistrés en « immobilisations corporelles », et les obligations locatives en « autres passifs ». Les droits au bail, sont reclassés en immobilisations corporelles quand ils concernent des contrats qui ne sont pas en tacite reconduction. Les droits d'utilisation et les obligations locatives font l'objet d'impôts différés actifs ou passifs pour le montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

Au compte de résultat, les charges d'intérêt figurent en « marge d'intérêt » tandis que les dotations aux amortissements sont présentées dans la rubrique dédiée des frais généraux.

Pour le calcul de l'obligation locative sont utilisés :

- la durée du contrat location. Celle-ci représente *a minima* la période non résiliable du contrat et peut être allongée pour tenir compte de toute option de renouvellement/prorogation que le groupe est raisonnablement certain d'exercer. Au regard de la déclinaison opérationnelle de la méthodologie groupe, tout nouveau bail commercial 3/6/9 sera activé sur une durée de 9 ans par défaut (ou sur une durée égale à sa période non résiliable s'agissant d'un autre type de bail). La durée de tout contrat en tacite prorogation sera allongée jusqu'à la date de fin du plan moyen terme, horizon raisonnable de poursuite du contrat ⁽¹⁾. Sur les baux 3/6/9 en exception, le contrat sera activé sur une durée de 12 ans, le groupe ne bénéficiant pas d'incitation économique à rester au-delà, au regard du dé plafonnement des loyers après cette période.
- le taux d'actualisation est le taux marginal d'endettement correspondant à la durée retenue. Il s'agit d'un taux amortissable par centrale de refinancement du groupe et par devise ;
- le loyer hors taxes. Le groupe est marginalement concerné par les loyers variables.

2.3.5 Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Ainsi, les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. Ces commissions sont donc comptabilisées parmi les produits et charges d'intérêt.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

2.3.6 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

2.3.6.a Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux de l'impôt sur les sociétés connus à la clôture de l'exercice et applicables au cours des exercices suivants.

(1) des groupes régionaux qui portent en direct les baux.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

2.3.6.b Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat

Conformément à IFRIC 23, le groupe évalue la probabilité que l'administration fiscale accepte ou non une position retenue. Il en déduit les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition.

En cas de position fiscale incertaine, les montants à payer sont estimés sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

2.3.7 Intérêts pris en charge par l'Etat de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

2.3.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

2.4 JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉES DANS L'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

L'élaboration des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur, notamment dans le contexte de la pandémie du Covid-19.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement ;
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- dépréciation sur actifs, notamment les pertes de crédits attendues ;
- provisions ;
- dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition ;
- impôts différés actifs.

3. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe sont les sociétés consolidées au niveau du groupe Crédit Mutuel dans son ensemble, y compris les autres établissements adhérents à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et les sociétés mises en équivalence.

Les transactions réalisées entre le groupe et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché, au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées est présentée dans la note 3. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques, lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable, et sont mises en équivalence.

4. NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE ET NON ENCORE APPLIQUÉES

IFRS 17 – Contrat d'assurance

Introduction :

Elle remplacera IFRS 4, qui permet aux compagnies d'assurance de conserver l'essentiel de leurs principes comptables locaux pour leurs contrats d'assurance et les autres contrats dans le champ d'application d'IFRS 4, ce qui nuit à la comparabilité des états financiers des entités du secteur, principalement entre acteurs internationaux.

IFRS 17 vise à harmoniser la comptabilisation des différents types de contrats d'assurance, et à fonder leur valorisation sur une évaluation prospective des engagements des assureurs.

Publiée en mai 2017 et modifiée par les amendements de juin 2020, cette nouvelle norme entrera en vigueur au 1er janvier 2023. En effet, sa date d'application initiale d'IFRS 17 prévue en 2021 a été décalée de deux ans au 1er janvier 2023. L'application d'IFRS 9 pour les entités d'assurance qui ont opté pour le différé (cas de Crédit Mutuel Alliance Fédérale) a également fait l'objet d'un amendement de l'IASB pour une prorogation jusqu' à 2023.

La norme IFRS 17 (et les amendements 2020) publiée par l'IASB maintient les exigences de la granularité des calculs de provisions et de regroupement des contrats par année de souscription (cohortes annuelles), malgré une incompatibilité avec le principe de mutualisation intergénérationnelle des rendements des actifs financiers pour les contrats d'assurance-vie avec participation aux bénéfices.

IFRS 17 a été adoptée par l'Union Européenne en novembre 2021, en offrant une possibilité d'exemption de l'exigence des cohortes annuelles pour les contrats participatifs directs. Le périmètre des portefeuilles de contrats auxquels l'entité applique l'exemption devra être communiquée en annexe.

Niveau d'agrégation des contrats d'assurance IFRS 17

La norme IFRS 17 s'applique aux contrats d'assurance émis, aux traités de réassurance détenus et aux contrats d'investissement avec un élément de participation discrétionnaire.

Elle définit le niveau de regroupement des contrats à utiliser pour évaluer les passifs des contrats d'assurance et leur rentabilité.

La première étape consiste à identifier les portefeuilles de contrats d'assurance (contrats soumis à des risques similaires et gérés ensemble).

Chaque portefeuille est ensuite divisé en trois groupes :

- les contrats déficitaires dès leur comptabilisation initiale
- les contrats qui n'ont pas, lors de leur comptabilisation initiale, de possibilité significative de devenir déficitaires ;
- et les autres contrats du portefeuille.

Pour constituer ses portefeuilles de contrats, le groupe a privilégié la maille du produit commercial. L'homogénéité de tarification, de gestion, de suivi et de structure contractuelle inhérente à la construction d'un produit commercial du groupe permet de s'inscrire en cohérence avec la définition de portefeuille selon la norme IFRS 17.

Les portefeuilles sont ensuite subdivisés par groupe de contrat, qui est la maille élémentaire de comptabilisation définie par la norme IFRS 17. Cette subdivision s'effectue en conformité avec les critères de rentabilité et de prise en compte des cohortes annuelles mentionnés ci-dessus. Le groupe met en œuvre la constitution de cohortes annuelles en s'appuyant sur l'année civile.

Classification par modèle et évaluation des contrats d'assurance

Selon la norme IFRS 17, les contrats sont évalués sur la base d'un modèle d'évaluation en valeur courante où le modèle général s'appuie sur une approche générale dite des « building blocks » comprenant :

- les estimations des flux de trésorerie futurs pondérés par leur probabilité de réalisation, ainsi qu'un ajustement pour refléter la valeur temps de l'argent (en actualisant ces flux de trésorerie futurs) et les risques financiers associés aux flux de trésorerie futurs ;
- un ajustement pour le risque non financier ;
- la marge de service contractuelle.

Cette marge de service contractuelle représente le bénéfice non acquis pour un groupe de contrats d'assurance. Elle sera reconnue par l'entité à mesure que celle-ci fournira des services au titre des contrats d'assurance. Cette marge ne peut pas être négative ; tout montant négatif des flux de trésorerie d'exécution en début de contrat est constaté immédiatement en résultat.

Les contrats d'assurance en période ultérieure sont réévalués : ils représentent la somme du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus.

Le groupe s'appuie sur des méthodes actuarielles afin d'obtenir une vision Best-Estimate des flux futurs, de manière pertinente pour chaque périmètre modélisé, et s'inscrivant dans un cadre méthodologique robuste et des hypothèses clairement identifiées. Les méthodes statistiques et probabilistes utilisées sont des méthodes largement répandues sur le marché.

La maille de calcul est définie par les Pôles d'assurance du groupe de manière adaptée au périmètre considéré, dans l'optique de fournir une estimation la plus objective possible des flux de trésorerie futurs. Le cas échéant, les estimations sont ensuite réparties à la maille du groupe de contrat en utilisant les variables pertinentes.

L'ensemble des flux de trésorerie futurs sont évalués pour l'ensemble des périmètres des contrats, jusqu'à extinction des droits et obligations substantielles découlant des dispositions contractuelles, légales ou réglementaires. Ils comprennent notamment l'ensemble des frais imputables aux contrats d'assurance (frais rattachables).

Une actualisation des flux de trésorerie futurs est effectuée, afin de refléter la valeur temps de l'argent, et les risques financiers liés à ces flux de trésorerie. Cette actualisation est réalisée à l'aide d'une courbe de taux construite par les entités d'assurance du groupe.

Cette courbe s'appuie sur une méthodologie ascendante (« bottom-up »), qui somme une composante sans risque liquide et un ajustement pour tenir compte des caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance. Conformément à la norme IFRS 17, la courbe ainsi obtenue cadre avec les prix de marché observables, tout en excluant les effets des facteurs n'influençant pas les flux de trésorerie futurs des contrats d'assurance.

Le groupe ajuste, pour chaque périmètre, la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour tenir compte de l'incertitude de ces flux. Il s'agit de l'ajustement pour risque non financier (« Risk Adjustment – RA »). Cet ajustement est calculé de manière explicite et dissociée des flux de trésorerie futurs associés, au sein de modèles de calculs dédiés. La mesure du risque calculée est dite « à l'ultime », prenant en compte l'incertitude engendrée sur la durée de vie totale des flux de trésorerie futurs.

Le groupe applique une approche quantile, calculant directement l'incertitude sur les flux futurs à partir d'une mesure de risque et d'un niveau de confiance.

Les contrats d'assurance avec un élément de participation discrétionnaire sont obligatoirement évalués selon l'approche dite « Variable Fee » (VFA). Ils se définissent comme des contrats d'assurances pour lesquels :

- les conditions contractuelles prévoient que l'assuré perçoit une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement identifiés,
- l'entité paie à l'assuré, une part substantielle du rendement résultant de la juste valeur des éléments sous-jacents,
- l'entité s'attend à ce qu'une part substantielle des sommes payées à l'assuré varie en fonction des variations de juste valeur des éléments sous-jacents.

Pour ces contrats, la marge contractuelle de services est principalement ajustée de la part revenant à l'entité, sur la juste valeur des actifs sous-jacents (assimilable au revenu de l'assureur).

Les contrats d'assurance-vie commercialisés relèvent en très grande majorité du modèle VFA. Il s'agit notamment des contrats d'épargne possédant une participation aux bénéfices discrétionnaire substantielle reversée à l'assuré. Les actifs sous-jacents de ces contrats sont globalement identifiés de manière exhaustive et directe, au travers de cantons de gestion d'actifs spécifiques à ces contrats. Sur ce périmètre, le groupe structure ses portefeuilles de contrats en cohérence avec les liens actifs-passifs sous-jacents. Cela se traduit par le regroupement des contrats adossés aux mêmes cantons de gestion d'actifs, et par l'application de l'exemption des cohortes annuelles selon les modalités adoptées par l'Union Européenne.

Enfin, la norme offre la possibilité d'opter pour une approche simplifiée, dite « Premium Allocation Approach » (modèle PAA), dès lors que :

- la période couverture des contrats s'assurance n'excède pas un an ou,
- l'évaluation de la couverture restante selon cette approche constitue une approximation raisonnable de l'évaluation qui aurait obtenue en appliquant l'approche générale des « building block ».

Le groupe opte pour l'approche simplifiée du modèle PAA pour l'ensemble de ses contrats annuels à tacite reconduction. Ce modèle PAA concerne donc la quasi-totalité des contrats du segment assurance de biens et responsabilités, ainsi qu'une partie des contrats de santé et de prévoyance.

Par complément, le modèle PAA sera appliqué sur les contrats à engagement pluriannuel de l'assureur, hors assurance-vie. Ce périmètre est constitué de contrats en assurance de personnes, en particulier les contrats de la branche assurance des emprunteurs et des contrats prévoyance (principalement les contrats Dépendance et les contrats Obsèques).

Transition

La norme IFRS 17 entre en vigueur en 2023 et prévoit la publication de comptes comparatifs sur l'exercice 2022.

La norme IFRS 17 doit être appliquée de manière rétrospective à moins que cela s'avère irréalisable, auquel cas deux options sont possibles :

- l'approche rétrospective modifiée : sur la base d'informations raisonnables et justifiées qui sont disponibles sans coût ou effort excessif pour l'entité, certaines modifications peuvent être appliquées, dans la mesure où une application rétrospective complète n'est pas possible avec toutefois l'objectif d'atteindre le résultat le plus proche possible de celui de l'application rétrospective ;

- l'approche de la juste valeur : la marge de service contractuelle est alors déterminée comme étant la différence positive entre la juste valeur établie selon la norme IFRS 13 et les flux de trésorerie d'exécution (toute différence négative étant reconnue en diminution des capitaux propres à la date de transition).

L'enjeu de cette transition est de déterminer le montant de marge pour services contractuel (CSM) à comptabiliser pour chaque groupe de contrat. La CSM est un passif d'assurance s'établissant par récurrence, ce qui justifie l'utilisation d'une approche rétrospective.

Au regard du caractère irréalizable de l'approche rétrospective complète sur ses contrats, le groupe met en œuvre l'approche rétrospective modifiée, qui apporte une estimation pertinente du montant de CSM à la transition, par rapport aux coûts et efforts engagés.

Cette approche rétrospective modifiée est appliquée à compter de l'exercice 2012, à partir duquel des informations raisonnables et justifiées sont disponibles pour les contrats du GACM.

Pour les portefeuilles auxquels est appliquée l'exemption sur les cohortes annuelles, un unique groupe de contrat est constitué lors de l'approche rétrospective modifiée. Pour les autres portefeuilles, un découpage par cohorte annuelle est effectué. La méthode MRA sera appliquée sur le périmètre BBA pour les cohortes de 2012 à 2021 inclus, années pour lesquelles les données sont disponibles en comptabilité et dans l'entrepôt de données. Pour les cohortes avant 2012 ainsi que certains portefeuilles, la méthode FVA sera appliquée. Pour l'application de la méthode FVA, un unique groupe de contrats (GoC) sera constitué par portefeuilles, mutualisant l'ensemble des contrats restant en cours à la date de transition.

L'approche par juste valeur est par ailleurs appliquée sur les contrats plus anciens et sur des périmètres peu matériels.

Abandon de la comptabilité reflet IFRS 4

Pour les contrats participatifs, la norme IFRS 4 prévoyait la comptabilité dite « reflet » [« shadow accounting »] des plus et moins-values latentes des actifs IAS 39 en adossement des engagements. Ce mécanisme consistait à comptabiliser une provision pour participation aux bénéfices différée représentant la quote-part de ces plus ou moins-values qui revenaient implicitement aux assurés au travers des clauses contractuelles ou de la politique de distribution ; cette provision s'ajoutait à la provision mathématique des comptes sociaux lorsque les actifs en adossement étaient en situation de plus-value latente. Les tests de recouvrabilité mis en œuvre en cas de participation aux bénéfices différée active sont conformes à la recommandation du CNC du 19 décembre 2008.

Avec IFRS 17, ces reversements futurs aux contrats seront déjà modélisés dans la provision IFRS 17 qui actualise les flux de prestations futurs au taux courant.

Par conséquent, la comptabilité reflet des plus-values latentes disparaît avec IFRS 17. Les provisions pour participations aux bénéfices différées correspondantes des comptes consolidés IFRS au 31 décembre 2021 sont retraitées en réserves consolidées à la date de transition au 1^{er} janvier 2022.

Les pôles Assurances du groupe poursuivent leurs travaux de mise en œuvre opérationnelle des dispositions d'IFRS 17 selon les axes suivants :

- validation auprès des commissaires aux comptes de la méthodologie normative IFRS 17 ;
- mise à jour du système et des principes comptables au regard des dispositions d'IFRS 17 et d'IFRS 9, ainsi que du processus de production des comptes IFRS du périmètre concerné ;
- production et comptabilisation de la transition et des bilans pro-forma pour l'année 2022 en parallel run
- adaptation de la communication financière au niveau de conglomérat.

Interactions entre IFRS 17 et IFRS 9

Afin d'éviter les non concordances comptables lors de la première application d'IFRS 9 et d'IFRS 17, le groupe a retenu les options suivantes :

- Application d'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2023 avec présentation d'un comparatif au titre de l'exercice 2022, en cohérence avec la présentation obligatoire d'un comparatif 2022 pour la première application de la norme IFRS 17. Les dates de transition pour le passage aux normes IFRS 9 et IFRS 17 sont donc alignées au 1^{er} janvier 2022.

- Le groupe opte pour l'application de l'approche dite par « superposition » [« overlay »] pour comptabiliser les cessions d'actifs sur l'exercice 2022, comme si ces cessions avaient été comptabilisées selon le référentiel IFRS 9. Cette option garantit que l'impact sur les capitaux propres à la date de transition au 1^{er} janvier 2022 sera homogène entre l'actif en IFRS 9 et le passif en IFRS 17.

- Le groupe a retenu l'option OCI d'IFRS 17 pour la réévaluation au taux courant de ses passifs d'assurance relevant du modèle général (GMM) et du modèle simplifié (PAA), de façon cohérente avec le choix du modèle de gestion en Juste Valeur par OCI pour les actifs obligataires SPPI en adossement de ces portefeuilles. Ainsi, les variations du taux de marché impacteront symétriquement l'actif et le passif par la contrepartie des capitaux propres OCI. L'option OCI a également été retenue pour la réévaluation des passifs du modèle VFA, en face des réévaluations des actifs obligataires SPPI également comptabilisées par OCI.

Ces différentes options permettent d'éviter toute non-concordance comptable entre les schémas de comptabilisation des variations de valeur du passif IFRS 17 et de l'actif IFRS 9 en adossement lorsque le taux de marché varie, et réduisent la volatilité du résultat IFRS 17.

Au 30 juin 2022, le groupe finalise les travaux d'élaboration du bilan à la date de transition (1^{er} janvier 2022). Les travaux de calibrage étant actuellement en cours, les impacts chiffrés de l'application des normes IFRS 17 et IFRS 9 sur les états financiers consolidés du groupe au cours de sa première période d'application (et en particulier l'impact sur les capitaux propres et le montant de la CSM à la date de transition) ne peuvent être raisonnablement estimés à ce stade.

❑ Amendements à IAS 1 – Informations à fournir sur les méthodes comptables

Il clarifie les informations à fournir sur les méthodes comptables « significatives ». Celles-ci le sont lorsque, prises conjointement avec d'autres informations des états financiers, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influent sur les décisions des principaux utilisateurs des états financiers.

❑ Amendements à IAS 8 – Définition d'une estimation comptable

Il a pour objectif de faciliter la distinction entre les changements de méthodes comptables et d'estimations comptables, en introduisant une définition explicite de la notion d'estimations comptables. Celles-ci représentent des montants dans les états financiers faisant l'objet d'une incertitude quant à leur évaluation.

Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne**❑ Amendements à IAS 12 – Impôts différés relatifs à des actifs et des passifs résultant d'une même transaction**

Il généralise la comptabilisation d'un impôt différé pour les contrats de locations et les obligations de démantèlement. Les incidences de cet amendement sont en cours d'analyse.

❑ Amendements à IFRS 17 – Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 sur l'information comparative

Il s'applique à des actifs financiers pour lesquels il n'y a pas eu de retraitements des exercices comparatifs IFRS 9 lors de la première application simultanée d'IFRS 17 et d'IFRS 9 (cas des actifs décomptabilisés sur l'exercice 2022 ou choix de l'entité d'opter à l'exemption du retraitement des exercices antérieurs offerte par IFRS 9).

Il introduit la possibilité de présenter des informations comparatives sur ces actifs financiers, comme si les dispositions d'IFRS 9 en matière d'évaluation et de classement leur avaient été appliquées. Cette option, applicable instrument par instrument, repose sur une approche dite par superposition (classification overlay).

Note 2 Répartition du bilan et du compte de résultat par secteur d'activité et par zone géographique

Les secteurs d'activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont les suivants :

- La banque de détail regroupe :
 - a) Les activités de réseau bancaire : caisses locales du Crédit Mutuel des 14 fédérations, banques régionales du CIC, BECM, Beobank et Targobank en Espagne ;
 - b) Crédit à la consommation : Targobank en Allemagne et Cofidis ;
 - c) Filiales métier : les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau : crédit-bail mobilier et location avec option d'achat, crédit-bail immobilier, affacturage, vente et gestion immobilière.
- L'activité d'assurance est constituée par le groupe des Assurances du Crédit Mutuel ;
- Les métiers spécialisés regroupent :
 - a) Les activités de gestion d'actifs et de banque privée en France et à l'étranger ;
 - b) La banque de financement : financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, financements structurés, international et succursales étrangères ;
 - c) Les activités de marché qui comprennent les activités commerciales et d'investissement (taux, actions et crédit) ;
 - d) Le capital-investissement.
- Les autres métiers comprennent les éléments non affectables à une autre activité : les holdings intermédiaires, les participations minoritaires, l'immobilier d'exploitation, les structures logistiques, la presse, les entités informatiques et les opérations réciproques.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés.

Seules deux entités font exception, le CIC et la BFCM en raison de leur présence dans plusieurs activités.

Dans ce cas, la contribution au compte de résultat et au bilan consolidés de ces deux entités fait l'objet de répartitions analytiques entre les différents secteurs d'activité auxquels elles contribuent.

2a Répartition du compte de résultat par secteur

RÉPARTITION DU RÉSULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2022 – TOUS SECTEURS

30/06/2022	Banque de détail	Assurance	Métiers spécialisés	Autres métiers	Total
Produit net bancaire	5 976	897	1 229	454	8 556
Frais généraux	- 3 798	- 374	- 641	- 415	- 5 228
Résultat brut d'exploitation	2 178	523	589	39	3 329
Coût du risque de contrepartie	- 461		- 17	8	- 470
Gains ou pertes sur autres actifs *	2	1	15	30	47
Résultat avant impôts	1 719	523	586	77	2 906
Impôt sur les sociétés	- 530	- 102	- 94	- 47	- 773
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés			-		-
Résultat net comptable	1 189	422	492	30	2 132
Minoritaires					99
Résultat net part du groupe					2 034

*Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

Détail des métiers du secteur "Banque de détail" au premier semestre 2022

30/06/2022	Réseau bancaire	Crédits à la consommation	Filiales métier	Total Banque de détail
Produit net bancaire	4 196	1 452	328	5 976
Frais généraux	- 2 791	- 789	- 218	- 3 798
Résultat brut d'exploitation	1 405	663	110	2 178
Coût du risque de contrepartie	- 132	- 319	- 10	- 461
Gains ou pertes sur autres actifs	2	0	0	2
Résultat avant impôts	1 275	344	100	1 719
Impôt sur les sociétés	- 385	- 112	- 34	- 530
Résultat net comptable	890	232	67	1 189

Détail des métiers du secteur "Métiers spécialisés" au premier semestre 2022

30/06/2022	Gestion d'actifs et banque privée	Banque de financement	Activités de marchés	Capital investissement	Total Métiers Spécialisés
Produit net bancaire	531	214	180	304	1 229
Frais généraux	- 392	- 82	- 129	- 38	- 641
Résultat brut d'exploitation	139	132	51	267	589
Coût du risque de contrepartie	- 3	- 13	0	0	- 17
Gains ou pertes sur autres actifs	15	-	0	0	15
Résultat avant impôts	150	119	51	267	586
Impôt sur les sociétés	- 35	- 29	- 15	- 16	- 94
Résultat net comptable	116	90	35	251	492

RÉPARTITION DU RÉSULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2021 – TOUS SECTEURS

30/06/2021 retraité	Banque de détail	Assurance	Métiers spécialisés	Autres métiers	Total
Produit net bancaire	5 256	1 119	1 152	435	7 962
Frais généraux	- 3 424	- 344	- 530	- 439	- 4 736
Résultat brut d'exploitation	1 832	775	622	- 4	3 225
Coût du risque de contrepartie	- 214	-	25	2	- 188
Gains ou pertes sur autres actifs *	- 2	0	0	- 71	- 73
Résultat avant impôts	1 616	775	647	-73	2 965
Impôt sur les sociétés	- 517	- 236	- 114	- 19	- 885
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés	7	-	0	-	7
Résultat net comptable	1 106	540	533	-92	2 087
Minoritaires	-	-	-	-	161
Résultat net part du groupe	-	-	-	-	1 926

*Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

Détail des métiers du secteur "Banque de détail" au premier semestre 2021

30/06/2021 retraité	Réseau bancaire	Crédits à la consommation	Filiales métier	Total Banque de détail
Produit net bancaire	3 601	1 372	283	5 256
Frais généraux	- 2 418	- 806	- 200	- 3 424
Résultat brut d'exploitation	1 183	567	83	1 832
Coût du risque de contrepartie	20	- 248	14	- 214
Gains ou pertes sur autres actifs	- 2	0	0	- 2
Résultat avant impôts	1 202	319	96	1 616
Impôt sur les sociétés	- 376	- 113	- 28	- 517
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés	0	0	7	7
Résultat net comptable	826	206	75	1 106

Detail des métiers du secteur "Metiers spécialisés" au premier semestre 2021

30/06/2021 retraité	Gestion d'actifs et banque privée	Banque de financement	Activités de marchés	Capital investissement	Total Métiers Spécialisés
Produit net bancaire	424	198	273	257	1 152
Frais généraux	-293	-69	-132	-36	-530
Résultat brut d'exploitation	131	129	141	221	622
Coût du risque de contrepartie	-5	37	0	-7	25
Gains ou pertes sur autres actifs	0	0	0	0	0
Résultat avant impôts	126	166	141	214	647
Impôt sur les sociétés	-33	-42	-38	0	-114
Résultat net comptable	93	124	103	213	533

RAPPEL DE LA RÉPARTITION DU RÉSULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2021 PUBLIÉE EN AOUT 2021

	Banque de détail	Assurance	Financements et marchés	Banque privée	Capital développement	Presse, logistique et holding	Interactivité	Total
30/06/2021 publié								
Produit net bancaire	5 340	1 119	490	319	257	924	- 486	7 962
Frais généraux	- 3 486	- 344	- 204	- 225	- 36	- 928	486	- 4 736
Résultat brut d'exploitation	1 854	775	286	94	221	-4	0	3 226
Coût du risque de contrepartie	- 214		37	- 5	- 7	2	-	- 188
Gains ou pertes sur autres actifs *	- 2	0	-	-	-	- 72		- 73
Résultat avant impôts	1 638	775	324	89	214	- 74	-0	2 965
Impôt sur les sociétés	- 523	- 236	- 84	- 23	0	- 19	-	- 885
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés	7		-	-	-	-	-	7
Résultat net comptable	1 122	540	240	66	213	- 93	0	2 087
Minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	161
Résultat net part du groupe	-	-	-	-	-	-	-	1 926

*Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

2b Répartition du compte de résultat par zone géographique

	30/06/2022				30/06/2021			
	Europe hors France		Autres pays*	Total	Europe hors France		Autres pays*	Total
	France	France			France	France		
Produit net bancaire**	6 667	1 754	135	8 556	6 336	1 515	111	7 962
Frais généraux	- 4 121	- 1 048	- 59	- 5 228	- 3 758	- 930	- 48	- 4 736
Résultat brut d'exploitation	2 546	706	76	3 329	2 578	585	62	3 226
Coût du risque de contrepartie	- 255	- 230	16	- 470	- 23	- 173	8	- 188
Gains ou pertes sur autres actifs***	34	- 2	15	47	- 86	8	6	- 73
Résultat avant impôts	2 325	474	107	2 906	2 469	420	76	2 965
Résultat net global	1 712	329	91	2 132	1 733	289	65	2 087
RESULTAT NET PART DU GROUPE	1 633	312	89	2 034	1 586	276	64	1 926

* USA, Canada, Singapour, Hong Kong, Tunisie.

** 23,2 % du PNB (hors activités logistique et holding) a été réalisé à l'étranger au premier semestre 2022 (contre 22,5 % du PNB au premier semestre 2021).

*** Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

Note 3 Périmètre de consolidation

3a Composition du périmètre de consolidation

Conformément à l'avis de la Commission bancaire, la société mère du groupe est constituée par les sociétés incluses dans le périmètre de globalisation. Les entités qui la composent sont :

- la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM)
- la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (FCMCEE) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est (FCMSE) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel d'Ile-de-France (FCMIDF) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel de Savoie-Mont Blanc (FCMSMB) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (FCMMA) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre Ouest (FCMLACO) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel Centre (FCMC) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraïs (FCMDV) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranée (FCMM) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel Normandie (FCMN) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel Anjou (FCMA) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel Massif Central (FCMMC) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane (FCMAG) ;
- la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe (FCMNE) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Sud-Est (CRCMSE) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Ile-de-France (CRCMIDF) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Savoie-Mont Blanc (CRCMSMB) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (CRCMMA) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre Ouest (CRCMLACO) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Centre (CRCMC) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraïs (CRCMDV) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranée (CRCMM) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Normandie (CRCMN) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Anjou (CRMA) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central (CRCMMC) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane (CRCMAG) ;
- la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe (CRCMNE) ;
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe ;
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Sud-Est ;
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Ile-de-France ;
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel de Savoie-Mont Blanc ;
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique ;
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre Ouest ;
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Centre ;
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraïs ;
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranée ;
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Normandie ;
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Anjou ;
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Massif Central ;
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane ;
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe.

Depuis le 31 décembre 2021, les changements intervenus sur le périmètre de consolidation sont :

- Entrées de périmètre suite à l'adhésion de la fédération CMNE au 1^{er} janvier 2022 : Bail Actéa, Bail Actéa Immobilier, CMNE Grand Paris, SCI Crédit Mutuel Nord Europe, SCI Crédit Mutuel Nord Europe1, SCI Crédit Mutuel Nord Europe2, SCI Crédit Mutuel Nord Europe3, SCI Crédit Mutuel Nord Europe Locations, Foncière et Immobilière Nord Europe, GIE CMN Prestations, Immobilière BCL Lille, Nord Europe Partenariat, SA Immobilière du CMN, SFINE propriété à vie, SFINE bureaux, BKCP Immo IT SCRL, Beobank, Groupe La Française, 2A, Groupe Cholet-Dupont, Inflection Point by La Française, La Française AM, La Française AM Finance et Services, La Française Systematic Asset Managemet GmbH, La Française AM IBERIA, La Française Forum Securities Limited, La Française Real Estate Managers, La Française Groupe UK Finance Limited, La Française Groupe UK Limited, LFF Real estate partners Limited, LFP Multi Alpha, New Alpha Asset Management, Newton Square, Sigarex XAnge Venture, Actéa Environnement, NEPI, SCI Centre Gare, Transactimmo ;
- Autres entrées : ACM Capital, CIC Private Debt, Crédit Mutuel Investment Managers, Crédit Mutuel Investment Managers succ. Luxembourg, Targo Versicherungsvermittlung GmbH, Oddity H, Humanoid, Madmoizelle, Presstic ;
- Fusion : La Française AM IBERIA absorbée par La Française AM Finances, Protection 24 fusionnée avec EPS ;
- Sorties de périmètre : 2A, FLOA, Bancas, BKCP Immo IT SCRL.

	Pays	30/06/2022			31/12/2021		
		Pourcentage	Pourcentage	Méthode *	Pourcentage	Pourcentage	Méthode *
		Contrôle	Intérêt		Contrôle	Intérêt	
A. RÉSEAU BANCAIRE							
Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)	France	100	98	IG	100	98	IG
BECM Francfort (succursale de BECM)	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Beobank	Belgique	100	99	IG			
BKCP Immo IT SCRL	Belgique			NC			
Caisse Agricole du Crédit Mutuel	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Est	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Lyonnaise de Banque Monaco (succursale du CIC LB)	Monaco	100	98	IG	100	98	IG
CIC Nord Ouest	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Ouest	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Sud Ouest	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	France	100	98	IG	100	98	IG
Targobank Espagne	Espagne	100	98	IG	100	98	IG
B. CRÉDITS A LA CONSOMMATION							
Cofidis Belgique	Belgique	100	79	IG	100	78	IG
Cofidis France	France	100	79	IG	100	78	IG
Cofidis Espagne (succursale de Cofidis France)	Espagne	100	79	IG	100	78	IG
Cofidis Hongrie (succursale de Cofidis France)	Hongrie	100	79	IG	100	78	IG
Cofidis Portugal (succursale de Cofidis France)	Portugal	100	79	IG	100	78	IG
Cofidis SA Pologne (succursale de Cofidis France)	Pologne	100	79	IG	100	78	IG
Cofidis SA Slovaquie (succursale de Cofidis France)	Slovaquie	100	79	IG	100	78	IG
Cofidis Italie	Italie	100	79	IG	100	78	IG
Cofidis République Tchèque	République Tchèque	100	79	IG	100	78	IG
Creatis	France	100	79	IG	100	78	IG
Monabanq	France	100	79	IG	100	78	IG
Margem-Mediação Seguros, Lda	Portugal	100	79	IG	100	78	IG
Targobank AG	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
C. FILIALES DU RÉSEAU BANCAIRE							
Bail Actéa	France	100	98	IG	-	-	NC
Bail Actéa Immobilier	France	100	98	IG	-	-	NC
Bancas	France	-		NC	50	49	ME
CCLS Leasing Solutions	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Caution Habitat	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Factoring	France	100	98	IG	95	96	IG
Crédit Mutuel Home Loan SFH	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Immobilier	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Leasing	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Leasing Espagne (succursale de Crédit Mutuel Leasing)	Espagne	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Leasing Benelux	Belgique	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Leasing Nederland (succursale de Crédit Mutuel Leasing Benelux)	Pays-Bas	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Leasing Gmbh	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Real Estate Lease	France	100	98	IG	100	98	IG
Factofrance	France	100	98	IG	100	98	IG
FCT Factofrance	France	100	98	IG	100	98	IG
FLOA (ex Banque du Groupe Casino)	France			NC	50	49	ME
Gesteurop	France	100	98	IG	100	98	IG
LYF SA	France	44	43	ME	44	43	ME
Paysurf	France	100	94	IG	100	89	IG
Targo Factoring GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Finanzberatung GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Leasing GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
D. BANQUE DE FINANCEMENT ET ACTIVITES DE MARCHÉ							
Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)	France	98	98	IG	98	98	IG
CIC Bruxelles (succursale du CIC)	Belgique	100	98	IG	100	98	IG

	Pays	30/06/2022			31/12/2021		
		Pourcentage	Pourcentage	Méthode *	Pourcentage	Pourcentage	Méthode *
		Contrôle	Intérêt		Contrôle	Intérêt	
CIC Hong-Kong (succursale du CIC)	Hong-Kong	100	98	IG	100	98	IG
	Royaume Uni						
CIC Londres (succursale du CIC)	Uni	100	98	IG	100	98	IG
CIC New York (succursale du CIC)	Etats Unis	100	98	IG	100	98	IG
CIC Singapour (succursale du CIC)	Singapour	100	98	IG	100	98	IG
Satellite	France	100	98	IG	100	98	IG
E. GESTION D'ACTIFS ET BANQUE PRIVEE							
Banque de Luxembourg	Luxembourg	100	98	IG	100	98	IG
Banque de Luxembourg Belgique (succursale de Banque de Luxembourg)	Belgique	100	98	IG	100	98	IG
Banque de Luxembourg Investments SA (BLI)	Luxembourg	100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique (BT)	France	100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique Belgium	Belgique	100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique Londres (succursale de BT)	Royaume Uni	100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique Luxembourg	Luxembourg	100	98	IG	100	98	IG
CIC Private debt	France	100	98	IG			
CIC Suisse	Suisse	100	98	IG	100	98	IG
Cigogne Management	Luxembourg	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Asset Management	France	90	94	IG	90	92	IG
Crédit Mutuel Epargne Salariale	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Gestion	France	100	94	IG	100	92	IG
Crédit Mutuel Investment Managers	France	100	98	IG			NC
Crédit Mutuel Investment Managers succ Luxembourg	Luxembourg	100	98	IG			NC
Dubly Transatlantique Gestion	France	100	98	IG	100	98	IG
Groupe Cholet Dupont	France	34	34	ME	-	-	NC
Groupe La Française	France	100	100	IG	-	-	NC
	Grande Bretagne						
Inflection Point by La Française	Bretagne	100	100	IG	-	-	NC
La Française AM	France	100	100	IG	-	--	NC
La Française AM Finance Services	France	100	100	IG	-	-	NC
La Française Am Iberia	Espagne			FU	-	-	NC
La Française Forum Securities Limited	Etats-Unis	100	100	IG	-	--	NC
	Grande Bretagne						
La Française Group UK Finance Limited	Bretagne	100	100	IG	-	-	NC
	Grande Bretagne						
La Française Group UK Limited	Bretagne	100	100	IG	-	-	NC
La Française Real Estate Managers	France	99	100	IG	-	--	NC
	Grande Bretagne						
La Française Real Estate Partners International	Bretagne	100	100	IG	-	-	NC
La Française Sytematic Asset Management GmbH (ex la Française AM GmbH)	Allemagne	100	100	IG	-	-	NC
LFP Multi Alpha	France	100	100	IG	-	-	NC
New Alpha Asset Management	France	48	48	IG	-	-	NC
Newton Square	France	100	100	IG	-	-	NC
Siparex Xange Venture	France	24	24	ME	-	-	NC
F. CAPITAL-INVESTISSEMENT							
CIC Capital Canada Inc	Canada	100	98	IG	100	98	IG
CIC Capital Suisse SA	Suisse	100	98	IG	100	98	IG
CIC Capital Deutschland GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
CIC Capital Ventures Quebec	Canada	100	98	IG	100	98	IG
CIC Conseil	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Capital	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Equity	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Equity SCR	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Innovation	France	100	98	IG	100	98	IG
G. AUTRES MÉTIERS							
Actéa Environnement	France	100	100	IG			NC
Actimut	France	100	100	IG	100	100	IG
Affiches d'Alsace Lorraine	France	100	97	IG	100	97	IG
AGIR	France	100	98	IG	100	98	IG
Alsacienne de Portage des DNA	France	100	97	IG	100	97	IG

	Pays	30/06/2022			31/12/2021		
		Pourcentage	Pourcentage	Méthode *	Pourcentage	Pourcentage	Méthode *
		Contrôle	Intérêt		Contrôle	Intérêt	
Banque de Tunisie	Tunisie	35	35	ME	35	35	ME
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	France	51	67	ME	51	54	ME
Centre de conseil et de service (CCS)	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Participations	France	100	98	IG	100	98	IG
CMNE Grand Paris	France	100	100	IG	-	-	NC
Cofidis Group [ex Cofidis Participations]	France	80	79	IG	80	78	IG
EBRA events	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA Medias Alsace	France	100	97	IG	100	97	IG
EBRA Medias Lorraine Franche Comté	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA Productions	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA services	France	100	98	IG	100	98	IG
EIP	France	100	100	IG	100	100	IG
Est Bourgogne Médias	France	100	98	IG	100	98	IG
Est Info TV	France	100	98	IG	100	98	IG
Euro Automatic Cash	Espagne	50	45	ME	50	40	ME
Euro Protection Surveillance	France	89	82	IG	89	75	IG
Euro-Information	France	90	90	IG	80	80	IG
Euro-Information Développement	France	100	90	IG	100	80	IG
Foncière Massena	France	100	88	IG	100	78	IG
France Régie	France	100	97	IG	100	97	IG
GEIE Synergie	France	100	79	IG	100	78	IG
GIE CMN Prestations	France	100	100	IG	-	-	NC
Groupe Dauphiné Media	France	100	98	IG	100	98	IG
Groupe Progrès	France	100	98	IG	100	98	IG
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)	France	100	98	IG	100	98	IG
Humanoid	France	100	70	IG	-	-	NC
Immobilière BCL Lille	France	55	55	IG	-	-	NC
Journal de la Haute Marne	France	50	49	ME	50	49	ME
La Liberté de l'Est	France	97	95	IG	97	95	IG
La Tribune	France	100	98	IG	100	98	IG
Le Dauphiné Libéré	France	100	98	IG	100	98	IG
Le Républicain Lorrain	France	100	98	IG	100	98	IG
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	France	99	97	IG	99	97	IG
Les Editions du Quotidien	France	100	98	IG	100	98	IG
L'Est Républicain	France	100	98	IG	100	98	IG
L'immobilière du CMN	France	100	100	IG	-	-	NC
Lumedia	Luxembourg	50	49	ME	50	49	ME
Lyf SAS	France	49	44	ME	49	39	ME
Madmoizelle	France	100	70	IG	-	-	NC
Mediaportage	France	100	98	IG	100	98	IG
Mutuelles Investissement	France	100	98	IG	100	98	IG
NEWCO4	France	100	98	IG	100	98	IG
Nord Europe Partenariat	France	100	100	IG	-	-	NC
Nord Europe Participations et Investissements	France	100	100	IG	-	-	NC
Oddity H.	France	71	70	IG	-	-	NC
Presse Diffusion	France	100	98	IG	100	98	IG
Presstic	France	100	70	IG	-	-	NC
Protection 24	France	-	-	FU	100	75	IG
Publprint Province n°1	France	100	98	IG	100	98	IG
SAP Alsace	France	100	98	IG	100	98	IG
SCI 14 Rue de Londres	France	100	88	IG	100	78	IG
SCI ACM	France	100	88	IG	100	78	IG
SCI ACM Cotentin	France	100	89	IG	100	78	IG
SCI Centre Gare	France	100	100	IG	-	-	NC
SCI CMN	France	100	100	IG	-	-	NC
SCI CMN Locations	France	100	100	IG	-	-	NC
SCI CMN1	France	100	100	IG	-	-	NC
SCI CMN2	France	100	100	IG	-	-	NC
SCI CMN3	France	100	100	IG	-	-	NC
SCI La Tréflière	France	100	99	IG	100	99	IG
SCI Le Progrès Confluence	France	100	98	IG	100	98	IG
SCI Provence Lafayette	France	100	88	IG	100	78	IG
SCI Saint Augustin	France	100	88	IG	100	78	IG

	Pays	30/06/2022			31/12/2021		
		Pourcentage		Méthode *	Pourcentage		Méthode *
		Contrôle	Intérêt		Contrôle	Intérêt	
SCI Tombe Isoire	France	100	89	IG	100	78	IG
SFINE Bureaux	France	100	100	IG	-	-	NC
SFINE Propriété à vie	France	100	100	IG	-	-	NC
Société d'Édition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ)	France	100	98	IG	100	98	IG
Société d'Investissements Médias (SIM)	France	100	98	IG	100	98	IG
Société Foncière et Immobilière Nord Europe	France	100	100	IG			NC
Targo Deutschland GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Dienstleistungs GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Technology GmbH	Allemagne	100	98	IG	-	-	NC
Targo Versicherungsvermittlung GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Transactimmo	France	100	100	IG	-	-	NC
G. SOCIÉTÉS D'ASSURANCE							
ACM Capital	France	100	88	IG			NC
ACM Courtage (ex Procourtage)	France	100	89	IG	100	78	IG
ACM GIE	France	100	89	IG	100	78	IG
ACM IARD	France	97	85	IG	97	76	IG
ACM Services	France	100	89	IG	100	78	IG
ACM Vie SA	France	100	89	IG	100	78	IG
ACM Vie, Société d'Assurance Mutuelle	France	100	100	IG	100	100	IG
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances S.A.	Espagne	95	84	IG	95	75	IG
Agrupació serveis administratius	Espagne	100	84	IG	100	75	IG
AMDIF	Espagne	100	84	IG	100	75	IG
Asesoramiento en Seguros y Previsión Atlantis SL	Espagne	80	71	IG	80	63	IG
Asistencia Avanzada Barcelona	Espagne	100	84	IG	100	75	IG
ASTREE Assurances	Tunisie	30	27	ME	30	23	ME
Atlantis Asesores SL	Espagne	80	71	IG	80	63	IG
Atlantis Correduría de Seguros y Consultoría Actuarial SA	Espagne	60	53	IG	60	47	IG
Atlantis Vida, Compañía de Seguros y Reaseguros SA	Espagne	88	79	IG	88	70	IG
GACM España	Espagne	100	89	IG	100	78	IG
GACM Seguros, Compañía de Seguros y Reaseguros, SAU	Espagne	100	89	IG	100	78	IG
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	France	90	89	IG	80	78	IG
ICM Life	Luxembourg	100	89	IG	100	78	IG
MTRL	France	100	100	IG	100	100	IG
NELB (North Europe Life Belgium)	Belgique	100	89	IG	100	78	IG
Partners	Belgique	100	89	IG	100	78	IG
Serenis Assurances	France	100	88	IG	100	78	IG
Targopensiones, entidad gestora de fondos de pensiones, S.A.	Espagne	100	84	IG	100	75	IG

* Méthode : IG = Intégration Globale ; ME = Mise en Équivalence ; NC = Non Consolidée ; FU = Fusionnée.

3b Entités intégrées globalement ayant des minoritaires significatifs

	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	Pourcentage d'intérêt / Pourcentage de droits de vote	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
30/06/2022								
Euro Information	10 %	4	219	0	2 401	61	0	744
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	11 %	48	899	- 154	120 238	393	- 125	845
Cofidis Belgique	21 %	2	N/A**	0	1 062	8	2	50
Cofidis France	21 %	6	N/A**	0	10 837	29	10	280

* Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

** Conformément à IAS32, le groupe a comptabilisé une dette au titre de l'engagement de porter sa participation dans COFIDIS GROUP à 100%. La contrepartie a été constatée en diminution des intérêts minoritaires et en diminution de la part du groupe pour le solde restant.

	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	Pourcentage d'intérêt / Pourcentage de droits de vote	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
31/12/2021								
Euro Information	20 %	18	421	- 1	2 311	290	0	1 577
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	22 %	189	1 913	- 307	131 425	833	1 590	1 807
Cofidis Belgique	22 %	3	N/A ⁽²⁾	0	989	13	- 1	96
Cofidis France	22 %	16	N/A ⁽²⁾	0	10 359	75	- 6	549

* Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

** Conformément à IAS32, le groupe a comptabilisé une dette au titre de l'engagement de porter sa participation dans COFIDIS Participation à 100%. La contrepartie a été constatée en diminution des intérêts minoritaires et en diminution de la part du groupe pour le solde restant.

3c Actifs et passifs non courants destinés à être cédés

	30/06/2022	31/12/2021
Actifs non courants destinés à être cédés	22	107
Passifs non courants destinés à être cédés	0	0
Gains et pertes nets d'impôts sur activité abandonnés	0	9

Au 30/06/2022, les actifs destinés à être cédés concernent le groupe Cholet Dupont.

Au 31/12/2021, les activités de FLOA ont été reclassées en actifs destinés à être cédés, suite à la signature d'un accord d'exclusivité en vue de leur cession à BNP Paribas, ainsi que de la mise en place d'un partenariat stratégique entre les groupes BNP Paribas et Casino. La cession de FLOA à BNP Paribas est effective depuis le 31 janvier 2022.

Note 4 Caisse, Banques centrales (actif/passif)

	30/06/2022	31/12/2021
Caisse, Banques centrales – actif		
Banques centrales	102 871	119 851
<i>dont réserves obligatoires</i>	2 639	2 586
Caisse	1 430	1 330
Total	104 301	121 181
Banques centrales – passif	493	605

Note 5 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

5a Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	30/06/2022				31/12/2021			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
Titres	8 360	627	5 698	14 685	6 338	575	5 080	11 993
▪ Effets publics	773	0	0	773	730	0	0	730
▪ Obligations et autres titres de dettes	6 560	627	525	7 712	4 876	575	238	5 689
Cotés	6 560	106	115	6 781	4 876	90	166	5 132
Non cotés	0	521	410	931	0	485	72	557
<i>dont OPC</i>	0	-	474	474	0	-	232	232
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres	1 027	-	4 228	5 255	732	-	3 898	4 630
Cotés	1 027	-	1 169	2 196	732	-	1 172	1 904
Non cotés	0	-	3 059	3 059	0	-	2 726	2 726
Titres de participations	-	-	354	354	-	-	334	334
Autres titres détenus à long terme	-	-	206	206	-	-	209	209
Parts dans les entreprises liées	-	-	360	360	-	-	376	376
Autres titres immobilisés	-	-	25	25	-	-	25	25
Instruments dérivés	5 808	-	-	5 808	3 754	-	-	3 754
Prêts et créances	10 924	0	10	10 935	6 597	0	13	6 610
<i>dont pensions</i>	10 924	0	-	10 924	6 597	0	-	6 597
TOTAL	25 091	627	5 709	31 427	16 689	575	5 093	22 357

5b Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	30/06/2022	31/12/2021
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	19 060	11 956
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	24	124
TOTAL	19 084	12 080

PASSIFS FINANCIERS DETENUS A DES FINS DE TRANSACTION

	30/06/2022	31/12/2021
Vente à découvert de titres	1 326	1 808
▪ Effets publics	1	0
▪ Obligations et autres titres de dettes	629	921
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres	696	887
Dettes représentatives des titres donnés en pension	11 044	6 483
Instruments dérivés de transaction	5 933	3 601
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	757	64
TOTAL	19 060	11 956

5c Analyse des instruments dérivés de transaction

	30/06/2022			31/12/2021		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instrument de taux	190 421	3 698	3 895	243 323	2 673	2 588
<i>Swaps</i>	89 236	2 520	3 570	78 870	2 392	2 297
Autres contrats fermes	63 126	0	0	46 578	0	0
Options et instruments conditionnels	38 059	1 178	325	117 875	281	291
Instrument de change	163 156	1 657	1 571	147 685	838	765
<i>Swaps</i>	112 217	76	89	104 121	52	80
Autres contrats fermes	13 459	1 208	1 109	11 967	663	562
Options et instruments conditionnels	37 480	373	373	31 597	123	123
Autres que taux et change	28 944	454	467	17 432	244	247
<i>Swaps</i>	8 366	50	97	7 086	69	108
Autres contrats fermes	11 546	195	166	7 863	116	91
Options et instruments conditionnels	9 032	209	204	2 483	59	48
TOTAL	382 521	5 808	5 933	408 440	3 755	3 600

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

Note 6 Couverture

6a Instruments dérivés de couverture

	30/06/2022			31/12/2021		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Couverture de <i>Fair Value Hedge</i>	196 533	909	1 900	177 702	1 293	1 874
<i>Swaps</i>	24 948	909	1 900	25 410	1 293	1 874
Autres contrats fermes	171 513	0	0	152 075	0	0
Options et instruments conditionnels	72	0	0	217	0	0
Total	196 533	909	1 900	177 702	1 293	1 874

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

6b Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	30/06/2022	31/12/2021
JUSTE VALEUR DU RISQUE DE TAUX D'INTERET PAR PORTEFEUILLES		
▪ d'actifs financiers	- 4 217	1 083
▪ de passifs financiers	- 543	13

Note 7 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	30/06/2022	31/12/2021
Effets publics	11 960	11 680
Obligations et autres titres de dettes	22 161	19 705
▪ Cotés	21 233	19 034
▪ Non cotés	928	671
Créances rattachées	118	125
Sous-total brut titres de dettes	34 239	31 510
Dont titres de dettes dépréciés (S3)	0	0
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-19	-18
Autres dépréciations (S3)	0	0
Sous-total net titres de dettes	34 220	31 492
Actions et autres instruments de capitaux propres	204	199
▪ Cotés	2	3
▪ Non cotés	202	196
Titres immobilisés	448	405
▪ Titres de participations	105	78
▪ Autres titres détenus à long terme	288	272
▪ Parts dans les entreprises liées	55	55
▪ Titres prêtés	0	0
▪ Avances CC SCI douteuses	0	0
Créances rattachées	0	0
Sous-total instruments de capitaux propres	652	604
TOTAL	34 872	32 095
dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	133	138
dont titres de participation cotés.	0	0

Note 8 Hiérarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan

30/06/2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	26 237	6 854	1 781	34 872
Effets publics et valeurs assimilées	11 681	300	37	12 018
Obligations et autres titres de dettes	14 554	6 551	1 097	22 202
Actions et autres instruments de capitaux propres	2	3	198	203
Participations et ATDLT	0	0	394	394
Parts entreprises liées	0	0	55	55
Transaction / JVO /Autres	6 824	17 950	6 652	31 427
Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	404	369	0	773
Obligations et autres titres de dettes - Transaction	4 056	2 261	243	6 560
Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	27	0	600	626
Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	118	390	16	525
Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	1 027	0	0	1 027
Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR [1]	1 156	0	3 072	4 228
Participations et ATDLT - Autres JVPR	2	0	558	560
Parts entreprises liées - Autres JVPR	0	0	385	385
Prêts et créances sur la clientèle - Transaction	0	10 924	0	10 924
Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	0	11	0	11
Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	34	3 996	1 778	5 808
Instruments dérivés de couverture	0	908	1	909
TOTAL	33 060	25 713	8 434	67 208
ACTIFS FINANCIERS IAS 39 – PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE				
Juste valeur par résultat	18 886	7 115	0	26 001
30/06/2022				
Transaction	0	0	0	0
Juste valeur sur option – titres de dettes	1 246	1 528	0	2 773
Juste valeur sur option – instruments de capitaux propres	17 640	5 588	0	23 228
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Actifs disponibles à la vente	74 012	5 408	1 195	80 615
Effets publics et valeurs assimilées	15 753	0	0	15 753
Obligations et autres titres de dettes	45 073	769	0	45 842
Actions et autres instruments de capitaux propres	12 307	4 627	0	16 935
Participations, parts entreprises liées et ATDLT	878	12	1 195	2 084
TOTAL	92 898	12 523	1 195	106 616
PASSIFS FINANCIERS IFRS 9				
Transaction / JVO	2 094	14 650	2 340	19 085
Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	24	0	24
Dettes - Transaction	0	11 044	0	11 044
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	2 094	3 582	2 340	8 017
Instruments dérivés de couverture	0	1 874	26	1 900
TOTAL	2 094	16 524	2 366	20 984
PASSIFS FINANCIERS RELATIFS AUX CONTRATS DES ACTIVITES D'ASSURANCE IAS 39				
Juste valeur par résultat	0	6 183	0	6 183
Transaction	0	0	0	0
Juste valeur sur option	0	6 183	0	6 183
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
TOTAL	0	6 183	0	6 183

[1] Comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital investissement du groupe.

- Niveau 1 : cours coté sur un marché actif.
- Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.
- Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Les instruments du portefeuille de négociation classés en niveaux 2 ou 3 sont constitués en majorité des titres jugés peu liquides et des dérivés.

L'ensemble de ces instruments comporte des incertitudes de valorisation, lesquelles donnent lieu à des ajustements de valeur reflétant la prime de risque qu'un acteur de marché incorporerait lors de l'établissement du prix.

Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré. Les méthodes utilisées sont susceptibles d'évoluer. Ces dernières incluent le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

31/12/2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	24 447	5 950	1 692	32 089
Effets publics et valeurs assimilées	11 565	100	84	11 750
Obligations et autres titres de dettes	12 879	5 849	1 017	19 746
Actions et autres instruments de capitaux propres	3	0	196	199
Participations et ATDLT	0	0	346	346
Parts entreprises liées	0	0	49	49
Transaction / JVO /Autres	5 383	11 128	5 817	22 328
Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	666	14	50	730
Obligations et autres titres de dettes - Transaction	2 590	2 053	233	4 876
Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	25	0	549	574
Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	170	56	11	238
Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	732	0	0	732
Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR (1)	1 177	0	2 721	3 898
Participations et ATDLT - Autres JVPR	2	0	542	544
Parts entreprises liées - Autres JVPR	0	0	401	401
Prêts et créances sur la clientèle - Transaction	0	6 597	0	6 597
Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	0	13	0	13
Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	21	2 395	1 311	3 726
Instruments dérivés de couverture	0	1 292	1	1 293
TOTAL	29 830	18 369	7 511	55 710
ACTIFS FINANCIERS IAS 39 – PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE				
Juste valeur par résultat	22 062	7 012	0	29 074
Transaction	0	0	0	0
Juste valeur sur option – titres de dettes	1 277	1 816	0	3 093
Juste valeur sur option – instruments de capitaux propres	20 785	5 196	0	25 981
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Actifs disponibles à la vente	84 838	4 879	881	90 598
Effets publics et valeurs assimilées	17 167	0	0	17 167
Obligations et autres titres de dettes	51 735	368	0	52 103
Actions et autres instruments de capitaux propres	14 892	4 500	0	19 392
Participations, parts entreprises liées et ATDLT	1 044	11	881	1 935
TOTAL	106 900	11 891	881	119 672
PASSIFS FINANCIERS IFRS 9				
Transaction / JVO	1 837	9 117	1 126	12 080
Dettes envers les établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	124	0	124
Dettes - Transaction	0	6 483	0	6 483
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	1 837	2 510	1 126	5 473
Instruments dérivés de couverture	0	1 851	22	1 874
TOTAL	1 837	10 969	1 148	13 954
PASSIFS FINANCIERS RELATIFS AUX CONTRATS DES ACTIVITES D'ASSURANCE IAS 39				
Juste valeur par résultat	0	6 481	0	6 481
Transaction	0	0	0	0
Juste valeur sur option	0	6 481	0	6 481
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
TOTAL	0	6 481	0	6 481

(1) Comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital investissement du groupe.

Note 9 Note sur les encours de titrisation

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions sensibles basées sur les recommandations du FSB.

Les portefeuilles de *trading* et de titres à la juste valeur par capitaux propres ont été valorisés en prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux brokers ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

SYNTHÈSE

	Valeur comptable	Valeur comptable
	30/06/2022	31/12/2021
RMBS	1 410	1 260
CMBS	0	0
CLO	3 667	3 137
Autres ABS	3 069	3 033
TOTAL	8 146	7 429

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

EXPOSITIONS AU 30/06/2022

	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	195	0	0	227	422
Coût amorti	30	0	334	1 269	1 633
Juste valeur - Autres	1	0	0	0	1
Juste valeur par capitaux propres	1 183	0	3 333	1 573	6 090
TOTAL	1 410	0	3 667	3 069	8 146
France	602	0	518	1 003	2 123
Espagne	102	0	0	330	431
Royaume Uni	6	0	116	250	372
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	539	0	253	994	1 787
USA	10	0	2 780	369	3 159
Autres	151	0	0	123	274
TOTAL	1 410	0	3 667	3 069	8 146
<i>US Agencies</i>	0	0	0	0	0
AAA	1 307	0	3 445	1 183	5 935
AA	83	0	152	716	951
A	11	0	70	4	85
BBB	5	0	0	0	5
BB	0	0	0	0	0
Inférieur ou égal à B	3	0	0	7	10
Non noté	0	0	0	1 160	1 160
TOTAL	1 410	0	3 667	3 069	8 146
Origination 2005 et avant	12	0	0	0	12
Origination 2006-2008	28	0	0	7	35
Origination 2009-2011	11	0	0	0	11
Origination 2012-2020	1 359	0	3 667	3 062	8 089
TOTAL	1 410	0	3 667	3 069	8 146

EXPOSITIONS AU 31/12/2021

	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	253	0	9	374	635
Coût amorti	33	0	338	949	1 320
Juste valeur – Autres	1	0	0	0	1
Juste valeur par capitaux propres	973	0	2 790	1 710	5 473
TOTAL	1 260	0	3 137	3 033	7 429
France	565	0	359	716	1 640
Espagne	111	0	0	358	469
Royaume Uni	22	0	110	277	409
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	413	0	189	1 236	1 837
Etats-Unis	29	0	2 479	339	2 847
Autres	120	0	0	108	228
TOTAL	1 260	0	3 137	3 033	7 429
<i>US Agencies</i>	0	0	0	0	0
AAA	1 126	0	2 911	1 391	5 428
AA	112	0	156	814	1 082
A	13	0	70	4	86
BBB	1	0	0	0	1
BB	5	0	0	0	5
Inférieur ou égal à B	3	0	0	7	10
Non noté	0	0	0	818	818
TOTAL	1 260	0	3 137	3 033	7 429
Origination 2005 et avant	13	0	0	0	13
Origination 2006-2008	31	0	0	7	38
Origination 2009-2011	17	0	0	0	17
Origination 2012-2019	1 199	0	3 137	3 026	7 361
TOTAL	1 260	0	3 137	3 033	7 429

Note 10 Actifs financiers au coût amorti

	30/06/2022	31/12/2021
Titres au coût amorti	3 395	3 675
Prêts et créances sur les établissements de crédit	65 688	60 914
Prêts et créances sur la clientèle	485 933	444 825
TOTAL	555 016	509 414

10a Titres au coût amorti

	30/06/2022	31/12/2021
Titres	3 446	3 745
▪ Effets publics	1 678	1 604
▪ Obligations et autres titres de dettes	1 768	2 141
Cotés	525	570
Non cotés	1 244	1 571
Créances rattachées	13	12
TOTAL BRUT	3 459	3 757
dont actifs dépréciés (S3)	91	110
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 2	- 2
Autres dépréciations (S3)	- 61	- 80
TOTAL NET	3 395	3 675

10b Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	30/06/2022	31/12/2021
Créances saines (S1/S2)	65 003	60 300
Comptes réseau Crédit Mutuel ⁽¹⁾	39 726	34 857
Autres comptes ordinaires	5 112	4 035
Prêts	3 063	6 009
Autres créances	15 185	13 761
Pensions	1 917	1 638
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	0	0
Créances rattachées	690	616
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 5	- 2
Autres dépréciations (S3)	0	0
TOTAL	65 688	60 914

(1) Concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A).

10c Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	30/06/2022	31/12/2021
Créances saines (S1/S2)	464 236	425 387
Créances commerciales	16 791	15 914
Autres concours à la clientèle	446 751	408 834
▪ crédits à l'habitat	247 737	226 874
▪ autres concours et créances diverses dont pensions (1)	199 014	181 960
Créances rattachées	694	639
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	11 831	11 235
Créances brutes	476 067	436 622
Dépréciations sur encours sains (S1/S2) ⁽²⁾	- 3 303	- 3 099
Autres dépréciations (S3)	- 6 001	- 5 768
Sous total I	466 763	427 755
Location financement (investissement net)	19 003	16 910
▪ Mobilier	13 676	12 053
▪ Immobilier	5 327	4 857
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	532	488
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 168	- 147
Autres dépréciations (S3)	- 198	- 181
Sous total II	19 169	17 069
TOTAL	485 933	444 825
dont prêts subordonnés	12	13
dont pensions	1 454	1 066

(1) Dont 14,6 milliards d'euros au 30/06/2022 de prêts garantis par l'état (PGE) accordés dans le cadre de la crise Covid-19.

(2) Le poste comprend un provisionnement spécifique afin de tenir compte des effets de la crise Covid-19- cf note 1-Principes comptables.

VENTILATION DES PRETS GARANTIS PAR L'ETAT (PGE)

	Encours			Dépréciations		
	S1	S2	S3	S1	S2	S3
Montants au 30 juin 2022	9 332	4 310	958	- 5	- 57	- 93
Montants au 31 décembre 2021	9 937	4 462	806	- 5	- 57	- 74

OPERATIONS DE LOCATION FINANCEMENT AVEC LA CLIENTELE

	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2022
Valeur brute comptable	17 397	1 609	-1 209	1 737	19 535
Dépréciations des loyers non recouvrables	- 328	- 89	75	- 24	- 366
Valeur nette comptable	17 069	1 520	[1 134]	1 713	19 169

Note 11 Passifs financiers au coût amorti

11a Dettes représentées par un titre au coût amorti

	30/06/2022	31/12/2021
Bons de caisse	133	113
TMI & TCN	42 074	49 381
Emprunts obligataires	67 978	64 335
Titres seniors non préférés	8 506	6 801
Dettes rattachées	422	487
TOTAL	119 113	121 116

11b Dettes envers les établissements de crédit

	30/06/2022	31/12/2021
Comptes réseau Crédit Mutuel	0	0
Autres comptes ordinaires	3 448	3 001
Emprunts	19 932	16 938
Autres dettes	5 841	5 278
Pensions ⁽¹⁾	41 350	46 436
Dettes rattachées	64	101
TOTAL	70 635	71 755

(1) Dans le cadre de la politique monétaire mise en oeuvre par l'Eurosystème, le groupe a décidé de participer aux opérations de TLTRO III Targeted Long Term Refinancing Operation] lancées depuis mars 2020. Le Crédit Mutuel s'est ainsi refinancé en TLTRO III auprès de la BCE à hauteur de 42 190 millions d'euros au 30 juin 2021. Au même titre que les précédentes opérations de TLTRO, les banques participantes au TLTRO III peuvent bénéficier d'un taux plus favorable, une bonification, en fonction de l'évolution du niveau de certaines typologies de leurs encours de crédit sur une période donnée. Cette bonification étant considérée comme hautement probable, elle a été intégrée au taux d'intérêt appliqué.

11c Dettes envers la clientèle au coût amorti

	30/06/2022	31/12/2021
Comptes d'épargne à régime spécial	168 136	149 106
▪ à vue	120 704	104 172
▪ à terme	47 432	44 934
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	833	15
Sous-total	168 969	149 121
Comptes à vue	235 592	224 866
Comptes et emprunts à terme	45 831	50 994
Pensions	106	14
Dettes rattachées	161	164
Autres dettes	68	37
Dettes d'assurance et de réassurance	0	0
Sous-total	281 759	276 076
TOTAL	450 728	425 197

Note 12 Valeurs brutes et cadrage des dépréciations

12a Valeurs brutes soumises à dépréciation

	31/12/2021	Acquisition / production	Vente / remboursemen t	Transfert	Autres ^(*)	30/06/2022
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances Établissements de crédit soumis	60 916	18 513	-16 637	0	2 900	65 693
aux pertes attendues à 12 mois [S1]	60 914	18 500	-16 634	-2	2 882	65 661
aux pertes attendues à maturité [S2]	2	13	-3	2	18	32
aux pertes attendues sur actifs dépréciés [S3] à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0
aux pertes attendues sur actifs dépréciés [S3] à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances sur la clientèle soumis	454 020	108 578	-88 368	0	21 375	495 603
aux pertes attendues à 12 mois [S1]	402 908	102 138	-79 358	-3 164	18 544	441 068
aux pertes attendues à maturité [S2]	39 389	5 815	-6 995	2 216	1 749	42 172
aux pertes attendues sur actifs dépréciés [S3] à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	11 341	617	-1 977	959	1 065	12 005
aux pertes attendues sur actifs dépréciés [S3] à la clôture et dès l'origine	382	8	-38	-11	17	358
Actifs financiers au coût amorti – titres	3 757	6 422	-6 497	0	-223	3 459
soumis aux pertes attendues à 12 mois [S1]	3 633	6 419	-6 475	-1	-223	3 353
soumis aux pertes attendues à maturité [S2]	14	2	-1	0	0	15
aux pertes attendues sur actifs dépréciés [S3] à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	110	1	-21	1	0	91
aux pertes attendues sur actifs dépréciés [S3] à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	31 510	9 776	-8 018	0	971	34 239
aux pertes attendues à 12 mois [S1]	31 437	9 756	-7 983	-24	971	34 158
aux pertes attendues à maturité [S2]	72	20	-35	24	0	81
aux pertes attendues sur actifs dépréciés [S3] à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0
aux pertes attendues sur actifs dépréciés [S3] à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0
TOTAL	550 203	143 289	-119 519	0	25 023	598 994

(*) Comprend principalement les encours des filiales de Crédit Mutuel Nord Europe, intégrées dans le périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 01/01/2022.

CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT SUR LES SECTEURS SENSIBLES

Pour ces secteurs jugés vulnérables, des probabilités de défaut spécifiques ont été déterminées afin de prendre en compte leur exposition différenciée à la crise sanitaire et leur capacité de rebond.

Les expositions de statut 1 sur ces secteurs ont été intégralement transférées en statut 2.

Secteur d'activités	Encours bruts*			Dépréciations			Encours nets
	S1	S2	S3	S1	S2	S3	
Aéronautique	-	357	53	-	- 9	- 28	373
Distribution spécialisée	-	1 451	139	-	- 51	- 123	1 416
Hotels , restaurants	-	4 539	338	-	- 547	- 207	4 123
Industrie automobile	-	1 713	91	-	- 85	- 55	1 664
Location de véhicules	-	1 243	21	-	- 40	- 19	1 206
Tourisme, jeux, loisirs	-	1 391	170	-	- 107	- 138	1 317
Transport industriel	-	399	19	-	- 9	- 11	397
Transporteurs aériens	-	307	5	-	- 44	- 4	264
TOTAL	-	11 400	838	-	- 893	- 585	10 760

* EAD nets de garantie sur les PGE.

12b Cadrage des dépréciations

	31/12/2021	Dotation	Reprise	Autres ^(*)	30/06/2022
Prêts et créances Établissements de crédit	- 2	- 4	1	0	- 5
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
▪ pertes attendues à 12 mois (S1)	- 2	- 1	1	0	- 2
▪ pertes attendues à maturité (S2)	0	- 3	0	0	- 3
pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle	- 9 195	- 1 868	1 944	- 551	- 9 670
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
▪ pertes attendues à 12 mois (S1)	- 1 231	- 330	272	- 57	- 1 346
▪ pertes attendues à maturité (S2)	- 2 015	- 705	660	- 65	- 2 125
dont créances clients relevant d'IFRS 15	0	0	0	0	0
pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 5 949	- 833	1 012	- 429	- 6 199
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti – titres	- 82	0	19	0	- 63
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
▪ pertes attendues à 12 mois (S1)	- 1	0	0	0	- 1
▪ pertes attendues à maturité (S2)	- 1	0	0	0	- 1
pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 80	0	19	0	- 61
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	- 18	- 7	7	- 1	- 19
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
▪ pertes attendues à 12 mois (S1)	- 15	- 6	4	0	- 17
▪ pertes attendues à maturité (S2)	- 4	- 1	3	0	- 2
pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
TOTAL	- 9 297	- 1 879	1 971	- 552	- 9 757

(*) Comprend principalement les encours des filiales de Crédit Mutuel Nord Europe, intégrées dans le périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 01/01/2022.

Le groupe a mené un test de sensibilité du coût du risque (y compris ajustement sectoriel). Une augmentation de la pondération du scénario pessimiste de 10 points pour les entités IRB et 5 points pour les entités en modèle standard conduirait à une dotation complémentaire de 199 M€, soit 5,7% des pertes attendues.

Note 13 Placements/actifs et passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance

13a Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques

ACTIFS FINANCIERS

	30/06/2022	31/12/2021
Juste valeur par résultat	26 001	29 071
▪ Transaction	0	0
▪ Juste valeur sur option – titres de dettes	2 773	3 090
▪ Juste valeur sur option – instruments de capitaux propres	23 228	25 981
Instruments dérivés de couverture	0	0
Disponibles à la vente	80 615	90 466
▪ Effets publics et valeurs assimilées	15 753	17 167
▪ Obligations et autres titres de dettes	45 843	51 972
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres	16 935	19 392
▪ Participations, parts entreprises liées et ATDLT	2 084	1 935
Prêts et créances	6 131	5 951
Détenus jusqu'à l'échéance	5 891	6 350
Sous total actifs financiers	118 638	131 839
Immeubles de placement	2 719	2 727
Parts de réassureurs dans les provisions techniques et autres actifs	1 792	987
TOTAL	123 149	135 552

13b Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance

PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE

	30/06/2022	31/12/2021
Vie	90 656	99 771
Non vie	5 529	5 363
Unités de compte	16 378	18 025
Autres	354	305
Total	112 917	123 464
dont participation aux bénéfices différée passive	10 082	18 881
Part des réassureurs dans les provisions techniques	379	330
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES	112 538	123 134

PASSIFS FINANCIERS

	30/06/2022	31/12/2021
Juste valeur par résultat	6 183	6 481
▪ Transaction	0	0
▪ Juste valeur sur option	6 183	6 481
Instruments dérivés de couverture	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	221	128
Dettes représentées par un titre	0	0
Dettes subordonnées	906	1 053
Sous-total	7 310	7 662
Autres passifs	419	298
Total	7 729	7 960
TOTAL DES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS DES ACTIVITES D'ASSURANCE	120 646	131 424

Note 14 Impôts

14a Impôts courants

	30/06/2022	31/12/2021
Actif (par résultat)	973	1 249
Passif (par résultat)	617	774

14b Impôts différés

	30/06/2022	31/12/2021
Actif (par résultat)	1 504	1 496
Actif (par capitaux propres)	710	278
Passif (par résultat)	601	590
Passif (par capitaux propres)	359	536

Note 15 Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

15a Comptes de régularisation et actifs divers

	30/06/2022	31/12/2021
COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF		
Valeurs reçues à l'encaissement	133	121
Comptes d'ajustement sur devises	554	366
Produits à recevoir	730	654
Comptes de régularisation divers	2 430	4 170
Sous-total	3 847	5 311
AUTRES ACTIFS		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	399	69
Débiteurs divers	5 101	4 046
Stocks et assimilés	40	32
Autres emplois divers	44	38
Sous-total	5 583	4 185
TOTAL	9 430	9 496

15b Comptes de régularisation et passifs divers

	30/06/2022	31/12/2021
COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	62	110
Comptes d'ajustement sur devises	546	49
Charges à payer	2 088	1 796
Produits constatés d'avance	1 196	1 169
Comptes de régularisation divers	5 394	5 945
Sous-total	9 286	9 069
AUTRES PASSIFS		
Obligations locatives – Immobilier	958	870
Obligations locatives – Autres	49	1
Comptes de règlement sur opérations sur titres	1 219	816
Versements restant à effectuer sur titres	307	172
Créditeurs divers	2 281	1 856
Sous-total	4 814	3 714
TOTAL	14 100	12 783

15c Obligations locatives par durée résiduelle

30/06/2022	de 1 an à ≤ 1 an	de 1 an à ≤ 3 ans	de 3 ans à ≤ 6 ans	de 6 ans à ≤ 9 ans	> 9 ans	Total
Obligations locatives	220	321	263	113	91	1007
▪ Immobilier	200	293	262	113	91	958
▪ Autres	20	28	1	0	0	49

Note 16 Participation dans les entreprises mises en équivalence

16a Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

30/06/2022	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
ASTREE Assurances	Tunisie	30,00 %	14	1	0	31
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33 %	138	4	6	120
Caisse Centrale du Crédit Mutuel**	France	67,19 %	599	1	0	NC*
LYF SAS	France	48,87 %	-3	- 5	0	NC*
LYF SA	France	43,75 %	7	0	0	NC*
Autres participations			4	2		
Total (1)			758	3	6	
Coentreprises						
Euro Automatic Cash	Espagne	50,00 %	10	- 1	0	NC*
Total (2)			10	- 1	0	
TOTAL (1) + (2)			768	2	6	

* NC : Non communiqué.

** La Caisse Centrale de Crédit Mutuel est maintenue en mise en équivalence du fait d'une influence notable, malgré un taux de détention des droits de vote supérieur à 50% et compte tenu de l'analyse des règles de gouvernance propres à cette entité du groupe Crédit Mutuel.

31/12/2021	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
ASTREE Assurances	Tunisie	30,00 %	16	2	2	31
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33 %	135	- 22	8	133
Caisse Centrale du Crédit Mutuel**	France	54,07 %	362	5	2	NC*
LYF SAS	France	49,07 %	1	- 11	0	NC*
LYF SA	France	43,75 %	7	0	0	NC*
Autres participations			1	0		
Total (1)			521	- 26	11	
Coentreprises						
Bancas	France	50,00 %	0	0	0	NC*
Euro Automatic Cash	Espagne	50,00 %	11	8	0	NC*
FLOA (ex Banque du Groupe Casino)***	France	50,00 %	0	0	0	NC*
Total (2)			11	8	0	
TOTAL (1) + (2)			533	- 18	11	

* NC : Non communiqué.

** La Caisse Centrale de Crédit Mutuel est maintenue en mise en équivalence du fait d'une influence notable, malgré un taux de détention des droits de vote supérieur à 50% et compte tenu de l'analyse des règles de gouvernance propres à cette entité du groupe Crédit Mutuel.

*** Traitement selon IFRS5 en 2021, cf note 3e.

Note 17 Immeubles de placement

	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Autres*	30/06/2022
Coût historique	131	8	- 4	276	411
Amortissement et dépréciation	- 70	- 5	0	- 40	- 115
Montant net	61	3	- 4	236	296

* Les autres variations correspondent à l'adhésion de la fédération CMNE.

Note 18 Immobilisations corporelles et incorporelles

18a Immobilisations corporelles

	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2022
COÛT HISTORIQUE					
Terrains d'exploitation	590	1	- 1	42	632
Constructions d'exploitation	5 202	42	- 35	216	5 425
Droits d'utilisation - Immobilier	1 365	24	- 48	234	1 575
Droits d'utilisation - Autres	40	17	0	3	60
Autres immobilisations corporelles	2 877	221	- 100	217	3 215
Total	10 074	305	- 184	712	10 907
AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION					
Terrains d'exploitation	- 14	- 1	0	0	- 15
Constructions d'exploitation	- 3 381	- 89	29	- 145	- 3 586
Droits d'utilisation - Immobilier	- 505	- 106	35	- 58	- 634
Droits d'utilisation - Autres	- 39	- 9	36	0	- 12
Autres immobilisations corporelles	- 2 303	- 94	48	- 186	- 2 535
Total	- 6 242	- 299	148	- 389	- 6 782
MONTANT NET	3 831	6	- 36	323	4 126

DONT IMMEUBLES LOUÉS EN LOCATION FINANCEMENT

	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2022
Terrains d'exploitation	7	-	-	-	7
Constructions d'exploitation	101	-	- 1	-	100
TOTAL	108	0	- 1	0	107

18b Immobilisations incorporelles

	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2022
COÛT HISTORIQUE					
Immobilisations générées en interne*	625	36	0	14	675
Immobilisations acquises	1 646	24	- 8	47	1 709
▪ logiciels	248	8	- 2	11	265
▪ autres	1 398	16	- 6	36	1 444
Total	2 271	60	- 8	61	2 384
AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION					
Immobilisations générées en interne*	- 499	- 41	0	- 9	- 549
Immobilisations acquises	- 1 032	- 19	4	- 21	- 1 068
▪ logiciels	- 202	- 9	2	- 9	- 218
▪ autres	- 830	- 10	2	- 12	- 850
Total	- 1 531	- 60	4	- 30	- 1 617
MONTANT NET	740	0	- 4	31	767

* Ces rubriques correspondent aux logiciels développés en interne et immobilisés dans nos filiales Euro-information et Targobank AG.

Note 19 Écart d'acquisition

	31/12/2021	Variation				30/06/2022
		Augmentation	Diminution	dépréciation	Autres	
Écart d'acquisition brut	4 586	33	-	-	203	4 822
Dépréciations	- 1 446	-	-	- 1	- 2	- 1 449
ÉCART D'ACQUISITION NET	3 140	33	-	- 1	201	3 373

* Correspond aux goodwill liés à l'adhésion de CMNE au 1^{er} janvier 2022.

Unités génératrices de trésorerie	Valeur de l'EA			Variation		Valeur de l'EA au 30/06/2022
	au 31/12/2021	Augmentation	Diminution	dépréciation	Autres	
TARGOBANK Allemagne	1 976	-	-	-	-	1 976
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	497	-	-	-	-	497
Cofidis Group (ex Participations)	378	-	-	-	-	378
Groupe La Française		-	-	-	201	201
Cofidis France	79	-	-	-	-	79
Euro Protection Surveillance / Protection 24	51	-	-	-	-	51
GACM Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros SA (ex AMGEN)	46	-	-	- 1	-	45
Société d'investissement médias	-	33	-	-	-	33
SIIC Foncière Massena	26	-	-	-	-	26
Crédit Mutuel Equity SCR	21	-	-	-	-	21
Banque de Luxembourg	13	-	-	-	-	13
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances S.A.	12	-	-	-	-	12
Cofidis Italie	9	-	-	-	-	9
Banque Transatlantique	6	-	-	-	-	6
Dubly Transatlantique Gestion	5	-	-	-	-	5
Autres	22	-	-	-	-	22
TOTAL	3 140	33	0	- 1	201	3 373

Les unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés font l'objet de tests au minimum annuels qui visent à s'assurer de leur valeur recouvrable. Une perte de valeur est constatée par dépréciation de l'écart d'acquisition lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Le contexte de crise sanitaire, ses conséquences observées sur les résultats au 30 juin 2022, ainsi que les incertitudes macro économiques pour les années suivantes, ont conduit le groupe à identifier de potentiels indices de perte de valeur des écarts d'acquisition. En conséquence, le groupe a procédé à la mise à jour des tests de dépréciation de ses principales filiales.

La valeur recouvrable est déterminée selon deux types de méthodes :

- La juste valeur nette des coûts de vente, qui est basée sur l'observation des multiples de valorisation sur des transactions comparables ou des paramètres de marché retenus par les analystes sur des entités aux activités similaires ;
- La valeur d'utilité, qui repose sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus après prise en compte des exigences de fonds propres : cette méthode est généralement retenue au 30 juin 2022.

Pour la détermination de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie reposent sur les plans d'affaire déterminés par la Direction sur une durée maximum de cinq à sept ans, puis sur la projection d'un flux à l'infini en fonction d'un taux de croissance à long terme. Ce dernier est fixé à 2% pour l'ensemble de l'Europe, ce qui est une hypothèse mesurée comparativement au taux d'inflation observé sur très longue période. Les plans d'affaires ont été revus afin de prendre en compte les conséquences de la crise sanitaire.

Les flux de trésorerie utilisés dans le calcul de la valeur d'utilité tiennent enfin compte des exigences de fonds propres prudentiels.

- 8% pour les UGT de banque de détail et de leasing, implantées en Allemagne
- 8% pour les UGT de banque de détail, de crédit à la consommation et de leasing, implantées en France

Les flux de trésorerie utilisés dans le calcul de la valeur d'utilité sont déterminés sur la base des exigences de fonds propres prudentiels.

Les principaux facteurs de sensibilité du test de valeur recouvrable reposant sur la valeur d'utilité sont le taux d'actualisation et le niveau anticipé des flux futurs, lui-même impacté par les facteurs de sensibilité suivants :

- le niveau de réalisation des plans d'affaires
- le niveau de fonds propres alloués à chaque UGT
- Le taux de croissance à l'infini

Lorsque la valeur d'utilité a été mise en œuvre comme test de dépréciation, les paramètres et leur sensibilité ont été les suivants :

	Targobank Allemagne	Cofidis*	CIC
	Banque de réseau	Crédit à la consommation	Banque de réseau
Coût du capital	8 %	8 %	8 %
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse du coût du capital	- 7 %	- 12 %	- 12 %
Effet de la baisse de 50 points de base du taux de croissance à l'infini	- 4 %	- 9 %	- 9 %
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse des exigences de fonds propres CET1	- 4 %	- 1 %	- 1 %

* Cofidis France et Cofidis Group (ex Participations).

Si les hypothèses de sensibilité ci-dessus étaient retenues, cela n'impliquerait pas de dépréciation du goodwill sur Cofidis et CIC.

Note 20 Provisions et passifs éventuels

20a Provisions

	31/12/2021	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	30/06/2022
Provisions pour risques	587	198	- 7	- 187	8	599
Sur engagements de garantie ⁽²⁾	337	103	0	- 100	5	345
▪ dont pertes attendues à 12 mois (S1)	43	25	0	- 20	1	49
▪ dont pertes attendues à maturité (S2)	146	45	0	- 41	1	151
▪ dont provisions pour exécution des engagements sur signature	148	33	0	- 39	3	145
Sur engagements de financement ⁽²⁾	140	86	0	- 81	1	146
▪ dont pertes attendues à 12 mois (S1)	74	44	0	- 43	1	76
▪ dont pertes attendues à maturité (S2)	63	41	0	- 38	0	66
Provisions fiscales	2	1	0	- 2	0	1
Provisions pour litiges	79	6	- 5	- 3	2	79
Provisions pour risques sur créances diverses	29	3	- 1	- 2	- 2	27
Autres provisions	1 598	72	- 55	- 64	36	1 587
▪ Provision pour épargne logement	263	15	- 1	- 58	18	237
▪ Provisions pour éventualités diverses	915	30	- 21	- 5	18	937
▪ Autres provisions ⁽¹⁾	420	27	- 33	- 1	0	413
Provisions pour engagements de retraite	1 710	29	- 33	- 4	- 433	1 269
TOTAL	3 894	299	- 95	- 255	- 390	3 454

(1) Les autres provisions comprennent notamment des provisions sur des GIE à hauteur de 364 millions d'euros.

(2) Le poste comprend un provisionnement spécifique afin de tenir compte des effets de la crise Covid-19- cf note 1-Principes comptables.

20b Engagements de retraite et avantages similaires

	31/12/2021	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	30/06/2022
ENGAGEMENTS DE RETRAITE A PRESTATIONS DEFINIES ET ASSIMILES HORS CAISSES DE RETRAITE					
Indemnités de fin de carrière	1 327	25	- 20	- 422	910
Compléments de retraite	200	3	- 4	- 2	197
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	172	0	- 13	- 8	151
Sous-total comptabilisé	1 699	28	- 37	- 432	1 258
RETRAITES COMPLEMENTAIRES A PRESTATIONS DEFINIES ASSUREES PAR LES CAISSES DE RETRAITE DU GROUPE					
Engagements envers les salariés et retraités ⁽¹⁾	11	0	0	0	11
Juste valeur des actifs	-	-	-	-	-
Sous-total comptabilisé	11	0	0	0	11
TOTAL COMPTABILISÉ	1 710	28	- 37	- 432	1 269

REGIME A PRESTATIONS DEFINIES : PRINCIPALES HYPOTHESES ACTUARIELLES

	30/06/2022	31/12/2021
Taux d'actualisation ⁽²⁾	3,40 %	1,00 %
Taux attendu d'augmentation des salaires ⁽³⁾	Minimum 0,5%	Minimum 0,5 %

(1) Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite sont relatives aux entités situées à l'étranger.

(2) Le taux d'actualisation, déterminé par référence aux taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice IBOXX.

(3) L'augmentation annuelle des salaires est l'estimation de l'inflation future cumulée à la hausse des salaires ; elle est également fonction de l'âge du salarié.

Note 21 Dettes subordonnées

	30/06/2022	31/12/2021
Dettes subordonnées	8 863	6 950
Emprunts participatifs	20	20
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 152	1 002
Autres dettes	0	0
Dettes rattachées	67	82
TOTAL	10 102	8 054

PRINCIPALES DETTES SUBORDONNÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	Type	Date Émission	Montant Émission	Montant fin d'exercice ⁽¹⁾	Taux	Échéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	10.03.2014	120 M€	120 M€	4,25	27.06.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	21.05.2014	1000 M€	1000 M€	3,00	21.05.2024
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11.09.2015	1000 M€	1000 M€	3,00	11.09.2025
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	24.03.2016	1000 M€	1000 M€	2,375	24.03.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	12.09.2016	300 M€	300 M€	2,13	12.09.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	04.11.2016	700 M€	700 M€	1,875	04.11.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	31.03.2017	500 M€	500 M€	2,625	31.03.2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	15.11.2017	500 M€	500 M€	1,625	15.11.2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	25.05.2018	500 M€	500 M€	2,5	25.05.2028
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	18.06.2019	1000 M€	1000 M€	1,875	18.06.2029
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	19.11.2021	750 M€	750 M€	1,125	19.11.2031
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	16.06.2022	1250 M€	1250 M€	3,875	16.06.2032
Crédit Industriel et Commercial	Participatif	28.05.1985	137 M€	8 M€	[2]	[3]
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	09.11.2004	150 M€	150 M€	CMS10 cap 8	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	15.12.2004	750 M€	734 M€	[4]	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	25.02.2005	250 M€	250 M€	[5]	indéterminé

[1] Montants nets d'intra-groupe.

[2] Minimum 85% (TAM*+TMO) / 2 Maximum 130% (TAM*+TMO)/2.

* Pour les besoins du calcul de ce taux, à compter du 3 janvier 2022, toute référence au taux moyen mensuel du marché monétaire sera réputée être une référence à l'EuroSTR [Règlement (UE) 2021/1848 du 21 octobre 2021].

[3] Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28.05.1997 à 130% du nominal revalorisé de 1,5% par an pour les années ultérieures.

[4] CMS 10 ans ISDA CIC + 10 points de base.

[5] CMS 10 ans ISDA + 10 points de base.

Note 22 Réserves liées au capital et réserves

22a Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	30/06/2022	31/12/2021
Capital et réserves liées au capital	8 412	6 905
▪ Capital	8 412	6 905
▪ Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	0	0
Réserves consolidées	43 993	38 904
▪ Réserves réglementées	6	6
▪ Autres réserves (dont effets liés à la première application)	43 864	38 761
▪ Dont résultat de cession sur instruments de capitaux propres	158	141
▪ Report à nouveau	123	137
TOTAL	52 405	45 809

Les Caisses de Crédit Mutuel ont un capital social constitué :

- de parts A incessibles ;
- de parts B négociables ;

- de parts P à intérêts prioritaires.

Les parts B ne peuvent être souscrites que par les sociétaires détenant au minimum une part A. Les statuts des caisses locales limitent la souscription de parts B par un même sociétaire à 50 000 euros (à l'exception du réinvestissement du dividende versé en parts B). Conformément à la loi du 10 septembre 1947, le capital ne peut être inférieur, suite à des retraits d'apports, au quart du montant le plus élevé atteint par le capital par le passé.

Le régime de rachat des parts B diffère selon qu'elles aient été souscrites avant ou après le 31 décembre 1988 :

- les parts souscrites jusqu'au 31 décembre 1988 peuvent être remboursées sur demande du sociétaire pour le 1^{er} janvier de chaque année. Ce remboursement, qui s'effectue sous réserve du respect des dispositions réglementant la diminution du capital, est subordonné à un préavis minimal de 3 mois.
- les parts souscrites à compter du 1^{er} janvier 1989 peuvent être remboursées sur demande du sociétaire en observant un préavis de 5 ans, sauf en cas de mariage, de décès ou de chômage. Ces opérations sont également soumises au respect des dispositions réglementant la diminution du capital.

La caisse peut, sur décision du conseil d'administration et en accord avec le conseil de surveillance, dans les mêmes conditions, rembourser tout ou partie des parts de cette catégorie.

Les parts P à intérêts prioritaires sont émises par les caisses régionales de Crédit Mutuel de Normandie et Midi-Atlantique, et par la caisse de crédit mutuel « Cautionnement Mutuel de l'Habitat », société de caution mutuelle de crédits qui a émis depuis 1999 des parts sociales à intérêts prioritaires dont la souscription est réservée aux distributeurs de crédits cautionnés hors Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Au 30 juin 2022, le capital des Caisses de Crédit Mutuel se répartit comme suit :

- 259,2 millions d'euros au titre des parts A ;
- 8 149,2 millions d'euros au titre des parts B ;
- 3,3 millions d'euros au titre des parts P.

22b Gains ou pertes latents ou différés

	30/06/2022	31/12/2021
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFERES* LIES AUX :		
▪ Écarts de conversion	202	73
▪ Placements des activités d'assurance (actifs disponibles à la vente)	- 122	1 361
▪ Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres recyclables – instruments de dettes	- 161	- 23
▪ Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres non recyclables – instruments de capitaux propres	104	102
▪ Dérivés de couverture (CFH)	11	2
▪ Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	- 29	- 32
▪ Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	- 33	- 383
▪ Risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	0	0
▪ Autres	0	0
TOTAL	- 29	1 100

* Soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflet.

22c Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	30/06/2022	31/12/2021
	Mouvements	Mouvements
Écarts de conversion	-	-
Reclassement vers le résultat	-	0
Autres mouvements	128	128
Sous-total	128	128
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de dettes	-	-
Reclassement vers le résultat	-	0
Autres mouvements	- 138	28
Sous-total	- 138	28
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de capitaux propres	-	-
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	2	21
Sous-total	2	21
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-
Reclassement vers le résultat	-	0
Autres mouvements	9	2
Sous-total	9	2
Réévaluation des placements des activités d'assurance	-	-
Reclassement vers le résultat	-	0
Autres mouvements	- 1 482	- 45
Sous-total	- 1 482	- 45
Réévaluation des immobilisations	-	0
Écart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves	-	0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	349	30
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	3	2
TOTAL	- 1 129	165

22d Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	30/06/2022			31/12/2021		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Écarts de conversion	128	0	128	128	0	128
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de dettes	- 180	42	- 138	43	- 14	28
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de capitaux propres	3	- 1	2	22	- 1	21
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	12	- 3	9	3	- 1	2
Réévaluation des placements des activités d'assurance	- 2 059	577	- 1 482	- 129	84	- 45
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	499	- 150	349	34	- 4	30
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	3	0	3	2	0	2
TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	- 1 594	466	- 1 129	102	64	165

Note 23 Engagements donnés et reçus

ENGAGEMENTS DONNES

	30/06/2022	31/12/2021
Engagements de financement	89 691	81 900
Engagements en faveur d'établissements de crédit	677	739
Engagements en faveur de la clientèle	89 014	81 161
Engagements de garantie	25 501	24 717
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	4 826	5 286
Engagements d'ordre de la clientèle	20 675	19 431
Engagements sur titres	3 855	2 186
Autres engagements donnés	3 855	2 186
Engagements donnés de l'activité d'assurance	6 003	6 172

ENGAGEMENTS REÇUS

	30/06/2022	31/12/2021
Engagements de financement	15 536	6 963
Engagements reçus d'établissements de crédit	15 536	6 963
Engagements de garantie	116 795	105 177
Engagements reçus d'établissements de crédit	58 295	54 456
Engagements reçus de la clientèle	58 500	50 721
Engagements sur titres	2 008	1 871
Autres engagements reçus	2 008	1 871
Engagements reçus de l'activité d'assurance	5 809	5 893

Note 24 Intérêts et produits/charges assimilés

	30/06/2022		30/06/2021	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit & banques centrales ⁽¹⁾	68	61	- 59	19
Clientèle	4 984	- 990	4 547	- 844
▪ dont crédit-bail et location simple	329	- 105	306	- 120
▪ dont obligation locative	0	- 4	0	- 3
Instruments dérivés de couverture	1 008	- 934	1 357	- 1 377
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	252	- 18	263	- 21
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	84	0	116	0
Titres au coût amorti	22	0	23	0
Dettes représentées par un titre	0	- 612	0	- 539
Dettes subordonnées	0	- 4	0	- 3
TOTAL	6 418	- 2 497	6 247	- 2 765
<i>dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE :</i>	<i>5 158</i>	<i>- 1 545</i>	<i>4 627</i>	<i>- 1 367</i>

(1) dont - 324 millions d'euros d'impact des taux négatifs en produits et + 309 millions d'euros en charges en juin 2022 et dont - 292 millions d'euros d'impact des taux négatifs en produits et + 196 millions d'euros en charges en juin 2021.

Les charges d'intérêt sur banques centrales comprennent notamment les intérêts calculés dans le cadre des opérations du TLTRO III, qui tiennent compte d'un étalement :

- de la bonification sur la durée de vie de l'opération

- de la « surbonification » de 0,5 % sur la période « spéciale » d'intérêt.

Note 25 Commissions

	30/06/2022		30/06/2021	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	5	- 4	4	- 4
Clientèle	968	- 15	851	- 19
Titres	614	- 35	550	- 49
▪ dont activités gérées pour compte de tiers	442	0	387	0
Instruments dérivés	4	- 5	3	- 5
Change	16	- 1	13	- 1
Engagements de financement et de garantie	100	- 61	66	- 8
Prestations de services	1 327	- 647	997	- 465
TOTAL	3 034	- 768	2 484	- 550

Note 26 Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	30/06/2022	30/06/2021
Instruments de transaction	60	128
Instruments à la juste valeur sur option	53	-19
Inefficacité des couvertures	-15	-2
Sur couverture de flux de trésorerie (CFH)	0	0
Sur couverture de juste valeur (FVH)	-15	-2
▪ Variations de juste valeur des éléments couverts	-1 647	-128
▪ Variations de juste valeur des éléments de couverture	1 632	126
Résultat de change	25	-2
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat ⁽¹⁾	255	392
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	379	498

(1) Dont 227 millions d'euros provenant de l'activité de capital investissement au premier semestre 2022 contre 247 millions d'euros au premier semestre 2021. Les autres variations correspondent aux variations de juste valeur sur les autres portefeuilles à la JVR.

Note 27 Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	30/06/2022	30/06/2021
Dividendes	18	1
PV/MV réalisées sur instruments de dettes	- 45	41
TOTAL	- 27	42

Note 28 Produits nets des activités d'assurance

	30/06/2022	30/06/2021
CONTRATS D'ASSURANCE		
Primes acquises	6 440	5 932
Charges des prestations	- 4 476	- 4 480
Variations des provisions	1 163	- 2 612
Autres charges et produits techniques et non techniques	39	32
Produits nets des placements	- 1 555	2 761
Produits nets sur contrats d'assurance	1 611	1 633
Marge d'intérêt/commissions	- 4	- 4
Produits nets sur actifs financiers	- 4	- 4
Autres produits nets	4	3
PRODUITS NETS DES ACTIVITES D'ASSURANCE	1 611	1 632

Note 29 Produits et charges des autres activités

	30/06/2022	30/06/2021
PRODUITS DES AUTRES ACTIVITÉS		
Immeubles de placement	0	0
Charges refacturées	28	27
Autres produits	633	666
Sous-total	661	693
CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS		
Immeubles de placement :	- 5	- 2
▪ dotations aux provisions/amortissements	- 5	- 2
▪ moins values de cession	0	0
Autres charges	- 251	- 318
Sous-total	- 256	- 320
TOTAL NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES	405	373

Note 30 Frais généraux

	30/06/2022	30/06/2021
Charges de personnel	- 3 002	- 2 754
Autres charges	- 2 226	- 1 982
TOTAL	- 5 228	- 4 736

30a Charges de personnel

	30/06/2022	30/06/2021
Salaires et traitements	- 1 932	- 1 746
Charges sociales	- 640	- 619
Avantages du personnel à court terme	- 1	- 1
Intéressement et participation des salariés	- 201	- 184
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	- 229	- 205
Autres	1	0
TOTAL	- 3 001	- 2 754

EFFECTIFS

Effectifs moyens	30/06/2022	30/06/2021
Techniciens de la banque	39 392	37 932
Cadres	29 738	27 031
TOTAL	69 130	64 963
dont France	56 448	53 053
dont étranger	12 682	11 910
TOTAL	69 130	64 963

30b Autres charges d'exploitation

	30/06/2022	30/06/2021
Impôts et taxes ⁽¹⁾	- 540	- 404
Locations	- 141	- 140
▪ locations à court terme d'actifs	- 56	- 54
▪ locations d'actifs de faible valeur/substituables (2)	- 80	- 77
▪ autres locations	- 5	- 9
Autres services extérieurs	- 1 129	- 1 049
Autres charges diverses	- 54	- 50
TOTAL	- 1 864	- 1 643

(1) Le poste "Impôts et taxes" comprend une charge de - 319 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique en 2022, contre -231 millions d'euros en 2021.

(2) Inclut le matériel informatique.

30c Dotations et reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	30/06/2022	30/06/2021
Amortissements	- 362	- 337
▪ immobilisations corporelles	- 301	- 281
dont droits d'utilisation	- 116	- 106
▪ immobilisations incorporelles	- 61	- 56
Dépréciations	0	- 1
▪ immobilisations corporelles	- 1	- 2
▪ immobilisations incorporelles	1	1
TOTAL	- 362	- 339

Note 31 Coût du risque de contrepartie

	30/06/2022	30/06/2021
Pertes attendues à 12 mois (S1)	- 66	- 74
Pertes attendues à maturité (S2)	- 55	205
Actifs dépréciés (S3)	- 349	- 319
TOTAL	- 470	- 188

30/06/2022	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total
Pertes attendues à 12 mois [S1]	- 405	339				- 66
▪ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	- 1	1				0
▪ Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 329	271				- 58
dont location financement	- 21	17				- 4
▪ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0				0
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	- 6	4				-2
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0				0
▪ Engagements donnés	- 69	63				- 6
Pertes attendues à maturité [S2]	- 796	741				- 55
▪ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	- 3	0				- 3
▪ Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 704	659				- 45
dont location financement	- 37	32				- 5
▪ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0				0
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	- 1	3				2
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0				0
▪ Engagements donnés	- 86	79				- 7
Actifs dépréciés [S3]	- 839	1 043	- 488	- 130	65	- 349
▪ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
▪ Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 803	980	- 479	- 129	65	- 366
dont location financement	- 8	11	- 5	- 2	0	- 4
▪ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	19	0	0	0	19
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	- 8	0	0	- 8
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
▪ Engagements donnés	- 36	44	- 1	- 1	0	6
TOTAL	- 2 038	2 121	- 488	- 130	65	- 470

30/06/2021	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total
Pertes attendues à 12 mois [S1]	- 319	245				- 74
▪ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	- 1	1				0
▪ Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 247	179				- 68
dont location financement	- 18	9				- 9
▪ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	1				1
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	- 4	4				0
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0				0
▪ Engagements donnés	- 67	60				- 7
Pertes attendues à maturité [S2]	- 338	545				207
▪ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0				0
▪ Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 274	428				154
dont location financement	- 7	27				20
▪ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0				0
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	- 1	1				0
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0				0
▪ Engagements donnés	- 63	116				53
Actifs dépréciés [S3]	- 739	1 062	- 589	- 140	87	- 319
▪ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
▪ Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 680	1 008	- 589	- 140	87	- 314
dont location financement	- 7	11	- 5	- 1	1	- 1
▪ Actifs financiers au coût amorti – titres	- 7	0	0	0	0	- 7
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	1	0	0	0	1
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
▪ Engagements donnés	- 52	53	0	0	0	1
TOTAL	- 1 396	1 852	- 589	- 140	87	- 186

Note 32 Gains ou pertes sur autres actifs

	30/06/2022	30/06/2021
Immobilisations corporelles et incorporelles	4	0
▪ Moins-values de cession	- 6	- 12
▪ Plus-values de cession	10	12
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	42	1
TOTAL	46	0

Note 33 Variations de valeur des écarts d'acquisition

	30/06/2022	30/06/2021
Dépréciation des écarts d'acquisition	- 1	- 69
Ecart d'acquisition négatif passé en résultat	0	0
TOTAL	- 1	- 69

Note 34 Impôts sur les bénéfices

DECOMPOSITION DE LA CHARGE D'IMPOT

	30/06/2022	30/06/2021
Charge d'impôt exigible	- 756	- 845
Charge d'impôt différé	- 29	- 51
Ajustements au titre des exercices antérieurs	12	11
TOTAL	- 773	- 885

Note 35 Encours des opérations réalisées avec les parties liées

ÉLEMENTS DE BILAN RELATIFS AUX OPERATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

	30/06/2022		31/12/2021	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale
ACTIFS				
Actifs à la juste valeur par résultat	3	199	19	9
Actifs financiers à la JVCP	0	0	20	0
Actifs financiers au coût amorti	12 861	3 787	12 929	5 390
Placements des activités d'assurance	0	90	0	114
Actifs divers	1	7	0	0
TOTAL	12 864	4 083	12 968	5 513
PASSIFS				
Passifs à la juste valeur par résultat	59	6	0	9
Dettes représentées par un titre	0	11	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	1 619	958	1 020	1 881
Dettes envers la clientèle	16	503	17	501
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	0	55	0	205
Dettes subordonnées	0	10	0	10
Passifs divers	0	1	0	5
TOTAL	1 694	1 543	1 038	2 611
Engagements de financement donnés	0	0	35	0
Engagements de garantie donnés	16	1	15	0
Engagements de financement reçus	0	0	0	0
Engagements de garanties reçus	0	702	0	708

ÉLEMENTS DE RESULTAT RELATIFS AUX OPERATIONS REALISEES AVEC LES PARTIES LIEES

	30/06/2022		30/06/2021	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale
Intérêts reçus	- 9	7	- 3	11
Intérêts versés	3	- 16	2	- 15
Commissions reçues	1	8	0	6
Commissions versées	- 0	- 7	0	- 1
Gains ou pertes nets sur actifs financiers JVCP et JVR	- 63	- 1	33	1
Produits nets des activités d'assurance	0	- 61	- 17	- 113
Autres produits et charges	5	23	14	46
Frais généraux	1	- 11	0	- 8
TOTAL	- 62	- 57	29	- 73

5.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE

PricewaterhouseCoopers France

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.R.L. au capital de 86 000 €
338 683 956 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

KPMG S.A.

Tour EQHO
2, Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Siège social : 4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg

Capital social : € 8 411 693 000

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2022

Période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, relatifs à la période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration du 28 juillet 2022. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, la régularité et la sincérité des comptes semestriels consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Paris La Défense, le 5 août 2022
KPMG S.A.

Neuilly-sur-Seine, le 5 août 2022
PricewaterhouseCoopers France

Sophie Sotil-Forgues
Associée

Arnaud Bourdeille
Associé

Laurent Tavernier
Associé

6 COMPTES CONSOLIDÉS DE LA BFCM

6.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE LA BFCM

6.1.1 Bilan

Bilan actif

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021	Notes
Caisse, Banques centrales	103 811	120 723	4
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	30 694	21 941	5a
Instruments dérivés de couverture	985	2 128	6a
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	34 770	32 014	7
Titres au coût amorti	3 357	3 640	10a
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	60 474	57 059	10b
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	311 315	286 482	10c
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	- 1 945	449	6b
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	109 429	121 042	13a
Actifs d'impôts courants	624	801	14a
Actifs d'impôts différés	1 766	1 364	14b
Compte de régularisation et actifs divers	7 481	8 195	15a
Actifs non courants destinés à être cédés	0	107	3c
Participations dans les entreprises mises en équivalence	841	839	16
Immeubles de placement	25	30	17
Immobilisations corporelles	2 561	2 467	18a
Immobilisations incorporelles	489	489	18b
Écarts d'acquisition	3 131	3 098	19
TOTAL DE L'ACTIF	669 808	662 868	

Bilan passif

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021	Notes
Banques centrales	493	605	4
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	19 084	12 082	5b
Instruments dérivés de couverture	4 206	2 034	6a
Dettes représentées par un titre au coût amorti	119 173	121 463	11a
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	78 044	76 881	11b
Dettes envers la clientèle au coût amorti	280 267	274 257	11c
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-543	13	6b
Passifs d'impôts courants	544	581	14a
Passifs d'impôts différés	855	1 027	14b
Compte de régularisation et passifs divers	11 372	9 733	15b
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0	3c
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	107 157	117 520	13b
Provisions	2 634	2 993	20
Dettes subordonnées au coût amorti	10 602	8 554	21
Capitaux propres totaux	35 920	35 127	22
Capitaux propres – Part du Groupe	32 177	31 282	22
Capital et réserves liées	6 495	6 197	22a
Réserves consolidées	24 097	21 759	22a
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	16	839	22b
Résultat de l'exercice	1 570	2 487	
Capitaux propres – Intérêts minoritaires	3 743	3 845	
TOTAL DU PASSIF	669 808	662 868	

6.1.2 Compte de résultat

Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2022	30/06/2021	Notes
Intérêts et produits assimilés	4 956	5 023	24
Intérêts et charges assimilées	- 1 884	-2 310	24
Commissions (produits)	2 078	1 812	25
Commissions (charges)	-594	-445	25
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	375	485	26
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	- 27	42	27
Produits nets des activités d'assurance	1 192	1 295	28
Produits des autres activités	330	336	29
Charges des autres activités	- 192	-255	29
Produit net bancaire	6 234	5 983	
Charges de personnel	- 1 777	-1 717	30a
Autres charges générales d'exploitation	- 1 621	-1 429	30b
Dot/Rep sur amortissements et provisions des immos corporelles et incorporelles	- 161	-159	30c
Résultat brut d'exploitation	2 675	2 677	
Coût du risque de contrepartie	-415	-204	31
Résultat d'exploitation	2 259	2 473	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	22	8	16
Gains ou pertes sur autres actifs	40	- 2	32
Variations de valeur des écarts d'acquisition	- 1	- 69	33
Résultat avant impôt	2 321	2 410	
Impôts sur les bénéfices	- 579	- 693	34
Gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées	0	7	3c
Résultat net	1 742	1 723	
Résultat - Intérêts minoritaires	172	204	
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	1 570	1 519	

État du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2022	30/06/2021
Résultat net	1 742	1 723
Écarts de conversion	131	50
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de dettes	- 141	46
Réévaluation des placements des activités d'assurance	- 1 688	-67
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	11	1
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	1	0
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	- 1 686	30
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de capitaux propres à la clôture	0	1
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	291	27
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE	0	0
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	291	27
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	347	1 780
<i>dont part du groupe</i>	<i>747</i>	<i>1 579</i>
<i>dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>- 400</i>	<i>201</i>

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.

6.1.3 Tableau de variation des capitaux propres

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	Actifs à la										
	Capital	Primes	Réserves ⁽¹⁾	Écart de conversion	Actifs à la juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés de couverture	Écart actuariels	Résultat net - part du groupe	Capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres consolidés
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2020	1 689	4 509	20 401	- 89	1 064	0	- 331	1 284	28 527	4 048	32 575
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	1 284	-	-	-	-	- 1 284	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	- 102	-	-	-	-	-	- 102	- 1	- 103
Opérations d'acquisitions de participations complémentaires ou de cessions partielles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-	-	1 182	-	-	-	-	- 1 284	- 102	- 1	- 103
Résultat consolidé de la période	-	-	-	-	-	-	-	1 519	1 519	205	1 723
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	176	50	- 193	1	26	-	60	- 4	56
Sous-total	-	-	176	50	- 193	1	26	1 519	1 579	200	1 779
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	6	-	-	-	-	-	6	- 1	5
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2021	1 689	4 509	21 765	- 39	872	1	- 306	1 519	30 009	4 247	34 256
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 508	- 508
Opérations d'acquisitions de participations complémentaires ou de cessions partielles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- 508	- 508
Résultat consolidé de la période	-	-	-	-	-	-	-	968	968	151	1 119
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	- 11	81	222	1	7	-	299	- 4	295
Sous-total	-	-	- 11	81	222	1	7	968	1 267	147	1 414
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires ⁽²⁾	-	-	- 13	-	-	-	-	-	- 13	- 47	- 60
Autres variations	-	-	18	-	-	-	-	-	18	7	25
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2021	1 689	4 509	21 759	42	1 093	2	- 299	2 487	31 282	3 845	35 127
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	2 487	-	-	-	-	- 2 487	0	-	0
Augmentation de capital ⁽³⁾	23	-	-	-	-	-	-	-	23	-	-
Distribution de dividendes	-	-	- 230	-	-	-	-	-	- 230	- 125	- 382
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	23	0	2 257	-	-	-	-	- 2 487	- 207	- 152	- 359
Résultat consolidé de la période	-	-	-	-	-	-	-	1 570	1 570	172	1 742

Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				130	- 1 239	9	276		- 823	- 573	- 1 395
Sous-total	0	0	0	130	- 1 239	9	276	1 570	747	- 400	347
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires ⁽²⁾			- 19						- 19	74	56
Autres variations		275	100						375	376	751
CAPITAUX PROPRES											
AU 30 JUIN 2022	1 711	4 784	24 097	173	- 145	11	- 23	1 570	32 177	3 743	35 920

(1) Les réserves sont constituées au 30 juin 2022 par la réserve légale pour 169 millions d'euros, les réserves statutaires pour 6 705 millions d'euros et les autres réserves pour 17 223 millions d'euros.

(2) Concerne l'actualisation de la dette relative au put Cofidis ainsi que la comptabilisation d'un put au niveau du pôle Presse.

(3) Est relatif à l'entrée de Crédit Mutuel Nord Europe dans le périmètre depuis le 1^{er} Janvier 2022.

6.1.4 Tableau des flux de trésorerie nette

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2022	30/06/2021
Résultat net	1 742	1 723
Impôt	579	693
Résultat avant impôts	2 321	2 417
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	158	156
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	- 12
+/- Dotations nettes aux provisions	32	- 162
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	- 22	- 8
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	0	- 12
+/- (Produits)/charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	- 2 823	4 198
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	- 2 654	4 160
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	- 1 958	29 641
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	- 16 934	- 5 241
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	- 1 482	- 8 065
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	- 4 433	- 348
Impôts versés	- 372	- 117
= Diminution/ nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	- 25 180	15 870
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	- 25 513	22 446
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	321	132
+/- Flux liés aux immeubles de placement	- 5	- 5
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 99	- 101
Total flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement (B)	218	26
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	- 381	- 104
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	4 476	- 1 511
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	4 095	- 1 615
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée (D)	421	11
Augmentation/nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	- 20 780	20 869
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	- 25 513	22 446
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	218	26
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	4 095	- 1 615
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	421	11
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	112 240	91 900
Caisse, banques centrales (actif & passif)	120 120	98 537
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 7 880	- 6 637
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	91 461	112 769
Caisse, banques centrales (actif & passif)	103 320	122 387
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 11 860	- 9 618
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	- 20 780	20 869

6.2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE LA BFCM

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

Note 1 Principes et méthodes comptables

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés de l'exercice sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 30 juin 2022.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-financial-statements

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2017-02 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

Le groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2022, les amendements adoptés par l'UE et la décision IFRIC tels que présentés ci-après :

Amendements à IFRS 3 – Référence au cadre conceptuel

Il met à jour la référence à la version actualisée du Cadre conceptuel de 2018 (en remplacement de celle relative à sa version antérieure de 1989). Il introduit une exception pour ne pas créer de divergences avec les conséquences actuelles en matière de reconnaissance d'actifs et de passifs lors d'un regroupement d'entreprise.

Selon celle-ci, un acquéreur doit se référer aux définitions données par IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ou IFRIC 21 Taxes prélevées par une autorité publique, au lieu de celles fournies dans le nouveau Cadre conceptuel.

Un acquéreur ne doit pas comptabiliser les actifs éventuels acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

Amendements à IAS 37 - coût d'exécution du contrat

Il clarifie la notion de « coûts inévitables » utilisée dans la définition d'un contrat onéreux. Il s'applique aux contrats pour lesquels le groupe n'aurait pas rempli ses obligations contractuelles au 1^{er} janvier 2022.

Amendements à IAS 16 - Produit antérieur à l'utilisation prévue

Il interdit de déduire du coût d'une immobilisation corporelle, les produits nets dégagés au cours des tests de fonctionnement de l'immobilisation. Le produit de la vente de tels éléments doit être comptabilisé immédiatement en résultat.

Amélioration des normes IFRS – Cycle 2018-2020

Les amendements mineurs portent principalement sur les normes suivantes :

- IFRS 1 – Première application des normes IFRS : il introduit une simplification dans l'application d'IFRS 1 pour une filiale adoptant les normes IFRS après sa mère ;
- IFRS 9 – Instruments financiers : il précise les frais à inclure dans le test de 10% utilisé pour déterminer si un passif financier doit être décomptabilisé, en cas de renégociation des conditions. Sont visés uniquement les frais payés ou reçus entre l'emprunteur et le prêteur, y compris ceux payés ou reçus pour le compte de l'autre.
- IFRS 16 – Contrats de location : il modifie l'exemple illustratif 13 afin de lever toute confusion sur le traitement des avantages reçus par le bailleur.

Invasion de l'Ukraine par la Russie

N'étant pas implanté en Ukraine et en Russie, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel n'a pas d'équipes présentes sur les lieux de conflits ; les expositions directes dans ces deux pays ainsi qu'à la Biélorussie sont non significatives. Par ailleurs, le groupe n'a aucun actif à la Banque centrale de Russie.

Le groupe est engagé dans la mise en œuvre et le respect des mesures restrictives ainsi que des sanctions individuelles et économiques adoptées par l'Union Européenne en réponse à l'agression militaire de l'Ukraine par la Russie. En particulier, il possède un dispositif d'une gouvernance et de pilotage des risques robuste, lui permettant d'avoir un suivi attentif des flux opérés par ses clients avec la Russie permettant de lutter contre le blanchiment, la fraude fiscale ou le financement du terrorisme. Le groupe fait également preuve d'une vigilance accrue en matière de cybersécurité.

Par ailleurs, le groupe est totalement mobilisé pour faire face aux impacts liés à la crise ukrainienne et, au contexte d'incertitudes économiques accrues, qui continue de peser sur les secteurs précédemment affectés par la crise Covid-19.

Il est totalement impliqué pour accompagner en proximité ses clients professionnels et entreprises en difficulté (notamment TPE/PME) et ses clients particuliers.

Le groupe suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité.

La crise ukrainienne peut entraîner une dégradation de la qualité du portefeuille de crédits, et augmenter le niveau de provisionnement, déjà fortement accru pendant la crise sanitaire.

Une analyse au cas par cas, est réalisée afin de suivre toute éventuelle augmentation du risque de crédit des clients professionnels ou entreprises en difficultés, et clients particuliers, qui seraient affectés, directement ou indirectement, par le conflit ukrainien par la hausse de prix de l'énergie, des matières premières agricoles, métaux, ainsi qu'une inflation sous-jacente.

Par ailleurs, les pondérations de scénarios demeurent inchangées par rapport à 31 décembre 2021 (cf. paragraphe II.1.viii)

Le groupe est également impacté par la situation des marchés financiers qui pourrait diminuer la valorisation de ses portefeuilles d'instruments financiers (obligations, actions et dérivés) et par l'inflation sur ses frais généraux.

Les effets sur la marge d'intérêt 2022 dépendront notamment des répercussions de l'inflation et de la politique monétaire de la BCE sur la courbe des taux et le niveau des taux de l'épargne réglementée.

Au 30.06.2022, les analyses de l'impact macroéconomique de la crise permettent d'être confiant dans la capacité du groupe à absorber les effets sans difficulté.

Réforme IBOR

La réforme des taux IBORs s'inscrit en réponse aux faiblesses constatées sur les méthodologies de construction des indices et des taux interbancaires, celles-ci étant fondées sur les données déclarées des banques et sur un volume de transactions sous-jacentes significativement en baisse.

En Europe, elle se matérialise par le règlement Benchmark dit « BMR » publié en 2016 et entré en vigueur début 2018. L'élément majeur de cette réforme repose sur un calcul de taux sur la base de transactions réelles, pour la sécurisation et la fiabilisation des indices utilisés par le marché.

Tous les indices doivent désormais être conformes au règlement BMR. Les indices non conformes ont été utilisés jusqu'au 31 décembre 2021 et pour certains termes LIBOR (USD) éventuellement jusqu'au 30 juin 2023. A terme, les anciens indices de référence ne pourront plus être utilisés sauf s'ils sont conformes à la nouvelle réglementation ou bénéficient d'une extension exceptionnelle de contribution.

Afin d'assurer une transition sans heurt, le groupe a lancé un chantier en mode projet dès le premier trimestre 2019, et s'assure de couvrir les risques (juridiques, commerciaux, organisationnels, outils et financiers/comptables) associés à cette transition.

L'EONIA avait été défini comme un tracker de l'€ster depuis octobre 2019 et jusqu'à sa disparition. L'€STR a été définitivement désigné par la Commission Européenne en tant que successeur de l'EONIA, pour tous contrats non échus début janvier 2022, qui n'intégreraient pas une clause de repli robuste.

Par ailleurs, le SARON majoré d'un ajustement d'écart défini par maturité représentera, par défaut, l'indice de remplacement légal du LIBOR CHF.

Depuis le changement de sa méthodologie de calcul en juillet 2019, l'Euribor est conforme à la réglementation BMR.

Enfin, en novembre 2021, le régulateur britannique Financial Conduct Authority a annoncé la publication de LIBOR GBP et JPY synthétiques jusqu'à la fin 2022 qui pourront être utilisés pour des contrats difficiles à gérer au niveau transition juridique (clauses de repli inexistantes) L'indice de marché successeur du LIBOR GBP est le SONIA, mais cet indice ne bénéficiera pas d'une bascule « réglementaire » contrairement au LIBOR CHF ou à l'EONIA.

Le régulateur ne s'est pas prononcé sur l'indice de substitution du LIBOR USD pour les maturités qui cesseront d'être publiées au 30 juin 2023. En revanche, le Comité de référence des taux alternatifs (ARRC), l'ISDA, et l'Association des prêts de marché (LMA) ont émis des préconisations à ce sujet. Par ailleurs, depuis fin 2021, les organismes de réglementation ont recommandé l'arrêt de l'utilisation de l'USD LIBOR dans les nouveaux contrats.

Le groupe estime que des incertitudes persistent sur les expositions indexées sur les taux LIBOR USD, et GBP pour les contrats existants non encore amendés sur les périmètres hors marché, les autres expositions ayant basculées sur des indices de remplacement conformes aux standards du marché au plus tard en Janvier 2022.

Concernant les contrats en stock, le groupe poursuit ses travaux de transition vers les taux de remplacement.

Le groupe a défini une démarche pour la mise à jour des contrats par négociations bilatérales entre parties ou par l'actualisation des conditions commerciales (i.e changement du taux de référence par voie d'avenant). Celui-ci débutera dès le second semestre 2022.

Sur les aspects comptables, le groupe applique les amendements aux normes IAS 39, IFRS 9, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16, Phase 1 pour la période préparatoire à la réforme et Phase 2, pour la période de transition vers les nouveaux indices dès lors qu'ils seront définis. Sur les traitements et assouplissements introduits par ces textes, cf. Section 3.1.

Les expositions non échues au 30.06.2022 et qui seront soumises aux changements liés à la réforme des taux de référence concernent principalement l'indice USD-LIBOR. Elles sont présentées au sein des informations relatives à la gestion des risques.

Les expositions non échues et qui seront soumises aux changements liés à la réforme IBOR sont présentées ci-dessous :

Soldes au 30/06/2022 <i>(en millions d'euros)</i>	Actifs financiers – Valeurs comptables	Passifs financiers – Valeurs comptables	Dérivés – Notionnels	dont dérivé de couverture
USD-Libor	199	645	0	0
GBP-Libor	0	0	0	0

1. PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

1.1 ENTITÉ CONSOLIDANTE

La société mère du groupe est la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

1.2 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS28R.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1% sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de consolidation par palier). Ce critère quantitatif n'est que relatif; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Le périmètre de consolidation est composé :

- **des entités contrôlées de manière exclusive** : il y a présomption de contrôle lorsque le groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées sont consolidés par intégration globale.
- **des entités sous contrôle conjoint** : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :
 - une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,
 - une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.

- **des entités sous influence notable** : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité « consolidante » mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Les participations détenues par des sociétés de capital développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont comptabilisées en juste valeur par résultat.

1.3 MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

1.3.1 Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité « consolidante ».

1.3.2 Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

1.4 INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuels et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

Conformément à IAS32, le groupe a comptabilisé une dette au titre de l'engagement de porter sa participation dans COFIDIS Participation à 100%. La contrepartie a été constatée en diminution des intérêts minoritaires et en diminution de la part du groupe pour le montant excédent.

1.5 DÂTE DE CLOTÛRE

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

1.6 ÉLIMINATION DES OPÉRATIONS RÉCIPROQUES

Les comptes réciproques ainsi que les profits ou les pertes résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

1.7 CONVERSION DES COMPTES EN DEVICES ETRANGÈRES

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau, qui résulte de l'évolution des cours de change, est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte « Réserves de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « Réserves de conversion ». Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

1.8 ÉCARTS D'ACQUISITION

1.8.1 Écarts d'évaluation

À la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

1.8.2 Écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente selon la norme IFRS 5, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. L'écart d'acquisition correspond à la somme de la contrepartie transférée et des participations ne donnant pas le contrôle minoré du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total) ; dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.

Les écarts d'acquisitions n'intègrent pas les coûts directs liés aux acquisitions qui selon IFRS 3R, sont comptabilisés en résultat.

Le groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. L'écart d'acquisition issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise. La valeur recouvrable d'une UGT ou groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est évaluée par rapport aux flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le groupe suit son activité.

Lorsque le goodwill concerne une entreprise associée ou une coentreprise, il est inclus dans la valeur comptable de la valeur de mise en équivalence. Dans ce cas, il n'est pas soumis à des tests de dépréciation séparément de la valeur de mise en équivalence. Lorsque la valeur recouvrable de celle-ci (à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) est inférieure

à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée et n'est pas affectée à un actif en particulier. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur recouvrable de la mise en équivalence augmente ultérieurement.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 INSTRUMENTS FINANCIERS SELON IFRS 9

2.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

2.1.1.a Prêts, créances, ou titres de dettes acquis

L'actif est classé :

- au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, cf. § ci-dessous « Caractéristiques des flux de trésorerie » (modèle de collecte) ;
- en juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente) ;
- en juste valeur par résultat, si :
 - il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et / ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou
 - le groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI (Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts) des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé est considérée comme raisonnable, par exemple, si :

- elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10 % du nominal remboursé ; ou
- elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêts benchmark entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarios raisonnablement possibles. A cet effet, le groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

A noter que :

- les dérivés incorporés à des actifs financiers ne sont plus comptabilisés séparément, ce qui implique que l'ensemble de l'instrument hybride est alors considéré comme non-basique et enregistré en juste valeur par résultat ;
- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et peut être remis en cause en cas de changement de modèle (cas exceptionnels).

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires ;
- le mode de rémunération des gestionnaires ;
- la fréquence, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes ;
- la raison des ventes ;
- les prévisions de ventes futures ;
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit ;
- proches de la maturité et pour un montant proche du pair ;
- exceptionnelles (par exemple, liées à un stress de liquidité).

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille. Des cessions fréquentes et/ou significatives ne seraient pas compatibles avec ce modèle de gestion. Par ailleurs, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas-par-cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres, par exemple 2 % pour une maturité moyenne de 8 ans (le groupe ne cède pas ses crédits).

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers, qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

Actifs financiers au coût amorti

Ils incluent principalement :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit ;
- les autres prêts aux établissements de crédits, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat ;
- une partie des titres détenus par le groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

Les actifs sont valorisés lors des arrêtés suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir

compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne, le groupe l'a intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Prêts garantis par l'Etat (PGE)

Le groupe s'est engagé dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie lié à la crise Covid-19. Celui-ci a été renforcé en Avril 2022, dans le contexte du conflit en Ukraine.

Le groupe propose :

- des prêts garantis par l'État (PGE)¹ pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels, et
- depuis avril 2022, des PGE Résilience pour les clients qui n'auraient pas souscrit de PGE depuis Mars 2020 ou qui n'auraient pas saturé le plafond de leur 1er PGE.

Les PGE représentent des prêts in fine d'une durée de 12 mois, qui comportent une clause de différé d'amortissement sur une période d'un à cinq ans. En date de souscription, le taux d'intérêt du PGE s'établit à 0%, augmenté du coût de la garantie d'Etat fixé entre 0,25 % et 0,50 % [et refacturé au client via une commission].

A l'issue des 12 premiers mois, le bénéficiaire du PGE a la possibilité de fixer une nouvelle durée au PGE (limitée à 6 ans au total) et ses modalités d'amortissement. Conformément aux annonces gouvernementales du 14 janvier 2021, il peut obtenir un « report d'un an supplémentaire » pour commencer à rembourser le capital.

Le groupe Crédit Mutuel estime que cette mesure de différé d'amortissement s'inscrit dans le cadre légal du PGE (i.e aménagement de l'échéancier contractuel, avec une 1ère échéance de remboursement annuelle). Ce « report » ne représente pas, pris isolément, un indicateur de dégradation du risque de crédit ou du probable défaut de l'emprunteur (i.e « unlikely to pay »).

Détenus dans un objectif de collecte des flux de trésorerie et respectant le critère du prêt basique, ils sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En date de comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés à leur valeur nominale, celle-ci étant représentative de la juste valeur.

En date d'anniversaire de souscription, les PGE peuvent faire l'objet d'un différé d'amortissement. La révision des flux liée à la prise en compte des commissions de garantie sur la durée d'amortissement est comptabilisée comme un ajustement de la valeur comptable des PGE, avec un impact positif et immédiat en résultat. Cet impact est non significatif en date d'arrêté.

Au 30 juin 2022, les prêts garantis par l'État émis par le groupe s'élèvent à de 10,9 milliards d'euros, garantis à hauteur de 9,8 milliards d'euros. Les encours déclassés en statut 3 s'élèvent à 0,8 milliard d'euros.

L'évaluation des pertes de crédit attendues de ces prêts tient compte de l'effet de la garantie d'État (mise en œuvre par la Banque Publique d'Investissement), à hauteur de 70 % à 90 % du capital et des intérêts restant dûs. Au 30 juin 2022, la dépréciation s'élève à 0,1 milliard d'euros.

Réforme des taux de référence

Conformément à l'amendement Phase 2 aux normes IAS 39, IFRS 9, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16, le groupe applique le traitement comptable dérogatoire des actifs/passifs financiers, dont les changements de base de détermination des flux de trésorerie contractuels résultent de la réforme IBOR et sont effectués sur base économique équivalente. Selon celui-ci, le taux d'intérêt effectif de l'actif ou du passif financier modifié est révisé prospectivement ; sa valeur comptable demeure inchangée.

[1] Les principales caractéristiques des prêts garantis par l'Etat et du mécanisme de déclenchement de la garantie sont récapitulées dans l'article 2 de l'Arrêté du 23 mars 2020, accordant la garantie de l'Etat aux établissements de crédit et sociétés de financement, ainsi qu'aux prêteurs mentionnés à l'article L. 548-1 du code monétaire et financier.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Le groupe ne cédant pas ses crédits, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, en date de règlement et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (cf. § « II-1-vii Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « II.1.viii Evaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § « 2.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Depuis l'exercice 2018, les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Ce changement avait été effectué dans le but d'être en cohérence avec des états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du Short Term Exercise (STE) et pour avoir une meilleure lecture des intérêts reçus et versés.

En 2019, afin de mieux refléter les produits et charges d'intérêts des instruments de transaction, le groupe a également revu le schéma de comptabilisation et de présentation dans le produit net bancaire des produits et charges d'intérêts de certains de ces instruments financiers à la juste valeur par résultat et a procédé notamment aux retraitements suivants : (i) enregistrement sous forme compensée globalement des intérêts sur les jambes prêteuses et emprunteuses des swaps de transaction et (ii) reclassement des intérêts sur instruments dérivés de couverture de la rubrique « produits et charges d'intérêt sur instruments dérivés de couverture ».

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

2.1.1.b Instruments de capitaux propres acquis

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat ; ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres non recyclables, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable, dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession (cf. § « 2.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat.

2.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

2.1.2.a Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

- Ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, et
- Les passifs financiers non dérivés que le groupe a classé dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
 - les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables ;
 - les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié ;
 - les instruments appartenant à un groupe d'instruments financiers évalués et gérés en juste valeur.

La comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option, est constatée en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables. Le groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

2.1.2.b Passifs financiers au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire, les titres de refinancement TLTRO II et III...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisés, lors des arrêts suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) qui sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

Parmi les passifs financiers au coût amorti, figurent les opérations de TLTRO III.

Le programme TLTRO III permet aux banques de bénéficier depuis septembre 2019, de sept tranches de refinancement d'une durée respective de trois ans, et à taux d'intérêt qui varie selon les périodes, et depuis janvier 2021, de 3 tranches supplémentaires.

Le montant de TLTRO III auquel le groupe peut emprunter dépend du pourcentage d'encours de crédit accordés aux entreprises non financières et aux ménages à fin février 2019.

Le taux d'intérêt TLTRO III s'établit au regard des conditions de marché définies par la BCE et peut intégrer une bonification liée à la performance de crédit de la banque.

Dans le contexte de la crise sanitaire, les conditions de ces opérations de refinancement ont été assouplies par la BCE pour soutenir l'octroi de prêts aux ménages et aux entreprises. Certains paramètres cibles ont été recalibrés^[1] :

- la capacité d'emprunt des banques a été rehaussée à hauteur de 55 % des encours éligibles à compter de mars 2021 (contre 50 % auparavant) ;
- il est possible de rembourser par anticipation de manière trimestrielle les 7 premières tranches de TLTRO III, un an après le lancement de chaque opération, et les trois dernières à compter de juin 2022 ;
- les conditions de taux plus favorables ont été prorogées, en cas d'atteinte d'objectifs de performance sur une période additionnelle. Le taux d'intérêt TLTRO III est ainsi réduit de 50bp (i.e surbonification) sur la période « spéciale » de juin 2020 à juin 2022 (contre juin 2021 initialement^[2]).

Les opérations de TLTRO III représentent des instruments financiers à taux révisable comptabilisés au coût amorti.

Le groupe a atteint les objectifs de croissance de performance de crédit fixés par la BCE sur l'ensemble des périodes de référence du programme. En conséquence, le taux d'intérêt effectif des opérations de financement TLTRO est calculé à partir du taux dépôt de liquidités auprès de la BCE (« taux DFR ») et tient compte de l'étalement de la surbonification de 0,50 % sur la période « spéciale » d'intérêt qui prend fin le 23 juin 2022.

Au 30/06/2022, la Banque Fédérative de Crédit Mutuel participe aux opérations de refinancement du TLTRO III à hauteur de 34,6 milliards d'euros (contre 43 milliards d'euros au 31/12/2021).

[1] Décision (UE) 2021/124 de la BCE du 29 janvier 2021 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2021/3 publiée au JOUE le 03/02/2021).

[2] Décision (UE) 2020/614 de la Banque centrale européenne du 30 avril 2020 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2020/25).

2.1.3 Distinction dettes et capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit incondicional de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité « consolidante » du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

2.1.4 Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêté.

2.1.4.a Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

2.1.4.b Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

2.1.5 Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39.

Le groupe a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes:

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

Le groupe Crédit Mutuel traite des instruments dérivés simples (swaps, options vanilles), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

2.1.5.a Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

2.1.5.b Classification des dérivés et comptabilité de couverture

Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

S'agissant d'instruments financiers sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Comptabilités de couverture

- Risques couverts

Le groupe ne couvre comptablement que le risque de taux, via la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture.

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques [change, crédit,...] qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des asset swaps. Elle vise généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

- la couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ;
- la couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures ;
- la couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture ;
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture ;
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80 % à 125 %.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

- Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti

ou, s'il s'agit d'un instrument de dettes classé en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés ;
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont « collatéralisés » ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

- Dérivés de macro-couverture

Le groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 (carve-out) permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et, de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts, pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

- Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

Réforme des taux de référence

Dans le cadre de la réforme IBOR, le groupe applique les assouplissements en matière de comptabilité de couverture, pour les changements liés à la réforme IBOR :

- avant la définition des indices de substitution, maintien des relations de couvertures existantes dans ce contexte exceptionnel et temporaire, et jusqu'à ce que l'incertitude créée par la réforme des taux IBOR soit levée, sur le choix d'un nouvel indice et la date effective de ce changement ;
- après définition des indices de substitution, notamment, la mise à jour de la désignation du risque couvert et de la documentation, sans impact sur la continuité des relations de couverture. Une exception temporaire sur le caractère « séparément identifiable » d'une composante de risque couverte non contractuellement spécifiée. Une telle composante de risque indexée sur un taux de remplacement sera considérée comme identifiable de manière séparée s'il est raisonnable qu'elle le devienne sous un délai de 24 mois après désignation, dans le contexte de développement des marchés des indices de remplacement.

2.1.6 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IFRS 9. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

2.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe « décomptabilise » tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent (cas des renégociations commerciales), ou lorsque le groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la « décomptabilisation » d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée ;
- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession ;
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatées en réserves consolidées sans transiter par le compte de résultat.

Le groupe « décomptabilise » un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être « décomptabilisé » en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

2.1.8 Evaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues » tandis que celui d'IAS 39 reposait sur un modèle de pertes de crédit avérées, impliquant une comptabilisation jugée trop tardive et trop faible des pertes de crédit au moment de la crise financière.

Dans ce modèle IFRS 9, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et les garanties financières. Ces encours sont répartis en 3 catégories :

- statut 1 – encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- statut 2 – encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale, et
- statut 3 – encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt. Cette catégorie équivaut au périmètre des encours dépréciés individuellement sous IAS 39.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

2.1.8.a Gouvernance

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés. L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarios ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du groupe Crédit Mutuel.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte-tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du groupe Crédit Mutuel, les organes de surveillance et de Direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du groupe Crédit Mutuel, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs.

Au niveau national, le GT Bâle 3 approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les groupes régionaux. Toute évolution de calibrage des scénarios ou des paramètres utilisés dans le modèle de provisionnement IFRS 9 fait l'objet d'une validation par cette instance.

Au niveau régional, les groupes régionaux ont en charge le calcul de leurs provisions IFRS 9 au sein de leurs entités, sous la responsabilité et le contrôle de leurs organes exécutifs et de surveillance respectifs.

2.1.8.b Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- les portefeuilles LDP (Low Default Portfolio, portefeuille à faible nombre de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation expert) : Grands comptes, Banques, Collectivités locales, Souverains, Financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courants... ;
- les portefeuilles HDP (High Default Portfolio, portefeuille qui présente un nombre de défaut pour suffisant pour établir un modèle de notation statistique) : Corporate de masse, Retail. Ces portefeuilles sont composés entre autres des produits prêts à l'habitat, crédit à la consommation, revolving, comptes courants....

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables ; et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties étant commun à l'ensemble du groupe. L'ensemble des contreparties du groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP) ; ou
- des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

A noter que le groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Le groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêt. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêt. Le groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en Statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêt.

Critères qualitatifs

Le groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés.

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés « prudentiellement » en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

2.1.8.c Statuts 1 et 2 – Calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (1 à 10 ans) pour le statut 2.

Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie ;

sur une profondeur d'historique remontant à 1981.

Pertes en cas défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60 % sur les souverains et 40 % sur le reste).

Facteurs de conversion

Pour tous les produits, y compris les crédits revolving, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarii (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans. Le groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme) disponibles auprès de l'OCDE. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêté des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective sur les maturités différentes de 1 an découle notamment de celle déterminée sur la maturité 1 an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, via l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés. L'approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

Pondération au 30 juin 2022

Au 30 juin 2022, le scénario défavorable est pondéré à 75 %, le scénario neutre à 24 % et le scénario optimiste à 1 % (pondérations inchangées par rapport à 31 décembre 2021), reflétant le contexte d'incertitudes accrues liés à la crise ukrainienne sur l'environnement macroéconomique, qui continue de peser sur les secteurs précédemment affectés par la crise Covid-19 dont le niveau d'activité demeure inférieur à celui pré-pandémie.

L'évaluation des pertes de crédit attendues tiennent compte d'un ajustement sectoriel et d'un critère additionnel de dégradation du risque de crédit applicables à certains actifs.

- Ajustement Sectoriel

Une provision complémentaire a été réalisée, depuis 2020, pour anticiper l'augmentation de la sinistralité sur les secteurs jugés comme les plus vulnérables à la crise sanitaire (tourisme, jeux, loisirs, hôtels, restaurants, industrie automobile et aéronautique hors constructeurs, habillement, commerce de boissons, locations de véhicules légers, transport industriel de passagers, transporteurs aériens).

Elle a été constituée conformément à une méthodologie groupe définie au niveau national, qui repose sur une analyse par étapes, de la dégradation du risque de crédit.

- Identification des secteurs vulnérables

L'ensemble des codes NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne) fait l'objet d'un examen au regard des impacts de la crise ukrainienne sur les secteurs économiques, et des niveaux d'activités inférieurs à la situation post-crise. 59 secteurs sont identifiés et répartis en 3 groupes.

- Méthodologie de détermination de l'ajustement sectoriel

Les secteurs ainsi retenus font l'objet d'un suivi spécifique selon deux volets :

- un volet à dire d'expert avec la mise en place d'un comité ad hoc en charge de donner une vision économique des secteurs d'activité et de proposer des avis motivant l'identification ou la suppression de secteurs vulnérables,
- un volet quantitatif avec le suivi mensuel d'indicateurs internes tels que le taux d'encours sains ayant un arriéré supérieur à 30 jours sur le total des encours sains. Celui-ci permet de définir un taux de provisionnement minimum par groupe de secteurs au niveau national, qui peut faire l'objet d'un ajustement à dire d'expert.

- Transfert en stage 2

Les expositions saines sur secteurs vulnérables sont intégralement transférées en stage 2.

- Critère additionnel de détérioration du risque de crédit pour les prêts ayant bénéficié d'un second report d'échéances

Le groupe a enrichi ses critères de suivi de détérioration du risque de crédit, pour les prêts ayant fait l'objet d'un second report d'échéance, alors que le premier n'a pas été remboursé.

La mise en œuvre d'un tel critère a entraîné des transferts complémentaires en actifs restructurés, et une hausse des pertes de crédit attendues (liée à un transfert en statut 2 ou à une détérioration de la cotation sur les encours déjà dégradés).

Analyse de sensibilité

Le groupe a mené un test de sensibilité du coût du risque [y compris ajustement sectoriel]. Une augmentation de la pondération du scénario pessimiste de 10 points pour les entités IRB et 5 points pour les entités en modèle standard conduirait à une dotation complémentaire de 147 millions d'euros, soit 5,15% des pertes attendues.

2.1.8.d Statut 3 – Encours douteux

Une dépréciation est constatée, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Depuis novembre 2019, le groupe Crédit Mutuel applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE, et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables.

Les principales évolutions liées à l'implémentation de cette nouvelle définition sont les suivantes :

- l'analyse du défaut s'effectue dorénavant en traitement quotidien au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat ;
- le nombre de jours de retards s'apprécie au niveau d'un emprunteur (obligor) ou d'un groupe d'emprunteurs (joint obligor) ayant un engagement commun ;
- Le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'arriérés consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteurs. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolus (100 € Retail, 500€ Corporate) et relatif (plus de 1% des engagements bilan en retard). L'arriéré emprunteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimale est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

Le groupe Crédit Mutuel a fait le choix de déployer la nouvelle définition du défaut sur les entités IRB selon l'approche en deux étapes proposée (two-step approach) par l'ABE :

- étape 1 – Elle consiste à présenter une auto-évaluation et une demande d'autorisation auprès du superviseur. L'autorisation de mise en œuvre a été obtenue par le groupe en octobre 2019 ;
- étape 2 – Elle consiste à implémenter dans les systèmes la nouvelle définition du défaut, puis à « recalibrer » le cas échéant les modèles après une période d'observation de 12 mois des nouveaux défauts.

Le groupe estime que la nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable (Statut 3) et prudentiel. Cette évolution constitue un changement d'estimation, dont l'impact non significatif est comptabilisé en résultat au cours de l'exercice du changement.

2.1.8.e Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêt, ils sont classés en Statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en Statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

201.8.f Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque de contrepartie. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque de contrepartie, pour la partie relative à la variation du risque et, en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions », pour les engagements de financement et de garantie (cf. « 2.1.6 Garanties financières et engagements de financement » et « 2.3.2 « Provisions »). Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

2.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

2.1.9.a Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

2.1.9.b Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

2.1.9.c Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; Sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt ;
- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables. L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

2.2 ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Les pôles assurance du groupe relevant de la directive Conglomérat bénéficient, jusqu'en 2022, du différé d'application d'IFRS 9, prévu par l'amendement à IFRS 4, tel qu'adopté par l'Union européenne. Leurs instruments financiers restent donc évalués et comptabilisés selon IAS 39. En terme de présentation, le groupe a choisi d'adopter une approche « référentiel IFRS » qui permet de regrouper l'ensemble des instruments financiers sous IAS 39 sur les lignes dédiées de l'actif ou du passif plutôt que d'appliquer stricto sensu la recommandation ANC 2017-02, qui conduit à présenter dans certains postes des instruments sous IAS 39 et sous IFRS 9. Ainsi, l'ensemble des instruments financiers des pôles d'assurance est regroupé, à l'actif, dans la ligne « Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques », et au passif, dans la ligne « Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance », incluant également les provisions techniques.

Sont également concernés par le reclassement les immeubles de placements. L'impact en compte de résultat des instruments financiers et provisions techniques est inclus dans la ligne « Produits nets des activités d'assurance ». Les autres actifs/passifs et éléments du compte de résultat figurent dans les postes communs « bancassurance ». Lorsqu'elles sont pertinentes, les informations à fournir selon IFRS 7 sont produites séparément pour les pôles d'assurance.

Conformément au règlement d'adoption du 3 novembre 2017, le groupe s'assure de l'absence de transfert d'instrument financier ayant un effet « décomptabilisant », entre l'assurance et les autres secteurs du conglomérat, autre que ceux comptabilisés en juste valeur par résultat dans les 2 secteurs.

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par l'émission des contrats d'assurance, sont établis conformément à la norme IFRS 4. Elle s'applique également aux contrats de réassurance émis ou souscrits, et aux contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices.

Hormis les cas cités ci-dessus, les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe.

2.2.1 Activités d'assurance – Instruments financiers

Selon IAS 39, les instruments financiers des assureurs peuvent être classés dans l'une des catégories suivantes :

- actifs/passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers disponibles à la vente ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- passifs financiers au coût amorti.

Ils sont regroupés, à l'actif, dans la ligne « Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques », et au passif, dans la ligne « Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance ».

La classification dans l'une ou l'autre de ces catégories traduit l'intention de gestion et détermine les règles de comptabilisation des instruments.

La juste valeur de ces instruments suit les principes généraux repris au § « 3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers ».

2.2.1.a Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Critères de classement

Le classement d'instruments dans cette catégorie résulte soit d'une réelle intention de transaction, soit du recours à l'option de juste valeur.

- a) Instruments détenus à des fins de transaction

Les titres détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

- b) Instruments en juste valeur sur option

Les instruments financiers peuvent être classés par choix, dès l'origine et de façon irrévocable, à la juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- a. instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
- b. instrument présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
- c. instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur.

Cette option est utilisée, notamment dans le cadre de contrats en unité de comptes des activités d'assurance, par cohérence avec le traitement s'appliquant aux passifs.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les actifs classés en « Actifs à la juste valeur par résultat » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur ces actifs sont enregistrés au compte de résultat en « Produits nets des activités d'assurance ».

2.2.1.b Actifs financiers disponibles à la vente**Critères de classement**

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés en « prêts et créances », ni en « actifs financiers détenus jusqu'à maturité » ni en « juste valeur par résultat ».

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont présentés en « Produits nets des activités d'assurance », tout comme les dividendes perçus sur les titres à revenu variable.

Dépréciation et risque de crédit**- Dépréciation durable, spécifique aux actions et autres instruments de capitaux propres**

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente à revenu variable, en cas de baisse prolongée ou significative de la juste valeur, par rapport au coût.

S'agissant de titres à revenu variable, le groupe considère, qu'une dévalorisation du titre d'au moins 50% par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs, entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus, mais pour lesquels la Direction estime que la « recouvrabilité » du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat en « Produits nets des activités d'assurance ».

Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en compte de résultat.

Les dépréciations durables des actions ou autres instruments de capitaux propres, passées en résultat sont irréversibles, tant que l'instrument est porté au bilan. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique « gains ou pertes latents ou différés ».

- Dépréciation au titre du risque de crédit

Les dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe (obligations notamment) sont comptabilisées dans le poste « Coût du risque ». En effet, seule l'existence d'un risque de crédit peut conduire à déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant pas admise. En cas de dépréciation, l'intégralité des moins-values latentes cumulées en capitaux propres doit être constatée en résultat. Ces dépréciations sont réversibles ; toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat, dans la rubrique « coût du risque », en cas d'amélioration de la situation de crédit de l'émetteur.

2.2.1.c Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**Critères de classement**

Cette catégorie comprend les titres à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe, que l'entité a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les éventuelles opérations de couverture du risque de taux d'intérêt mises en place sur cette catégorie de titres, ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Par ailleurs, les possibilités de cession ou de transfert de titres de ce portefeuille sont très limitées, compte tenu des dispositions prévues par la norme IAS 39, sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille au niveau groupe dans la catégorie « actifs financiers disponibles à la vente » et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans.

Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés en « Produits nets des activités d'assurance » dans le compte de résultat.

Risque de Crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte (risque de crédit avéré). Une analyse est effectuée à

chaque arrêté, titre par titre. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « coût du risque ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « coût du risque ».

2.2.1.d Prêts et créances

Critères de classement

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif, qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net décaissé. Ces encours sont ensuite valorisés lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif [sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option].

Risque de crédit

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte [risque de crédit avéré]. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt effectif des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « coût du risque ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « coût du risque ».

2.2.1.e Passifs financiers au coût amorti

Ils recouvrent les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées, lors des arrêts suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

2.2.2 Actifs non financiers

Les immeubles de placement et immobilisations suivent les méthodes de comptabilisation décrites par ailleurs.

2.2.3 Passifs non financiers

Les passifs d'assurance, représentatifs des engagements vis-à-vis des souscripteurs et bénéficiaires, figurent dans le poste « provisions techniques des contrats d'assurance ». Ils restent valorisés, comptabilisés et consolidés comme en normes françaises.

Les provisions techniques des contrats d'assurance-vie sont constituées principalement de provisions mathématiques, correspondant généralement aux valeurs de rachat des contrats. Les risques couverts sont principalement le décès, l'invalidité et l'incapacité de travail (pour l'assurance emprunteur).

Les provisions techniques des contrats en unité de compte sont évaluées, à la date de clôture, sur la base de la valeur de réalisation des actifs servant de supports à ces contrats.

Les provisions des contrats d'assurance non-vie correspondent aux primes non acquises (portion des primes émises relative aux exercices ultérieurs) et aux sinistres à payer.

Les contrats d'assurance, bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaires font l'objet d'une « comptabilité reflet ». La provision pour participation aux bénéfices différée en résultant représente la quote-part des plus et moins-values des actifs, revenant aux assurés. Ces provisions pour participation aux bénéfices différée sont présentées au passif ou à l'actif, par entité juridique et sans compensation entre entités du périmètre. A l'actif, elles figurent dans un poste distinct.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif comptabilisé sur ces contrats (nets des autres éléments d'actifs ou de passifs liés, tels que les frais d'acquisition reportés et les valeurs de portefeuille acquises) est réalisé : il est vérifié que le passif comptabilisé est suffisant pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Une insuffisance éventuelle des provisions techniques est constatée en résultat de la période (et serait reprise ultérieurement le cas échéant).

2.3 INSTRUMENTS NON FINANCIERS

2.3.1 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

2.3.1.a Opérations de location financement bailleur

Conformément à IFRS 16, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé, pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière. Les opérations de location financement permettent de transférer aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Ainsi, l'analyse de la substance économique des opérations conduit :

- à sortir du bilan l'immobilisation louée ;
- constater une créance, en Actifs financiers au coût amorti, pour une valeur actualisée au taux implicite du contrat, des paiements de location à recevoir au titre du contrat de location-financement, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
- comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles existantes tout au long de la vie de l'opération de location-financement ;
- comptabiliser en marge nette d'intérêt, le revenu net de l'opération de location, celui-ci étant représentatif du taux de rentabilité périodique constant sur l'encours restant dû.

Le risque de crédit sur les créances financières est évaluée et comptabilisé selon IFRS 9 (Cf. § « 2.1.8 Evaluation du risque de crédit »).

2.3.1.b Opérations de location financement preneur

Conformément à IFRS 16, les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan en contrepartie d'une dette en « autres passifs ». Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

2.3.2 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

2.3.3 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel » à l'exception de la part résultant des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

2.3.3.a Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux à long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements ;
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales ;
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT « inflaté » pour les différentes maturités ;

- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement attendu. L'écart entre le rendement réel et le rendement attendu constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Le groupe a lancé un diagnostic sur les incidences de la décision IFRIC de mai 2021 sur l'attribution des avantages postérieurs à l'emploi aux périodes de services. Cette décision remet en cause la pratique généralement retenue en France qui consiste à considérer les droits acquis de manière linéaire sur la carrière du salarié dans l'entreprise. Elle pourrait avoir pour conséquences de revoir le calcul d'engagements pour des régimes dont le montant d'avantages dépendent de l'ancienneté et sont plafonnés à un nombre d'années consécutives de services rendus.

2.3.3.b Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation doit être payée.

2.3.3.c Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail.

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

2.3.3.d Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.

Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

2.3.3.e Avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

2.3.4 Immobilisations

2.3.4.a Immobilisations dont le groupe est propriétaire

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « charges des autres activités » du compte de résultat

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

- Terrain aménagements réseaux : 15-30 ans
- Constructions – gros œuvre structure : 20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné)
- Constructions – équipements : 10-40 ans
- Agencements et installations : 5-15 ans
- Mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans
- Matériel de sécurité : 3-10 ans
- Matériel roulant : 3-5 ans
- Matériel informatique : 3-5 ans

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-10 ans
- Fonds de commerce acquis : 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle)

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

2.3.4.b Immobilisations dont le groupe est locataire

La définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat ;
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers ;
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Le groupe active principalement ses contrats immobiliers. La flotte automobile n'a été retraitée que lorsqu'elle était localement significative et les matériels informatiques et de sécurité ont été écartés au motif de leur caractère substituable, conformément à la norme. Seul un nombre limité de contrats informatiques jugés significatifs, a été activé.

D'autres actifs sous-jacents ont pu être écartés via les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 K€). Le groupe n'a pas de contrat de location pouvant donner lieu à la comptabilisation d'actif incorporel ou d'immeuble de placement.

Ainsi, les droits d'utilisation sont enregistrés en « immobilisations corporelles », et les obligations locatives en « autres passifs ». Les droits au bail, sont reclassés en immobilisations corporelles quand ils concernent des contrats qui ne sont pas en tacite reconduction. Les droits d'utilisation et les obligations locatives font l'objet d'impôts différés actifs ou passifs pour le montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

Au compte de résultat, les charges d'intérêt figurent en « marge d'intérêt » tandis que les dotations aux amortissements sont présentées dans la rubrique dédiée des frais généraux.

Pour le calcul de l'obligation locative sont utilisés :

- la durée du contrat location. Celle-ci représente à minima la période non résiliable du contrat et peut être allongée pour tenir compte de toute option de renouvellement/prorogation que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer. Au regard de la déclinaison opérationnelle de la méthodologie groupe, tout nouveau bail commercial 3/6/9 sera activé sur une durée de 9 ans par défaut (ou sur une durée égale à sa période non résiliable s'agissant d'un autre type de bail). La durée de tout contrat en tacite prorogation sera allongée jusqu'à la date de fin du plan moyen terme, horizon raisonnable de poursuite du contrat ⁽¹⁾. Sur les baux 3/6/9 en exception, le contrat sera activé sur une durée de 12 ans, le Groupe ne bénéficiant pas d'incitation économique à rester au-delà, au regard du déplaçonnement des loyers après cette période.
- le taux d'actualisation est le taux marginal d'endettement correspondant à la durée retenue. Il s'agit d'un taux amortissable par centrale de refinancement du groupe et par devise ;
- le loyer hors taxes. Le groupe est marginalement concerné par les loyers variables.

2.3.5 Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Ainsi, les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. Ces commissions sont donc comptabilisées parmi les produits et charges d'intérêt.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

2.3.6 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

2.3.6.a Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux de l'impôt sur les sociétés connus à la clôture de l'exercice et applicables au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

2.3.6.b Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat

Conformément à IFRIC 23, le groupe évalue la probabilité que l'administration fiscale accepte ou non une position retenue. Il en déduit les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition.

⁽¹⁾ Des groupe régionaux qui portent en direct les baux.

En cas de position fiscale incertaine, les montants à payer sont estimés sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

2.3.7 Intérêts pris en charge par l'État de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

2.3.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

2.4 JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉES DANS L'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

L'élaboration des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur, notamment dans le contexte de la pandémie du Covid-19.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement ;
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- dépréciation sur actifs, notamment les pertes de crédits attendues ;
- provisions ;
- dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition ;
- impôts différés actifs.

3. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe sont les sociétés consolidées au niveau du groupe Crédit Mutuel dans son ensemble, y compris les autres établissements adhérents à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et les sociétés mises en équivalence.

Les transactions réalisées entre le groupe et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché, au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées est présentée dans la note 3. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques, lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable, et sont mises en équivalence.

4. NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE ET NON ENCORE APPLIQUÉES

IFRS 17 – Contrats d'assurance

Introduction :

Elle remplacera IFRS 4, qui permet aux compagnies d'assurance de conserver l'essentiel de leurs principes comptables locaux pour leurs contrats d'assurance et les autres contrats dans le champ d'application d'IFRS 4, ce qui nuit à la comparabilité des états financiers des entités du secteur, principalement entre acteurs internationaux.

IFRS 17 vise à harmoniser la comptabilisation des différents types de contrats d'assurance, et à fonder leur valorisation sur une évaluation prospective des engagements des assureurs.

Publiée en mai 2017 et modifiée par les amendements de juin 2020, cette nouvelle norme entrera en vigueur au 1er janvier 2023. En effet, sa date d'application initiale d'IFRS 17 prévue en 2021 a été décalée de deux ans au 1er janvier 2023. L'application d'IFRS 9 pour les entités d'assurance qui ont opté pour le différé (cas de Crédit Mutuel Alliance Fédérale) a également fait l'objet d'un amendement de l'IASB pour une prorogation jusqu' à 2023.

La norme IFRS 17 (et les amendements 2020) publiée par l'IASB maintient les exigences de la granularité des calculs de provisions et de regroupement des contrats par année de souscription (cohortes annuelles), malgré une incompatibilité avec le principe de mutualisation intergénérationnelle des rendements des actifs financiers pour les contrats d'assurance-vie avec participation aux bénéfices.

IFRS 17 a été adoptée par l'Union Européenne en novembre 2021, en offrant une possibilité d'exemption de l'exigence des cohortes annuelles pour les contrats participatifs directs. Le périmètre des portefeuilles de contrats auxquels l'entité applique l'exemption devra être communiquée en annexe.

Niveau d'agrégation des contrats d'assurance IFRS 17

La norme IFRS 17 s'applique aux contrats d'assurance émis, aux traités de réassurance détenus et aux contrats d'investissement avec un élément de participation discrétionnaire.

Elle définit le niveau de regroupement des contrats à utiliser pour évaluer les passifs des contrats d'assurance et leur rentabilité.

La première étape consiste à identifier les portefeuilles de contrats d'assurance (contrats soumis à des risques similaires et gérés ensemble). Chaque portefeuille est ensuite divisé en trois groupes :

- les contrats déficitaires dès leur comptabilisation initiale
- les contrats qui n'ont pas, lors de leur comptabilisation initiale, de possibilité significative de devenir déficitaires ;
- et les autres contrats du portefeuille.

Pour constituer ses portefeuilles de contrats, le groupe a privilégié la maille du produit commercial. L'homogénéité de tarification, de gestion, de suivi et de structure contractuelle inhérente à la construction d'un produit commercial du groupe permet de s'inscrire en cohérence avec la définition de portefeuille selon la norme IFRS 17.

Les portefeuilles sont ensuite subdivisés par groupe de contrat, qui est la maille élémentaire de comptabilisation définie par la norme IFRS 17. Cette subdivision s'effectue en conformité avec les critères de rentabilité et de prise en compte des cohortes annuelles mentionnés ci-dessus. Le groupe met en œuvre la constitution de cohortes annuelles en s'appuyant sur l'année civile.

Classification par modèle et évaluation des contrats d'assurance

Selon la norme IFRS 17, les contrats sont évalués sur la base d'un modèle d'évaluation en valeur courante où le modèle général s'appuie sur une approche générale dite des « building blocks » comprenant :

- les estimations des flux de trésorerie futurs pondérés par leur probabilité de réalisation, ainsi qu'un ajustement pour refléter la valeur temps de l'argent (en actualisant ces flux de trésorerie futurs) et les risques financiers associés aux flux de trésorerie futurs ;
- un ajustement pour le risque non financier ;
- la marge de service contractuelle.

Cette marge de service contractuelle représente le bénéfice non acquis pour un groupe de contrats d'assurance. Elle sera reconnue par l'entité à mesure que celle-ci fournira des services au titre des contrats d'assurance. Cette marge ne peut pas être négative ; tout montant négatif des flux de trésorerie d'exécution en début de contrat est constaté immédiatement en résultat.

Les contrats d'assurance en période ultérieure sont réévalués : ils représentent la somme du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus.

Le groupe s'appuie sur des méthodes actuarielles afin d'obtenir une vision Best-Estimate des flux futurs, de manière pertinente pour chaque périmètre modélisé, et s'inscrivant dans un cadre méthodologique robuste et des hypothèses clairement identifiées. Les méthodes statistiques et probabilistes utilisées sont des méthodes largement répandues sur le marché.

La maille de calcul est définie par les Pôles d'assurance du groupe de manière adaptée au périmètre considéré, dans l'optique de fournir une estimation la plus objective possible des flux de trésorerie futurs. Le cas échéant, les estimations sont ensuite réparties à la maille du groupe de contrat en utilisant les variables pertinentes.

L'ensemble des flux de trésorerie futurs sont évalués pour l'ensemble des périmètres des contrats, jusqu'à extinction des droits et obligations substantielles découlant des dispositions contractuelles, légales ou réglementaires. Ils comprennent notamment l'ensemble des frais imputables aux contrats d'assurance (frais rattachables).

Une actualisation des flux de trésorerie futurs est effectuée, afin de refléter la valeur temps de l'argent, et les risques financiers liés à ces flux de trésorerie. Cette actualisation est réalisée à l'aide d'une courbe de taux construite par les entités d'assurance du groupe.

Cette courbe s'appuie sur une méthodologie ascendante (« bottom-up »), qui somme une composante sans risque liquide et un ajustement pour tenir compte des caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance. Conformément à la norme IFRS 17, la courbe ainsi obtenue cadre avec les prix de marché observables, tout en excluant les effets des facteurs n'influençant pas les flux de trésorerie futurs des contrats d'assurance.

Le groupe ajuste, pour chaque périmètre, la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs pour tenir compte de l'incertitude de ces flux. Il s'agit de l'ajustement pour risque non financier (« Risk Adjustment – RA »). Cet ajustement est calculé de manière explicite et dissociée des flux de trésorerie futurs associés, au sein de modèles de calculs dédiés. La mesure du risque calculée est dite « à l'ultime », prenant en compte l'incertitude engendrée sur la durée de vie totale des flux de trésorerie futurs.

Le groupe applique une approche quantile, calculant directement l'incertitude sur les flux futurs à partir d'une mesure de risque et d'un niveau de confiance.

Les contrats d'assurance avec un élément de participation discrétionnaire sont obligatoirement évalués selon l'approche dite « Variable Fee » (VFA). Ils se définissent comme des contrats d'assurances pour lesquels :

- les conditions contractuelles prévoient que l'assuré perçoit une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement identifiés,
- l'entité paie à l'assuré, une part substantielle du rendement résultant de la juste valeur des éléments sous-jacents,
- l'entité s'attend à ce qu'une part substantielle des sommes payées à l'assuré varie en fonction des variations de juste valeur des éléments sous-jacents.

Pour ces contrats, la marge contractuelle de services est principalement ajustée de la part revenant à l'entité, sur la juste valeur des actifs sous-jacents (assimilable au revenu de l'assureur).

Les contrats d'assurance-vie commercialisés relèvent en très grande majorité du modèle VFA. Il s'agit notamment des contrats d'épargne possédant une participation aux bénéfices discrétionnaire substantielle reversée à l'assuré. Les actifs sous-jacents de ces contrats sont globalement identifiés de manière exhaustive et directe, au travers de cantons de gestion d'actifs spécifiques à ces contrats. Sur ce périmètre, le groupe structure ses portefeuilles de contrats en cohérence avec les liens actifs-passifs sous-jacents. Cela se traduit par le regroupement des contrats adossés aux mêmes cantons de gestion d'actifs, et par l'application de l'exemption des cohortes annuelles selon les modalités adoptées par l'Union Européenne.

Enfin, la norme offre la possibilité d'opter pour une approche simplifiée, dite « Premium Allocation Approach » (modèle PAA), dès lors que :

- la période couverture des contrats s'assurance n'excède pas un an ou,
- l'évaluation de la couverture restante selon cette approche constitue une approximation raisonnable de l'évaluation qui aurait obtenue en appliquant l'approche générale des « building block ».

Le groupe opte pour l'approche simplifiée du modèle PAA pour l'ensemble de ses contrats annuels à tacite reconduction. Ce modèle PAA concerne donc la quasi-totalité des contrats du segment assurance de biens et responsabilités, ainsi qu'une partie des contrats de santé et de prévoyance.

Par complétion, le modèle PAA sera appliqué sur les contrats à engagement pluriannuel de l'assureur, hors assurance-vie. Ce périmètre est constitué de contrats en assurance de personnes, en particulier les contrats de la branche assurance des emprunteurs et des contrats prévoyance (principalement les contrats Dépendance et les contrats Obsèques).

Transition

La norme IFRS 17 entre en vigueur en 2023 et prévoit la publication de comptes comparatifs sur l'exercice 2022.

La norme IFRS 17 doit être appliquée de manière rétrospective à moins que cela s'avère irréalisable, auquel cas deux options sont possibles :

- l'approche rétrospective modifiée : sur la base d'informations raisonnables et justifiées qui sont disponibles sans coût ou effort excessif pour l'entité, certaines modifications peuvent être appliquées, dans la mesure où une application rétrospective complète n'est pas possible avec toutefois l'objectif d'atteindre le résultat le plus proche possible de celui de l'application rétrospective ;
- l'approche de la juste valeur : la marge de service contractuelle est alors déterminée comme étant la différence positive entre la juste valeur établie selon la norme IFRS 13 et les flux de trésorerie d'exécution (toute différence négative étant reconnue en diminution des capitaux propres à la date de transition).

L'enjeu de cette transition est de déterminer le montant de marge pour services contractuel (CSM) à comptabiliser pour chaque groupe de contrat. La CSM est un passif d'assurance s'établissant par récurrence, ce qui justifie l'utilisation d'une approche rétrospective.

Au regard du caractère irréalisable de l'approche rétrospective complète sur ses contrats, le groupe met en œuvre l'approche rétrospective modifiée, qui apporte une estimation pertinente du montant de CSM à la transition, par rapport aux coûts et efforts engagés.

Cette approche rétrospective modifiée est appliquée à compter de l'exercice 2012, à partir duquel des informations raisonnables et justifiées sont disponibles pour les contrats du GACM.

Pour les portefeuilles auxquels est appliquée l'exemption sur les cohortes annuelles, un unique groupe de contrat est constitué lors de l'approche rétrospective modifiée. Pour les autres portefeuilles, un découpage par cohorte annuelle est effectué. La méthode MRA sera appliquée sur le périmètre BBA pour les cohortes de 2012 à 2021 inclus, années pour lesquelles les données sont disponibles en comptabilité et dans l'entrepôt de données. Pour les cohortes avant 2012 ainsi que certains portefeuilles, la méthode FVA sera appliquée. Pour l'application de la méthode FVA, un unique groupe de contrats (GoC) sera constitué par portefeuilles, mutualisant l'ensemble des contrats restant en cours à la date de transition.

L'approche par juste valeur est par ailleurs appliquée sur les contrats plus anciens et sur des périmètres peu matériels.

Abandon de la comptabilité reflet IFRS 4

Pour les contrats participatifs, la norme IFRS 4 prévoyait la comptabilité dite « reflet » [« shadow accounting »] des plus et moins-values latentes des actifs IAS 39 en adossement des engagements. Ce mécanisme consistait à comptabiliser une provision pour participation aux bénéfices différée représentant la quote-part de ces plus ou moins-values qui revenaient implicitement aux assurés au travers des clauses contractuelles ou de la politique de distribution ; cette provision s'ajoutait à la provision mathématique des comptes sociaux lorsque les actifs en adossement étaient en situation de plus-value latente. Les tests de recouvrabilité mis en œuvre en cas de participation aux bénéfices différée active sont conformes à la recommandation du CNC du 19 décembre 2008.

Avec IFRS 17, ces reversements futurs aux contrats seront déjà modélisés dans la provision IFRS 17 qui actualise les flux de prestations futurs au taux courant.

Par conséquent, la comptabilité reflet des plus-values latentes disparaît avec IFRS 17. Les provisions pour participations aux bénéfices différées correspondantes des comptes consolidés IFRS au 31 décembre 2021 sont retraitées en réserves consolidées à la date de transition au 1er janvier 2022.

Les pôles Assurances du groupe poursuivent leurs travaux de mise en œuvre opérationnelle des dispositions d'IFRS 17 selon les axes suivants :

- validation auprès des commissaires aux comptes de la méthodologie normative IFRS 17 ;
- mise à jour du système et des principes comptables au regard des dispositions d'IFRS 17 et d'IFRS 9, ainsi que du processus de production des comptes IFRS du périmètre concerné ;
- production et comptabilisation de la transition et des bilans pro-forma pour l'année 2022 en parallel run ;
- adaptation de la communication financière au niveau de conglomérat.

Interactions entre IFRS 17 et IFRS 9

Afin d'éviter les non concordances comptables lors de la première application d'IFRS 9 et d'IFRS 17, le groupe a retenu les options suivantes :

- Application d'IFRS 9 au 1er janvier 2023 avec présentation d'un comparatif au titre de l'exercice 2022, en cohérence avec la présentation obligatoire d'un comparatif 2022 pour la première application de la norme IFRS 17. Les dates de transition pour le passage aux normes IFRS 9 et IFRS 17 sont donc alignées au 1er janvier 2022.
- Le groupe opte pour l'application de l'approche dite par « superposition » [« overlay »] pour comptabiliser les cessions d'actifs sur l'exercice 2022, comme si ces cessions avaient été comptabilisées selon le référentiel IFRS 9. Cette option garantit que l'impact sur les capitaux propres à la date de transition au 1er janvier 2022 sera homogène entre l'actif en IFRS 9 et le passif en IFRS 17.
- Le groupe a retenu l'option OCI d'IFRS 17 pour la réévaluation au taux courant de ses passifs d'assurance relevant du modèle général (GMM) et du modèle simplifié (PAA), de façon cohérente avec le choix du modèle de gestion en Juste Valeur par OCI pour les actifs obligataires SPPI en adossement de ces portefeuilles. Ainsi, les variations du taux de marché impacteront symétriquement l'actif et le passif par la contrepartie des capitaux propres OCI. L'option OCI a également été retenue pour la réévaluation des passifs du modèle VFA, en face des réévaluations des actifs obligataires SPPI également comptabilisées par OCI.

Ces différentes options permettent d'éviter toute non-concordance comptable entre les schémas de comptabilisation des variations de valeur du passif IFRS 17 et de l'actif IFRS 9 en adossement lorsque le taux de marché varie, et réduisent la volatilité du résultat IFRS 17.

Au 30 juin 2022, le groupe finalise les travaux d'élaboration du bilan à la date de transition (1er janvier 2022). Les travaux de calibrage étant actuellement en cours, les impacts chiffrés de l'application des normes IFRS 17 et IFRS 9 sur les états financiers consolidés du groupe au

cours de sa première période d'application (et en particulier l'impact sur les capitaux propres et le montant de la CSM à la date de transition) ne peuvent être raisonnablement estimés à ce stade.

Amendements à IAS 1 – Informations à fournir sur les méthodes comptables

Il clarifie les informations à fournir sur les méthodes comptables « significatives ». Celles-ci le sont lorsque, prises conjointement avec d'autres informations des états financiers, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influent sur les décisions des principaux utilisateurs des états financiers.

Amendements à IAS 8 – Définition d'une estimation comptable

Il a pour objectif de faciliter la distinction entre les changements de méthodes comptables et d'estimations comptables, en introduisant une définition explicite de la notion d'estimations comptables. Celles-ci représentent des montants dans les états financiers faisant l'objet d'une incertitude quant à leur évaluation.

5. NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE

Amendements à IAS 12 – Impôts différés relatifs à des actifs et des passifs résultant d'une même transaction

Il généralise la comptabilisation d'un impôt différé pour les contrats de locations et les obligations de démantèlement. Les incidences de cet amendement sont en cours d'analyse.

Amendements à IFRS 17 – Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 sur l'information comparative

Il s'applique à des actifs financiers pour lesquels il n'y a pas eu de retraitements des exercices comparatifs IFRS 9 lors de la première application simultanée d'IFRS 17 et d'IFRS 9 (cas des actifs décomptabilisés sur l'exercice 2022 ou choix de l'entité d'opter à l'exemption du retraitement des exercices antérieurs offerte par IFRS 9).

Il introduit la possibilité de présenter des informations comparatives sur ces actifs financiers, comme si les dispositions d'IFRS 9 en matière d'évaluation et de classement leur avaient été appliquées. Cette option, applicable instrument par instrument, repose sur une approche dite par superposition (classification overlay).

Note 2 Répartition du bilan et du compte de résultat par activité et par zone géographique

Les secteurs d'activités de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – périmètre consolidé - sont les suivants :

- la banque de détail regroupe :
 - a) les activités de réseau bancaire : banques régionales du CIC, BECM, Beobank et Targobank en Espagne,
 - b) Crédit à la consommation : Targobank en Allemagne et Cofidis,
 - c) Filiales métier : les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau : crédit-bail mobilier et location avec option d'achat, crédit-bail immobilier, affacturation, vente et gestion immobilière ;
- l'activité d'assurance est constituée par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel ;
- les métiers spécialisés regroupent :
 - a) les activités de gestion d'actifs et de banque privée en France et à l'étranger,
 - b) la banque de financement : financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, financements structurés, international et succursales étrangères
 - c) les activités de marché qui comprennent les activités commerciales et d'investissement (taux, actions et crédit),
 - d) le capital-investissement ;
- les autres métiers comprennent les éléments non affectables à une autre activité : les holdings intermédiaires, les participations minoritaires, l'immobilier d'exploitation, les structures logistique, la presse, les entités informatiques et les opérations réciproques .

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés. Seules deux entités font exception, le CIC et la BFCM en raison de leur présence dans plusieurs activités. Dans ce cas, la contribution au compte de résultat et au bilan consolidés de ces deux entités fait l'objet de répartitions analytiques entre les différents secteurs d'activité auxquels elles contribuent.

2a Répartition du compte de résultat par secteur

RÉPARTITION DU RÉSULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2022 – TOUS SECTEURS

30/06/2022	Métiers				Total
	Banque de détail	Assurance	spécialisés	Autres métiers	
Produit net bancaire	4 074	844	1 149	168	6 234
Frais généraux	- 2 423	-359	- 575	-202	- 3 559
Résultat brut d'exploitation	1 650	484	574	- 34	2 675
Coût du risque de contrepartie	- 407	-	- 17	8	- 416
Gains ou pertes sur autres actifs *	- 2	-	13	50	61
Résultat avant impôts	1 242	485	570	24	2 321
Impôt sur les sociétés	- 376	- 92	- 89	- 22	- 579
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés	-	-	0	-	0
Résultat net comptable	866	393	482	2	1 742
Minoritaires	-	-	-	-	172
Résultat net part du groupe	-	-	-	-	1 570

* Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

Détail des métiers du secteur "Banque de détail" au premier semestre 2022

30/06/2022	Crédits à la			Total
	Réseau bancaire	consommation	Filiales métier	
Produit net bancaire	2 294	1 452	328	4 074
Frais généraux	- 1 417	- 789	- 218	- 2 423
Résultat brut d'exploitation	877	663	110	1 650
Coût du risque de contrepartie	- 78	- 319	- 10	- 407
Gains ou pertes sur autres actifs	- 2	0	0	- 2
Résultat avant impôts	798	344	100	1 242
Impôt sur les sociétés	- 231	- 112	- 34	- 376
Résultat net comptable	567	232	67	866

Détail des métiers du secteur "Métiers spécialisés" au premier semestre 2022

30/06/2022	Gestion				Total Métiers spécialisés
	d'actifs et Banque privée	Banque de financement	Activités de marchés	Capital-investissement	
Produit net bancaire	451	214	180	304	1 149
Frais généraux	- 326	- 82	- 129	- 38	- 575
Résultat brut d'exploitation	125	132	51	267	574
Coût du risque de contrepartie	- 3	- 13	0	0	- 17
Gains ou pertes sur autres actifs	13	-	0	0	13
Résultat avant impôts	134	119	51	267	570
Impôt sur les sociétés	- 29	- 29	- 15	- 16	- 89
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés	-	-	-	-	0
Résultat net comptable	105	90	35	251	482

RÉPARTITION DU RÉSULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2021 – TOUS SECTEURS

30/06/2021 retraité	Banque		Métiers		Total
	de détail	Assurance	spécialisés	Autres métiers	
Produit net bancaire	3 624	1 059	1 152	148	5 983
Frais généraux	- 2 254	- 333	- 530	- 189	- 3 306
Résultat brut d'exploitation	1 370	726	622	- 41	2 677
Coût du risque de contrepartie	- 230	-	25	0	- 205
Gains ou pertes sur autres actifs*	- 2	0	0	- 61	- 63
Résultat avant impôts	1 138	727	647	- 102	2 410
Impôt sur les sociétés	- 374	- 214	- 114	8	- 693
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés	7	-	-	-	7
Résultat net comptable	771	513	533	- 94	1 723
Minoritaire	-	-	-	-	204
Résultat net part du groupe	-	-	-	-	1 519

* Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

Détail des métiers du secteur "Banque de détail" au premier semestre 2021

30/06/2021	Crédits à la			Total
	Réseau bancaire	consommation	Filiales métier	
Produit net bancaire	1 971	1 370	283	3 624
Frais généraux	- 1 252	- 802	- 200	- 2 254
Résultat brut d'exploitation	720	567	83	1 370
Coût du risque de contrepartie	5	- 248	14	- 230
Gains ou pertes sur autres actifs	- 2	0	0	- 2
Résultat avant impôts	722	319	97	1 138
Impôt sur les sociétés	- 232	- 113	- 28	- 374
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés	-	-	7	7
Résultat net comptable	490	206	75	771

Detail des métiers du secteur "Métiers spécialisés" au premier semestre 2021

30/06/2021	Gestion				Total Métiers spécialisés
	d'actifs et Banque privée	Banque de financement	Activités de marchés	Capital-investissement	
Produit net bancaire	424	198	273	257	1 152
Frais généraux	- 293	- 69	- 132	- 36	- 530
Résultat brut d'exploitation	131	129	141	221	622
Coût du risque de contrepartie	- 5	37	0	- 7	25
Gains ou pertes sur autres actifs	0	0	0	0	0
Résultat avant impôts	126	166	141	214	647
Impôt sur les sociétés	- 33	- 42	- 38	0	- 114
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés	-	-	-	-	0
Résultat net comptable	93	124	103	213	533

RAPPEL DE LA RÉPARTITION DU RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2021 PUBLIÉE EN AOUT 2021

30/06/2021	Banque de détail	Assurance	Financements et marchés	Banque privée	Capital développement	Presse, Logistique et holding	Inter- activités	Total
Produit net bancaire	3 737	1 059	490	319	257	157	- 36	5 983
Frais généraux	- 2 319	- 333	- 204	- 225	- 36	- 226	36	- 3 307
Résultat brut d'exploitation	1 418	726	286	94	221	- 69	0	2 677
Coût du risque de contrepartie	- 230	0	37	- 5	-7	0	-	- 205
Gains sur autres actifs *	- 2	0	-	-	-	- 62	-	- 63
Résultat avant impôts	1 186	727	324	89	214	- 130	0	2 409
Impôt sur les sociétés	- 370	- 214	- 84	- 23	0	- 1	-	- 693
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés	7	-	-	-	-	-	-	7
Résultat net comptable	823	513	240	66	213	- 131	0	1 723
Minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	204
Résultat net part du groupe	-	-	-	-	-	-	-	1 519

* Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

2b Répartition du compte de résultat par zone géographique

	30/06/2022				30/06/2021			
	Europe			Total	Europe			Total
	France	hors France	Autres pays*		France	hors France	Autres pays*	
Produit net bancaire**	4 352	1 747	135	6 234	4 357	1 515	111	5 983
Frais généraux	- 2 459	- 1 040	- 59	- 3 559	- 2 327	- 930	- 48	- 3 306
Résultat brut d'exploitation	1 892	707	76	2 675	2 030	585	62	2 677
Coût du risque de contrepartie	-201	- 230	16	- 415	-40	- 173	8	- 204
Gains sur autres actifs***	47	- 1	15	61	- 67	- 2	6	- 63
Résultat avant impôts	1 739	475	107	2 321	1 923	411	76	2 410
Résultat net global	1 320	331	91	1 742	1 379	279	65	1 723
RESULTAT NET PART DU GROUPE	1 170	310	90	1 570	1 183	271	64	1 519

* USA, Canada, Singapour, Hong-Kong et Tunisie.

** 30,9 % du PNB (hors activités logistique et holding) a été réalisé à l'étranger au premier semestre 2022 (contre 26,8 % du PNB au premier semestre 2021).

*** Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

Note 3 Périmètre de consolidation

3a Composition du périmètre de consolidation

La société mère du groupe est la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Depuis le 31 décembre 2021, les changements intervenus sur le périmètre de consolidation sont :

- Entrées de périmètre : Bail Actéa, Bail Actéa Immobilier, BKCP Immo IT SCRL, Beobank, ACM Capital, CIC Private Debt, Crédit Mutuel Investment Managers, Crédit Mutuel Investment Managers succursale de Luxembourg, Targo Versicherungsvermittlung GmbH, Oddity H, Humanoid, Madmoizelle, Presstic ;
- Fusion : 24 fusionnée avec Euro Protection Surveillance ;
- Sorties de périmètre : FLOA, Bancas, BKCP Immo IT SCRL ;
- Changements de dénomination : néant.

	Pays	30/06/2022			31/12/2021		
		Pourcentage	Pourcentage	Méthode *	Pourcentage	Pourcentage	Méthode *
		Contrôle	Intérêt		Contrôle	Intérêt	
A. RÉSEAU BANCAIRE							
Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)	France	96	96	IG	96	96	IG
BECM Francfort (succursale de BECM)	Allemagne	100	96	IG	100	96	IG
Beobank	Belgique	51	51	IG	-	-	NC
BKCP Immo IT SCRL	Belgique	-	-	NC	-	-	NC
CIC Est	France	100	99	IG	100	99	IG
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	France	100	99	IG	100	99	IG
CIC Lyonnaise de Banque Monaco (succursale de LB)	Monaco	100	99	IG	100	99	IG
CIC Nord Ouest	France	100	99	IG	100	99	IG
CIC Ouest	France	100	99	IG	100	99	IG
CIC Sud Ouest	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	France	100	99	IG	100	99	IG
Targobank Espagne	Espagne	100	100	IG	100	100	IG
B. CRÉDIT A LA CONSOMMATION							
Cofidis Belgique	Belgique	100	80	IG	100	80	IG
Cofidis France	France	100	80	IG	100	80	IG
Cofidis Espagne (succursale de Cofidis France)	Espagne	100	80	IG	100	80	IG
Cofidis Hongrie (succursale de Cofidis France)	Hongrie	100	80	IG	100	80	IG
Cofidis Portugal (succursale de Cofidis France)	Portugal	100	80	IG	100	80	IG
Cofidis SA Pologne (succursale de Cofidis France)	Pologne	100	80	IG	100	80	IG
Cofidis SA Slovaquie (succursale de Cofidis France)	Slovaquie	100	80	IG	100	80	IG
Cofidis Italie	Italie	100	80	IG	100	80	IG
Cofidis République Tchèque	République Tchèque	100	80	IG	100	80	IG
Creatis	France	100	80	IG	100	80	IG
Margem-Mediação Seguros, Lda	Portugal	100	80	IG	100	80	IG
Monabanq	France	100	80	IG	100	80	IG
Targobank AG	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
C. FILIALES DU RÉSEAU BANCAIRE							
Bail Actea	France	100	100	IG	-	-	-
Bail Actea Immobilier	France	100	100	IG	-	-	-
Bancas	France			NC	50	50	ME
CCLS Leasing Solutions	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Caution Habitat	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Epargne Salariale	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Factoring	France	100	99	IG	95	95	IG
Crédit Mutuel Home Loan SFH	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Leasing	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Leasing Espagne (succursale de Crédit Mutuel Leasing)	Espagne	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Leasing Benelux	Belgique	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Leasing Nederland (succursale de Crédit Mutuel Leasing Benelux)	Belgique	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Leasing Gmbh	Allemagne	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Real Estate Lease	France	100	100	IG	100	100	IG
Factofrance S.A.	France	100	100	IG	100	100	IG
FCT Factofrance	France	100	100	IG	100	100	IG
FLOA (ex Banque du Groupe Casino)	France	-	-	NC	50	50	ME
Gesteurop	France	100	99	IG	100	99	IG
LYF SA	France	44	44	ME	44	44	ME
Paysurf	France	51	64	IG	51	64	IG
Targo Factoring GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Finanzberatung GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Leasing GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
D. BANQUE DE FINANCEMENT ET ACTIVITÉ DE MARCHÉ							
CIC Bruxelles (succursale du CIC)	Belgique	100	99	IG	100	99	IG
CIC Hong-Kong (succursale du CIC)	Hong-Kong	100	99	IG	100	99	IG
CIC Londres (succursale du CIC)	Royaume Uni	100	99	IG	100	99	IG
CIC New York (succursale du CIC)	Etats Unis	100	99	IG	100	99	IG
CIC Singapour (succursale du CIC)	Singapour	100	99	IG	100	99	IG
Satellite	France	100	99	IG	100	99	IG
E. GESTION D' ACTIFS ET BANQUE PRIVÉE							
Banque de Luxembourg	Luxembourg	100	99	IG	100	99	IG

	Pays	30/06/2022			31/12/2021		
		Pourcentage	Pourcentage	Méthode *	Pourcentage	Pourcentage	Méthode *
		Contrôle	Intérêt		Contrôle	Intérêt	
Banque du Luxembourg Belgique (succursale de Banque de Luxembourg)	Belgique	100	99	IG	100	99	IG
Banque de Luxembourg Investments SA (BLI)	Luxembourg	100	99	IG	100	99	IG
Banque Transatlantique (BT)	France	100	99	IG	100	99	IG
Banque Transatlantique Belgium	Belgique	100	99	IG	100	99	IG
Banque Transatlantique Londres (succursale de BT)	Royaume Uni	100	99	IG	100	99	IG
Banque Transatlantique Luxembourg	Luxembourg	100	99	IG	100	99	IG
CIC Private debt	France	100	99	IG			
CIC Suisse	Suisse	100	99	IG	100	99	IG
Cigogne Management	Luxembourg	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Asset Management	France	74	74	IG	74	74	IG
Crédit Mutuel Gestion	France	100	74	IG	100	74	IG
Crédit Mutuel Investment Managers	France	100	100	IG			
Crédit Mutuel Investment Managers succursale de Luxembourg	France	100	100	IG	-	-	-
Dubly Transatlantique Gestion	France	100	99	IG	100	99	IG
F. CAPITAL-INVESTISSEMENT							
CIC Capital Canada Inc	Canada	100	99	IG	100	99	IG
CIC Capital Suisse SA	Suisse	100	99	IG	100	99	IG
CIC Capital Deutschland GmbH	Allemagne	100	99	IG	100	99	IG
CIC Capital Ventures Quebec	Canada	100	99	IG	100	99	IG
CIC Conseil	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Capital	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Equity	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Equity SCR	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Innovation	France	100	99	IG	100	99	IG
G. AUTRES METIERS							
Affiches d'Alsace Lorraine	France	100	99	IG	100	99	IG
AGIR	France	100	100	IG	100	100	IG
Alsacienne de Portage des DNA	France	100	99	IG	100	99	IG
Banque de Tunisie	Tunisie	35	35	ME	35	35	ME
CIC Participations	France	100	99	IG	100	99	IG
Cofidis Group (ex Cofidis Participations)	France	80	80	IG	80	80	IG
Crédit Mutuel Immobilier	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA events	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Medias Alsace	France	100	99	IG	100	99	IG
EBRA Medias Lorraine Franche Comté	France	100	99	IG	100	99	IG
EBRA Productions	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA services	France	100	100	IG	100	100	IG
Est Bourgogne Médias	France	100	100	IG	100	100	IG
Est Info TV	France	100	100	IG	100	100	IG
Euro Protection Surveillance	France	22	22	ME	22	22	ME
Euro-Information	France	26	26	ME	26	26	ME
Foncière Massena	France	100	66	IG	100	66	IG
France Régie	France	100	99	IG	100	99	IG
GEIE Synergie	France	100	80	IG	100	80	IG
Groupe Dauphiné Media	France	100	100	IG	100	100	IG
Groupe Progrès	France	100	100	IG	100	100	IG
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)	France	100	100	IG	100	100	IG
Humanoid	France	100	71	IG			
Journal de la Haute Marne	France	50	50	ME	50	50	ME
La Liberté de l'Est	France	97	97	IG	97	97	IG
La Tribune	France	100	100	IG	100	100	IG
Le Dauphiné Libéré	France	100	100	IG	100	100	IG
Le Républicain Lorrain	France	100	100	IG	100	100	IG
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	France	99	99	IG	99	99	IG
Les Editions du Quotidien	France	100	100	IG	100	100	IG
L'Est Républicain	France	100	100	IG	100	100	IG
Lumedia	Luxembourg	50	50	ME	50	50	ME
Madmoizelle	France	100	71	IG	-	-	-
Mediaportage	France	100	100	IG	100	100	IG
Mutuelles Investissement	France	90	90	IG	90	90	IG
NEWCO4	France	100	100	IG	100	100	IG
Oddity H.	France	71	71	IG			
Presse Diffusion	France	100	100	IG	100	100	IG
Presstic	France	100	71	IG			
Publiprint Province n°1	France	100	100	IG	100	100	IG

	Pays	30/06/2022			31/12/2021		
		Pourcentage	Pourcentage	Méthode *	Pourcentage	Pourcentage	Méthode *
		Contrôle	Intérêt		Contrôle	Intérêt	
SAP Alsace	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI 14 Rue de Londres	France	90	59	IG	90	59	IG
SCI ACM	France	80	52	IG	80	52	IG
SCI ACM Cotentin	France	35	23	ME	35	23	ME
SCI La Tréflière	France	46	46	ME	46	46	ME
SCI Le Progrès Confluence	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI Provence Lafayette	France	90	59	IG	90	59	IG
SCI Saint Augustin	France	88	58	IG	88	58	IG
SCI Tombe Issoire	France	100	66	IG	100	66	IG
Société d'Édition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura [SEHLJ]	France	100	100	IG	100	100	IG
Société d'Investissements Médias [SIM]	France	100	100	IG	100	100	IG
Targo Deutschland GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Dienstleistungs GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Technology GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Versicherungsvermittlung GmbH	Allemagne	100	100	IG			
H. SOCIÉTÉS D'ASSURANCE							
ACM Capital	France	89	59	IG	-	-	-
ACM Courtage (ex Procourtage)	France	100	66	IG	100	66	IG
ACM GIE	France	100	66	IG	100	66	IG
ACM IARD	France	97	64	IG	97	64	IG
ACM Services	France	100	66	IG	100	66	IG
ACM Vie SA	France	100	66	IG	100	66	IG
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances S.A.	Espagne	95	63	IG	95	63	IG
Agrupació serveis administratius	Espagne	100	63	IG	100	63	IG
AMDIF	Espagne	100	63	IG	100	63	IG
Asesoramiento en Seguros y Previsión Atlantis SL	Espagne	80	53	IG	80	53	IG
Asistencia Avançada Barcelona	Espagne	100	63	IG	100	63	IG
ASTREE Assurances	Tunisie	30	20	ME	30	20	ME
Atlantis Asesores SL	Espagne	80	53	IG	80	53	IG
Atlantis Correduría de Seguros y Consultoría Actuarial SA	Espagne	60	40	IG	60	40	IG
Atlantis Vida, Compañía de Seguros y Reaseguros SA	Espagne	88	59	IG	88	59	IG
GACM España	Espagne	100	66	IG	100	66	IG
GACM Seguros, Compañía de Seguros y Reaseguros, SAU	Espagne	100	66	IG	100	66	IG
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel [GACM]	France	66	66	IG	66	66	IG
ICM Life	Luxembourg	100	66	IG	100	66	IG
NELB (North Europe Life Belgium)	Belgique	100	66	IG	100	66	IG
Partners	Belgique	100	66	IG	100	66	IG
Serenis Assurances	France	100	66	IG	100	66	IG
Targopensiones, entidad gestora de fondos de pensiones, S.A.	Espagne	100	63	IG	100	63	IG

* Méthode : IG = Intégration Globale ; ME = Mise en Équivalence ; NC = Non Consolidée ; FU = Fusionnée.

3b Entités intégrées globalement ayant des minoritaires significatifs

	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés					Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	Pourcentage d'intérêt /	Résultat net	Montant dans les	Dividendes	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB	
	Pourcentage de droits de vote	revenant aux minoritaires	capitaux propres des intérêts minoritaires	versés aux minoritaires					
30/06/2022									
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel [GACM]	34 %	139	2 987	- 508	120 304	392	- 125	844	
Cofidis Belgique	20 %	2	N/A**	0	1 062	8	2	50	
Cofidis France	20 %	6	N/A**	0	10 837	29	10	280	

* Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

** Conformément à IAS32, le groupe a comptabilisé une dette au titre de l'engagement de porter sa participation dans COFIDIS Participation à 100%. La contrepartie a été constatée en diminution des intérêts minoritaires et en diminution de la part du groupe pour le montant excédent.

31/12/2021	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement*			
	Pourcentage d'intérêt / Pourcentage de droits de vote	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	34	295	3 321	- 508	131 499	834	1 590	1 810
Cofidis Belgique	20	3	N/A**	0	989	13	- 1	96
Cofidis France	20	15	N/A**	0	10 359	75	- 6	549

* Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

** Conformément à IAS 32, le groupe a comptabilisé une dette au titre de l'engagement de porter sa participation dans Cofidis Participation à 100 %. La contrepartie a été constatée en diminution des intérêts minoritaires et en diminution de la part du groupe pour le solde restant.

3c Actifs, passifs et résultat des activités non courantes destinés à être cédés

	30/06/2022	31/12/2021
Actifs non courants destinés à être cédés	0	107
Gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées	0	9

Les activités de FLOA ont été reclassées en actifs destinés à être cédés au 31 décembre 2021, suite à la signature d'un accord d'exclusivité en vue de leur cession à BNP Paribas, ainsi que de la mise en place d'un partenariat stratégique entre les groupes BNP Paribas et Casino. La cession de FLOA à BNP Paribas est effective depuis le 31 janvier 2022.

Note 4 Caisse, banques centrales [actif/passif]

	30/06/2022	31/12/2021
Caisse, Banques centrales – actif	-	-
Banques centrales	102 871	119 850
<i>dont réserves obligatoires</i>	2 639	2 586
Caisse	941	873
Total	103 811	120 723
Banques centrales – passif	493	605

Note 5 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

5a Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	30/06/2022				31/12/2021			
	Transaction	Juste		Total	Transaction	Juste		Total
		valeur sur option	Autres JVPR			valeur sur option	Autres JVPR	
Titres	8 360	627	4 951	13 938	6 338	575	4 654	11 567
▪ Effets publics	773	0	0	773	730	0	0	730
▪ Obligations et autres titres de dettes	6 560	627	190	7 377	4 876	575	238	5 689
<i>Cotés</i>	<i>6 560</i>	<i>106</i>	<i>115</i>	<i>6 781</i>	<i>4 876</i>	<i>90</i>	<i>166</i>	<i>5 132</i>
<i>Non cotés</i>	<i>0</i>	<i>521</i>	<i>75</i>	<i>596</i>	<i>0</i>	<i>485</i>	<i>72</i>	<i>557</i>
<i>dont OPC</i>	<i>0</i>		<i>181</i>	<i>181</i>	<i>0</i>		<i>232</i>	<i>232</i>
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres	1 027	-	4 132	5 159	732	-	3 795	4 527
<i>Cotés</i>	<i>1 027</i>	<i>-</i>	<i>1 108</i>	<i>2 135</i>	<i>732</i>	<i>-</i>	<i>1 110</i>	<i>1 842</i>
<i>Non cotés</i>	<i>0</i>	<i>-</i>	<i>3 024</i>	<i>3 024</i>	<i>0</i>	<i>-</i>	<i>2 685</i>	<i>2 685</i>
▪ Titres immobilisés	-	-	629	629	-	-	621	621
<i>Titres de participations</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>177</i>	<i>177</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>165</i>	<i>165</i>
<i>Autres titres détenus à long terme</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>206</i>	<i>206</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>209</i>	<i>209</i>
<i>Parts dans les entreprises liées</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>245</i>	<i>245</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>246</i>	<i>246</i>
<i>Autres titres immobilisés</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
Instruments dérivés	5 821	-	-	5 821	3 764	-	-	3 764
Prêts et créances	10 924	0	11	10 935	6 597	0	13	6 610
<i>dont pensions</i>	<i>10 924</i>	<i>0</i>	<i>-</i>	<i>10 924</i>	<i>6 597</i>	<i>0</i>	<i>-</i>	<i>6 597</i>
TOTAL	25 105	627	4 962	30 694	16 699	575	4 667	21 941

5b Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	30/06/2022	31/12/2021
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	19 061	11 958
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	23	124
TOTAL	19 084	12 082

PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

	30/06/2022	31/12/2021
Vente à découvert de titres	1 326	1 808
▪ Effets publics	1	0
▪ Obligations et autres titres de dettes	629	921
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres	696	887
Dettes représentatives des titres donnés en pension	11 044	6 484
Instruments dérivés de transaction	5 934	3 602
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	757	64
TOTAL	19 061	11 958

5c Analyse des instruments dérivés de transaction

	30/06/2022			31/12/2021		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instrument de taux	190 422	3 711	3 897	243 319	2 683	2 589
<i>Swaps</i>	89 237	2 533	3 571	78 868	2 402	2 298
Autres contrats fermes ⁽¹⁾	63 126	0	0	46 578	0	0
Options et instruments conditionnels	38 059	1 178	326	117 873	281	291
Instrument de change	163 201	1 657	1 571	147 728	838	765
<i>Swaps</i>	112 262	76	89	104 164	52	80
Autres contrats fermes	13 459	1 208	1 109	11 967	663	562
Options et instruments conditionnels	37 480	373	373	31 597	123	123
Autres que taux et change	28 944	454	467	17 432	244	247
<i>Swaps</i>	8 366	50	97	7 086	69	108
Autres contrats fermes	11 546	195	166	7 863	116	91
Options et instruments conditionnels	9 032	209	204	2 483	59	48
TOTAL	382 567	5 821	5 934	408 479	3 764	3 602

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

Note 6 Couverture

6a Instruments dérivés de couverture

	30/06/2022			31/12/2021		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Couverture de <i>Fair Value Hedge</i>	242 811	985	4 206	216 796	2 128	2 034
<i>Swaps</i>	71 194	985	4 206	64 403	2 128	2 034
Autres contrats fermes	171 513	0	0	152 075	0	0
Options et instruments conditionnels	104	0	0	318	0	0
TOTAL	242 811	985	4 206	216 796	2 128	2 034

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

6b Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	30/06/2022	31/12/2021
JUSTE VALEUR DU RISQUE DE TAUX D'INTERET PAR PORTEFEUILLES		
▪ d'actifs financiers	- 1 945	449
▪ de passifs financiers	- 543	13

Note 7 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	30/06/2022	31/12/2021
Effets publics	11 960	11 680
Obligations et autres titres de dettes	22 160	19 703
▪ Cotés	21 232	19 032
▪ Non cotés	928	671
Créances rattachées	118	125
Sous-total brut titres de dettes	34 238	31 508
dont titres de dettes dépréciés (S3)	0	0
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 19	- 18
Autres dépréciations (S3)	0	0
Sous-total net titres de dettes	34 219	31 490
Actions et autres instruments de capitaux propres	197	192
▪ Cotés	- 5	- 4
▪ Non cotés	202	196
Titres immobilisés	354	332
▪ Titres de participations	116	94
▪ Autres titres détenus à long terme	120	120
▪ Parts dans les entreprises liées	118	118
Sous-total instruments de capitaux propres	551	524
TOTAL	34 770	32 014
dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	94	104
dont titres de participation cotés.	5	5

Note 8 Hiérarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan

30/06/2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	26 236	6 854	1 680	34 770
Effets publics et valeurs assimilées	11 681	300	37	12 018
Obligations et autres titres de dettes	14 554	6 551	1 096	22 201
Actions et autres instruments de capitaux propres	2	3	192	197
Participations et ATDLT	0	0	237	237
Parts entreprises liées	0	0	118	118
Transaction / JVO /Autres	6 824	18 020	5 850	30 694
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	404	369	0	773
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	4 056	2 261	243	6 560
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	27	0	600	626
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	118	56	16	190
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	1 027	0	0	1 027
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR ⁽¹⁾	1 156	0	2 976	4 132
Participations et ATDLT – Autres JVPR	2	0	381	383
Parts entreprises liées – Autres JVPR	0	0	246	246
Prêts et créances sur établissements de crédit - transaction	0	10 924	0	10 924
- Prêts et créances sur établissements de crédit -Autre JVPR	0	11	0	11
Prêts et créances sur la clientèle – Transaction	34	4 400	1 388	5 822
Instruments dérivés de couverture	0	984	1	985
TOTAL	33 060	25 858	7 531	66 449
ACTIFS FINANCIERS IAS 39 – PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE				
Juste valeur par résultat	17 729	6 792	0	24 520
Transaction	0	0	0	0
Juste valeur sur option – titres de dettes	1 157	1 528	0	2 685
Juste valeur sur option – instruments de capitaux propres	16 572	5 263	0	21 835
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Actifs disponibles à la vente	64 660	4 763	1 204	70 627
Effets publics et valeurs assimilées	13 980	0	0	13 980
Obligations et autres titres de dettes	39 058	604	0	39 661
Actions et autres instruments de capitaux propres	10 745	4 147	0	14 893
Participations, parts entreprises liées et ATDLT	878	12	1 203	2 093
TOTAL	82 389	11 554	1 204	95 147
PASSIFS FINANCIERS IFRS 9				
Transaction / JVO	2 094	14 644	2 346	19 084
Dettes envers les établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle - Juste valeur sur option	0	24	0	24
Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dettes subordonnées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dettes - Transaction	0	11 044	0	11 044
Dérivés et autres passifs financiers – Transaction	2 094	3 576	2 346	8 017
Instruments dérivés de couverture	0	4 180	26	4 206
TOTAL	2 094	18 824	2 372	23 290
PASSIFS FINANCIERS RELATIFS AUX CONTRATS DES ACTIVITES D'ASSURANCE IAS 39				
Juste valeur par résultat	0	4 979	0	4 979
Transaction	0	0	0	0
Juste valeur sur option	0	4 979	0	4 979
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
TOTAL	0	4 979	0	4 979

(1) Comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital-développement du groupe.

- Niveau 1 : cours coté sur un marché actif.
- Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.
- Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Les instruments du portefeuille de négociation classés en niveaux 2 ou 3 sont constitués en majorité des titres jugés peu liquides et des dérivés.

L'ensemble de ces instruments comporte des incertitudes de valorisation, lesquelles donnent lieu à des ajustements de valeur reflétant la prime de risque qu'un acteur de marché incorporerait lors de l'établissement du prix.

Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré. Les méthodes utilisées sont susceptibles d'évoluer. Ces dernières incluent le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

31/12/2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	24 445	5 950	1 619	32 014
Effets publics et valeurs assimilées	11 565	100	84	11 750
Obligations et autres titres de dettes	12 877	5 849	1 013	19 740
Actions et autres instruments de capitaux propres	3	0	190	193
Participations et ATDLT	0	0	214	214
Parts entreprises liées	0	0	118	118
Transaction / JVO /Autres	5 342	11 168	5 433	21 943
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	666	14	50	730
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	2 590	2 053	233	4 876
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	25	0	549	574
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	170	56	11	238
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	732	0	0	732
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR ⁽¹⁾	1 136	0	2 660	3 796
Participations et ATDLT – Autres JVPR	2	0	373	375
Parts entreprises liées – Autres JVPR	0	0	247	247
Prêts et créances sur la clientèle – Transaction	0	6 598	0	6 598
Prêts et créances sur la clientèle – Autres JVPR	0	13	0	13
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	21	2 434	1 311	3 765
Instruments dérivés de couverture	0	2 126	1	2 128
TOTAL	29 787	19 244	7 054	56 085
ACTIFS FINANCIERS IAS 39 – PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE				
Juste valeur par résultat	20 718	6 691	0	27 409
Transaction	0	0	0	0
Juste valeur sur option – titres de dettes	1 199	1 816	0	3 016
Juste valeur sur option – instruments de capitaux propres	19 519	4 875	0	24 393
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Actifs disponibles à la vente	74 218	4 311	881	79 410
Effets publics et valeurs assimilées	15 228	0	0	15 228
Obligations et autres titres de dettes	44 926	251	0	45 176
Actions et autres instruments de capitaux propres	13 020	4 040	0	17 060
Participations, parts entreprises liées et ATDLT	1 044	20	881	1 945
TOTAL	94 936	11 001	881	106 819
PASSIFS FINANCIERS IFRS 9				
Transaction / JVO	1 837	9 118	1 126	12 081
Dettes envers les établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	124	0	124
Dettes - Transaction	0	6 483	0	6 483
Dérivés et autres passifs financiers – Transaction	1 837	2 511	1 126	5 474
Instruments dérivés de couverture	0	2 012	22	2 034
TOTAL	1 837	11 130	1 148	14 115
PASSIFS FINANCIERS RELATIFS AUX CONTRATS DES ACTIVITES D'ASSURANCE IAS 39				
Juste valeur par résultat	0	5 662	0	5 662
Transaction	0	0	0	0
Juste valeur sur option	0	5 662	0	5 662
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
TOTAL	0	5 662	0	5 662

(1) Comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital-développement du groupe.

Note 9 Note sur les encours de titrisation

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions sensibles basées sur les recommandations du FSB.

Les portefeuilles de *trading* et de titres à la juste valeur par capitaux propres ont été valorisés en prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux brokers ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

SYNTHÈSE

	Valeur comptable	Valeur comptable
	30/06/2022	31/12/2021
RMBS	1 410	1 260
CMBS	0	0
CLO	3 667	3 137
Autres ABS	3 069	3 033
TOTAL	8 146	7 429

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

EXPOSITIONS AU 30/06/2022

	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	195	0	0	227	422
Coût amorti	30	0	334	1 269	1 633
Juste valeur - Autres	1	0	0	0	1
Juste valeur par capitaux propres	1 183	0	3 333	1 573	6 090
TOTAL	1 410	0	3 667	3 069	8 146
France	602	0	518	1 003	2 123
Espagne	102	0	0	330	431
Royaume Uni	6	0	116	250	372
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	539	0	253	994	1 787
USA	10	0	2 780	369	3 159
Autres	151	0	0	123	274
TOTAL	1 410	0	3 667	3 069	8 146
<i>US Agencies</i>	0	0	0	0	0
AAA	1 307	0	3 445	1 183	5 935
AA	83	0	152	716	951
A	11	0	70	4	85
BBB	5	0	0	0	5
BB	0	0	0	0	0
Inférieur ou égal à B	3	0	0	7	10
Non noté	0	0	0	1 160	1 160
TOTAL	1 410	0	3 667	3 069	8 146
Origination 2005 et avant	12	0	0	0	12
Origination 2006-2008	28	0	0	7	35
Origination 2009-2011	11	0	0	0	11
Origination 2012-2021	1 359	0	3 667	3 062	8 089
TOTAL	1 410	0	3 667	3 069	8 146

EXPOSITIONS AU 31/12/2021

	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	253	0	9	374	635
Coût amorti	33	0	338	949	1 320
Juste valeur - Autres	1	0	0	0	1
Juste valeur par capitaux propres	973	0	2 790	1 710	5 473
TOTAL	1 260	0	3 137	3 033	7 429
France	565	0	359	716	1 640
Espagne	111	0	0	358	469
Royaume Uni	22	0	110	277	409
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	413	0	189	1 236	1 837
USA	29	0	2 479	339	2 847
Autres	120	0	0	108	228
TOTAL	1 260	0	3 137	3 033	7 429
<i>US Agencies</i>	0	0	0	0	0
AAA	1 126	0	2 911	1 391	5 428
AA	112	0	156	814	1 082
A	13	0	70	4	86
BBB	1	0	0	0	1
BB	5	0	0	0	5
Inférieur ou égal à B	3	0	0	7	10
Non noté	0	0	0	818	818
TOTAL	1 260	0	3 137	3 033	7 429
Origination 2005 et avant	13	0	0	0	13
Origination 2006-2008	31	0	0	7	38
Origination 2009-2011	17	0	0	0	17
Origination 2012-2020	1 199	0	3 137	3 026	7 361
TOTAL	1 260	0	3 137	3 033	7 429

Note 10 Actifs financiers au coût amorti

	30/06/2022	31/12/2021
Titres au coût amorti	3 356	3 640
Prêts et créances sur les établissements de crédit	60 474	57 059
Prêts et créances sur la clientèle	311 315	286 483
TOTAL	375 145	347 182

10a Titres au coût amorti

	30/06/2022	31/12/2021
Titres	3 408	3 710
▪ Effets publics	1 678	1 604
▪ Obligations et autres titres de dettes	1 730	2 106
Cotés	525	570
Non cotés	1 205	1 536
Créances rattachées	12	12
TOTAL BRUT	3 420	3 722
dont actifs dépréciés (S3)	91	110
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-2	-2
Autres dépréciations (S3)	-61	-80
TOTAL NET	3 357	3 640

10b Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	30/06/2022	31/12/2021
Créances saines (S1/S2)	59 899	56 567
Comptes réseau Crédit Mutuel ⁽¹⁾	10 737	10 083
Autres comptes ordinaires	5 279	4 018
Prêts	33 554	35 976
Autres créances	8 411	4 851
Pensions	1 917	1 638
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	0	0
Créances rattachées	580	494
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 5	- 2
Autres dépréciations (S3)	0	0
TOTAL	60 474	57 059

(1) Concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A).

10c Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	30/06/2022	31/12/2021
Créances saines (S1/S2)	290 282	267 556
Créances commerciales	16 753	15 884
Autres concours à la clientèle	273 053	251 232
▪ crédits à l'habitat	112 455	102 979
▪ autres concours et créances diverses dont pensions ⁽¹⁾	160 598	148 253
Créances rattachées	475	439
Créances d'assurance et réassurance	0	0
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	9 536	9 252
Créances brutes	299 819	276 809
Dépréciations sur encours sains (S1/S2) ⁽²⁾	- 2 660	- 2 509
Autres dépréciations (S3)	- 5 012	- 4 887
Sous total I	292 147	269 413
Location financement (investissement net)	19 003	16 910
▪ Mobilier	13 676	12 053
▪ Immobilier	5 327	4 857
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	532	488
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	- 168	- 147
Autres dépréciations (S3)	- 198	- 181
Sous total II	19 168	17 069
TOTAL	311 315	286 482
dont prêts subordonnés	12	13
dont pensions	1 454	1 066

(1) dont 11,4 milliards d'euros au 30/06/2022 de prêts garantis par l'état (PGE) accordés dans le cadre de la crise COVID 19.

(2) Le poste comprend un provisionnement spécifique afin de tenir compte des effets de la crise COVID-19 - cf note 1-Principes comptables.

VENTILATION DES PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT (PGE)

	Encours			Dépréciation		
	S1	S2	S3	S1	S2	S3
Montants au 30/06/2022	7 279	3 304	796	- 4	- 47	- 79
Montants au 31/12/2021	7 875	3 495	716	- 4	- 47	- 66

OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT AVEC LA CLIENTÈLE

	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2022
Valeur brute comptable	17 397	1 609	- 1 209	1 736	19 534
Dépréciations des loyers non recouvrables	- 328	- 89	75	- 24	- 366
Valeur nette comptable	17 069	1 520	- 1 134	1 712	19 168

Note 11 Passifs financiers au coût amorti

11a Dettes représentées par un titre au coût amorti

	30/06/2022	31/12/2021
Bons de caisse	51	34
TMI & TCN	41 630	49 381
Emprunts obligataires	68 564	64 759
Titres seniors non préférés	8 506	6 801
Dettes rattachées	422	488
TOTAL	119 173	121 463

11b Dettes envers les établissements de crédit

	30/06/2022	31/12/2021
Autres comptes ordinaires	13 090	10 224
Emprunts	19 063	16 147
Autres dettes	4 494	4 036
Pensions ^[1]	41 281	46 363
Dettes rattachées	116	110
TOTAL	78 044	76 881

[1] Dans le cadre de la politique monétaire mise en oeuvre par l'Eurosystème, le groupe a décidé de participer aux opérations de TLTRO III (Targeted Long Term Refinancing Operation) lancées depuis mars 2020. Le Crédit Mutuel s'est ainsi refinancé en TLTRO III auprès de la BCE à hauteur de 34 635 millions d'euros au 30 juin 2022.

Au même titre que les précédentes opérations de TLTRO, les banques participantes au TLTRO III peuvent bénéficier d'un taux plus favorable, une bonification, en fonction de l'évolution du niveau de certaines typologies de leurs encours de crédit sur une période donnée.

Cette bonification étant considérée comme hautement probable, elle a été intégrée au taux d'intérêt appliqué.

11c Dettes envers la clientèle au coût amorti

	30/06/2022	31/12/2021
Comptes d'épargne à régime spécial	66 650	59 997
▪ à vue	49 664	43 094
▪ à terme	16 986	16 903
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	260	1
Sous-total	66 910	59 998
Comptes à vue	174 349	170 831
Comptes et emprunts à terme	38 748	43 294
Pensions	106	14
Dettes rattachées	89	84
Autres dettes	63	36
Sous-total	213 355	214 259
TOTAL	280 267	274 257

Note 12 Valeur brute et cadrage des dépréciations

12a Valeurs brutes soumises à dépréciation

	31/12/2021	Acquisition / production	Vente / remboursement	Transfert	Autres ^(*)	30/06/2022
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances Établissements de crédit soumis	57 061	22 062	-18 384	0	121	60 860
Aux pertes attendues à 12 mois (S1)	57 059	22 049	-18 381	-2	102	60 828
aux pertes attendues à maturité (S2)	2	13	-3	2	19	32
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances sur la clientèle soumis	294 206	88 625	-74 250	1	10 771	319 353
aux pertes attendues à 12 mois (S1)	256 241	82 843	-66 605	-2 496	9 182	279 165
aux pertes attendues à maturité (S2)	28 226	5 204	-5 895	1 772	813	30 120
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	9 446	572	-1 717	730	766	9 797
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	293	6	-33	-5	10	271
Actifs financiers au coût amorti – titres	3 722	6 418	-6 492	0	-227	3 420
soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	3 598	6 415	-6 471	-1	-227	3 314
soumis aux pertes attendues à maturité (S2)	14	2	0	0	0	15
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	110	1	-21	1	0	91
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	31 508	9 776	-8 016	0	970	34 238
aux pertes attendues à 12 mois (S1)	31 436	9 756	-7 981	-24	970	34 157
aux pertes attendues à maturité (S2)	72	20	-35	24	0	81
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0
TOTAL	386 497	126 881	-107 142	1	11 635	417 871

(*) Comprend principalement les encours des filiales de Crédit Mutuel Nord Europe, intégrées dans le périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 01/01/2022.

CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT SUR LES SECTEURS SENSIBLES

Pour ces secteurs jugés vulnérables, des probabilités de défaut spécifiques ont été déterminées afin de prendre en compte leur exposition différenciée à la crise sanitaire et leur capacité de rebond.

Les expositions de statut 1 sur ces secteurs ont été intégralement transférées en statut 2.

Secteur d'activités	Encours bruts ⁽¹⁾			Dépréciations			Encours nets
	S1	S2	S3	S1	S2	S3	
Aéronautique		316	50		- 8	- 25	333
Distribution spécialisée		1 344	128		- 44	- 116	1 312
Hotels, restaurants		3 477	250		- 419	- 153	3 155
Industrie automobile		1 444	67		- 69	- 43	1 400
Location de véhicules		1 208	19		- 36	- 17	1 173
Tourisme, jeux, loisirs		1 063	150		- 74	- 127	1 013
Transport industriel		373	18		- 8	- 10	373
Transporteurs aériens		306	5		- 44	- 4	263
TOTAL		9 531	688		- 703	- 495	9 022

(1) EAD nets de garantie sur les PGE.

12b Cadrage des dépréciations

	31/12/2021	Dotation	Reprise	Autres*	30/06/2022
Prêts et créances Établissements de crédit	- 2	- 4	1	0	- 5
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
▪ pertes attendues à 12 mois (S1)	- 2	- 1	1	0	- 2
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances sur la clientèle	- 7 724	- 1 478	1 553	- 389	- 8 038
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
▪ pertes attendues à 12 mois (S1)	- 1 124	- 277	221	- 47	- 1 227
▪ pertes attendues à maturité (S2)	- 1 532	- 477	445	- 37	- 1 601
▪ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 5 068	- 724	887	- 305	- 5 210
▪ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti – titres	- 82	0	19	0	- 63
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
▪ pertes attendues à 12 mois (S1)	- 1	0	0	0	- 1
▪ pertes attendues à maturité (S2)	- 1	0	0	0	- 1
▪ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	- 80	0	19	0	- 61
▪ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP – titres de dettes	- 18	- 7	7	- 1	- 19
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
▪ pertes attendues à 12 mois (S1)	- 15	- 6	4	0	- 17
▪ pertes attendues à maturité (S2)	- 4	- 1	3	0	- 2
▪ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
▪ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
TOTAL	- 7 826	- 1 489	1 580	- 390	- 8 125

* Comprend principalement les encours des filiales de Crédit Mutuel Nord Europe, intégrées dans le périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 01/01/2022.

Le groupe a mené un test de sensibilité du coût du risque (y compris ajustement sectoriel). Une augmentation de la pondération du scénario pessimiste de 10 points pour les entités IRB et 5 points pour les entités en modèle standard conduirait à une dotation complémentaire de 147 millions d'euros, soit 5,15 % des pertes attendues.

Note 13 Placements/actifs et passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance

13a Placements des activités d'assurance et parts des réassureurs dans les provisions techniques

ACTIFS FINANCIERS

	30/06/2022	31/12/2021
Juste valeur par résultat	24 520	27 409
▪ Juste valeur sur option - titres de dettes	2 685	3 016
▪ Juste valeur sur option - instruments de capitaux propres	21 835	24 393
Disponibles à la vente	70 627	79 409
▪ Effets publics et valeurs assimilées	13 980	15 228
▪ Obligations et autres titres de dettes	39 661	45 176
▪ Actions et autres instruments de capitaux propres	14 893	17 060
▪ Participations, parts entreprises liées et ATDLT	2 093	1 945
Prêts et créances	4 931	5 124
Détenus jusqu'à l'échéance	5 136	5 556
Sous total actifs financiers	105 214	117 498
Immeubles de placement	2 579	2 587
Parts de réassureurs dans les provisions techniques et autres actifs	1 636	956
TOTAL	109 429	121 042

13b Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance

PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE

	30/06/2022	31/12/2021
Vie	79 336	87 505
Non vie	5 528	5 362
Unités de compte	15 447	17 210
Autres	354	305
Total	100 665	110 382
dont participation aux bénéfices différée passive	8 513	16 119
Participation aux bénéfices différée active	0	0
Part des réassureurs dans les provisions techniques	379	330
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES	100 286	110 052

PASSIFS FINANCIERS

	30/06/2022	31/12/2021
Juste valeur par résultat	4 979	5 662
▪ Transaction	0	0
▪ Juste valeur sur option	4 979	5 662
Dettes envers les établissements de crédit	204	128
Dettes représentées par un titre	0	0
Dettes subordonnées	906	1 053
Sous-total	6 089	6 843
Autres passifs	404	295
Total	6 493	7 138
TOTAL DES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS DES ACTIVITES D'ASSURANCE	107 158	117 520

Note 14 Impôts

14a Impôts courants

	30/06/2022	31/12/2021
Actif (par résultat)	624	801
Passif (par résultat)	544	581

14b Impôts différés

	30/06/2022	31/12/2021
Actif (par résultat)	1 092	1 088
Actif (par capitaux propres)	674	276
Passif (par résultat)	534	535
Passif (par capitaux propres)	321	492

Note 15 Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

15a Comptes de régularisation et actifs divers

	30/06/2022	31/12/2021
COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF		
Valeurs reçues à l'encaissement	49	42
Comptes d'ajustement sur devises	553	365
Produits à recevoir	594	594
Comptes de régularisation divers	1 527	3 776
Sous-total	2 723	4 777
AUTRES ACTIFS		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	399	69
Débiteurs divers	4 300	3 305
Stocks et assimilés	27	20
Autres emplois divers	32	24
Sous-total	4 758	3 418
TOTAL	7 481	8 195

15b Comptes de régularisation et passifs divers

	30/06/2022	31/12/2021
COMPTES DE REGULARISATION PASSIF		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	61	109
Comptes d'ajustement sur devises	546	49
Charges à payer	1 350	1 082
Produits constatés d'avance	492	488
Comptes de régularisation divers	4 990	4 937
Sous-total	7 439	6 665
AUTRES PASSIFS		
Obligations locatives – Immobilier	744	696
Obligations locatives – Autres	4	1
Comptes de règlement sur opérations sur titres	1 209	806
Versements restant à effectuer sur titres	242	172
Créditeurs divers	1 734	1 393
Sous-total	3 933	3 068
TOTAL	11 372	9 733

15c Obligations locatives par durée résiduelle

30/06/2022	de 1 an à		de 3 ans à		de 6 ans à		Total
	≤ 1 an	≤ 3 ans	≤ 6 ans	≤ 9 ans	> 9 ans		
Obligations locatives	164	238	195	85,00	68	748	
▪ Immobilier	162	237	194	85,00	68	744	
▪ Autres	2	1	1	0	0	4	

Note 16 Participation dans les entreprises mises en équivalence

16a Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

30/06/2022	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation
						(si cotée)
Entités sous influence notable						
ASTREE Assurances	Tunisie	30,00 %	14	1	0	31
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33 %	138	4	6	120
Euro-Information	France	26,36 %	626	13	1	NC*
Euro Protection Surveillance	France	22,25 %	5	3	12	NC*
LYF SA	France	43,75 %	7	0	0	NC*
SCI ACM Cotentin	France	35,32 %	40	0	0	NC*
SCI La Tréflière	France	46,09 %	10	0	0	NC*
Autres participations			1	0	0	NC*
TOTAL		-	841	22	19	-

* NC : Non communiqué.

31/12/2021	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation
						(si cotée)
Entités sous influence notable						
ASTREE Assurances	Tunisie	30,00 %	16	2	2	31
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33 %	135	- 22	8	133
Euro Information	France	26,36 %	613	74	1	NC*
Euro Protection Surveillance	France	22,25 %	17	6	205	NC*
LYF SA	France	43,75 %	7	0	0	NC*
SCI ACM Cotentin	France	35,32 %	40	2	0	NC*
SCI La Tréflière	France	46,09 %	10	0	0	NC*
Autres participations		-	1	0	-	NC*
Total (1)		-	839	62	216	-
Coentreprises						
Bancas**	France	50,00 %	0	0	0	NC*
FLOA (ex Banque du Groupe Casino)	France	50,00 %	0	0	0	NC*
Total (2)		-	0	0	0	-
TOTAL (1) + (2)		-	839	62	216	-

* NC : Non communiqué.

** Traitement selon IFRS5 en 2021, cf note 3e.

Note 17 Immeubles de placement

	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2022
Coût historique	64	0	- 4	0	60
Amortissement et dépréciation	- 34	- 1	0	0	- 35
Montant net	30	- 1	- 4	0	25

Note 18 Immobilisations corporelles et incorporelles

18a Immobilisations corporelles

	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2022
COÛT HISTORIQUE					
Terrains d'exploitation	482	0	- 1	35	516
Constructions d'exploitation	3 026	24	- 23	81	3 108
Droits d'utilisation - Immobilier	1 078	20	- 42	134	1 190
Droits d'utilisation - Autres	4	0	0	3	7
Autres immobilisations corporelles	1 225	73	- 26	6	1 278
Total	5 815	117	- 92	259	6 099
AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION					
Terrains d'exploitation	- 14	- 1	0	0	- 15
Constructions d'exploitation	- 2 028	- 42	16	- 46	- 2 100
Droits d'utilisation - Immobilier	- 391	- 77	34	- 27	- 461
Droits d'utilisation - Autres	- 3	0	0	0	- 3
Autres immobilisations corporelles	- 911	- 25	8	- 31	- 959
Total	- 3 347	- 145	58	- 104	- 3 538
MONTANT NET	2 467	- 28	- 32	154	2 561

18b Immobilisations incorporelles

	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2022
COÛT HISTORIQUE					
Immobilisations générées en interne*	285	4	0	- 1	288
Immobilisations acquises	1 101	12	- 7	9	1 115
▪ logiciels	248	8	- 2	2	256
▪ autres	853	4	- 5	7	859
Total	1 386	16	- 7	8	1 403
AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION					
Immobilisations générées en interne*	- 276	- 3	0	0	- 279
Immobilisations acquises	- 621	- 10	3	- 7	- 635
▪ logiciels	- 202	- 9	2	- 2	- 211
▪ autres	- 419	- 1	1	- 5	- 424
Total	- 897	- 13	3	- 7	- 914
MONTANT NET	489	3	- 4	1	489

* Ces rubriques correspondent aux logiciels développés en interne et immobilisés dans nos filiales Euro-information et Targobank AG.

Note 19 Écart d'acquisition

	31/12/2021	Augmentation	Diminution	Variation		30/06/2022
				dépréciation	Autres	
Écart d'acquisition brut	4 544	33	-	-	0	4 577
Dépréciations	- 1 446	-	-	- 1	-	- 1 447
ÉCART D'ACQUISITION NET	3 098	-	-	- 1	0	3 130

Unités génératrices de trésorerie	Valeur de l'EA			Variation		Valeur de l'EA au 30/06/2022
	au 31/12/2021	Augmentation	Diminution	dépréciation	Autres	
TARGOBANK en Allemagne	1 976	-	-	-	-	1 976
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	506	-	-	-	-	506
Cofidis Group [ex Cofidis Participations]	378	-	-	-	-	378
Cofidis France	79	-	-	-	-	79
GACM Seguros, Compañía de Seguros y Reaseguros, SAU	46	-	-	- 1	-	45
Société d'investissement médias	-	33	-	-	-	33
SIIC Foncière Massena	26	-	-	-	-	26
Crédit Mutuel Equity SCR	21	-	-	-	-	21
Banque de Luxembourg	13	-	-	-	-	13
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances S.A.	12	-	-	-	-	12
Cofidis Italie	9	-	-	-	-	9
Banque Transatlantique	6	-	-	-	-	6
Dubly Transatlantique Gestion	5	-	-	-	-	5
Autres	22	-	-	-	-	22
TOTAL	3 098	33	0	- 1	0	3 131

Les unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés font l'objet de tests au minimum annuels qui visent à s'assurer de leur valeur recouvrable. Une perte de valeur est constatée par dépréciation de l'écart d'acquisition lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Le contexte de crise sanitaire, ses conséquences observées sur les résultats au 30 juin 2022, ainsi que les incertitudes macro économiques pour les années suivantes, ont conduit le groupe à identifier de potentiels indices de perte de valeur des écarts d'acquisition. En conséquence, le groupe a procédé à la mise à jour des tests de dépréciation de ses principales filiales. La valeur recouvrable est déterminée selon deux types de méthodes :

- La juste valeur nette des coûts de vente, qui est basée sur l'observation des multiples de valorisation sur des transactions comparables ou des paramètres de marché retenus par les analystes sur des entités aux activités similaires ;
- La valeur d'utilité, qui repose sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus après prise en compte des exigences de fonds propres : cette méthode est généralement retenue au 30 juin 2022.

Pour la détermination de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie reposent sur les plans d'affaire déterminés par la Direction sur une durée maximum de cinq à sept ans, puis sur la projection d'un flux à l'infini en fonction d'un taux de croissance à long terme. Ce dernier est fixé à 2% pour l'ensemble de l'Europe, ce qui est une hypothèse mesurée comparativement au taux d'inflation observé sur très longue période. Les plans d'affaires ont été revus afin de prendre en compte les conséquences de la crise sanitaire.

Les flux de trésorerie utilisés dans le calcul de la valeur d'utilité tiennent enfin compte des exigences de fonds propres prudentiels.

Le taux d'actualisation des flux de trésorerie correspond au coût du capital, lequel est déterminé à partir d'un taux sans risque à long terme auquel s'ajoute une prime de risque. La prime de risque est déterminée par observation de la sensibilité du cours par rapport au marché dans le cas d'un actif coté, ou par estimation d'analyste sur les actifs non cotés. Le coût du capital a été actualisé au 30 juin 2022 avec :

- 8% pour les UGT de banque de détail et de leasing, implantées en Allemagne ;
- 8% pour les UGT de banque de détail, de crédit à la consommation et de leasing, implantées en France.

Les flux de trésorerie utilisés dans le calcul de la valeur d'utilité sont déterminés sur la base des exigences de fonds propres prudentiels.

Les principaux facteurs de sensibilité du test de valeur recouvrable reposant sur la valeur d'utilité sont le taux d'actualisation et le niveau anticipé des flux futurs, lui-même impacté par les facteurs de sensibilité suivants :

- le niveau de réalisation des plans d'affaires ;
- le niveau de fonds propres alloués à chaque UGT ;
- le taux de croissance à l'infini.

Lorsque la valeur d'utilité a été mise en œuvre comme test de dépréciation, les paramètres et leur sensibilité ont été les suivants :

	Targobank Allemagne		Cofidis*	CIC
	Banque de réseau		Crédit à la consommation	Banque de réseau
Coût du capital	8 %	8 %	8 %	8 %
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse du coût du capital	- 6 %	- 8 %	- 8 %	- 7 %
Effet de la baisse de 50 points de base du taux de croissance à l'infini	- 4 %	- 6 %	- 6 %	- 5 %
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse des exigences de fonds propres CET1	- 4 %	- 4 %	- 4 %	- 3 %

* Cofidis France et Cofidis Group (ex Participations).

Si les hypothèses de sensibilité ci-dessus étaient retenues, cela n'impliquerait pas de dépréciation du goodwill sur Cofidis et CIC.

Note 20 Provisions et passifs éventuels

20a Provisions

	31/12/2021	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	30/06/2022
Provisions pour risques	535	175	- 7	- 168	4	539
Sur engagements de garantie ⁽²⁾	310	21	0	- 21	0	310
▪ dont pertes attendues à 12 mois (S1)	42	24	0	- 19	0	47
▪ dont pertes attendues à maturité (S2)	136	42	0	- 38	0	140
▪ dont provisions pour exécution des engagements sur signature	132	25	0	- 34	0	123
Sur engagements de financement ⁽²⁾	127	76	0	- 72	2	133
▪ dont pertes attendues à 12 mois (S1)	68	40	0	-39	2	71
▪ dont pertes attendues à maturité (S2)	56	35	0	-33	0	58
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provisions fiscales	4	1	0	- 2	0	3
Provisions pour litiges	67	5	- 5	- 2	2	67
Provisions pour risques sur créances diverses	27	2	- 1	- 2	- 1	25
Autres provisions	1 378	62	-49	-16	17	1 393
▪ Provision pour épargne logement	85	12	0	- 11	0	86
▪ Provisions pour éventualités diverses	874	23	-16	- 4	17	894
Autres provisions ⁽¹⁾	420	27	- 33	- 1	0	413
Provisions pour engagements de retraite	1 080	29	- 33	- 4	- 369	702
TOTAL	2 993	266	- 89	- 188	- 349	2 634

(1) Les autres provisions comprennent notamment des provisions sur des GIE à hauteur de 364 millions d'euros.

(2) Le poste comprend un provisionnement spécifique afin de tenir compte des effets de la crise Covid-19 – cf note 1-Principes comptables

20b Engagements de retraite et avantages similaires

	31/12/2021	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	30/06/2022
ENGAGEMENTS DE RETRAITE A PRESTATIONS DEFINIES ET ASSIMILES					
HORS CAISSES DE RETRAITE					
Indemnités de fin de carrière	909	26	- 20	- 367	548
Compléments de retraite	79	3	- 4	- 2	76
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	82	0	- 12	- 1	69
Sous-total comptabilisé	1 070	29	- 37	- 369	693
RETRAITES COMPLEMENTAIRES A PRESTATIONS DEFINIES ASSUREES					
PAR LES CAISSES DE RETRAITE DU GROUPE					
Engagements envers les salariés et retraités ⁽¹⁾	9	0	0	0	9
Juste valeur des actifs	-				
Sous-total comptabilisé	9	0	0	0	9
TOTAL COMPTABILISÉ	1 080	29	- 37	- 369	702

REGIME A PRESTATIONS DEFINIES : PRINCIPALES HYPOTHESES ACTUARIELLES

	30/06/2022	31/12/2021
Taux d'actualisation ⁽²⁾	3,40 %	1,00 %
Taux attendu d'augmentation des salaires ⁽³⁾	Minimum 0,5 %	Minimum 0,5 %

(1) Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite sont relatives aux entités situées à l'étranger.

(2) Le taux d'actualisation, déterminé par référence aux taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice IBOXX.

(3) L'augmentation annuelle des salaires est l'estimation de l'inflation future cumulée à la hausse des salaires ; elle est également fonction de l'âge du salarié.

Note 21 Dettes subordonnées

	30/06/2022	31/12/2021
Dettes subordonnées	8 863	6 950
Emprunts participatifs	20	20
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 652	1 502
Dettes rattachées	67	82
TOTAL	10 602	8 554

PRINCIPALES DETTES SUBORDONNÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	Type	Date Émission	Montant Émission	Montant fin d'exercice ⁽¹⁾	Taux	Échéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	10.03.2014	120 M€	120 M€	4,25	27.06.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	21.05.2014	1000 M€	1000 M€	3,00	21.05.2024
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11.09.2015	1000 M€	1000 M€	3,00	11.09.2025
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	24.03.2016	1000 M€	1000 M€	2,375	24.03.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	12.09.2016	300 M€	300 M€	2,130	12.09.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	04.11.2016	700 M€	700 M€	1,875	04.11.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	31.03.2017	500 M€	500 M€	2,625	31.03.2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	15.11.2017	500 M€	500 M€	1,625	15.11.2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	25.05.2018	500 M€	500 M€	2,500	25.05.2028
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	18.06.2019	1000 M€	1000 M€	1,875	18.06.2029
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	19.11.2021	750 M€	750 M€	1,125	19.11.2031
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	16.06.2022	1250 M€	1250 M€	3,875	16.06.2032
CIC	Participatif	28.05.1985	137 M€	8 M€	⁽²⁾	⁽³⁾
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Emprunt	28.12.2005	500 M€	500 M€	⁽⁴⁾	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	09.11.2004	150 M€	150 M€	CMS10 cap 8	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	15.12.2004	750 M€	734 M€	⁽⁵⁾	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	25.02.2005	250 M€	250 M€	⁽⁶⁾	indéterminé

(1) Montants nets d'intra-groupe.

(2) Minimum 85% (TAM*+TMO)/2 Maximum 130% (TAM*+TMO)/2.

* Pour les besoins du calcul de ce taux, à compter du 3 janvier 2022, toute référence au taux moyen mensuel du marché monétaire sera réputée être une référence à l'EuroSTR (Règlement (UE) 2021/1848 du 21 octobre 2021).

(3) Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28.05.1997 à 130% du nominal revalorisé de 1,5% par an pour les années ultérieures.

(4) Taux Euribor 1 an + 0,3 point de base.

(5) CMS 10 ans ISDA CIC + 10 points de base.

(6) CMS 10 ans ISDA + 10 points de base.

Note 22 Réserves liées au capital et réserves

22a Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	30/06/2022	31/12/2021
Capital et réserves liées au capital	6 494	6 197
▪ Capital	1 711	1 689
▪ Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	4 784	4 509
Réserves consolidées	24 096	21 758
▪ Réserves légale	0	0
▪ Réserves statutaires et contractuelles	0	0
▪ Réserves réglementées	9	9
▪ Autres réserves (dont effets liés à la première application)	24 088	21 750
▪ dont résultat de cession sur instruments de capitaux propres	128	144
▪ dont report à nouveau	0	0
TOTAL	30 592	27 957

22b Gains ou pertes latents ou différés

	30/06/2022	31/12/2021
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFERES * LIES AUX :		
▪ Écarts de conversion	211	81
▪ Placements des activités d'assurance (actifs disponibles à la vente)	- 57	1 041
▪ Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres recyclables – instruments de dettes	- 162	- 22
▪ Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres non recyclables – instruments de capitaux propres	74	75
▪ Dérivés de couverture (CFH)	11	2
▪ Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	- 38	- 39
▪ Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	- 22	- 299
TOTAL	16	839

* Soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflet.

22c Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	30/06/2022	31/12/2021
	Mouvements	Mouvements
Écarts de conversion	-	-
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	130	131
Sous-total	130	131
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de dettes	-	-
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	- 140	60
Sous-total	- 140	60
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de capitaux propres	-	-
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-1	21
Sous-total	- 1	21
Réévaluation des placements des activités d'assurance	-	-
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	- 1 098	- 52
Sous-total	- 1 098	- 52
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	9	2
Sous-total	9	2
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	276	32
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	1	0
TOTAL	-823	194

22d Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	30/06/2022			31/12/2021		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Écarts de conversion	130	0	130	131	0	131
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de dettes	-186	45	-140	86	-26	60
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de capitaux propres	0	-1	-1	23	-1	21
Réévaluation des placements des activités d'assurance	-1 513	415	-1 098	-124	72	-52
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	12	-3	9	2	-1	2
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	401	-125	276	37	-4	32
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	1	0	1	0	0	0
TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	-1 155	332	-823	156	39	194

Note 23 Engagements donnés et reçus

ENGAGEMENTS DONNÉS

	30/06/2022	30/12/2021
Engagements de financement	66 140	62 204
Engagements en faveur d'établissements de crédit	678	739
Engagements en faveur de la clientèle	65 462	61 465
Engagements de garantie	29 457	28 596
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	4 785	5 267
Engagements d'ordre de la clientèle	24 672	23 329
Engagements sur titres	3 854	2 185
Autres engagements donnés	3 854	2 185
Engagements donnés de l'activité d'assurance	5 576	5 697

ENGAGEMENTS REÇUS

	30/06/2022	31/12/2021
Engagements de financement	15 541	6 963
Engagements reçus d'établissements de crédit	15 541	6 963
Engagements de garantie	101 782	93 084
Engagements reçus d'établissements de crédit	53 933	53 402
Engagements reçus de la clientèle	47 849	39 682
Engagements sur titres	2 008	1 870
Autres engagements reçus	2 008	1 870
Engagements reçus de l'activité d'assurance	5 705	5 071

Note 24 Intérêts et produits/charges assimilés

	30/06/2022		30/06/2021	
	Produits	Produits	Produits	Charges
Établissements de crédit & banques centrales ⁽¹⁾	- 53	78	- 101	13
Clientèle	3 515	- 420	3 201	-378
▪ dont crédit-bail et location simple	324	- 105	305	-120
▪ dont obligation locative	0	- 4	0	-3
Instruments dérivés de couverture	1 136	- 911	1 521	- 1 379
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	252	- 18	263	- 21
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres/Actifs disponibles à la vente	84	0	116	0
Titres au coût amorti	22	0	23	0
Dettes représentées par un titre	0	- 610	0	- 542
Dettes subordonnées	0	-4	0	- 3
TOTAL	4 956	- 1 885	5 023	- 2 310
<i>dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE :</i>	<i>3 568</i>	<i>- 956</i>	<i>3 239</i>	<i>- 910</i>

(1) dont -316 millions d'euros d'impact des taux négatifs en produits et + 331 millions d'euros en charge au premier semestre 2022, et dont - 281 millions d'euros d'impact des taux négatifs en produits et + 209 millions d'euros en charge au premier semestre 2021.

Les charges d'intérêt sur banques centrales comprennent notamment les intérêts calculés dans le cadre des opérations du TLTRO III, qui tiennent compte d'un étalement :
- de la bonification sur la durée de vie de l'opération ;
- de la « surbonification » de 0,50% sur la période « spéciale » d'intérêt.

Note 25 Commissions

	30/06/2022		30/06/2021	
	Produits	Produits	Produits	Charges
Établissements de crédit	1	- 4	1	- 4
Clientèle	636	- 6	577	-9
Titres	538	- 39	519	- 52
▪ dont activités gérées pour compte de tiers	382	0	371	0
Instruments dérivés	4	- 5	3	- 5
Change	14	- 1	12	- 1
Engagements de financement et de garantie	49	- 49	21	- 8
Prestations de services	836	- 489	679	- 367
TOTAL	2 078	- 594	1 812	- 445

Note 26 Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	30/06/2022	30/06/2021
Instruments de transaction	69	131
Instruments à la juste valeur sur option	53	- 19
Inefficacité des couvertures	- 10	- 1
Sur couverture de juste valeur (FVH)	- 10	- 1
▪ Variations de juste valeur des éléments couverts	1 277	239
▪ Variations de juste valeur des éléments de couverture	- 1 287	- 240
Résultat de change	16	- 9
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat ⁽¹⁾	247	384
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	375	485

(1) Dont 227 millions d'euros provenant de l'activité de capital développement au premier semestre 2022 contre 247 millions d'euros au premier semestre 2021. Les autres variations correspondent aux variations de juste valeur sur les autres portefeuilles à la JVR.

Note 27 Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	30/06/2022	30/06/2021
Dividendes	18	1
PV/MV réalisées sur instruments de dettes	- 45	41
TOTAL	- 27	42

Note 28 Produits nets des activités d'assurance

	30/06/2022	30/06/2021
CONTRATS D'ASSURANCE		
Primes acquises	5 666	5 865
Charges des prestations	- 4 163	- 4 153
Variations des provisions	1 621	- 2 661
Autres charges et produits techniques et non techniques	39	33
Produits nets des placements	- 1 972	2 212
Produits nets sur contrats d'assurance	1 191	1 296
Marge d'intérêt/commissions	- 4	- 4
Produits nets sur actifs financiers	- 4	- 4
Autres produits nets	4	3
PRODUITS NETS DES ACTIVITES D'ASSURANCE	1 192	1 295

Note 29 Produits et charges des autres activités

	30/06/2022	30/06/2021
PRODUITS DES AUTRES ACTIVITÉS		
Charges refacturées	23	20
Autres produits	307	315
Sous-total	331	336
CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS		
Immeubles de placement :	- 1	- 1
▪ dotations aux provisions/amortissements	- 1	- 1
▪ moins values de cession	0	0
Autres charges	- 191	- 254
Sous-total	- 192	- 255
TOTAL NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES	138	80

Note 30 Frais généraux

	30/06/2022	30/06/2021
Charges de personnel	- 1 777	- 1 717
Autres charges	- 1 782	- 1 589
TOTAL	- 3 559	- 3 306

30a Charges de personnel

	30/06/2022	30/06/2021
Salaires et traitements	- 1 187	- 1 131
Charges sociales	- 386	- 385
Avantages du personnel à court terme	- 1	- 1
Intéressement et participation des salariés	- 91	- 93
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	- 113	- 107
Autres	1	0
TOTAL	- 1 777	- 1 717

EFFECTIFS MOYENS

	30/06/2022	30/06/2021
Techniciens de la banque	23 798	23 757
Cadres	17 504	16 120
TOTAL	41 302	39 877
dont France	28 620	27 967
dont étranger	12 682	11 910
TOTAL	41 302	39 877

30b Autres charges d'exploitation

	30/06/2022	30/06/2021
Impôts et taxes ⁽¹⁾	- 425	- 314
Locations	- 107	- 88
▪ locations à court terme d'actifs	- 46	- 39
▪ locations d'actifs de faible valeur/substituables ⁽²⁾	- 56	- 42
▪ autres locations	- 5	- 7
Autres services extérieurs	- 1 106	- 1 043
Autres charges diverses	15	15
TOTAL	- 1 621	- 1 429

(1) Le poste "Impôts et taxes" comprend une charge de - 251 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique en 2022, contre - 181 millions d'euros en 2021.

(2) Inclut le matériel informatique.

30c Dotations et reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	30/06/2022	30/06/2021
Amortissements	- 160	- 158
▪ immobilisations corporelles	- 146	- 144
dont droits d'utilisation	- 77	- 76
▪ Immobilisations incorporelles	- 14	- 14
Dépréciations	- 1	- 2
▪ immobilisations corporelles	- 1	- 2
▪ immobilisations incorporelles	0	0
TOTAL	- 161	- 159

Note 31 Coût du risque de contrepartie

	30/06/2022	30/06/2021
Pertes attendues à 12 mois [S1]	- 65	- 68
Pertes attendues à maturité [S2]	- 40	163
Actifs dépréciés [S3]	- 311	- 299
TOTAL	- 416	- 204

30/06/2022	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total
Pertes attendues à 12 mois [S1]	- 348	283	-	-	-	- 65
▪ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	- 1	1	-	-	-	0
▪ Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 276	220	-	-	-	-56
dont location financement	- 21	17	-	-	-	- 4
▪ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	-	-	-	0
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	- 6	4	-	-	-	- 2
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	-	-	-	0
▪ Engagements donnés	- 65	58	-	-	-	- 7
Pertes attendues à maturité [S2]	- 558	518	-	-	-	- 40
▪ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	- 3	0	-	-	-	- 3
▪ Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 477	444	-	-	-	- 33
dont location financement	- 37	32	-	-	-	- 5
▪ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	-	-	-	0
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	- 1	3	-	-	-	2
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	-	-	-	0
▪ Engagements donnés	- 77	71	-	-	-	- 6
Actifs dépréciés [S3]	- 722	919	- 448	- 122	62	- 311
▪ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
▪ Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 695	861	- 439	- 121	62	- 332
dont location financement	- 8	11	- 5	- 2	0	- 4
▪ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	19	0	0	0	19
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	- 8	0	0	- 8
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
▪ Engagements donnés	- 27	39	- 1	- 1	0	10
TOTAL	- 1 628	1 720	- 448	- 122	62	- 416

30/06/2021	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	Total
Pertes attendues à 12 mois [S1]	- 264	196	-	-	-	- 68
▪ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	- 1	1	-	-	-	0
▪ Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 198	135	-	-	-	- 63
dont location financement	- 18	9	-	-	-	- 6
▪ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	1	-	-	-	1
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	- 4	4	-	-	-	0
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	-	-	-	0
▪ Engagements donnés	- 61	55	-	-	-	- 6
Pertes attendues à maturité [S2]	- 235	398	-	-	-	163
▪ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	-	-	-	0
▪ Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 170	285	-	-	-	115
dont location financement	- 7	27	-	-	-	- 20
▪ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	-	-	-	0
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	- 1	1	-	-	-	0
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	-	-	-	0
▪ Engagements donnés	- 64	112	-	-	-	48
Actifs dépréciés [S3]	- 640	951	- 559	- 135	84	- 299
▪ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
▪ Prêts et créances clientèle au coût amorti	- 587	903	- 559	- 135	84	- 294
dont location financement	- 7	11	- 5	- 1	1	- 1
▪ Actifs financiers au coût amorti – titres	- 7	0	0	0	0	- 7
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	0	0	0	0
▪ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
▪ Engagements donnés	-46	48	0	0	0	2
TOTAL	- 1 139	1 545	- 559	- 135	84	- 204

Note 32 Gains ou pertes sur autres actifs

	30/06/2022	30/06/2021
Immobilisations corporelles et incorporelles	- 2	- 2
▪ Moins-values de cession	- 4	- 8
▪ Plus-values de cession	2	6
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	42	0
TOTAL	40	- 2

Note 33 Variations de valeur des écarts d'acquisition

	30/06/2022	30/06/2021
Dépréciation des écarts d'acquisition	- 1	- 69
Ecart d'acquisition négatif passé en résultat	0	0
TOTAL	- 1	- 69

Note 34 Impôts sur les bénéfices

DÉCOMPOSITION DE LA CHARGE D'IMPÔT

	30/06/2022	30/06/2021
Charge d'impôt exigible	- 584	- 679
Charge d'impôt différé	- 5	- 26
Ajustements au titre des exercices antérieurs	10	12
TOTAL	- 579	- 693

Note 35 Résultat par action

	30/06/2022	30/06/2021
Résultat net part du groupe	1 570	1 519
Nombre d'actions à l'ouverture	33 770 590	33 770 590
Nombre d'actions à la clôture	33 770 590	33 770 590
Nombre moyen pondéré d'actions	33 770 590	33 770 590
Résultat de base par action	46,48	44,98
Nombre moyen pondéré d'actions susceptibles d'être émises	0	0
Résultat dilué par action	46,48	44,98

Note 36 Encours des opérations réalisées avec les parties liées

ÉLÉMENTS DE BILAN RELATIFS AUX OPERATIONS REALISEES AVEC LES PARTIES LIEES

	30/06/2022			31/12/2021		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale
ACTIFS						
Actifs à la juste valeur par résultat	0	201	0	0	28	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	76	0	0	835
Actifs financiers à la JVCP	0	0	0	20	0	0
Actifs financiers au coût amorti	11	2 789	34 505	1 852	4 200	30 522
Placements des activités d'assurance	0	0	0	0	19	0
Actifs divers	5	0	0	0	0	0
TOTAL	16	2 991	34 581	1 872	4 247	31 357
PASSIFS						
Passifs à la juste valeur par résultat	0	65	0	0	9	0
Dettes représentées par un titre	0	11	0	0	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	89	379	10 697	112	438	8 427
Dettes envers la clientèle	1 216	502	25	1 193	501	25
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	0	55	0	0	205	0
Dettes subordonnées	0	10	500	0	10	500
Passifs divers	75	0	1	33	5	0
TOTAL	1 381	1 023	11 223	1 338	1 168	8 952
Engagements de financement donnés	0	0	2	35	0	0
Engagements de garantie donnés	27	1	4 683	0	0	4 486
Engagements de financement reçus	0	0	5	0	0	0
Engagements de garanties reçus	0	702	2 096	0	708	2 755

ÉLÉMENTS DE RESULTAT RELATIFS AUX OPERATIONS REALISEES AVEC LES PARTIES LIEES

	30/06/2022			30/06/2021		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale
Intérêts reçus	0	7	228	3	10	211
Intérêts versés	0	- 17	- 20	0	- 15	- 11
Commissions reçues	3	0	11	0	0	1
Commissions versées	- 22	- 5	- 27	- 19	- 1	- 9
Gains ou pertes nets sur actifs financiers JVCP et JVR	10	- 70	- 1	8	24	0
Produits nets des activités d'assurance	0	- 60	- 353	- 17	- 113	- 273
Autres produits et charges	- 8	0	0	- 4	0	0
Frais généraux	- 376	- 1	- 69	- 322	0	- 56
TOTAL	- 392	- 146	- 231	- 351	- 95	- 137

6.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE

PricewaterhouseCoopers France

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A.R.L. au capital de 86 000 €
338 683 956 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

KPMG S.A.

Tour EQHO
2, Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Siège social : 4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg

Capital social : €1 711 279 700

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2022

Période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, relatifs à la période du 1er janvier 2022 au 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration du 28 juillet 2022. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, la régularité et la sincérité des comptes semestriels consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Paris La Défense, le 5 août 2022
KPMG S.A.

Neuilly-sur-Seine, le 5 août 2022
PricewaterhouseCoopers France

Sophie Sotil-Forgues
Associée

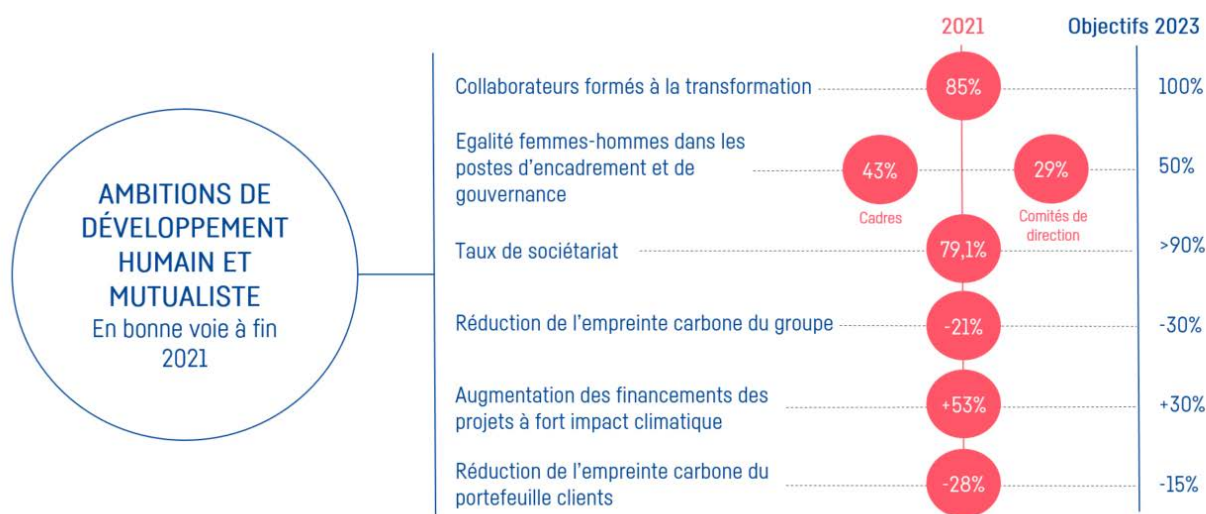
Arnaud Bourdeille
Associé

Laurent Tavernier
Associé

7 COMPLÉMENTS SUR LES INFORMATIONS PUBLIÉES DANS LE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021

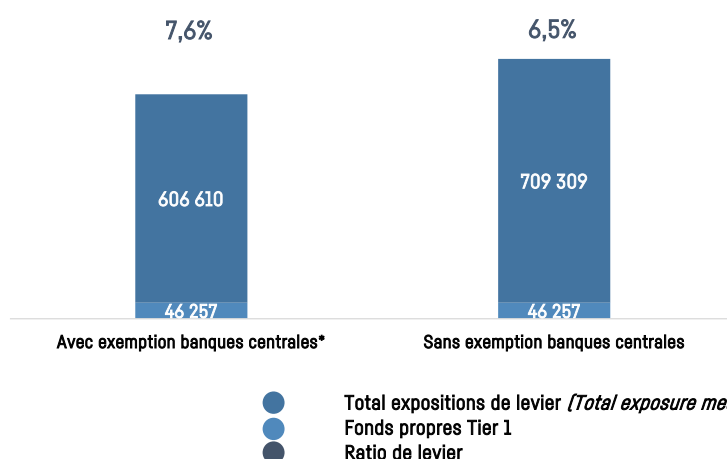
Les tableaux et graphiques suivants annulent et remplacent ceux publiés dans le document d'enregistrement universel 2021 déposé le 13 avril 2022.

Page 11 : Ambitions de développement humain et mutualiste



Page 272 : Ratio de levier

GRAPHIQUE 11 : RATIOS DE LEVIER PHASÉ
Expositions et fonds propres en millions d'euros



* Comprend l'exclusion temporaire des expositions banques centrales eu égard à l'épidémie de COVID-19 selon l'article 429 bis du CRR2.

Note : cette correction concerne uniquement la version officielle en français du document d'enregistrement universel (DEU) ; le graphique présenté page 272 dans la version traduite en anglais du DEU datée du 13 avril 2022 est lui correct.

Page 459 : Note 9 - Note sur les encours de titrisation (détail des expositions au 31/12/2021)

EXPOSITION AU 31/12/2021

	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	253	0	9	374	635
Coût amorti	33	0	338	949	1 320
Juste valeur - Autres	1	0	0	0	1
Juste valeur par capitaux propres	973	0	2 790	1 710	5 473
TOTAL	1 260	0	3 137	3 033	7 429
France	565	0	359	716	1 640
Espagne	111	0	0	358	469
Royaume Uni	22	0	110	277	409
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	413	0	189	1 236	1 837
USA	29	0	2 479	339	2 847
Autres	120	0	0	108	228
TOTAL	1 260	0	3 137	3 033	7 429
<i>US Agencies</i>	0	0	0	0	0
AAA	1 126	0	2 911	1 391	5 428
AA	112	0	156	814	1 082
A	13	0	70	4	86
BBB	1	0	0	0	1
BB	5	0	0	0	5
Inférieur ou égal à B	3	0	0	7	10
Non noté	0	0	0	818	818
TOTAL	1 260	0	3 137	3 033	7 429
Origination 2005 et avant	13	0	0	0	13
Origination 2006-2008	31	0	0	7	38
Origination 2009-2011	17	0	0	0	17
Origination 2012-2020	1 199	0	3 137	3 026	7 361
TOTAL	1 260	0	3 137	3 033	7 429

Page 539 : Note 8 – Hiérarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan

31/12/2021

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	24 445	5 950	1 619	32 014
Effets publics et valeurs assimilées	11 565	100	84	11 750
Obligations et autres titres de dettes	12 877	5 849	1 013	19 740
Actions et autres instruments de capitaux propres	3	0	190	193
Participations et ATDLT	0	0	214	214
Parts entreprises liées	0	0	118	118
Transaction / JVO /Autres	5 342	11 168	5 433	21 943
Effets publics et valeurs assimilées - Transaction	666	14	50	730
Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes - Transaction	2 590	2 053	233	4 876
Obligations et autres titres de dettes - Juste valeur sur option	25	0	549	574
Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	170	56	11	238
Actions et autres instruments de capitaux propres - Transaction	732	0	0	732
Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR ⁽¹⁾	1 136	0	2 660	3 796
Participations et ATDLT - Autres JVPR	2	0	373	375
Parts entreprises liées - Autres JVPR	0	0	247	247
Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Prêts et créances sur établissements de crédit - transaction	0	0	0	0
Prêts et créances sur établissements de crédit -Autre JVPR	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle - Transaction	0	6 598	0	6 598
Prêts et créances sur la clientèle - Autres JVPR	0	13	0	13
Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	21	2 434	1 311	3 765
Instruments dérivés de couverture	0	2 126	1	2 128
TOTAL	29 787	19 244	7 054	56 085
ACTIFS FINANCIERS IAS 39 – PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE				
Juste valeur par résultat	20 718	6 691	0	27 409
Transaction	0	0	0	0
Juste valeur sur option – titres de dettes	1 199	1 816	0	3 016
Juste valeur sur option – instruments de capitaux propres	19 519	4 875	0	24 393
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Actifs disponibles à la vente	74 218	4 311	881	79 410
<i>dont actif SPPI</i>	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	15 228	0	0	15 228
Obligations et autres titres de dettes	44 926	251	0	45 176
Actions et autres instruments de capitaux propres	13 020	4 040	0	17 060
Participations, parts entreprises liées et ATDLT	1 044	20	881	1 945
TOTAL	94 936	11 001	881	106 819
PASSIFS FINANCIERS IFRS 9				
Transaction / JVO	1 837	9 118	1 126	12 081
Dettes envers les établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	124	0	124
Dettes - Transaction	0	6 483	0	6 483
Dérivés et autres passifs financiers – Transaction	1 837	2 511	1 126	5 474
Instruments dérivés de couverture	0	2 012	22	2 034
TOTAL	1 837	11 130	1 148	14 115

**PASSIFS FINANCIERS RELATIFS AUX CONTRATS DES ACTIVITES D'ASSURANCE
IAS 39**

Juste valeur par résultat	0	5 662	0	5 662
Transaction	0	0	0	0
Juste valeur sur option	0	5 662	0	5 662
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
TOTAL	0	5 662	0	5 662

[1] comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital-développement du groupe.

Page 542 : Note 9 – Note sur les encours de titrisation (détail des expositions au 31/12/2021)
EXPOSITION AU 31/12/2021

	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	253	0	9	374	635
Coût amorti	33	0	338	949	1 320
Juste valeur – Autres	1	0	0	0	1
Juste valeur par capitaux propres	973	0	2 790	1 710	5 473
TOTAL	1 260	0	3 137	3 033	7 429
France	565	0	359	716	1 640
Espagne	111	0	0	358	469
Royaume Uni	22	0	110	277	409
Europe hors France, Espagne, Royaume Uni	413	0	189	1 236	1 837
USA	29	0	2 479	339	2 847
Autres	120	0	0	108	228
TOTAL	1 260	0	3 137	3 033	7 429
<i>US Agencies</i>	0	0	0	0	0
AAA	1 126	0	2 911	1 391	5 428
AA	112	0	156	814	1 082
A	13	0	70	4	86
BBB	1	0	0	0	1
BB	5	0	0	0	5
Inférieur ou égal à B	3	0	0	7	10
Non noté	0	0	0	818	818
TOTAL	1 260	0	3 137	3 033	7 429
Origination 2005 et avant	13	0	0	0	13
Origination 2006-2008	31	0	0	7	38
Origination 2009-2011	17	0	0	0	17
Origination 2012-2020	1 199	0	3 137	3 026	7 361
TOTAL	1 260	0	3 137	3 033	7 429

Page 572 : Note 38 – Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

	31/12/2020						
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins values latentes	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers au coût amorti – IFRS 9	341 794	328 596	13 198	2 194	62 228	277 371	341 793
Prêts et créances sur établissements de crédit	56 448	54 797	1 651	0	56 380	68	56 448
Prêts et créances à la clientèle	282 334	270 836	11 498	0	5 283	277 051	282 334
Titres	3 012	2 963	49	2 194	565	253	3 012
Placements des activités d'assurance au coût amorti	12 396	11 560	836	7 514	4 882	0	12 396
dont actif SPPI	0	- 1 000	1 000	0	0	0	0
Prêts et créances	4 882	4 882	0	0	4 882	0	4 882
Détenus jusqu'à l'échéance	7 514	6 678	836	7 514	0	0	7 514
Passifs financiers au coût amorti – IFRS 9	454 795	448 766	6 029	0	338 979	115 815	454 794
Dettes envers les établissements de crédit	44 755	44 846	- 91	0	44 300	454	44 754
Dettes envers la clientèle	270 224	268 802	1 422	0	154 863	115 361	270 224
Dettes représentées par un titre	131 188	127 314	3 874	0	131 187	0	131 187
Dettes subordonnées	8 629	7 804	824	0	8 629	0	8 629
Passifs des activités d'assurance au coût amorti	432	432	0	0	432	0	432
Dettes envers les établissements de crédit	132	132	0	0	132	0	132
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées	300	300	0	0	300	0	300

Page 607 : Note 3.7 - Engagements avec participations et filiales intégrées globalement

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Montant 2021	Montant 2020
Engagements de financement	217 850	160 000
Engagements de garantie	4 990 215	5 062 637
Engagements sur opérations devises	3 233 461	388 903
Engagements sur instruments financiers à terme	24 948 265	19 696 036
Engagements sur titres	-	300 000
TOTAL	33 389 791	25 607 576

ENGAGEMENTS REÇUS

	Montant 2021	Montant 2020
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	-	-
Engagements sur opérations devises	1 743 165	299 599
Engagements sur instruments financiers à terme	-	-
Engagements sur titres	-	-
Engagements sur opérations conditionnelles	67 082	124 023
TOTAL	1 810 247	423 622

Ce tableau comprend les engagements reçus et donnés sur les participations et filiales intégrées par intégration globale dans la consolidation de la BFCM.

8 CAPITAL SOCIAL DE LA BFCM

Le capital social s'élève à 1 711 279 700,00 euros. Il est divisé en 34 225 594 actions de 50,00 euros de nominal chacune, toutes de même catégorie. Une augmentation de capital a eu lieu le 6 janvier 2022, en rémunération des apports réalisés par le Crédit Mutuel Nord Europe en faveur de la BFCM, qui a fait passer le capital social de 1 688 529 500,00 euros à 1 711 279 700,00 euros.

La BFCM ne dispose pas de capital autorisé non émis, ni d'obligations convertibles échangeables ou remboursables donnant accès au capital.

Les actions de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ne sont cotées ou traitées sur aucun marché.

Les principaux actionnaires de la BFCM ne détiennent pas de droits de vote différents.

9 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

9.1 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du document d'enregistrement universel, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent être consultés :

Par voie électronique sur le site internet de la BFCM

<http://www.bfcm.creditmutuel.fr>

- Les informations financières historiques de la BFCM et de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement universel.
 - Le présent document d'enregistrement universel et ceux des deux exercices précédents.
- Les informations figurant sur le site internet ne font pas partie du document d'enregistrement universel.

Sur support physique

- L'acte constitutif et les statuts de l'émetteur.
- Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement universel.
- Les informations financières historiques des filiales de la BFCM pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement universel.

En adressant une demande par courrier à :

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Département Juridique

4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67913 STRASBOURG Cedex 9

+ 33 (0)3 88 14 88 14

9.2 RESPONSABLE DE L'INFORMATION

M. Alexandre Saada

Directeur général adjoint de la BFCM

Directeur du Pôle Finances de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Email : alexandre.saada@creditmutuel.fr

9.3 RESPONSABLE DU DOCUMENT

M. Daniel Baal,

Directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Attestation du responsable

J'atteste, que les informations contenues dans le présent amendement au document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport semestriel d'activité constitué des sections indiquées dans la table de concordance située à la fin de ce document, présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Strasbourg, le 10 août 2022

9.4 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

KPMG SA, membre de la Compagnie régionale de Versailles et du Centre – représentée par Mme Sophie Sotil-Forgues et M. Arnaud Bourdeille - Tour Eqho - 2 avenue Gambetta, 92066 Paris La Défense Cedex.

Début du premier mandat : 10 mai 2022.

Durée du mandat en cours : 6 exercices à compter du 10 mai 2022.

L'assemblée générale du 10 mai 2022 a désigné le cabinet KPMG SA en remplacement du cabinet Ernst & Young et Autres comme commissaire aux comptes titulaire pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

PricewaterhouseCoopers France, membre de la Compagnie régionale de Versailles et du Centre – représentée par M. Laurent Tavernier – 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine.

Début du premier mandat : 11 mai 2016.

Durée du mandat en cours : six exercices à compter du 10 mai 2022.

L'assemblée générale du 10 mai 2022 a renouvelé le mandat du cabinet PricewaterhouseCoopers France comme commissaire aux comptes titulaire pour une période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Commissaires aux comptes suppléants

L'assemblée générale du 10 mai 2022 a constaté que les mandats de commissaires aux comptes suppléants de M. Jean-Baptiste Deschyver et du Cabinet Picarle & Associés étaient échus et a décidé de ne pas les renouveler.

9.5 TABLES DE CONCORDANCE

9.5.1 Table de concordance du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Rubriques de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980 : « Document d'enregistrement pour les titres de capital »	N° de page de l'amendement au document d'enregistrement universel déposé le 10 août 2022	N° de page du document d'enregistrement universel déposé le 13 avril 2022
1. Personnes responsables	234	632
2. Contrôleurs légaux des comptes	234	633
3. Facteurs de risque	70-78	274-282
4. Informations concernant l'émetteur	238	628-629
5. Aperçu des activités		
5.1 Principales activités	10-30	6-7 ; 20-36
5.2 Principaux marchés	10-30	6-7 ; 20 ; 48-49 ; 443-442 ; 450
5.3 Évènements importants dans le développement des activités	N/A	60 ; 68
5.4 Stratégie et objectifs	2-4	10-11
5.5 Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	N/A	629
5.6 Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	N/A	20
5.7 Investissements	N/A	N/A
6. Structure organisationnelle		
6.1 Description du groupe	5	14-17
6.2 Principales filiales	5	14-17
7. Examen de la situation financière et du résultat		
7.1 Situation financière	10-30	41-72
7.2 Résultats d'exploitation	10-30	41-72
8. Trésorerie et capitaux		
8.1 Informations sur les capitaux de l'émetteur	83-84 ; 159-160	418 ; 502
8.2 Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	85 ; 161	419 ; 503
8.3 Informations sur les besoins de financement et la structure de financement	24-26	55-58
8.4 Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les activités	N/A	N/A
8.5 Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés au point 5.7.2	N/A	N/A
9. Environnement réglementaire	8-9	43-44
10. Informations sur les tendances	27 ; 30	60 ; 58
11. Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A	N/A
12. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale		
12.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la BFCM	50-68	215-230 ; 243-258
12.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	45 ; 66	232 ; 259
13. Rémunération et avantages	N/A	240-242 ; 263
14. Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
14.1 Date d'expiration des mandats actuels	33-45 ; 52-66	219-230 ; 247-258
14.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à une de ses filiales	N/A	232 ; 260
14.3 Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération	47-48	235-237 ; 262
14.4 Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	N/A	216 ; 244
14.5 Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	N/A	244

Rubriques de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980 : « Document d'enregistrement pour les titres de capital »	N° de page de l'amendement au document d'enregistrement universel déposé le 10 août 2022	N° de page du document d'enregistrement universel déposé le 13 avril 2022
15. Salariés		
15.1 Nombre de salariés	149 ; 221	484 ; 567 ; 611
15.2 Participations et <i>stock-options</i>	N/A	N/A
15.3 Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	N/A	N/A
16. Principaux actionnaires		
16.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	N/A	622
16.2 Existence de droits de vote différents des actionnaires susvisés	N/A	N/A
16.3 Contrôle de l'émetteur	N/A	623
16.4 Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	N/A	623
17. Transactions avec des parties liées	153 ; 225	488 ; 571
18. Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
18.1 Informations financières historiques	79-153 ; 155-225 ; 236-237	414-491 ; 498-574 ; 584-615
18.2 Informations financières intermédiaires et autres	79-153 ; 155-225	N/A
18.3 Vérification des informations financières historiques annuelles / semestrielles	154 ; 226	492-494 ; 575-580 ; 616-618
18.4 Informations financières pro forma	N/A	N/A
18.5 Politique en matière de dividendes	N/A	623
18.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage	N/A	629
18.7 Changement significatif de la situation financière	N/A	628-629
19. Informations supplémentaires		
19.1 Capital social	232	622
19.2 Acte constitutif et statuts	N/A	628
20. Contrats importants	N/A	629
21. Documents disponibles	233	632

Rubriques de l'annexe 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 : « Document d'enregistrement universel »	N° de page de l'amendement au document d'enregistrement universel déposé le 10 août 2022	n° de page du document d'enregistrement universel déposé le 13 avril 2022
1. Informations à fournir concernant l'émetteur		
1.1 Informations requises conformément à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980	voir table de correspondance ci-dessus	voir table de correspondance ci-dessus
1.2 Déclaration de l'émetteur	1	1

En application de l'article 19 du règlement UE n° 2017/1129 du 14 juin 2017, les éléments suivants sont incorporés par référence :

- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2020 présentés respectivement pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale aux pages 359 à 437, 40 à 58, 73 à 154, 207 à 357 et 438 à 439 du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale / BFCM – Exercice 2020 (https://www.bfcm.creditmutuel.fr/partage/fr/CC/BFCM/telechargements/information-financiere/CM_Alliance_F%C3%A9d%C3%A9rale_URD_2020.pdf), déposé à l'AMF le 21 avril 2021 sous le numéro D.21-0334 ;
- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2020, l'extrait des comptes sociaux comprenant le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2020, présentés respectivement pour la Banque Fédérative du Crédit Mutuel aux pages 441 à 517, 59 à 71, 73 à 154, 207 à 357 et 518 à 523 du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale / BFCM – Exercice 2020 (https://www.bfcm.creditmutuel.fr/partage/fr/CC/BFCM/telechargements/information-financiere/CM_Alliance_F%C3%A9d%C3%A9rale_URD_2020.pdf), déposé à l'AMF le 21 avril 2021 sous le numéro D.21-0334 ;
- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2019 présentés respectivement pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale aux pages 325 à 402, 37 à 55, 71 à 139, 187 à 322 et 403 à 405 du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale / BFCM – Exercice 2019 (https://www.bfcm.creditmutuel.fr/partage/fr/CC/BFCM/telechargements/information-financiere/CM_Alliance_F%C3%A9d%C3%A9rale_URD_2019.pdf), déposé à l'AMF le 27 avril 2020 sous le numéro D.20-0360 ;

- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2019, l'extrait des comptes sociaux comprenant le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2019, présentés respectivement pour la Banque Fédérative du Crédit Mutuel aux pages 407 à 482, 56 à 70, 71 à 139, 187 à 322 et 483 à 488 du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale / BFCM - Exercice 2019 (https://www.bfcm.creditmutuel.fr/partage/fr/CC/BFCM/telechargements/information-financiere/CM_Alliance_F%C3%A9d%C3%A9rale_URD_2019.pdf), déposé à l'AMF le 27 avril 2020 sous le numéro D.20-0360 ;
- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2018 présentés respectivement pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale aux pages 108 à 183, 68 à 107 et 184 à 186 du document de référence de Crédit Mutuel Alliance Fédérale - Exercice 2018, déposé à l'AMF le 18 avril 2019 (https://www.bfcm.creditmutuel.fr/partage/fr/CC/BFCM/telechargements/information-financiere/CM_Alliance_F%C3%A9d%C3%A9rale_document_de_r%C3%A9f%C3%A9rence_2018.pdf) sous le numéro D.19-0359 ;
- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2018, l'extrait des comptes sociaux comprenant le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2018, présentés respectivement pour la Banque Fédérative du Crédit Mutuel aux pages 328 à 400, 312 à 327 et 401 à 406 du document de référence de Crédit Mutuel Alliance Fédérale - Exercice 2018, déposé à l'AMF le 18 avril 2019 (https://www.bfcm.creditmutuel.fr/partage/fr/CC/BFCM/telechargements/information-financiere/CM_Alliance_F%C3%A9d%C3%A9rale_document_de_r%C3%A9f%C3%A9rence_2018.pdf) sous le numéro D.19-0359 ;

9.5.2 Table de concordance du rapport financier semestriel de la BFCM

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent document d'enregistrement universel, les informations qui constituent le rapport financier annuel que la BFCM doit publier en tant que société émettrice de titres cotés conformément aux articles L.451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du règlement général de l'AMF.

Rapport financier semestriel	Dépôt du 10 août 2022
1. Rapport semestriel d'activité	
- Événements importants survenus pendant les 6 premiers mois de l'exercice et leur incidence sur les comptes semestriels	10-33
- Description des principaux risques et des principales incertitudes pour les 6 mois restant de l'exercice	70-78
- Principales transactions intervenues entre parties liées	225
2. Etats financiers au 30 juin 2022	155-225
3. Attestation du responsable du document	234
4. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	226

Sites Internet :

www.bfcm.creditmutuel.fr
www.creditmutuelalliancefederale.fr

Responsables de l'information financière

M. Alexandre Saada
Directeur général adjoint de la BFCM

Édition

L'Agence ComFi by CIC Market Solutions,
agence de communication financière du CIC

Crédit photos

Photo de couverture : Adobe Stock

Le présent amendement au document d'enregistrement universel est également édité en version anglaise.



Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Société anonyme au capital de 1 688 529 500 €

Siège social : 4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen – 67913 Strasbourg Cedex 9 – Tél. 03 88 14 88 14

Adresse télégraphique : CREDITMUT – Telex : CREMU X 880034 F – Télécopieur : 03 88 14 67 00

Adresse SWIFT : CMCIFRPA – R.C.S. Strasbourg B 355 801 929 – ORIAS N° 07 031 238

N° d'identification de TVA intracommunautaire : FR 48 355 801 92